



NATIONS UNIES
Office contre la drogue et le crime

CRIMINALITE ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE



Juin 2005

Remerciements

Le présent rapport a été préparé par les membres suivants de la Section de la Recherche et de l'Analyse de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, sous la direction de Thibault le Pichon :

Ted Leggett, recherche et rédaction

Anna Alvazzi del Frate, analyse des données sur la criminalité

Thomas Pietschmann, analyse des données sur les drogues

Suzanne Kunnen, graphiques et PAO

Ayako Kagawa, cartographie

La préparation de ce rapport n'aurait pas été possible sans la contribution de nombreux membres du personnel de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, en particulier les bureaux régionaux situés en Afrique. Les membres de l'Institut des Etudes pour la Sécurité en Afrique du Sud ont participé aux recherches préliminaires qui ont conduit à ce rapport. Les avant-projets ont aussi été revus par un certain nombre de commentateurs externes dont les remarques ont été grandement appréciées.

La présente étude fait partie d'une initiative plus large intitulée « La criminalité et les drogues, obstacles à la sécurité et au développement en Afrique : renforcer l'état de droit », qui a reçu le soutien financier des gouvernements de la France et du Royaume Uni.

Note explicative

Ce document contient la traduction en français de la version originale anglaise du rapport « Crime and Development in Africa ».

Le présent rapport et sa traduction en français n'ont pas été revus par les services d'édition.

Les désignations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

CRIMINALITE ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Juin 2005

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES	III
PREFACE	V
RESUME ANALYTIQUE	IX
INTRODUCTION	XVIII
I. LA CRIMINALITE EN AFRIQUE	1
1.1 FACTEURS SOCIAUX LIES A LA CRIMINALITE	2
1.2 CRIMINALITE, CONFLITS ET TRANSITION	17
1.4 CORRUPTION	49
1.5 LES CRIMES CONVENTIONNELS	55
II. COMMENT LA CRIMINALITE FREINE LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE	75
2.1 LES REPERCUSSIONS DE LA CRIMINALITE SUR LA SOCIETE	75
2.2 IMPACT DE LA CRIMINALITE SUR L'ECONOMIE	85
2.3 IMPACT DE LA CRIMINALITE SUR LA GOUVERNANCE	96
III. PROGRES ET PERSPECTIVES	103
CONCLUSION	113
ANNEXE A: POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LA PREVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE PENALE	115
ANNEXE B : DECLARATION SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE ET L'ABUS DES DROGUES EN AFRIQUE (2002-2006)	123
ANNEXE C: PROBLEMES LIES AUX DONNEES SUR LA CRIMINALITE	137
ANNEXE D: CONVENTIONS RELATIVES A LA DROGUE ET A LA CRIMINALITE	142

LISTE DES SIGLES

Les abréviations ci-après ont été utilisées dans le présent rapport.

CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EIVC	Enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité
ETC	Enquêtes sur les tendances de la criminalité
FMI	Fonds monétaire international
IDE	Investissement direct étranger
IGAD	Autorité intergouvernementale de développement
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
OIT	Organisation internationale du travail
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
QRA	Questionnaire destiné aux rapports annuels de l'ONUDC
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNICERI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UA	Union africaine
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe

PREFACE

L'Afrique semble avoir abordé, enfin, une période d'espoir.

Partout sur le continent, il apparaît de plus en plus d'indications qui portent à penser que les choses changent, pour le mieux. Les coups d'État militaires sont aujourd'hui rares, et de plus en plus de pays sont dirigés par des gouvernements démocratiquement élus. L'expansion économique et le bien-être social s'étendent à un plus grand nombre d'États d'Afrique. Des conflits jadis insolubles, comme la guerre entre le Nord et le Sud au Soudan et les guerres civiles en Angola et en Sierra Leone, commencent à faire long feu ou ont pris fin, tandis que des efforts sérieux sont déployés pour régler d'autres conflits apparemment persistants. De nouveaux dirigeants paraissent motivés par l'autonomisation de leurs populations et les pressions de leurs pairs et font preuve d'un engagement renouvelé de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Les pays développés, pour leur part, se montrent par des déclarations ambitieuses mieux disposés à aider les efforts ainsi entrepris collectivement pour réaliser les objectifs mondiaux.

Les initiatives panafricaines se multiplient. Plus que jamais auparavant, les États d'Afrique se considèrent aujourd'hui comme associés par une destinée commune et comme partenaires au sein d'institutions qui englobent l'ensemble du continent comme l'Union africaine (UA) et son programme, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Ces éléments positifs viennent à point nommé et sont des plus bienvenus. Après des siècles d'exploitation et des dizaines d'années de slogans prometteurs et de réalités décevantes, les populations africaines demeurent cependant sceptiques quant à la probabilité d'une amélioration des niveaux de vie et d'une augmentation de l'aide internationale. « *Il se peut que la conjoncture actuelle laisse entrevoir un avenir immédiat prometteur* » se dit l'homme de la rue « *mais nous restons confrontés à des obstacles énormes sur la voie qui mène à une vie meilleure pour tout* ». Des contraintes structurelles enracinées dans le passé colonial du continent, dans son exploitation continue, dans les pandémies meurtrières et dans la pauvreté massive demeurent redoutables.

Le développement reste par conséquent un défi considérable en Afrique, peut-être plus considérable que n'importe où ailleurs dans le monde. Le présent rapport, qui s'inscrit dans le cadre des efforts renouvelés déployés par la communauté internationale pour aider à relever ce défi, a pour but d'appeler l'attention sur un aspect oublié de la situation du développement de l'Afrique.

Un défi moral

La misère en Afrique a été documentée, étudiée et analysée maintes et maintes fois. Parmi ses causes profondes, l'on peut citer les suivantes:

- *Causes historiques.* L'Afrique a souffert d'une longue histoire d'exploitation marquée par l'impact successif de la traite d'esclaves, de la colonisation et, plus récemment, de la manipulation héritée de la guerre froide. Les frontières nationales actuelles ont été imposées par les puissances coloniales sans égard à la culture, à la langue, à l'ethnicité ou la viabilité économique des États ainsi créés.
- *Barrières économiques et commerciales.* Pour une large part, l'Afrique est géographiquement éloignée des vastes marchés de l'hémisphère nord et souffre de termes de l'échange qui désavantagent le continent. En outre, les économies africaines sont entravées par leur dépendance à l'égard des produits primaires. La productivité de l'agriculture est faible et affectée par des sécheresses périodiques. Beaucoup de pays d'Afrique luttent pour se remettre de difficiles périodes d'ajustement structurel et pour faire face à une dette qui constitue un fardeau écrasant.

- *Situation de la santé.* Le paludisme, la tuberculose, le VIH/sida et une multitude de maladies heureusement moins généralisées ont un sérieux impact sur les populations et les économies africaines.

Tous ces facteurs sont autant de raisons convaincantes du manque de développement de l’Afrique. Il y a cependant d’autres éléments qui affectent les performances économiques du continent. Ces obstacles supplémentaires sont pour la plupart négligés par les prestataires d’aide au développement et les organismes humanitaires bien qu’ils soient bien connus des dirigeants africains; « ... la criminalité transfrontière, la prolifération, la circulation et le trafic illicites d’armes de petit calibre et d’armes de poing, le trafic de drogues, la corruption et le terrorisme constituent de sérieuses menaces pour la sécurité et la stabilité qui entravent le développement économique et social harmonieux du continent » (Déclaration de Lomé de l’Assemblée de l’Union africaine, 12 juillet 2000). Cet avis a été réitéré en avril 2005 dans la position commune de l’Afrique concernant la prévention du crime et la justice pénale présentée au onzième Congrès des Nations Unies, à Bangkok.

Il n’est pas facile de reconnaître le rôle que ces facteurs jouent dans le sous-développement de l’Afrique. Comme cela est compréhensible, l’on hésite à parler de la criminalité et de l’insécurité. En outre, les données qui permettraient un débat informé font souvent défaut. Les criminels mènent leurs affaires dans le secret et, partout dans le monde, il n’arrive que trop souvent que les victimes souffrent en silence tandis que, généralement, les organismes gouvernementaux se soucient peu de leur sort et les médias n’en parlent guère.

Or, ces contraintes silencieuses de développement – plus que bien d’autres – alimentent les souffrances de l’Africain moyen, aggravent encore la vulnérabilité des pauvres, faussent les valeurs économiques, vident les budgets nationaux, sapent l’esprit d’entreprise, découragent les investissements étrangers, encouragent la fuite des capitaux et perpétuent les souffrances humaines. Elles sont au cœur même des problèmes de développement du continent.

Les dirigeants africains ont pris conscience du fait que la pauvreté massive et le sous-développement sont à la fois une cause et une conséquence de la criminalité. Pour reprendre les propos de Nelson Mandela, ancien Président de l’Afrique du Sud, « ... l’on ne peut s’attaquer avec succès à la criminalité que dans le contexte de programmes réussis de développement socioéconomique. Or, l’expansion économique et les programmes visant à atténuer la pauvreté sont eux-mêmes sapés par la criminalité et la corruption »¹. Il s’agit là d’un appel aux armes qui s’adresse aussi bien à ceux qui fournissent une aide au développement à l’Afrique qu’à ceux qui en bénéficient: promouvoir le bien-être des populations et une bonne gouvernance peut déboucher sur un cercle vertueux d’amélioration continue.

La renaissance économique en Afrique dépend par conséquent:

- de la mise en place des éléments matériels habituellement nécessaires pour créer des revenus, des emplois et des services, comme routes, usines, écoles et hôpitaux;
- de l’amélioration du capital incorporel sur lequel repose le développement, c’est-à-dire, entre autres, une administration efficace, l’état de droit, un gouvernement intègre et la sécurité des citoyens.

Le présent rapport a été rédigé afin d’appeler l’attention de la communauté mondiale sur l’appui dont l’Afrique a besoin pour atteindre ce deuxième objectif et de l’encourager à fournir une aide pour promouvoir les aspects les moins tangibles du développement économique, à savoir le respect de la loi, une culture de légalité et l’intégrité des gouvernants.

Une conjoncture plus favorable que jamais

Le continent africain se trouve aujourd'hui dans une conjoncture favorable. Une administration efficace, le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la promotion de l'esprit d'entreprise sont à l'heure actuelle au nombre des thèmes principaux des politiques suivies en Afrique. L'on discerne sur l'ensemble du continent un sentiment de renouveau, comme en témoignent les efforts visant à :

- *unir les nations sœurs* dans le cadre de l'Union africaine de manière à transcender l'artifice des frontières coloniales;
- *poursuivre les programmes de développement national* dans le contexte du NEPAD, avec un sentiment renouvelé d'appropriation;
- *mettre fin aux conflits* au moyen de forces africaines de maintien de la paix et traduire en justice les auteurs de violence;
- *promouvoir une administration honnête* encouragée par de nouveaux dirigeants élus sur la base d'un solide programme anti-corruption;
- *défendre les pauvres*, rendus encore plus vulnérables par la violence, la corruption et les conflits;
- *débarrasser le continent*, une fois pour toutes, du fléau de la traite d'êtres humains et de l'esclavage;
- *traduire en justice les kleptocrates*, publics et privés, qui trompent et volent les populations;
- *recouvrer les avoirs africains se trouvant à l'étranger* afin d'assurer de nouveau le contrôle des fonds aujourd'hui dissimulés dans les banques des pays riches.

Il a été difficile, pour mener à bien ce projet de recherche, d'évaluer et encore plus de documenter sur le papier toute l'étendue des obstacles que la criminalité élève sur la voie du développement de l'Afrique. Le risque d'être mal compris et d'apparaître comme blâmant l'Afrique pour ses propres problèmes n'est pas négligeable. Comme partout dans le monde, les Africains et leurs dirigeants n'aiment pas voir leur linge sale lavé en public.

Si cette attitude est compréhensible, il n'en reste pas moins que la prévalence de la corruption et de la criminalité, même lorsqu'elles ne sont imputables qu'à une poignée de malfaiteurs, affecte le potentiel de développement du reste de la société, en Afrique comme partout ailleurs dans le monde. Il est particulièrement urgent de discuter ouvertement des problèmes qui se posent dans le contexte africain car la pauvreté généralisée qui persiste continue de priver le continent des moyens de lutter contre ces problèmes universels que possèdent bien d'autres régions. Aussi est-il urgent d'agir sans plus attendre.

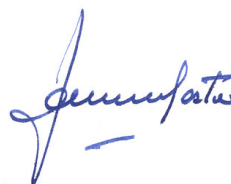
Les enseignements retirés de cette étude sont clairs et applicables non seulement à l'Afrique mais aussi aux pays d'autres régions. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) tient en particulier à mettre en relief l'importance qu'il y a :

- *à aider et encourager les dirigeants africains* à persévérer dans les efforts qu'ils déploient actuellement pour garantir l'intégrité de la gestion des affaires publiques et la sécurité de la population et renforcer la paix, chez eux comme à l'étranger;
- *à intégrer les considérations liées à l'état de droit*, à la prévention de la criminalité et à l'aide aux victimes à la planification du développement et à l'allocation de l'assistance en Afrique; et
- *à identifier et punir ceux qui, loin du continent*, tirent profit de la criminalité et de la corruption en Afrique aux dépens de sa population.

Le troisième point, qui est n'est pas nouveau, revêt une importance capitale. Comme indiqué dans le rapport récent de la Commission pour l'Afrique,

« [...] la communauté internationale a un rôle à jouer dans le maintien de normes élevées de gouvernance en Afrique. Si elle le fait dans ses propres activités – et l'exige dans le contexte des activités des sociétés multinationales – elle sera mieux placée pour encourager les pays d'Afrique à appliquer des normes tout aussi élevées dans la façon dont ils gèrent les fonds provenant de leurs ressources naturelles ».

Tony Blair, Premier Ministre britannique, a qualifié la pauvreté en Afrique de « tache sur la conscience du monde » et a fait de la lutte contre la misère l'une des priorités de la présidence du G-8 par le Royaume-Uni cette année. Les besoins particuliers de l'Afrique sont au cœur même de tous les arguments avancés dans le rapport récemment publié par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (*Dans une liberté plus grande*, mars 2005). L'on constate au sein de la communauté internationale un élan croissant visant à alléger les souffrances du peuple africain en appuyant les efforts de développement dirigés par les pays d'Afrique eux-mêmes. La lutte contre la criminalité, la violence et la corruption n'est pas seulement un devoir moral. Elle est une contribution très tangible et indispensable à l'édification de l'avenir et de la prospérité que méritent certaines des populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde.



Antonio Maria Costa

Directeur exécutif

Office des Nations Unies
contre la drogue et le
crime

RESUME ANALYTIQUE

Le présent rapport n'a pas pour but de donner des explications sur les causes de la criminalité et du sous-développement dont souffre l'Afrique – un tel projet pourrait facilement faire l'objet de nombreux ouvrages. Il ne prétend pas que le sous-développement ou la pauvreté engendrent la criminalité, pas plus que le développement à lui tout seul peut résoudre les problèmes de la criminalité en Afrique. Il s'efforce plutôt de prouver deux idées très simples, à savoir:

- Que toutes les preuves dont on dispose laissent supposer que l'Afrique a un grave problème de criminalité (Premier chapitre).
- Qu'il existe de bonnes raisons de croire que ce problème de criminalité sape les efforts de développement (Deuxième chapitre).

L'objet du présent rapport est de faire en sorte que la lutte contre la criminalité soit prise en compte dans la planification du développement, tel qu'indiqué dans le Troisième chapitre.

Facteurs sociaux associés à la criminalité

Nos connaissances dans le domaine de la criminalité en Afrique sont limitées. Compte tenu des nombreux problèmes de développement qui se posent au continent, il n'est pas surprenant que la criminalité ait reçu peu d'attention. Mais les problèmes de développement de l'Afrique découlent précisément des facteurs sociaux qui sont liés à la grande criminalité dans le monde. Par exemple :

- ***Les inégalités de revenus*** sont l'un des facteurs quantitatifs les plus patents des taux officiels de la criminalité, et l'Afrique abrite certains des pays les plus inégaux de la planète: en moyenne, les 10% les plus riches gagnent 31 fois plus que les 10% les plus pauvres.
- Dans le monde entier, la plupart des crimes sont commis par des adolescents et de jeunes adultes de sexe masculin. Et, compte tenu de la ***jeunesse de la population*** en Afrique (43% de moins de 15 ans), on peut en déduire qu'une grande partie de la société entre dans cette catégorie de délinquants potentiels. Un grand nombre de ces jeunes ne sont inscrits dans aucun programme d'enseignement et ne peuvent pas trouver d'emploi.
- L'***urbanisation*** rapide, un facteur qui combine les éléments de la densité de la population, les chocs culturels et l'instabilité des populations, est également étroitement liée aux taux de la criminalité. L'Afrique s'urbanise à un rythme qui avoisine 4% chaque année, soit près de deux fois la moyenne mondiale.
- Dans les pays pauvres, ***les systèmes de justice pénale manquent de moyens***, la police en Afrique a l'image la plus négative du monde, de même que les ratios juges–populations sont les plus faibles. Ce qui, inévitablement, se répercute sur les taux de condamnation ; même si la police remplit sa fonction de la meilleure façon qui soit, les criminels en Afrique ont moins de chance d'être punis pour leurs méfaits que ceux des autres régions du monde. Un tel système ne peut donc efficacement décourager, mettre hors d'état de nuire ou réintégrer les délinquants.
- ***La prolifération des armes à feu***, liée en partie à la recrudescence des conflits dans toutes les régions du continent, et en partie au sentiment d'insécurité publique de plus en plus généralisé, facilite et aggrave les crimes violents.

Même si, aucun de ces facteurs individuellement n'est cause de criminalité, pris ensemble, celle-ci devient plus probable, toutes choses étant égales par ailleurs. Ce qui ne veut pas dire que le continent est voué à la criminalité. Cela implique plutôt qu'il faudrait anticiper la criminalité et planifier le développement, tout en gardant cet aspect présent à l'esprit.

Les conflits alimentent la criminalité, et vice-versa

Alors que ces facteurs sociaux indiquent que des niveaux élevés de criminalité pourraient exister en Afrique, un indicateur beaucoup plus important est la généralisation des conflits qui affligent le continent. L'Afrique a beaucoup souffert des guerres au cours des dernières décennies: au début du siècle, les Africains représentaient la moitié de tous les morts pour cause de guerre. Les conflits et les crimes violents ont au moins deux points communs. Premièrement, la nature des guerres a changé ces dernières années, et les conflits contemporains sont étroitement associés à la criminalité et au crime organisé. Deuxièmement, les pays qui sortent de la guerre peuvent prévoir des niveaux élevés de criminalité, en raison des répercussions profondes des guerres modernes sur les individus, la structure sociale et l'État.

La nature des conflits change sur le plan mondial, et il devient de plus en plus difficile d'établir une distinction entre les actes de guerre et ceux liés au crime organisé. La plupart des guerres modernes sont des guerres civiles et, dans le monde de l'après-guerre froide, les insurrections sont souvent financées par le crime. On s'en rend nettement compte au niveau des « luttes pour les ressources » qui sont menées pour l'accès aux ressources naturelles de l'Afrique, en particulier l'accès aux diamants et au pétrole. Les récents conflits en Sierra Leone, en Angola et en République démocratique du Congo illustrent tous comment les guerres, la criminalité organisée et le terrorisme au niveau international peuvent s'influencer mutuellement dans les zones déstabilisées. La Commission de l'Union africaine affirme que ces conflits sont souvent alimentés par des intérêts étrangers, et avec la création de la Cour pénale internationale, on se rend compte que la communauté internationale prend mieux conscience du fait que la distinction entre la guerre et la criminalité est de plus en plus ténue.

Outre le fait qu'elles sont étroitement liées à la criminalité, les guerres contemporaines semblent engendrer la criminalité en période de post-conflit. Les mécanismes qui sous-tendent cet effet sont multiples et complexes, mais il est clair que les sociétés qui ont été ébranlées par les guerres ne retrouvent pas immédiatement leur état antérieur de paix et de stabilité. La Banque mondiale indique que les taux d'homicide augmentent de 25% dans les cinq années qui suivent une guerre civile. Certains des facteurs qui entraînent une augmentation de la criminalité en période de post-conflit sont les suivants :

- ***Les traumatismes psychologiques.*** Les effets traumatisants des guerres contemporaines, aussi bien sur les auteurs que sur les victimes, peuvent entraîner des « cycles de violence », qui persisteront pendant des générations entières.
- ***La criminalité en tant que moyen de subsistance après les conflits.*** Les jeunes gens qui sont formés aux techniques de la violence et qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance ni de possibilités d'éducation après les conflits, peuvent devenir des prédateurs endurcis ; la création de filières de contrebande rentables, qui peuvent perdurer avec la signature des traités de paix, peut servir de base au crime organisé.
- ***Les catastrophes et les déplacements.*** Les catastrophes humanitaires qui sont des séquelles des guerres peuvent alimenter la violence et permettre la criminalité organisée. Il en est de même des déplacements de populations qui peuvent entraîner de nouveaux conflits communautaires.
- ***La disparition de l'autorité.*** L'affaiblissement de l'État et la généralisation de la corruption peuvent entraver les tentatives de rétablissement de l'ordre.

Plus que jamais, les conflits aujourd'hui visent à détruire psychologiquement des populations entières par la terreur et les atrocités publiques. Le fait d'être exposé à une telle brutalité peut avoir un impact profond, notamment sur les enfants. Dans le rapport de l'ONU sur l'impact des conflits armés sur les enfants, les deux tiers des enfants Angolais interrogés avaient été témoins d'un meurtre. Au Rwanda, 56% avaient vu d'autres enfants tuer, près de 80% avaient perdu des membres de leur famille proche, et 16% avaient été obligés de se cacher sous des

cadavres. Plus de 60% des enfants Rwandais interrogés ont affirmé qu'il leur importait peu de parvenir à l'âge adulte. Même s'il peut paraître excessif d'affirmer que les victimes d'actes de brutalité sont inévitablement condamnées à les infliger à d'autres, les criminologues se sont aperçus que le fait d'avoir été victime d'actes de violence était l'une des caractéristiques communes du processus d'éducation des auteurs de crimes violents.

Outre l'impact psychologique de la guerre, d'autres éléments plus concrets peuvent encourager la criminalité pendant les périodes qui suivent les conflits. Les populations, en particulier les hommes jeunes qui doivent faire face aux traumatismes, à la perte de leurs moyens de subsistance et aux déplacements pour des raisons sociales, peuvent être amenés à penser que les seules compétences monnayables qu'ils possèdent sont celles de la guerre, et que leur seul moyen de production est une arme. Etant donné que la contrebande est devenue une source de financement de plus en plus importante pour les groupes d'insurgés, de nouvelles possibilités au niveau du crime organisé international peuvent surgir. Comme le prouve les cas de détournement de pétrole au Nigeria, une guerre civile totale n'est pas une condition préalable à l'extraction illégale des ressources naturelles.

Les conflits détruisent également le tissu social et les bouleversements qui découlent des guerres peuvent être plus nuisibles que les guerres elles-mêmes. Dans de nombreux conflits en Afrique, les morts sur les champs de bataille ne constituent qu'une minorité des pertes totales – la plupart surviennent par suite de l'éclatement de la société. L'Organisation mondiale de la santé cite des études qui indiquent que la violence domestique, les mauvais traitements infligés aux enfants, et les violences sexuelles deviennent toutes plus importantes à la suite de catastrophes humanitaires, étant donné que les communautés souffrent de la perte de leurs moyens d'existence, de stress post-traumatique et de l'effondrement de l'état de droit. Les réfugiés peuvent être confrontés à l'exclusion sociale et même à la violence xénophobe dans les pays d'accueil, et les camps de réfugiés sont des sources évidentes de victimisation criminelle et d'extrémisme politique.

Enfin les structures étatiques qui ont été affaiblies par des années de guerre, qui ont perdu de leur crédibilité en raison de la brutalité avec laquelle la lutte contre les insurgés a été menée ou qui sont gérées par de nouveaux dirigeants politiques inexpérimentés, ne peuvent effectivement assurer le bien-être et la sécurité des populations. Les réformes politiques peuvent être perçues comme des signes de faiblesse et les autorités chargées de faire respecter la loi doivent peut-être lutter pour apprendre les techniques de police démocratiques. Par-dessus tout, l'État peut ne pas être en mesure d'assurer pleinement son rôle dans la lutte contre la criminalité pendant quelque temps, après la cessation des hostilités.

Tous ces facteurs – Etats faibles, filières de contrebande bien établies, pertes des moyens d'existence et un grand nombre d'hommes acquis à la violence – font que les pays pris dans des conflits ou qui en sortent, sont plus vulnérables au crime organisé.

Emergence de la criminalité organisée

L'augmentation du commerce et des transports internationaux a fait de l'Afrique, en raison de sa faible capacité à maintenir l'ordre et de ses agents publics mal payés, un endroit idéal pour l'extraction et le transit d'un certain nombre de produits illicites. L'Afrique sert de plus en plus de lieu de passage pour les drogues destinées à d'autres marchés et elle devient par conséquent elle-même une destination présentant un nombre croissant de consommateurs. La traite d'êtres humains a tendance à s'effectuer des pays moins développés vers ceux plus développés, et ce sont les femmes et les enfants africains qui sont les plus vulnérables à ce genre de mauvais traitements. Les minerais, le pétrole, le bois et l'ivoire font également l'objet d'une extraction illégale sur le continent et les zones de conflit sont des destinations privilégiées pour le trafic des armes à feu.

Hors du continent, les réseaux de la criminalité organisée ouest-africains sont connus sur l'ensemble de la planète. Particulièrement renommés pour leur rôle, au niveau international,

dans le trafic de la drogue, de la traite d'êtres humains, de la fraude et de la corruption, les réseaux ouest africains sont difficiles à combattre, en raison de leurs structures très souples et de leur quasi-absence de hiérarchie. La présence de populations de la diaspora dans la plupart des pays producteurs et consommateurs de drogue permet d'échanger facilement les substances réglementées, souvent sous forme de petites quantités.

La criminalité organisée ne peut prospérer sans corruption, et le fait qu'il encourage celle-ci est peut être la conséquence la plus désastreuse du crime organisé. Même si la corruption à grande échelle de despotes comme Sani Abacha et Mobutu Sesse Seko a été à la une de la presse. Les enquêtes auprès des ménages montrent que l'Africain moyen est quotidiennement soumis à des demandes de pots-de-vin pour avoir accès à des services de base. Des enquêtes d'opinion auprès des hommes d'affaires et des enquêtes menées auprès de victimes confortent dans l'idée que la corruption touche un grand nombre de sociétés africaines à tous les niveaux.

Données empiriques sur la criminalité

Même si tous les facteurs cités laissent penser que les taux de criminalité sont élevés en Afrique, le manque de données permet difficilement de le démontrer de manière quantitative. Dans près de la moitié des pays africains, il n'existe pas de chiffres officiels sur la criminalité, et ceux disponibles font rarement l'objet de publications régulières. Les statistiques sur la criminalité enregistrées par la police ne sont pas non plus très fiables, que ce soit en Afrique ou ailleurs dans le monde. Beaucoup de personnes ne signalent pas à la police qu'ils ont été victimes de crimes ou de délits, et les crimes signalés ne sont pas toujours enregistrés par les autorités.

Les chiffres, lorsqu'ils existent, sont bien souvent inférieurs à la véritable ampleur de la criminalité. En raison de problèmes liés à l'accès à la justice, seule une petite partie des crimes commis en Afrique sont signalés à la police et en ce qui concerne tout particulièrement les crimes graves, les pays africains ont les taux de dénonciation les plus faibles par rapport à ceux des autres régions du monde. Mais, même en se basant sur ces chiffres, l'Afrique est celle qui semble avoir le taux de criminalité violente enregistrée par la police le plus important par rapport aux autres régions. Les chiffres qui portent sur les délits contre les biens sont beaucoup plus bas, d'après les statistiques de la police, mais les données sont toutes autres, lorsque les résultats des enquêtes auprès des victimes sont pris en compte dans l'analyse.

Selon des sources de la santé publique et des statistiques de la police, l'Afrique est la région où l'on enregistre le plus grand nombre d'homicides par habitant. Les niveaux élevés de meurtres vont généralement de pair avec des niveaux élevés d'autres formes de crimes violents, mais les taux de dénonciation de ces derniers à la police par rapport aux homicides sont bien moindres. Il n'en demeure pas moins que les forces de police en Afrique enregistrent plus d'actes d'agressions et de violence sexuelle que leurs homologues ailleurs, et lorsque des enquêtes sont menées, le nombre des Africains victimes d'agressions ou de violence sexuelle au cours de l'année précédente sera certainement plus élevé que celui des populations de n'importe quelle autre région du monde. Il semblerait, d'après les données de la police et des enquêtes, que les cambriolages soient moins fréquents en Afrique qu'en Amérique du Sud, mais les niveaux restent très élevés.

En ce qui concerne les délits contre les biens, les taux enregistrés par la police sont faibles, mais les enquêtes indiquent que seuls 14% des victimes de ces délits ont signalé l'incident à la police, le taux le plus faible dans le monde. Contrairement au chiffre de la police, les enquêtes auprès des victimes montrent que ce sont les Africains qui sont les plus touchés par les délits contre les biens et, pour certaines catégories, dans des proportions nettement plus importantes. Par exemple, les Africains sont plus souvent victimes de cambriolage et s'attendent davantage à être cambriolés au cours de l'année à venir. Les infractions contre les consommateurs sont

également un problème majeur, même si elles sont moins fréquentes qu'en Europe de l'Est. Près de 30% des Africains interrogés ont affirmé avoir été victimes de ce délit l'année passée.

La criminalité entrave le développement

La deuxième partie du présent rapport examine la façon dont la criminalité peut entraver le développement de l'Afrique. Trois grandes conséquences de la criminalité sont examinées dans le présent document :

- ***La criminalité détruit le capital social et humain de l'Afrique*** : La criminalité nuit à la qualité de vie et peut forcer les travailleurs qualifiés à s'expatrier, tandis que les conséquences directes de la victimisation ainsi que la peur de la criminalité peuvent empêcher la progression de ceux qui restent. En restreignant les déplacements, la criminalité empêche l'accès à des emplois et à des possibilités d'éducation, et décourage l'accumulation de biens. La criminalité coûte également « cher » aux populations pauvres dans les pays pauvres, et les ménages défavorisés peuvent avoir des difficultés à surmonter les conséquences de la victimisation.
- ***La criminalité décourage l'investissement en Afrique*** : Les investisseurs tant étrangers que nationaux perçoivent la criminalité en Afrique comme un signe d'instabilité sociale qui augmente le coût de l'activité économique. La corruption est encore plus préjudiciable – la Banque mondiale affirme que la corruption est le principal obstacle au développement dans le monde. Par ailleurs, le tourisme, un secteur en plein essor en Afrique, est particulièrement sensible à la criminalité.
- ***La criminalité empêche les Etats de promouvoir le développement*** : Plus important encore, la criminalité et la corruption détruisent les relations de confiance entre le peuple et l'Etat, et portent atteinte à la démocratie. Outre les pertes directes de ressources nationales dues à la corruption, la criminalité peut réduire l'assiette fiscale, parce que les riches corrompent les agents des impôts et que les pauvres se tournent de plus en plus vers l'économie parallèle. Les régimes tarifaires injustes et les agents publics qui réclament des pots-de-vin alimentent les inégalités et encouragent le secteur informel, qui sont tous deux associés à la criminalité. Les recettes qui finissent par atterrir dans les coffres de l'Etat peuvent être détournées vers des projets de travaux publics sources de corruption passive, au détriment des secteurs de l'éducation et des services de santé. Lorsque les populations n'ont plus confiance dans le système de justice pénale, elles peuvent créer des groupes d'autodéfense, ce qui affaiblit encore plus l'Etat.

Coûts sociaux de la criminalité en Afrique

La criminalité affaiblit le capital social et humain en détruisant les relations de confiance entre les citoyens, sur lesquelles reposent des sociétés dynamiques. La peur de la criminalité peut limiter les déplacements et empêcher l'accumulation de biens. Lorsque les conditions de vie deviennent difficiles, les personnes qui le peuvent émigrent, et la Banque mondiale estime que certains pays africains ont perdu près du tiers de leurs travailleurs qualifiés. Même si les liens entre la criminalité et les déplacements des populations en Afrique ne peuvent être mis clairement en évidence, la criminalité joue un rôle important dans les mauvaises conditions sociales qui sont reconnues comme un des facteurs « déterminants » de l'émigration.

La criminalité a des coûts humains directs pour les victimes. La criminalité violente peut entraîner des coûts médicaux et une perte de productivité que les populations pauvres des pays pauvres ne sont pas préparées à supporter. Etant donné la faiblesse du niveau des services médicaux disponibles, la même blessure aura des répercussions plus graves en Afrique que dans les pays mieux nantis. Une blessure qui aurait pu être soignée grâce à des soins appropriés peut être invalidante ou mortelle dans certaines régions d'Afrique. En effet cumulé, ces blessures peuvent entraîner d'énormes pertes de fonds destinés à la santé publique.

En ce qui concerne les délits contre les biens, même les plus petites pertes de biens peuvent avoir des conséquences désastreuses pour les ménages pauvres, en particulier lorsque les articles perdus sont des biens productifs, tels que véhicules ou bétail. Alors que les personnes qui ont répondu aux enquêtes dans la plupart des pays développés considèrent que les crimes violents sont plus graves que les délits contre les biens, c'est le contraire dans certains pays en développement. Ce n'est pas parce que les Africains accordent moins d'importance à leur vie que les autres. C'est plutôt parce que les conséquences qu'entraînent la perte d'un bien de production comme un véhicule, par exemple, peuvent être si graves pour les moyens de subsistance d'un groupe élargi de personnes, que cette perte est considérée comme plus grave qu'une blessure infligée à une seule personne.

Outre ces coûts directs, la criminalité entrave le développement économique en limitant les déplacements et l'accès aux possibilités d'emploi et d'éducation. En rendant les populations craintives, la criminalité retarde les initiatives dans le domaine des entreprises et les autres activités économiques. Des données d'enquête montrent que les Africains ont plus peur de marcher seuls la nuit que les populations de n'importe quelle autre région, et cette crainte pose un sérieux problème, dans un continent où marcher peut souvent être le seul moyen de transport. Les propriétaires de petites entreprises en Afrique considèrent la criminalité comme une entrave beaucoup plus importante que ceux des autres régions, et une enquête menée récemment en Afrique du Sud a montré que plus du quart des personnes ayant répondu à des enquêtes n'envisageraient pas de monter une affaire, par peur de la criminalité.

La criminalité décourage l'investissement en Afrique

La criminalité est mauvaise pour les affaires, et l'Afrique souffre terriblement du manque de confiance des investisseurs étrangers et nationaux. Le montant total des investissements privés en Afrique subsaharienne, en tant que pourcentage du PIB, est inférieur à celui de toutes les autres régions en développement, et la Commission de l'Union africaine affirme que moins de 1% de l'investissement direct étranger (IDE) mondial vient en Afrique. Il n'en a pas toujours été ainsi. Au début des années 70, l'Afrique attirait une part plus importante de l'investissement direct étranger réalisé dans le monde que l'Asie ou l'Amérique latine. Mais au début du nouveau siècle, les investissements en Amérique latine et en Asie étaient respectivement 5,5 fois et 9 fois supérieurs à ceux réalisés en Afrique, même si l'on considère que les taux de rendement sont généralement plus élevés en Afrique que dans les autres régions.

L'attitude des étrangers reflète celle des investisseurs locaux. Même si les Africains sont généralement trop pauvres pour épargner, ceux d'entre eux qui investissent ont tendance à le faire ailleurs. C'est en Afrique subsaharienne que la fuite des capitaux est l'une des plus fortes de la planète, avec 40% de portefeuilles privés détenus hors du continent. Selon les estimations, ceci réduit le PIB du continent d'environ 16%. Si les Africains eux-mêmes hésitent à investir sur le continent, il serait difficile de persuader les investisseurs étrangers de le faire.

Les experts sont d'avis qu'au vu des éléments fondamentaux, rien ne justifie ce manque de confiance dans l'Afrique. Même si les raisons qui sous-tendent ce point de vue sont discutables, la faiblesse des niveaux d'investissement peut trouver son explication dans l'idée selon laquelle l'état de droit n'existerait pas en Afrique. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a estimé que «l'état de droit» est l'un des indicateurs les plus importants de la croissance économique et que les pays africains figurent généralement au bas de l'échelle pour cet indicateur.

Selon des données d'enquêtes menées sur les conditions de l'investissement de la Banque mondiale menée dans neuf pays africains, plus de 29% des hommes d'affaires en Afrique ont indiqué que la criminalité représentait un obstacle majeur pour l'investissement, soit près de 50% de plus que la moyenne mondiale. Le nombre de ceux qui ont associé les pertes directes

à la criminalité variait entre 11 et 80% des personnes interrogées dans chacun des pays, et le coût des pertes variait entre 2 et 12% du total des ventes. Les frais de sécurité tournaient autour de 3% du total des ventes dans plusieurs pays. Ces coûts directs peuvent être un problème majeur pour des activités économiques naissantes et pour celles qui opèrent à partir de marges faibles. Comme l'indique la Banque mondiale :

La criminalité ... augmente le coût de l'activité économique, que ce soit du fait de pertes directes de biens ou du fait de dépenses liées aux précautions qui doivent être prises, comme le recours à des gardes de sécurité, la construction de clôtures, ou l'installation de systèmes d'alarme. Dans le pire des cas, les entreprises étrangères renoncent à investir, et les entreprises locales quittent le pays pour s'installer dans des lieux plus paisibles.

La Banque mondiale affirme que la corruption est le plus grand obstacle au développement social et économique, et dans les Enquêtes sur les conditions de l'investissement susmentionnées, les personnes interrogées ont cité la corruption, comme l'entrave la plus importante aux investissements, avant les impôts, les problèmes d'infrastructures et l'inflation. La corruption contribue aussi peut-être à dresser un autre obstacle formidable à l'investissement direct sur le continent: les formalités administratives. Selon la Banque mondiale: « dans beaucoup de pays, des réglementations et pratiques restrictives, qui visent souvent à générer des rentes pour les agents publics et les groupes favorisés, limitent les activités industrielles et commerciales, et touchent aussi bien l'agriculture que l'industrie ». La plupart du temps, la structure des pouvoirs publics africains a été héritée des régimes coloniaux, mais les efforts de réformes entrepris peuvent être entravés, lorsqu'ils menacent les réseaux de népotisme des agents de l'Etat corrompus.

D'après les enquêtes sur les conditions de l'investissement de la Banque mondiale, 38% des sociétés en Ouganda, 46% en Zambie et 73% au Kenya ont affirmé que la corruption représentait un obstacle majeur ou très important pour les affaires. En Zambie, près de 2% des recettes totales sont dépensées en pots-de-vin, alors qu'en Ouganda, ils s'élèvent à 3% des ventes de gros. En Zambie, la passation d'un marché public coûterait 3,7% de sa valeur en pots-de-vin. Lors d'une étude sur les crimes économiques en général (notamment la corruption, les détournements et les extorsions de fonds), une enquête menée auprès de 189 sociétés au Kenya, en République Unie de Tanzanie, et en Zambie a montré que ces trois pays ont ainsi perdu 206 millions de dollars en deux ans.

L'expansion du tourisme offre de nouvelles perspectives, mais la criminalité, notamment à l'encontre des touristes, a des répercussions néfastes sur cette industrie. On estime actuellement que le tourisme crée 6% d'emplois et génère plus de 7% du PIB en Afrique. Le PIB issu de ce secteur devrait augmenter de presque 10% en 2004, et les emplois correspondants, d'un peu moins de 9%, dépassant largement le taux de croissance sur le continent. La part du tourisme dans certaines économies prospères du continent varie entre 10 et 20%, et celui-ci offre un grand nombre d'emplois à des travailleurs sans qualification. Même s'il est difficile de déterminer avec précision l'incidence directe de la criminalité sur cette industrie, le Kenyan Tourism Board estime à près de 200 millions de dollars le manque à gagner de ces dernières années, en raison des avis décourageant les voyageurs de se rendre dans le pays.

Criminalité, corruption, perte de confiance du public et dépenses publiques.

La criminalité, et particulièrement la corruption, affaiblit la démocratie en détruisant les rapports de confiance entre le peuple et l'État. L'obligation la plus fondamentale de l'État consiste à assurer la sécurité de ses citoyens. Lorsqu'il n'arrive pas à remplir cette obligation, ou, pire, lorsqu'il assure la protection de certains groupes et pas d'autres, les populations réclament, à juste titre, le droit d'utiliser la force pour régler des différends, souvent avec des conséquences désastreuses.

Outre le fait qu'elle ne dispose pas des moyens dont elle a besoin, la police est généralement considérée comme la branche des pouvoirs publics la plus corrompue dans les sondages en Afrique. Lorsque le public ne fait plus confiance aux responsables en ce qui concerne le maintien de l'ordre, les riches font alors appel à des sociétés privées de surveillance (gardiennage), tandis que les pauvres doivent assurer leur propre protection. Dans les zones où les communautés culturelles restent soudées, on peut alors assister au retour à une justice traditionnelle, mais lorsque les changements sociaux ne le permettent pas, elles ont alors recours à l'autodéfense. Outre le fait qu'ils commettent des violations des droits de l'homme, les véritables groupes d'autodéfense tombent dans le racket de protection et peuvent devenir eux-mêmes des bandes de pillards.

Les autres formes de corruption officielle empêchent aussi l'État d'utiliser ses capacités pour promouvoir le développement. Un gouvernement corrompu n'est pas au service de l'ensemble de la population, et ne bénéficie pas en retour de son soutien. De cette façon, la corruption porte un rude coup à la démocratie. Au niveau le plus bas, elle peut empêcher les citoyens d'avoir accès aux services publics de base, étant donné que les agents publics corrompus exigent des pots-de-vin avant d'offrir aux populations les services auxquels elles ont droit. L'enquête du baromètre mondial de la corruption de 2004 a porté sur 64 pays, y compris cinq africains. Il a été demandé aux personnes interrogées si elles avaient été contraintes de verser des pots-de-vin au cours des 12 derniers mois. Les trois pays ayant enregistré les plus forts pourcentages de réponses positives étaient tous africains : Cameroun (52%), Kenya (36%) et Nigeria (32%, à égalité avec deux autres pays). Dans une autre étude, Transparency International a montré que le Kenyan moyen qui vit en ville verse chaque mois 16 pots-de-vin, dont 99% à des agents de l'État. Heureusement, il s'agit, la plupart du temps, de pots-de-vin de petite valeur, mais on estime qu'ils augmentent de près de 15% le coût de la vie, un fardeau énorme pour une population qui gagne en moyenne 393 dollars par an. Ceux qui refusent de payer se voient privés des services dont ils ont besoin pour promouvoir leur développement, et donc des avantages liés aux programmes destinés aux plus pauvres. Ce qui aggrave l'exclusion sociale et le ressentiment parmi les personnes défavorisées.

La criminalité et la corruption peuvent réduire les revenus nationaux de diverses façons. Les ressources naturelles qui font l'objet de contrebande avec la complicité des acteurs étatiques peuvent priver les populations des avantages générés par les richesses de leur pays. Il s'agit d'un véritable problème en Afrique, où de nombreuses économies sont tributaires de l'extraction des ressources naturelles.

Les agents publics à l'affût de pots-de-vin, les régimes fiscaux injustes et excessifs, les réglementations liées à la corruption peuvent conduire l'activité économique à se réfugier dans le secteur informel, ce qui réduit d'autant les recettes fiscales et l'associe à la grande criminalité et compromet la croissance. Une évaluation de l'importance de l'économie parallèle dans les pays africains, qui porte notamment sur l'activité criminelle, montre que celle-ci varie généralement entre le tiers et les deux tiers du PIB, qui dans tous les cas, n'est pas imposée. Le clientélisme aggrave les inégalités de revenus, et est également associé à la criminalité.

Les coûts directs de la corruption au niveau des comptes nationaux sont considérables, étant donné que les valeurs qui vont dans les poches des agents publics corrompus ne sont pas réalisées au profit des populations. La corruption encourage également les dépenses excessives liées aux marchés et aux projets publics, où les possibilités de détournement sont nombreuses et où la qualité des prestations laisse à désirer, les entrepreneurs corrompus ne se sentant pas obligés de respecter le cahier des charges. Ces dépenses excessives peuvent se faire aux dépens d'importants services de développement.

Enfin, toute cette corruption aurait pu avoir, en quelque sorte, des effets bénéfiques sur l'économie si elle était, en fin de compte, réinvestie en Afrique. Mais comme indiqué plus haut, ce n'est souvent pas le cas pour les gains légitimes, à plus forte raison, pour les profits

provenant de la corruption. La fuite des capitaux s'applique également à l'économie criminelle.

Pour terminer, les effets cumulés de la corruption des agents publics ont pour effet de détruire le respect du droit et de l'État. La démocratie est, de ce fait, gravement compromise, puisque de nombreux citoyens finissent par considérer l'État comme un ennemi plutôt que comme un organe représentatif. Lorsque les classes et les personnes privilégiées sont autorisées à bafouer la loi, les personnes défavorisées pensent qu'ils n'ont aucune obligation morale de la respecter.

Progrès et possibilités

Jusqu'ici, le rapport a essentiellement porté sur l'établissement d'un diagnostic. Ce dernier paragraphe examine les actions mises en œuvre à ce jour par les gouvernements africains, pour trouver des solutions à ce problème, et il identifie quelques-uns des domaines éventuels où la réflexion sur la lutte contre la criminalité peut être intégrée dans la planification du développement. Des progrès remarquables ont été accomplis par plusieurs pays africains, certaines communautés économiques régionales, et l'Union africaine en vue de créer le cadre législatif et organisationnel de prévention et de lutte contre la criminalité, mais les capacités de mise en œuvre peuvent avoir besoin d'être renforcées dans de nombreux cas. La position africaine commune publiée lors du Congrès mondial sur le crime de 2005 donne une orientation forte en vue de l'identification des priorités et des programmes qui pourraient être exécutés à cet effet.

Conclusion

Même si c'est en Afrique que semblent se poser les problèmes les plus graves liés à la criminalité dans le monde, c'est aussi là qu'ils sont les moins connus. Les chiffres sur la criminalité, en particulier les statistiques basées sur des enquêtes, doivent être considérés comme d'importants indicateurs de développement, aussi bien pour ce qu'ils représentent, que pour ce qu'ils révèlent comme obstacles possibles au progrès économique. Une fois que la situation dans le domaine de la criminalité en Afrique sera mieux comprise, les bonnes pratiques qui ont permis de lutter contre la criminalité dans d'autres régions pourront être adaptées, comme il se doit, au continent.

La criminalité devrait occuper une place prépondérante dans l'esprit des planificateurs du développement, et les idées relatives à la lutte contre la criminalité devraient influencer tous les aspects des projets de développement. Il en est déjà ainsi en partie, grâce à la reconnaissance du fait que l'état de droit et la gouvernance sont essentiels pour la croissance économique. Mais même à un niveau de base parmi les populations, l'impact de la criminalité sur l'éducation, la santé, le logement et les services sociaux, doit être prise en compte.

La communauté internationale reste déterminée à aider les populations africaines à surmonter les obstacles auxquels elles se trouvent confrontées. Comprendre la dynamique entre les conflits, la criminalité, la corruption et le développement est une importante partie de ce processus, dans le but de trouver des solutions à ce qui semble être une source de souffrances en Afrique, qui n'est pas encore suffisamment prise en compte.

INTRODUCTION

« La criminalité a été identifiée comme l'un des principaux obstacles au développement. »

-Position commune africaine sur la prévention du crime et la justice pénale²

L'Afrique est un continent à la fois vaste et divers qui se prête mal aux généralisations mais si le produit national est modérément élevé dans plusieurs pays, la majorité des Africains, dans toutes les régions du continent, sont très pauvres. Selon la Commission de l'Union africaine, près de 40 % de la population de l'Afrique subsaharienne vit au-dessous du seuil de pauvreté de 1 dollar par jour.

Au-delà du revenu, le manque de développement affecte d'autres aspects du potentiel humain. L'état de santé des Africains est mauvais et près de la moitié du nombre total d'enfants qui, partout dans le monde, ne parviennent pas à leur cinquième anniversaire sont nés en Afrique. La malnutrition, la maladie et la violence abrègent l'espérance de vie, qui est bien moindre en Afrique que dans les autres régions. Le sort des Africains est peu enviable aussi dans le domaine de l'éducation. Dans beaucoup de pays d'Afrique, moins de la moitié de la population d'âge scolaire peut fréquenter l'école primaire. Selon l'Indicateur du développement humain pour 2004 calculé par le Programme des Nations Unies pour le développement, 32 des 35 échelons inférieurs sont occupés par des pays d'Afrique, tous de la région subsaharienne.

Plus inquiétant encore est le fait que beaucoup de pays d'Afrique n'ont cessé de s'appauvrir au cours des 30 dernières années. En dépit des réformes de la gouvernance qui ont été introduites presque partout et de décennies d'aide au développement, le PIB global par habitant a légèrement diminué dans les pays d'Afrique subsaharienne, à un rythme de 0,8 % par an entre 1975 et 2002, tandis que, dans le monde en développement dans son ensemble, il s'est accru de 2,3 % par an. Huit pays, tous d'Afrique subsaharienne et représentant ensemble un tiers de la population de la région, ont vu leur revenu par habitant diminuer de moitié pendant la même période.

Le présent rapport examine un élément qui est souvent négligé lorsque l'on cherche à expliquer le sous-développement persistant de l'Afrique, à savoir la criminalité. Comme les capacités administratives sont limitées, l'on manque de données officielles sur la criminalité en Afrique, et les recherches indépendantes ont été limitées elles aussi. Toutefois, tous les indicateurs disponibles portent à conclure que le continent est confronté à un très sérieux problème de criminalité.

À y réfléchir de plus près, il n'y a rien de surprenant. La criminalité est rarement un phénomène isolé et est l'un de toute une série d'éléments liés au sous-développement. Un degré élevé d'inégalité de revenus, la rapidité de l'urbanisation, une proportion élevée de jeunes au chômage, l'insuffisance des ressources allouées aux systèmes de justice pénale et la prolifération d'armes à feu sont autant de facteurs qui influent directement sur la criminalité. De plus, les formes contemporaines des conflits alimentent la criminalité et, ces dernières années, le continent a été secoué par un plus grand nombre de guerres civiles que toute autre région du monde. Ainsi, même en l'absence de données, la criminalité trouve en Afrique un terrain fertile.

Indépendamment des souffrances humaines causées par la criminalité elle-même, il y a de bonnes raisons de croire que, de différentes façons, la criminalité entrave le processus de développement. Le niveau des investissements en Afrique est inférieur à ce qu'il devrait être et cela peut être imputé pour une large part à l'idée que l'état de droit ne prévaut pas en Afrique. La criminalité détruit le capital humain et social et peut avoir un impact beaucoup plus marqué sur la vie des citoyens des pays pauvres que de ceux des pays riches. Chose peut-être plus importante, la criminalité, et surtout la corruption, empoisonnent la relation entre

gouvernants et gouvernés et ainsi, savent à la fois la démocratie et la capacité de l'État de promouvoir le développement.

Il existe à l'heure actuelle au sein de la communauté internationale un puissant mouvement en faveur du développement de l'Afrique. Les dirigeants africains ont entrepris des projets tendant à promouvoir des réformes démocratiques et l'expansion économique au profit des populations de leurs pays, et l'on décèle des signes de progrès sur de multiples fronts. Ce rapport et la Table ronde en vue de laquelle il a été établi font suite à une résolution adoptée en 2004 par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies sur la base de l'engagement spécial en faveur de l'Afrique pris par les États Membres dans la Déclaration du Millénaire. Cette initiative s'inscrit également dans le cadre de l'objectif plus général de l'Organisation des Nations Unies tendant à étudier la corrélation entre sécurité et développement, ce qui était également l'objectif du rapport de mars 2005 du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, *Dans une liberté plus grande*. Des efforts semblables sont envisagés pour d'autres régions du monde, comme les Balkans et l'Asie centrale.

La Table ronde, organisée conjointement par l'Union africaine et l'ONUDC, doit se tenir à Addis Abeba fin mai 2005. Elle offrira aux participants, hauts fonctionnaires pour la plupart, l'occasion de rencontrer leurs partenaires de développement pour faire le bilan des problèmes liés à l'état de droit sur l'ensemble du continent. À cette fin, les participants évalueront les progrès accomplis jusqu'à présent dans la lutte contre la criminalité et arrêteront un plan d'action prioritaire pour l'Afrique pour les cinq prochaines années.

Le présent rapport se borne à faire la synthèse des études disponibles sur l'étendue de la criminalité en Afrique et à analyser comment ce phénomène affecte le processus de développement. Il vient ainsi compléter et documenter la Position africaine commune citée ci-dessus. Son but est de stimuler le débat, et est un résumé d'une étude plus vaste, actuellement en cours, qui examine ces questions de manière plus approfondie. Il représente une tentative d'éclairer d'un jour nouveau un problème qui ne date pas d'hier et n'aborde que brièvement les interventions actuelles et possibles (dans la troisième Partie) car tel sera précisément le thème des discussions de la Table ronde. Il n'entend pas brosser un tableau complet de la situation et, en fait, l'un des principaux points qu'il met en relief est l'information limitée qui est actuellement disponible à ce sujet. Manifestement, il importe de s'employer d'urgence à rassembler plus de données et à approfondir les recherches. Toutefois, les informations disponibles portent clairement à conclure que la prévention du crime est une question qui doit être prise en considération dans les politiques de développement en Afrique. Il faut espérer que, conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'autres pourront poursuivre ce travail de façon opérationnelle et concrète afin d'améliorer les conditions de vie des populations de l'ensemble du continent.

I. LA CRIMINALITE EN AFRIQUE

Le présent rapport n'a pas pour objet d'étudier les causes profondes de la criminalité ou du développement en Afrique. Une telle entreprise pourrait nécessiter plusieurs ouvrages. Le premier chapitre a tout simplement pour objectif de regrouper les quelques données dont on dispose sur la criminalité en Afrique et de les rendre plus compréhensibles. Le deuxième chapitre procède à l'analyse des répercussions que la criminalité pourrait avoir sur le développement de l'Afrique.

Le premier chapitre débute par une analyse des circonstances sociales qui, dans le monde, semblent être associées à la criminalité et de l'importance de leur présence en Afrique. Mais association n'est pas synonyme de cause. Comme on le verra par la suite, l'insuffisance des données ne permet pas d'établir, ne serait-ce qu'une corrélation statistique dans ce domaine. Dans beaucoup de pays encore sous-développés, la criminalité n'est un problème majeur, comme il existe des pays développés où la criminalité est endémique. La relation entre la criminalité et le développement n'est donc pas simple, pas plus qu'elle n'est déterminante. Il n'est indiqué nulle part dans le présent rapport que le sous-développement ou la pauvreté sont la cause de la criminalité ou que le développement à lui tout seul peut résoudre les problèmes de la criminalité en Afrique.

Ceci dit, en présence de certains facteurs sociaux, on pourrait être amené à prévoir un problème de criminalité. Même si les statistiques de la police ne sont pas assez fiables pour permettre des comparaisons au niveau international, de nombreuses études ont établi la corrélation entre ces chiffres et les inégalités de revenus, et il existe de bonnes raisons de croire qu'une telle association est effective. La plupart des crimes commis dans le monde sont le fait d'hommes âgés de 15 à 30 ans. Avoir donc une forte proportion de la population dans ce groupe démographique pourrait être considéré un facteur de risque, notamment si ces jeunes n'ont pas d'activités génératrices de revenus ou éducatives. L'urbanisation, notamment le taux d'urbanisation, est un autre facteur social qui semble lié à la hausse des niveaux de la criminalité. Dans la mesure où le système de justice pénal permet de contenir la criminalité, la faible capacité des Etats dans ce domaine pourrait les rendre plus vulnérables. Enfin, même si la présence d'armes à feu à elle toute seule ne permet pas de dire qu'il existe une criminalité, certaines formes de criminalité ne seraient pas possibles sans ces armes, et elles rendent, de toute évidence, les attaques plus meurtrières lorsqu'elles sont utilisées.

Si l'on observe la situation en Afrique sous cet angle, on peut prévoir que les niveaux de criminalité seront élevés. C'est en Afrique que l'on trouve les pays où règnent les plus fortes inégalités dans le monde. De par sa population, l'Afrique est le continent le plus jeune du monde, avec de forts taux de chômage et de faibles taux d'inscriptions scolaires. L'Afrique s'urbanise deux fois plus vite que le reste du monde et ses systèmes de justice pénale sont ceux qui disposent des ressources les plus faibles. Un autre facteur est aussi directement lié à la criminalité : la guerre. L'Afrique a connu ces dernières décennies, plus de guerres que n'importe quelle autre région, et illustre mieux que toute autre, comment la démarcation entre la criminalité et les conflits, peut finir par s'estomper. De nos jours, les guerres sont de plus en plus des guerres civiles violentes et cette violence peut avoir des répercussions à long terme sur les individus, les structures sociales et l'Etat. Ainsi donc, si l'on tente d'établir la situation qui prévaut en matière de criminalité, à partir des variables sociales dans un laboratoire, elle pourrait terriblement rappeler celle de l'Afrique. Ce qui ne veut pas dire que le continent est voué à la criminalité, mais indique cependant qu'il faudrait anticiper des problèmes dans ce domaine et prendre des dispositions à cet effet.

Le premier chapitre étudie ensuite les données de la police et des enquêtes disponibles sur la criminalité en Afrique. Etant donné les nombreux problèmes qui se posent au continent, il n'est pas surprenant de constater que peu de mesures ont été prises pour évaluer les souffrances réelles causées par la criminalité aux Africains. La plupart des gouvernements africains n'ont pas encore vraiment commencé à participer à l'échange des statistiques

officielles sur la criminalité au plan international, et peu de travaux de recherche ont directement porté sur la criminalité en Afrique. Toutefois, lorsqu'elles existent, les données semblent soutenir l'idée selon laquelle beaucoup de pays africains souffrent d'un sérieux problème de criminalité, tant au niveau de la criminalité conventionnelle (meurtres, vol, cambriolage, etc.) et la criminalité organisée (trafic de drogue, autres marchandises illicites et même traite d'êtres humains). Il existe également de fortes présomptions selon lesquelles la corruption à grande et petite échelle posera d'énormes problèmes dans beaucoup de pays africains.

1.1 Facteurs sociaux liés à la criminalité

Le sous-développement ne détermine en aucune façon la criminalité. Les pays les plus pauvres sont souvent les plus respectueux des lois, et ceux qui ont le plus souffert sont peut-être les moins disposés à infliger des souffrances aux autres. Il n'existe aucun indicateur social qui prédise, au plan universel, l'importance de la criminalité dans un pays. L'évolution du problème de la criminalité n'est pas aussi simple.

Cependant, il est vrai que les symptômes du malaise social ont tendance à se manifester en même temps. Le chômage, les faibles revenus des ménages, la mauvaise alimentation, les forts taux d'abandons scolaires, les grossesses non désirées, les familles monoparentales, l'abus des drogues et les autres formes de criminalité semblent influencer davantage sur les communautés socialement marginalisées que sur les autres. La corrélation entre ces problèmes est complexe et il est probable qu'ils se renforcent mutuellement, de diverses façons.

La relation entre marginalisation sociale et criminalité a été bien établie dans les régions défavorisées du monde développé. L'observation de la carte géographique de plusieurs villes montre une concentration de meurtres en zones urbaines plus forte que ce qu'on aurait pu prévoir, en se basant uniquement sur la densité des populations. C'est dans les zones les plus reculées d'une métropole que l'on trouve habituellement les points de distribution des drogues les plus importants. La guerre des gangs intervient rarement dans les quartiers riches, et les «criminels de carrière» viennent beaucoup plus souvent des zones défavorisées et des groupes marginalisés.

Malheureusement, les ghettos du monde développé ont beaucoup de points communs avec plusieurs pays d'Afrique, en termes d'inégalités des revenus, de chômage des jeunes, de déplacements de population et d'accès à la justice. Même si n'importe lequel de ces facteurs ne peut, à lui tout seul, engendrer la criminalité, leur présence collective rend celle-ci plus probable, toutes choses étant égales par ailleurs. Ce qui ne veut pas dire que le continent est condamné à la criminalité. Cela veut tout simplement dire qu'il convient d'anticiper la criminalité et qu'il faudrait planifier le développement, en ne perdant pas de vue cette dynamique.

La très mauvaise qualité des données sur la criminalité, notamment pour l'Afrique, représente l'une des difficultés majeures rencontrées dans l'établissement de liens entre la criminalité et d'autres indicateurs sociaux. Cette question fait l'objet d'un examen approfondi dans l'Annexe C du présent rapport. Même si ce handicap majeur empêche une analyse statistique complexe, pour de nombreux théoriciens, il s'agit de facteurs sociaux qui ont des incidences sur l'importance des activités criminelles. Quelques-uns d'entre eux sont examinés ci-après.

Pauvreté et inégalité

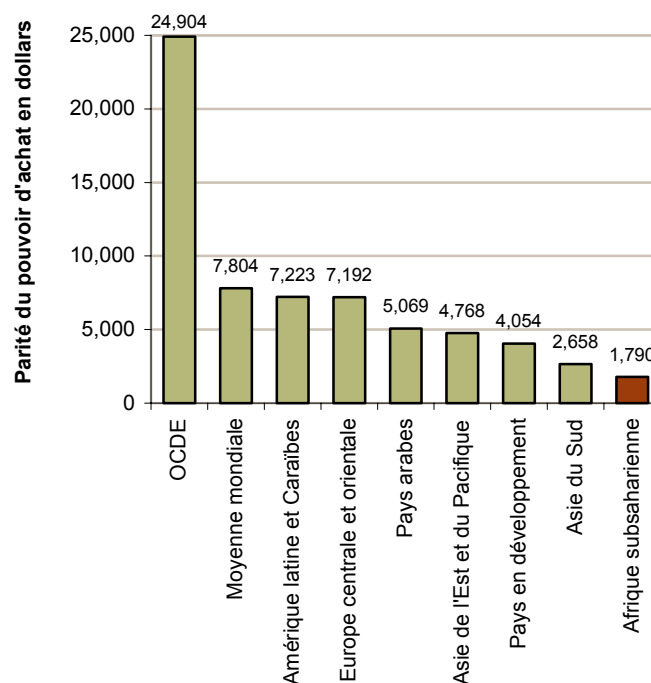
L'Afrique est le continent le plus pauvre du monde. La totalité de son PIB est inférieure à celui de l'Espagne, alors qu'elle a une population 20 fois supérieure. Même en le calculant sur la base de la parité du pouvoir d'achat, le PIB par habitant est nettement plus faible en Afrique que dans les autres régions. La moitié de la population de l'Afrique subsaharienne vit avec moins de l'équivalent de 65 cents américains par jour. Et même si des signes avant-coureurs

laissent supposer que la situation s'améliore, en réalité, l'Afrique s'est appauvrie au cours des dernières années. En Afrique subsaharienne, le PIB par habitant a reculé de 0,8% par an au cours de la période allant de 1975 à 2002, alors que pour l'ensemble des pays en développement, il a augmenté de 2,3% par an.

Donc, si la pauvreté est une cause directe de la criminalité, on pourrait s'attendre à des niveaux inégalés de criminalité en Afrique. Heureusement, l'incidence de la pauvreté sur la criminalité semble plus complexe. Il y a eu de nombreuses tentatives pour établir une corrélation entre les niveaux des revenus et les statistiques sur la criminalité, même si les résultats ont été mitigés³. Alors qu'un petit nombre des crimes commis sur la planète le sont dans le but de satisfaire des besoins humains fondamentaux, le fait d'être privé de biens matériels peut être atténué à travers d'autres facteurs sociaux. Comme l'a affirmé le Président Sud-africain Thabo Mbeki, citant le rapport sur le développement humain du PNUD de 2000, «la pauvreté ne se manifeste pas seulement par un manque d'aliments, de logement et de vêtements. Elle se manifeste également ... par un degré élevé de délinquance, y compris par la violence entre les pauvres eux-mêmes, surtout contre les femmes et les enfants, cette violence allant souvent de pair avec l'alcoolisme et la toxicomanie».⁴

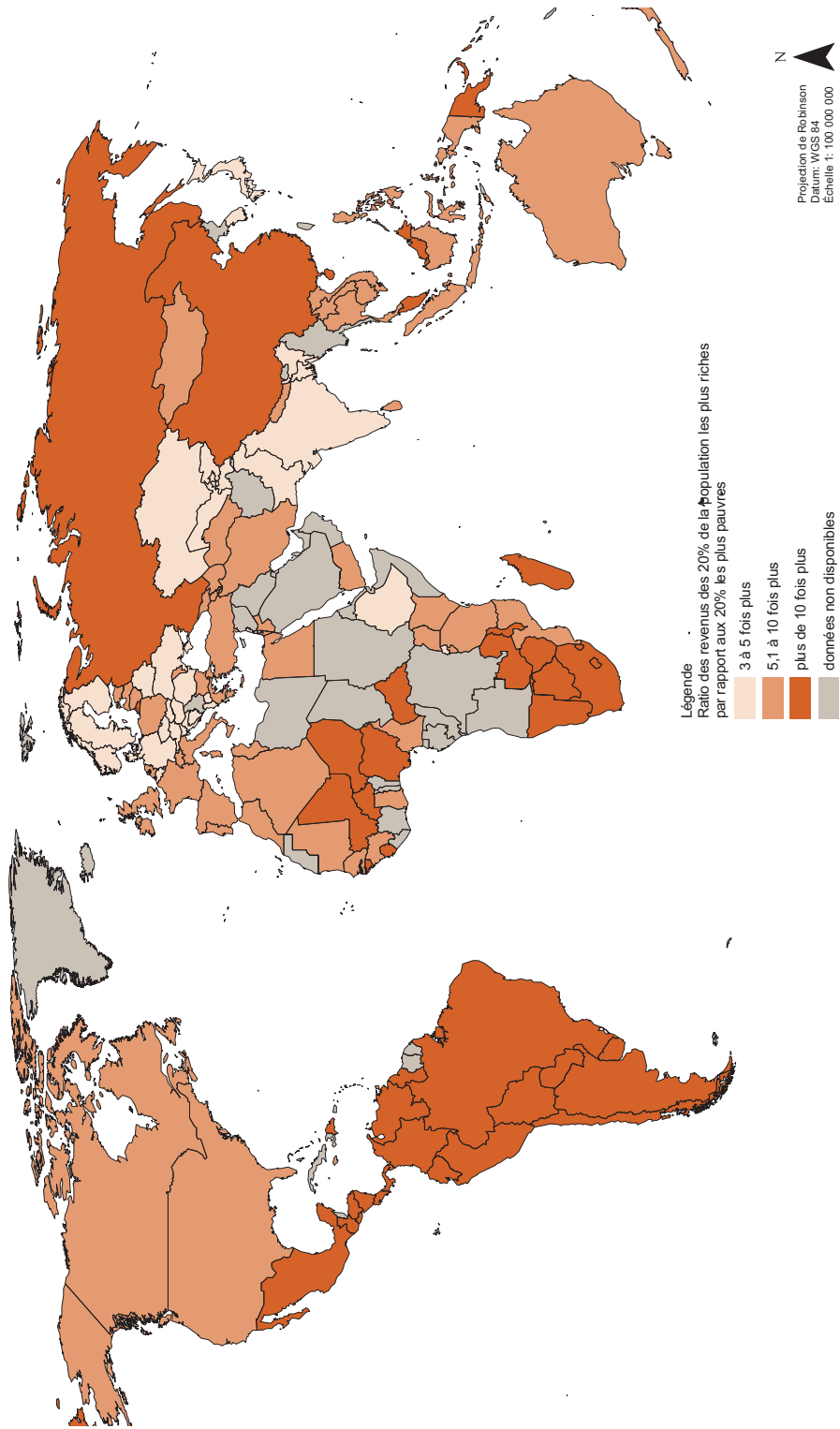
Par ailleurs, on a affirmé que les inégalités de revenus font partie des causes de criminalité les plus fréquemment citées, parmi les délits enregistrés par la police,⁵ même si certaines études tentent de prouver le contraire.⁶ C'est en Afrique que se trouvent les pays où existent les plus grandes inégalités dans le monde. Dans l'ensemble les 10% de personnes les plus riches d'Afrique gagnent en moyenne 31 fois plus que les 10% les plus pauvres. C'est seulement en Amérique du Sud qu'on trouve une répartition plus inégale des revenus (carte et figure). Les sept pays où la répartition des revenus est la plus inégale de la planète et pour lesquels on dispose de données sont, dans l'ordre décroissant : la Namibie, le Lesotho, le Botswana, la Sierra Leone, la République centrafricaine, le Swaziland et l'Afrique du Sud.

Figure 1: Produit intérieur brut par habitant en 2002 en dollars (PPP)



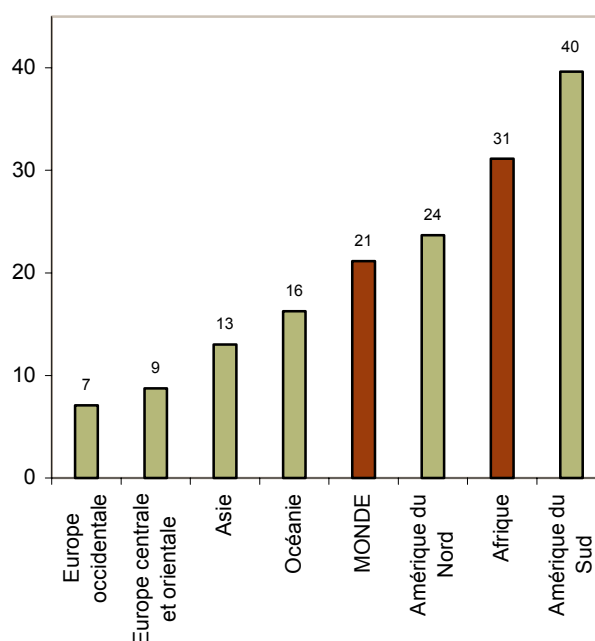
Source : PNUD, Rapport sur le développement humain, 2004.

Inégalités de revenus mondiales selon le coefficient Gini



Source: UNDP (2004) Human Development Report 2004; Cultural Liberty in Today's Diverse World. UNDP: New York.
Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Figure 2 : Inégalité des revenus : Ratios entre les revenus des déciles les plus riches et les plus pauvres (moyennes non pondérées), 2002 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles



Source : PNUD 2004.

Selon la Banque mondiale, une privation relative « crée des tensions sociales, les personnes défavorisées se sentent dépossédées lorsqu'elles se comparent aux plus riches », et donc « les pauvres recherchent des compensations par tous les moyens, y compris en commettant des crimes aussi bien contre les pauvres que contre les riches ». ¹⁰

Ceux qui s'estiment victimes d'injustice sociale peuvent peut-être penser qu'ils ne sont pas tenus de respecter les lois du système qui les marginalise. En réalité, vu que le respect de la loi peut être perçu comme une exploitation autorisée, défier la loi sera alors peut être perçu comme un acte courageux au sein des communautés marginalisées. La distinction entre « la désobéissance civile » et la criminalité à la recherche du profit peut s'estomper chez certains. Des villes et des pays ont été retenus comme cadres de références pour des études sur l'impact des inégalités de revenus, mais dans un monde de plus en plus globalisé, les cadres de référence des personnes défavorisées peuvent ne pas se limiter aux frontières municipales ou internationales. Avec la mondialisation des médias occidentaux, les modes de vie des riches et des puissants s'offrent à la vue des populations pauvres, partout dans le monde. Celles-ci sont confrontées à une éthique de consommation qui est perçue comme le credo du raffinement mondial.

L'ironie de la chose, c'est que la démocratisation et l'ouverture des marchés peut exercer une pression considérable sur les jeunes défavorisés. Avec la levée des obstacles officiels au progrès, les populations pauvres peuvent penser que c'est sur elles que pèse à présent, la charge du progrès matériel. Ne pas progresser peut donc être interprété comme un échec personnel, plutôt que celui de la société. Les pressions qui s'exercent sur les jeunes pour parvenir, à tout prix, au succès matériel, peuvent être intenses.

Le Président de la Tanzanie, Benjamin Mpaka, a récemment évoqué les causes de la criminalité, en sa qualité de co-Président de la Commission mondiale sur les dimensions sociales de la mondialisation. Il a précisé que la délinquance était exacerbée par « l'aspect culturel de la mondialisation, qui engendre un sentiment d'envie pour le mode de vie occidental présenté dans les médias électroniques et imprimés ». ¹¹ Le désir d'acquiescer de la

richesse malgré les obstacles à l'activité économique formelle peut également encourager les initiatives criminelles et, en définitive, la criminalité organisée.

On a également affirmé que les inégalités peuvent aussi engendrer les crimes violents, étant donné que la «violence qui exprime un sentiment de frustration» est dirigée vers les cibles vulnérables.¹² Comme l'a fait observer le Président Mbeki, il s'agit souvent des femmes et des enfants. L'impossibilité de s'occuper des personnes à charge peut être une source énorme de frustration, en particulier lorsque les autres semblent mieux réussir. La rage qu'engendre une telle situation peut avoir des conséquences désastreuses.

Proportion des jeunes au sein de la population.

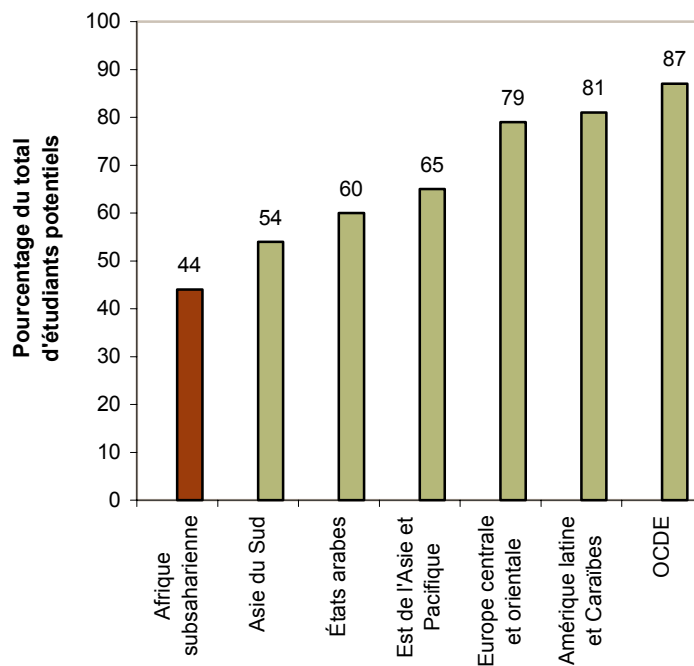
Une **population jeune** est un atout considérable mais peut aussi être une source de vulnérabilité sociale. Partout dans le monde, l'aspect le plus important de la délinquance est qu'elle provient surtout d'adolescents et de jeunes adultes.¹³ Au moins 140 études organisées dans différents pays à propos de différentes catégories d'infractions au moyen de méthodes diverses ont constaté que les personnes de 12 à 30 ans sont celles qui risquent le plus de commettre un délit. Pour autant que l'on sache, aucune étude n'a jamais manqué de signaler cette corrélation. Si l'on compare la situation des différents pays, l'âge le plus vulnérable ne varie que de trois ou quatre ans, dans une fourchette comprise entre les dernières années de l'adolescence et les premières années de la vingtaine, l'âge exact dépendant de l'infraction considérée.¹⁴

L'Afrique a la population la plus jeune du monde - 43 % de la population du continent a moins de 15 ans. Dans la plupart des pays africains, l'âge moyen se situe entre 16 et 19 ans, tandis que dans de nombreux pays développés il est du double.¹⁵ Ce qui signifie qu'une plus large part de la société risque de se trouver impliquée dans une activité criminelle.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la corrélation entre de forts taux de chômage et la criminalité n'a pas été établie avec certitude, même si certaines études ont tenté de le prouver.¹⁶ Les estimations contradictoires sur les niveaux de chômage illustrent les difficultés éprouvées à rassembler des données fiables sur le continent, en vue de procéder à des comparaisons au niveau international. L'Organisation internationale du travail indique que les valeurs utilisées par les pays africains, sont très diverses, tant aux niveaux des années que des méthodes utilisées, et il est surprenant de constater que les pays les plus pauvres sont ceux qui publient souvent des taux de chômage bien inférieurs à ceux des pays plus riches. Des données pour 2003, sont disponibles pour l'Ouganda (3%), Maurice (10%), l'Égypte (11%), le Maroc (12%), la Tunisie (14%) et l'Afrique du Sud (28%). Dans les pays développés, le chômage des jeunes est habituellement le double ou le triple du taux général.

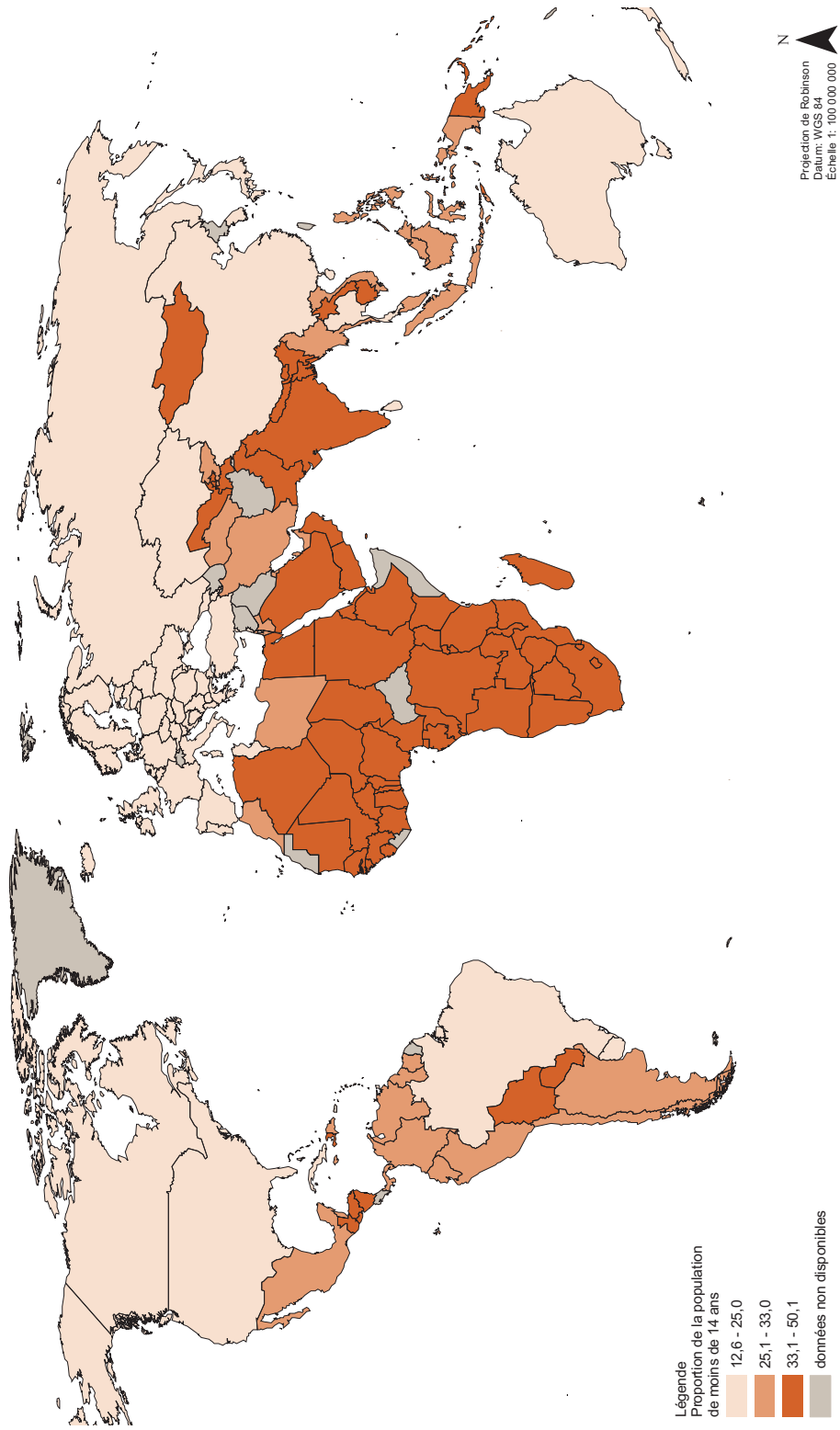
Les taux concernant la fréquentation scolaire sont plus prévisibles et ces taux sont les plus faibles en Afrique subsaharienne (Fig.3), les filles étant généralement les plus touchées. La faiblesse du taux de scolarisation découle d'un certain nombre de facteurs, notamment l'insuffisance des ressources gouvernementales consacrées à l'éducation, la nécessité d'une main-d'œuvre enfantine pour assurer la viabilité des ménages, et le grand nombre d'enfants qui grandissent sans surveillance ou qui ne sont pas suffisamment encadrés, notamment les enfants de la rue. Le décès des parents dû au VIH/sida augmentera sans doute le nombre des enfants qui grandissent sans l'attention de leurs parents.

Figure 3: Fréquentation globale des établissements d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire



Source: UNESCO

Proportion de la population âgée de moins de 14 ans en 2002



Source: UNDP (2004) Human Development Report 2004: Cultural Liberty in Today's Diverse World, UNDP, New York.
Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Taux annuel de croissance urbaine dans les pays africains (%)



Légende
 ☐ frontières internationales
 ☐ taux de croissance annuel (%)
 ☐ moins de 2,5%
 ☐ 2,6% - 5,0%
 ☐ 5,1% - 10,0%
 ☐ plus de 10%
 ☐ données non disponibles

0 500 1 000
 Kilomètres
 1:46 000 000
 Projection: Géographique
 Datum: WGS 84

Source: United Nations (2004) United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, UN: New York.
 Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Urbanisation

Près de la moitié de la population africaine vit actuellement dans les villes et les taux d'urbanisation sont élevés. La croissance des villes africaines tournera sans doute autour de 4% par an au cours des 15 prochaines années, soit près de deux fois plus que la moyenne mondiale¹⁷. Même si l'urbanisation est un effet secondaire inévitable du développement et peut être indispensable pour la croissance économique, elle génère également des problèmes intrinsèques, notamment lorsqu'elle n'est pas gérée. Vu les problèmes de capacité qui se posent généralement aux gouvernements africains en général, les moyens dont ils disposent pour y faire face peuvent être limités. C'est la raison pour laquelle on trouve dans un grand nombre de villes africaines, de grandes implantations informelles et des taudis surpeuplés, avec peu d'accès aux services, y compris les services de police.

Partout dans le monde, la criminalité est plus importante dans les villes que dans les zones rurales, avec des taux qui augmentent généralement, en fonction de la taille de la ville. L'Afrique ne semble pas être une exception. Par exemple, une analyse des facteurs de risque de victimisation, fondée sur une enquête nationale sur les victimes réalisée en 2003 en Afrique du Sud, illustre la prévalence de la délinquance dans les grandes villes. L'enquête a constaté que, pour ceux qui vivent en dehors des grandes agglomérations, le risque de vol était inférieur de 45% à 50%. La tendance est la même pour les vols à main armée et les coups et blessures.¹⁸

Ce qui implique que, vu que de plus en plus d'Africains émigrent vers les villes, notamment les grandes agglomérations, on peut s'attendre à ce que la criminalité augmente. Le nombre des délinquants potentiels et des victimes ne cesse de croître. La poussée de mégapoles comme Lagos et Kinshasa dans un contexte de croissance économique négative a des incidences particulièrement graves sur les taux de la criminalité.

Le rythme auquel s'effectue l'urbanisation est également significatif, étant donné que l'instabilité des populations, la fréquence à laquelle elles changent de domicile, est aussi étroitement associée à la criminalité, les zones à forte densité de population étant celles qui enregistrent les rotations les plus fréquentes. Puisque les contrôles sociaux informels sont les moyens les plus efficaces de lutte contre la criminalité, les zones où la cohésion communautaire est presque inexistante sont plus vulnérables à la criminalité. L'anonymat qui est associé aux populations qui transitent, est un facteur qui favorise une grande diversité d'activités criminelles organisées ou non. Les immigrants illégaux, les fugitifs, les revendeurs de drogue et les travailleurs sexuels ont tendance à se regrouper dans les zones urbaines.

L'autre facteur important, c'est le nombre de personnes qui louent une maison, plutôt que d'en être les propriétaires, car il contribue à l'instabilité des populations et indique le degré auquel les résidents s'investissent pour maintenir la zone habitable. La nécessité de payer un loyer, ce qui n'existe pas dans de nombreuses zones rurales en Afrique, oblige les résidents à se procurer de l'argent liquide, quelle que soit leur situation en matière d'emploi. L'agriculture de subsistance et les réseaux de parenté élargie, qui sont les piliers du mode de vie dans les zones rurales, sont difficiles à maintenir dans un contexte urbain. De nouvelles stratégies pour les sources de revenus doivent être trouvées, dans le cadre ou en dehors de la loi.

La densité de la population qui, de toute évidence est associée à l'environnement urbain, l'est statistiquement moins que l'instabilité ou les taux du loyer – il existe des zones fortement peuplées où la criminalité est faible, comme Tokyo par exemple. Mais les tensions et les affrontements culturels qui pourraient naître au sein de communautés vivant les unes sur les autres et venant d'horizons très différents sont prévisibles.¹⁹ Lorsque l'espace habitable devient trop surpeuplé, la vie dans la rue se développe, ce qui peut à la fois être une bénédiction et un malheur. Les jeunes gens qui grandissent dans la rue sans surveillance peuvent se constituer en groupes d'autodéfense qui peuvent se transformer en bandes,²⁰ un phénomène auquel on assiste rarement dans les zones rurales, mais qui est courant dans

plusieurs villes africaines. Les groupes de défense peuvent également se former autour de critères ethniques ou entre citadins venus de la même zone rurale.

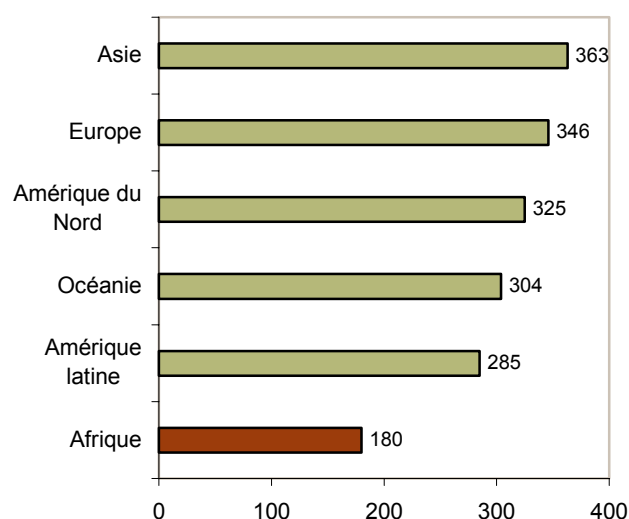
Le problème des implantations informelles autour des villes se pose dans de nombreuses villes africaines, et sont un défi pour la sécurité. Les abris de fortune n'offrent que peu de protection face aux intrus et le manque d'éclairage dans les rues permet aux criminels de se cacher dans l'obscurité. Les résultats d'une enquête menée auprès de victimes dans une zone de taudis ont indiqué que les délits²⁰ que les résidents craignaient le plus, c'était les cambriolages de leurs propres maisons.²¹ La police peut hésiter à se rendre dans ces zones, puisqu'un grand nombre ne sont accessibles qu'à pied, et que leur disposition en forme de labyrinthe peut dérouter les non-résidents. Maintenir le contact avec les témoins et les victimes dans les zones de squatters peut s'avérer difficile, et les possibilités de poursuite sont donc minces.

Les moyens de la justice pénale

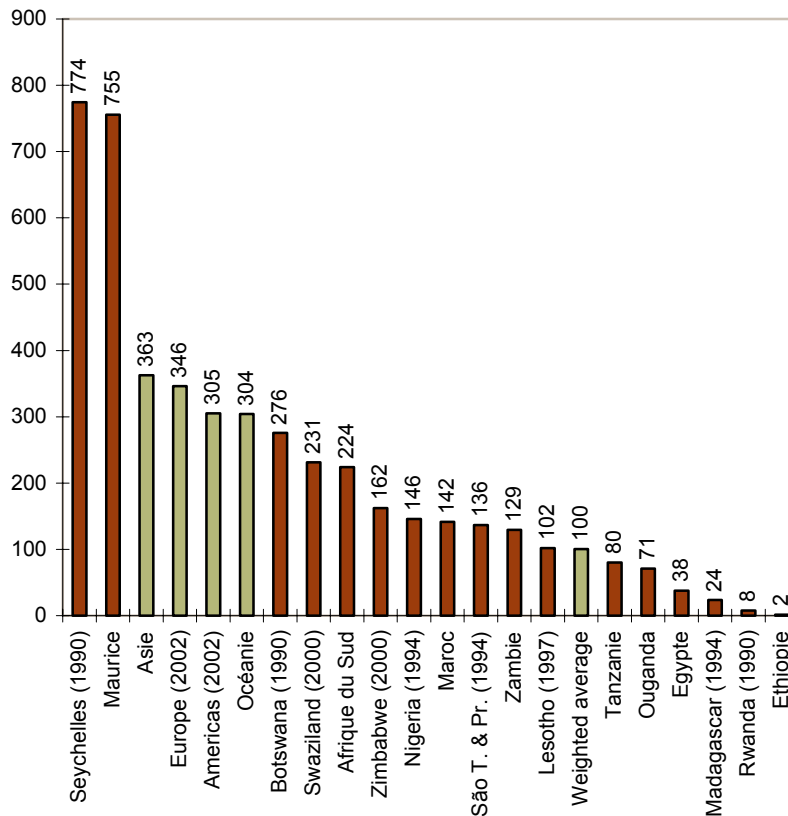
Comme l'on pourrait s'y attendre, il existe une corrélation significative entre le montant des ressources qu'un pays alloue à la justice pénale et son revenu national.²² Les pays pauvres ne peuvent tout simplement pas se permettre de dépenser autant que les pays riches pour la protection de leurs citoyens. Même si la corrélation entre les dépenses pour le maintien de l'ordre et la sécurité publique n'est sans doute pas linéaire, il devrait y avoir un seuil au-dessous duquel on ne peut s'attendre à ce que le système de justice pénale puisse efficacement décourager les futurs délinquants, mettre hors d'état de nuire les récidivistes ou réintégrer les anciens délinquants. Il y a tout lieu de croire que beaucoup de pays africains sont en dessous de ce seuil.

Par exemple, de grands débats ont cours sur l'importance des forces de police requises pour efficacement lutter contre la criminalité,²³ mais la conclusion qui s'impose, c'est que l'accès à la police est un important facteur de sécurité publique. Dans l'ensemble, le ratio police - population en Afrique est sensiblement inférieur à celui de toutes les autres régions du monde, et, dans certains pays, le nombre des policiers est extrêmement faible (figures 4 et 5).

Figure 4 : Nombre d'agents de police pour 100 000 habitants



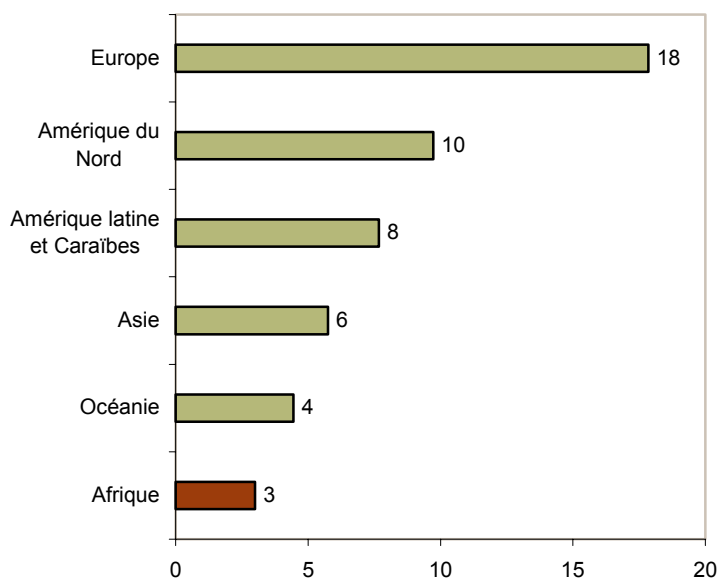
Source : ONUDC, *Enquête sur les tendances de la criminalité 2002 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles.*

Figure 5 : Nombre d'agents de police pour 100 000 habitants (différentes années)

Source : ONUDC, *Enquête sur les tendances de la criminalité 2002 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles*

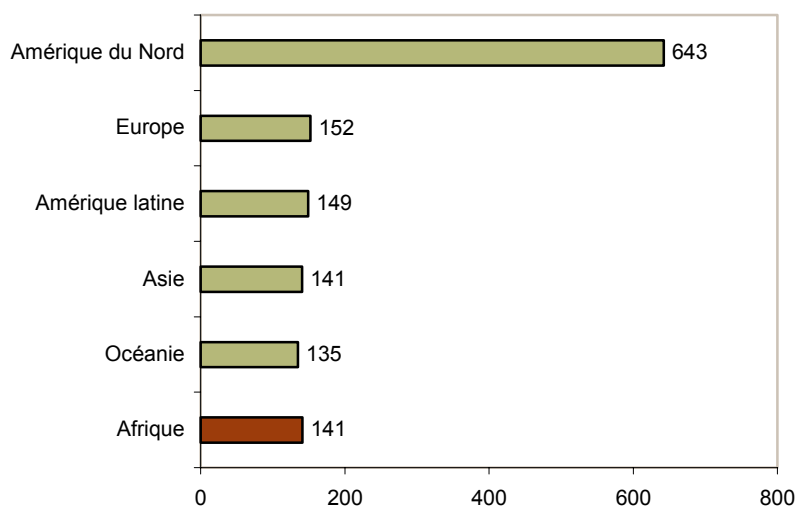
Comme on le verra par la suite, les sociétés africaines ont des taux de délinquance plus importants que dans les sociétés d'Europe, d'Asie et d'Amérique, où les effectifs de la police sont supérieurs. Étant donné qu'en Afrique ils sont moins nombreux, il en résulte que les cas de délinquance à traiter par agent de police sont bien plus élevés. Par exemple, le meurtre est un crime pour lequel la police doit prendre un temps considérable pour mener des enquêtes et engager des poursuites judiciaires efficaces. Pour les 78 pays non africains pour lesquels des données sont disponibles, la moyenne est de 188 agents de police par homicide déclaré, le chiffre médian dans ces pays est de 118, tandis que la moyenne dans les 10 pays africains pour lesquels des données sont disponibles est de 84 agents de police seulement par homicide déclaré, soit un chiffre médian de 22. Comme seul un petit nombre de ces agents sont des détectives qui peuvent mener des enquêtes sur la grande criminalité, il peut en résulter que les dossiers à traiter ne puissent être gérés, d'où des taux de condamnation plutôt faibles.

Les problèmes de la justice pénale sur le continent ne se limitent pas à la police. L'Afrique a également moins de juges par habitant que n'importe quelle autre région du monde (figure 6). Parce qu'il y a moins de juges, les affaires pénales traînent en longueur. Ceci est important, parce que, de la rapidité avec laquelle une affaire est traitée dépend ses chances de succès. Avec le passage du temps, l'intérêt des victimes s'effrite et les témoins disparaissent, notamment dans les régions où ils peuvent être difficilement localisés, comme cela est souvent le cas en Afrique.

Figure 6 : Nombre de juges pour 100 000 habitants

Source : ONUDC, enquête sur les tendances de la criminalité, 2002

Étant donné la faiblesse des effectifs de la police et de la magistrature, il est par conséquent surprenant que la proportion de la population détenue soit presque aussi élevée en Afrique que dans les autres régions du monde (figure 7). Toutefois, une large part de la population carcérale est détenue non pas délibérément mais par manque d'efficacité, beaucoup de détenus n'ayant pas encore été condamnés. En Afrique (et en Asie), environ un tiers des détenus sont en attente de jugement, soit des taux beaucoup plus élevés que dans le reste du monde.²⁴ Cet état de chose est fréquemment imputable à la lenteur de la justice entraînée par le manque de juges et d'autres facteurs. Des taux élevés de détention provisoire peuvent également être liés à la pauvreté des inculpés et de la société, des systèmes de liberté sous caution ne pouvant fonctionner que lorsque l'inculpé peut être retrouvé à un domicile fixe et lorsqu'il possède un patrimoine pouvant servir de garantie.

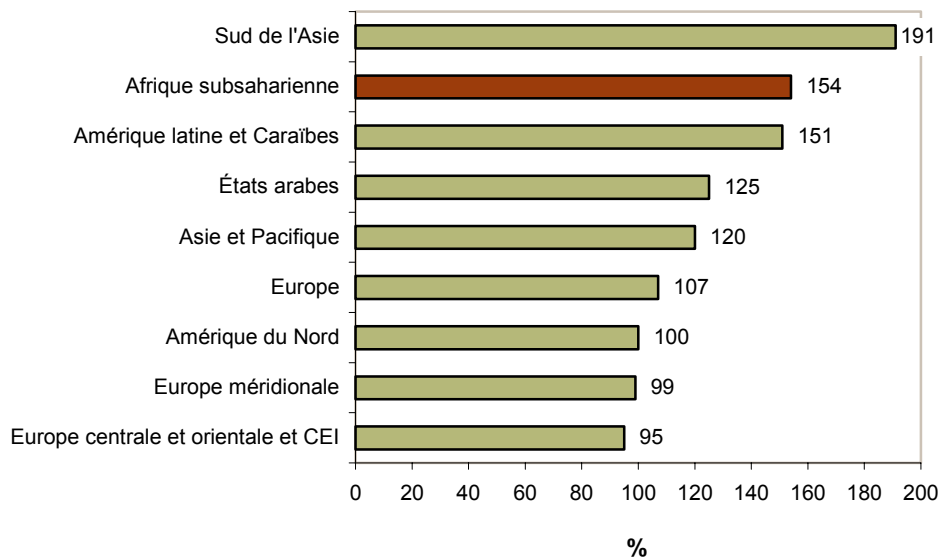
Figure 7 : Détenus pour 100.000 habitants

Source : ONUDC, Enquête sur les tendances de la criminalité, différentes années

Puisque les pays africains emprisonnent plus de personnes que leurs prisons ne peuvent en contenir, celles-ci sont inévitablement surpeuplées. Comme le montre la figure 8, les taux d'occupation des établissements pénitentiaires en Asie, en Afrique et en Amérique latine sont très élevés. Certains peuvent même avoir des taux d'occupation encore plus importants.

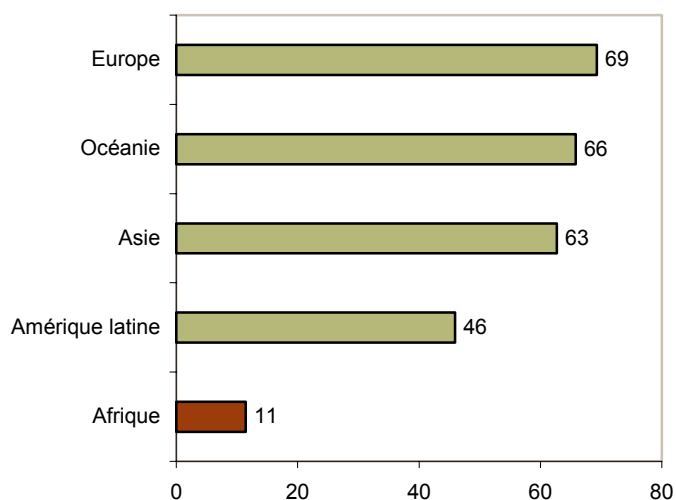
La forte proportion des prisonniers en détention provisoire et la surpopulation compromettent les efforts de réadaptation et causent des injustices. Les prisonniers qui attendent d'être jugés ne peuvent profiter des programmes de réadaptation parce qu'ils n'ont pas encore été condamnés et leur présence ne permet pas de consacrer l'ensemble des ressources aux activités effectuées avec les prisonniers déjà condamnés. Le Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples a procédé pendant de nombreuses années à plusieurs évaluations sur les conditions de vie dans les prisons de certains pays africains. Ces recherches ont porté sur des prisonniers qui attendaient d'être jugés depuis plus de cinq ans²⁵ et sur des cellules collectives tellement surpeuplées que les prisonniers n'avaient même pas suffisamment d'espace pour s'asseoir convenablement²⁶. Ces conditions constituent des violations des droits de l'homme, et conduisent à aviver les problèmes de la criminalité, plutôt qu'à les améliorer.

Figure 8 : Surpeuplement des établissements pénitentiaires: ratio entre le nombre de détenus et le nombre de lits



Source : Enquête sur les tendances de la criminalité World Prison Population list.

Comme indiqué plus haut, les faiblesses de la justice pénale se manifestent aussi par de faibles taux de condamnation. L'assassinat, crime considéré comme grave partout dans le monde, en est un bon exemple. La probabilité qu'un assassinat débouche sur une condamnation est bien moindre en Afrique que dans d'autres régions du monde: de 11 % environ (figure 9). En Afrique du Sud, où le ratio entre les effectifs de la police et le nombre d'habitants est l'un des meilleurs du continent, la proportion des meurtres qui débouchent sur une condamnation est d'environ 18 %, contre 56 % aux États-Unis et 61% au Royaume-Uni.²⁷ En Éthiopie, en revanche, où le nombre d'agents de police par habitant est l'un des plus faibles d'Afrique, il y a eu 4 893 homicides en 2001 et 8 660 en 2002, mais seulement 224 et 310 condamnations respectivement au cours des deux années en question. S'il est difficile de calculer des taux crédibles lorsque le nombre d'infractions varie tant d'une année sur l'autre, il n'en demeure pas moins que le taux de condamnation est inférieur à 5 %. Si la probabilité qu'un assassinat donne lieu à une condamnation est inférieure à 1 sur 20, le système de justice pénale risque fort de n'avoir qu'un effet de dissuasion mineur et les délinquants en série risquent d'avoir une longue carrière derrière eux avant d'être arrêtés.

Tableau 9 : Taux de condamnation pour homicide

Source : ONUDC, *Enquêtes sur les tendances de la criminalité, différentes années*

L'insuffisance des ressources peut se manifester par d'autres manques d'efficacité. Selon Schaerf, « Au Malawi, la police, dans beaucoup de régions rurales, ne dispose pas des moyens de transport nécessaires pour appréhender les suspects, il arrive souvent qu'au milieu du mois, les tribunaux n'aient plus de papier et doivent ensuite attendre l'arrivée d'une nouvelle expédition de papier pour reprendre l'audience, les parties doivent payer les huissiers pour qu'ils notifient des pièces judiciaires, les archives judiciaires sont rédigées sur des documents déjà utilisés et, dans certains palais de justice, les fuites sont telles que, pendant la saison des pluies, les archives judiciaires se trouvent endommagées»²⁸.

Indépendamment du problème lié à l'insuffisance des effectifs et autres ressources, les agents du maintien de l'ordre en Afrique sont confrontés à une série d'autres problèmes. Beaucoup de pays africains sont de jeunes démocraties, et il faut du temps pour que le public ait une meilleure idée du système de justice pénale. Sans le soutien et la collaboration des populations, il ne pourrait y avoir de progrès notable dans la lutte contre la criminalité. En outre, il faut que les institutions de la justice pénale qui sont habituées à avoir recours à des méthodes autoritaires, prennent le temps de se familiariser avec les nouvelles méthodes utilisées pour résoudre les problèmes de la délinquance. Les services de police pendant cette période seront nécessairement moins performants, car il faudra un certain temps pour s'habituer aux méthodes démocratiques. Dans le cadre de ce processus les services seront étendus aux communautés précédemment négligées, notamment les populations des zones rurales, même si une telle entreprise peut se révéler difficile, vu les niveaux de ressources. Pour les agents de police en particulier, une stratégie de remise en cause totale est nécessaire. Plusieurs pays africains, dont le Kenya, l'Ouganda et l'Afrique du Sud se sont déjà très sérieusement engagés dans cette voie.

Contrairement aux activités dans le domaine militaire qui ne cessent de prendre de l'envergure, très peu de recherches ont été faites sur l'action des services de police en Afrique. Malgré tout, on peut dans l'ensemble affirmer que : les forces de police en Afrique tendent à être des institutions quasi militaires, on considère que leur travail n'est généralement pas bien considéré, et les agents de police africains ont davantage que leurs collègues des autres régions du monde, tendance à recourir à la violence. Ils sont aussi très mal payés, ce qui, joint au large pouvoir discrétionnaire dont ils jouissent et à la faiblesse des contrôles imposés par le système de justice, se traduit souvent par des niveaux élevés de corruption²⁹.

Dans le cas de l'enquête de Transparency International tendant à établir le Baromètre mondial de la corruption, les personnes interrogées ont été invitées à porter une appréciation sur le

degré de corruption qui caractérisait à leur avis les divers secteurs de la société. Dans les cinq pays d'Afrique où cette enquête a été réalisée en 2003 (Afrique du Sud, Cameroun, Ghana, Kenya et Nigeria), la police a été le secteur considéré comme le plus corrompu. Or, tel n'était le cas que dans 9 des 57 pays non africains où l'enquête avait été réalisée, ce qui porte à penser que l'estime dont jouit la police en Afrique est moindre que dans toute autre région du monde.³⁰ Au Kenya, lors de l'enquête menée par Transparency International pour calculer l'indice de corruption en milieu urbain, les personnes interrogées ont affirmé que, dans 78 % des cas, leurs rapports avec la police avaient comporté une demande de pots-de-vin, soit le pourcentage le plus élevé enregistré dans n'importe quel secteur. En Ouganda, lors d'une enquête sur la corruption réalisée dans le pays, CIETinternational a constaté que c'était la police qui était citée le plus souvent (dans 63 % des cas).³¹ Il a également été constaté que 35 % des plus de 4 500 ménages interrogés en Tanzanie avaient payé des pots-de-vin à des agents de police.³² Lors de la dernière enquête Afrobarometer, 70 % des Nigériens ont exprimé la conviction que la majeure partie ou l'intégralité du personnel de la police de leur pays était corrompue³³.

La corruption de la police influe directement sur la capacité de celle-ci de prévenir la délinquance et de faire enquête: par exemple, les agents de police corrompus consacreront leur temps et leur énergie aux activités qui constituent pour eux une situation de rente plutôt que de s'acquitter des responsabilités qui leur sont confiées par la loi. La corruption de la police, en outre, permet à d'autres de commettre des délits et de se soustraire à la justice plus facilement, ce qui se traduit par une aggravation de la criminalité au sein de la société.

Lorsque la police est jugée corrompue, incompétente ou mal équipée, les populations prennent des mesures pour se protéger elles-mêmes. Pour les riches, cela signifie généralement, investir dans des services privés de sécurité. Pour les pauvres, cela peut signifier un retour à des formes traditionnelles de la justice.

La justice traditionnelle n'est pas, intrinsèquement, moins efficace que la justice occidentale et peut être un moyen plutôt efficace d'alléger la charge du système de la justice pénale officielle, s'il est bien géré. Mais dans régions où les changements sociaux sont très rapides, comme dans la majeure partie de l'Afrique, il peut facilement devenir une simple autodéfense. C'est également le cas des programmes « de surveillance de proximité » officiels. Lorsque les populations pauvres acceptent de consacrer leur temps à la protection de leurs communautés, plutôt que de s'adonner à des activités génératrices de revenus, il se peut qu'elles s'attendent à quelque chose en retour. Ce qui au départ n'est qu'un véritable mouvement de défense de la communauté peut dégénérer en un système d'extorsion de fonds en échange d'une « protection ». Et une fois qu'un seul groupe se voit confier le monopole de la sécurité d'une zone, il peut même se muer en une bande de prédateurs³⁴. Le phénomène fait l'objet d'un examen dans la section 3.2 ci-après.

Ainsi, des institutions de maintien de l'ordre faibles ou corrompues peuvent effectivement engendrer de nouveaux problèmes de criminalité, lorsque les membres du public décident de faire eux-mêmes la loi. Voici un autre exemple qui prouve que des systèmes de justice pénale dotés de ressources insuffisantes peuvent ouvrir de nouvelles voies à la criminalité latente.

Armes à feu

La prolifération d'armes à feu, due en partie à la multiplication des conflits dans toutes les régions du continent et en partie aussi à un sentiment croissant d'insécurité de la part du public, facilite et aggrave la criminalité violente. Le nombre de décès causés par les armes à feu en dehors des conflits, par exemple à la suite de suicides ou d'homicides, est estimé pour le monde entier comme étant d'environ 200 000 par an.³⁵ Il y a cependant des variations très marquées d'une région à une autre, le nombre de décès enregistrés étant le plus élevé en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'Afrique est généralement considérée comme venant au deuxième rang, avec 18 % du total mondial et avec un nombre estimatif de décès compris

entre 4,2 et 6,5 pour 100 000 habitants.³⁶ Selon les estimations de l’OMS, environ 35 % des homicides en Afrique sont commis au moyen d’une arme à feu³⁷.

S’agissant de crimes violents n’ayant pas provoqué la mort, des armes à feu sont utilisées aussi en Afrique dans le contexte de vols à main armée, des coups et blessures et des agressions sexuelles, bien que pas au même degré que dans le cas des homicides. Il ressort de l’analyse des réponses données à ce sujet lors des enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité que l’Afrique vient au deuxième rang pour ce qui est de l’emploi d’armes à feu pour des vols à main armée (12,9 %) et au premier rang pour ce qui est des coups et blessures (8,7 %).

Comme on le verra par la suite, lors de l’analyse du trafic des armes, toutes les armes à feu utilisées pour commettre des crimes en Afrique ne sont pas des armes de guerre. Mais la présence d’un plus grand nombre d’armes à feu et la maîtrise du maniement de ces armes constitue l’une des aspects de la corrélation entre les conflits et les niveaux élevés de la criminalité. Les autres aspects sont examinés dans la partie suivante.

1.2 Criminalité, conflits et transition

Dans la présente section, une attention particulière est accordée à un associé très important de la criminalité : les conflits. Les conflits et la criminalité sont liés de deux façons bien distinctes au moins. Premièrement, la nature des guerres a changé ces dernières années et beaucoup de conflits contemporains sont imbriqués à d’importants égards aux activités de la criminalité organisée. Deuxièmement, les pays qui sortent d’un conflit peuvent s’attendre à une forte incidence de criminalité, par suite des profonds effets que les guerres modernes ont sur les individus, les structures sociales et l’État.

Il fut peut-être un temps où l’on pouvait facilement établir une distinction entre la criminalité et les conflits, lorsque les guerres se faisaient entre les armées de métier des nations rivales sur des champs de bataille bien délimités et que la criminalité était strictement une affaire de civils. Si tel fut le cas, ces temps sont révolus depuis fort longtemps. La plupart des guerres actuelles sont des conflits civils, menés par des mouvements d’insurgés contre l’État, mais qui occasionnent des pillages généralisés et d’innombrables pertes en vies humaines.

Dans ces «nouvelles guerres», les groupes rebelles sont confrontés à de nombreux défis. Dans le monde de l’après guerre froide, la rébellion a du mal à trouver des fonds aussi facilement qu’auparavant, et la criminalité est souvent la seule source de financement. Dans le contexte africain, cela a souvent rimé avec contrebande. Vendre ces produits pour se procurer des armes à feu, malgré les embargos, nécessite des tractations avec les groupes de la criminalité transnationale organisée. Assurer le contrôle de vastes régions, malgré l’absence d’une autorité centrale forte, entraîne souvent des violations des droits de l’homme.

Les guerres contemporaines peuvent aussi engendrer la criminalité dans la période qui vient après les conflits. Les mécanismes qui sont à la base d’une telle situation sont multiples et complexes, mais il est évident que les sociétés déstabilisées par la guerre ne retrouvent pas immédiatement la paix et la stabilité. Ce qui veut dire que les régions où se déroulent des conflits, comme en Afrique, connaissent sans doute des niveaux élevés de délits de toutes sortes. Même après la cessation des véritables hostilités, des conflits peuvent alimenter la criminalité de plusieurs façons :

- *Traumatisme psychologique.* Les effets traumatisants de la violence aussi bien sur leurs auteurs que sur leurs victimes peuvent entraîner des cycles de violence qui persistent pendant des générations entières.
- *Catastrophes et déplacements.* Les catastrophes humanitaires qui sont les séquelles de la guerre alimentent la violence et la criminalité organisée. Les déplacements de populations peuvent entraîner d’autres conflits.

- *Persistance des comportements de guerre.* Lorsque les jeunes hommes apprennent à user de la violence et n'ont pas d'autres moyens de subsistance après la fin d'un conflit, ils risquent de devenir des prédateurs endurcis. La création d'itinéraires de trafic rentables peut servir de base à la criminalité organisée.
- *Disparition de l'autorité.* La guerre affaiblit l'État et la généralisation de la corruption peut le maintenir dans cette situation, ce qui l'empêche d'assurer le maintien de l'ordre.

Chacun de ces effets sera examiné ci-après.

Les guerres civiles en Afrique

L'Afrique a payé un très lourd tribut à la guerre. Selon le Protocole relatif à l'établissement du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. « ... *Aucun facteur interne n'a davantage contribué au déclin socioéconomique du continent et aux souffrances des populations civiles que le fléau des conflits...* ». Selon le Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine, « Il a éclaté en Afrique entre 1963 et 1968 jusqu'à 26 conflits armés qui ont affecté la vie de 474 millions de personnes, représentant 61% de la population du continent, et qui ont fait plus de sept millions de morts »³⁸.

Même si l'on fait abstraction des guerres de libération, 20 pays d'Afrique subsaharienne ont connu au moins un épisode de guerre depuis 1960.³⁹ Et si des progrès remarquables ont été accomplis au cours des dix dernières années en matière de maintien de la paix en Afrique, les conflits continuent d'affecter un trop grand nombre d'Africains. Au début du XXI^e siècle, un cinquième de la population du continent vivait dans des pays plongés dans un sérieux conflit,⁴⁰ et la moitié du nombre total de personnes ayant trouvé la mort à la suite d'une guerre était constituée d'Africains⁴¹.

Mais il convient aussi de reconnaître que l'Afrique a, récemment, fait de remarquables progrès en matière de règlement des conflits. Des processus de paix ont été menés avec succès par des Africains, et ont permis de réduire le nombre des conflits sur le continent. Par exemple:

- Après le déploiement d'une mission de paix africaine dirigée par l'Afrique du Sud au Burundi (AMIB) en 2003, et la signature d'un accord de partage du pouvoir entre le gouvernement et les Forces pour la défense de la démocratie (FDD), les conflits ont diminué dans toutes les régions du pays autour de Bujumbura Rural, ce qui a permis à des milliers de réfugiés Burundais de retourner chez eux⁴².
- Même si les combats se poursuivent dans plusieurs régions de la République démocratique du Congo, le dialogue intercongolais dirigé par l'Afrique, qui a abouti à la signature d'un accord global de paix le 17 décembre 2002, est une étape majeure vers le rétablissement de l'ordre dans ce vaste pays⁴³.

Avec la formation des troupes régionales de maintien de la paix et la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs du NEPAD, qui devraient permettre de faire échouer les conflits avant même qu'ils n'éclatent, on pourrait sans doute continuer à enregistrer des succès.

Tous ces événements interviendront dans un monde où les conflits sont en déclin. Depuis la fin de la guerre froide, les conflits ont considérablement diminué dans le monde. Leur nombre exact dépend de la définition qu'on leur donne, mais selon la base de données du Programme d'Uppsala sur les conflits (UCPD), il y avait 29 conflits en 2003 dans le monde, le chiffre le plus bas jamais enregistré depuis le début des années 70.

Jusqu'à une époque récente, le continent a semblé ne pas vouloir suivre cette tendance, mais en 2003, l'Afrique subsaharienne a enregistré une baisse sensible des conflits, avec seulement 10 conflits pour cette année-là (un peu plus du tiers du total des conflits dans le monde). Il

s'agit d'une nette diminution par rapport aux six précédentes années, au cours desquelles les conflits avaient atteint le chiffre record de 15 environ, et touchaient un peu plus du quart de l'ensemble des pays africains. Le tableau 1 ci-après est une illustration des conflits depuis la fin de la guerre froide en Afrique. Ce tableau est fondé sur le rapport annuel le plus récent du Programme d'Uppsala (2004) et ne reflète pas donc, par exemple, le conflit du Darfour au Soudan, ou la violence actuellement en cours en Ituri, en République démocratique du Congo.

Tableau 1 : Conflits en cours en Afrique pour la période allant de 1989-2003

	Adversaire	Début	Fin
Algérie	Interne	1990	En cours
Angola	Interne avec participation extérieure	1975	2002
Burundi	Interne	1991	En cours
Cameroun	Nigeria	1994	1996
CAR	Interne	2001	2002
Tchad	Interne	1987	2002
Comores	Interne	1989, 1997	1989, 1997
Congo	Interne avec participation extérieure	1993	2002
Côte d'Ivoire	Interne	2002	En cours
Djibouti	Interne	1991	1999
DRC	Interne avec participation extérieure	1996	2001
Égypte	Interne	1981	1998
Erythrée	Interne	1993	En cours
Erythrée	Ethiopie	1998	2000
Ethiopie	Interne	1961	En cours
Guinée	Interne	2000	2001
Guinée-Bissau	Interne avec participation extérieure	1998	1999
Lesotho	Interne avec participation extérieure	1998	1998
Libéria	Interne	1989	2003
Mali	Interne	1990	1994
Maroc	Interne	1975	1989
Mozambique	Interne	1976	1992
Niger	Interne	1992	1997
Nigeria	Cameroun	1994	1996
Rwanda	Interne avec participation extérieure	1990	En cours
Sénégal	Interne	1982	En cours
Sierra Leone	Interne avec participation extérieure	1991	2000
Somalie	Interne	1981	2002
Soudan	Interne	1983	2003
Togo	Interne	1991	1991
Ouganda	Interne	1987	2002

Source : Uppsala Conflict Data Programme

Le caractère ambigu des nouvelles guerres

La nature des guerres a changé. Au début du 20^{ème} siècle, les guerres étaient des conflits entre États et il y avait peu de conflits internes. C'est plutôt le contraire de nos jours. Sur 116 conflits enregistrés par l'UCDP depuis la fin de la guerre froide (1989), il n'y en avait que sept qui opposaient des États - 109 étaient internes⁴⁴.

Habituellement, les décès par fait de guerre n'étaient pas considérés comme des meurtres, et les pillages avaient une connotation différente des vols à main armée et des vols ordinaires. Mais avec les soi-disant « nouvelles guerres » qui sont apparues, pendant la période de l'après-guerre froide, qui selon la définition de Kaldor, sont un amalgame de guerre, de crime organisé et de violations massives des droits de l'homme, cette distinction s'est estompée⁴⁵.

Même si elles ne sont pas particulières au continent, l'Afrique a plus que toutes les autres régions du monde, souffert de ces « nouvelles guerres ». Parmi ce qui les caractérisent en premier lieu, on peut citer :

- Les civils peuvent être directement pris pour cible pendant les campagnes de terreur, qui ont pour but d'exercer un contrôle politique sur de vastes territoires. Des atrocités publiques peuvent être commises pour obliger les populations à se soumettre.
- Selon Kaldor, « les troupes qui livrent ces guerres sont composées de plusieurs groupes disparates, tels que des unités paramilitaires, des seigneurs locaux de la guerre, des bandes de criminels, des forces de police, des groupes de mercenaires et des armées régulières, y compris des unités dissidentes d'armées régulières »⁴⁶.
- Les groupes de combattants se procurent souvent leur financement au moyen d'activités criminelles, notamment la contrebande des ressources naturelles, comme les minerais et le pétrole, le braconnage et les drogues.

D'une certaine façon, ces nouvelles guerres représentent la banalisation de la guerre. Kaldor affirme que les nouvelles guerres « pourraient presque être considérées comme le modèle de l'économie informelle contemporaine, où la violence privatisée et les relations sociales déréglementées s'alimentent les unes sur les autres »⁴⁷. Sans les structures officielles des États souverains qui lancent leurs armées de métier, vêtues d'uniformes, contrôlées par leurs supérieurs hiérarchiques les unes contre les autres, la démarcation entre guerre, criminalité, terrorisme et affaires devient floue.

Affirmer que les guerres, sous leurs formes actuelles, font plus penser à des activités criminelles qu'à celles qui se déroulées dans le passé est plus qu'une théorie qui trouve sa justification dans le droit international. La Cour pénale internationale a été créée en 2003 par l'Organisation des Nations Unies, sur la base consensus internationalement admis selon lequel les individus devraient être tenus pour responsables de certains actes inqualifiables commis pendant la guerre. En Afrique, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, ainsi que le Tribunal pénal international pour le Rwanda ont été établis, parallèlement aux processus Vérité et réconciliation dans ces pays.

Enfin, on aurait peut-être du mal à établir une distinction entre les groupes politiques et de criminels, et tous les deux trouvent leur compte dans l'espèce d'instabilité qui prévaut dans la majeure partie de l'Afrique. Comme l'a récemment affirmé Makarenko dans son article « la criminalité/terreur se poursuit »:

«L'instabilité sert les intérêts des terroristes car elle affecte la légitimité des gouvernements aux yeux des masses, qui constituent précisément le groupe parmi lequel les terroristes cherchent à mobiliser un appui; elle sert également les intérêts des groupes de criminels qui tendent à étendre au maximum leurs opérations. Cela est particulièrement vrai des groupes qui se livrent à la contrebande à grande échelle de produits licites ou illicites»⁴⁸.

Les guerres pour le contrôle des richesses de l'Afrique

Les discussions autour du rôle des ressources naturelles dans les guerres se sont généralisées pour la première fois en 2000 avec la publication de deux documents : le Rapport de l'Organisation des Nations Unies sur le rôle de la contrebande du diamant pendant la guerre en Angola, ainsi que l'un des nombreux documents rédigés par Paul Collier de la Banque mondiale sur les causes économiques des guerres civiles⁴⁹. Collier, en collaboration avec Anke Hoeffler d'Oxford, a affirmé que dans les pays africains où 25% du revenu national proviennent des exportations des ressources naturelles, les risques de rébellion sont cinq fois plus grands que dans les pays où ce n'est pas le cas.⁵⁰ L'analyse faite par Collier et Hoeffler des corrélats de la guerre civile a servi de point de départ pour la plupart des discussions par la suite, même si aujourd'hui beaucoup se demandent si sa conclusion selon laquelle « les

griefs » expliqueraient mieux les causes des rébellions que « l'appât du gain » est justifiée¹⁰. L'analyse la plus récente s'est penchée sur les nombreux mécanismes qui associent la richesse en ressources naturelles aux conflits,⁵² de même que le rôle des ressources naturelles dans certains conflits particuliers.⁵³ Les conflits en Afrique occupent une place prépondérante dans ce débat, notamment les guerres civiles en Angola (pétrole, diamants), au Congo Brazzaville (pétrole), en République démocratique du Congo (cuivre, coltan, diamant, or, cobalt), au Libéria (bois, diamant, fer, huile de palme, cacao, café, cannabis, caoutchouc, or) en Sierra Leone (diamant) et au Soudan (pétrole)⁵⁴.

La Commission de l'Union africaine pense que la richesse du continent est un facteur important de sa vulnérabilité à la guerre et note dans son Plan stratégique que « ... les enjeux économiques liés à l'exploitation des ressources naturelles ou stratégiques sont à la base de ces conflits, parfois avec le soutien de sources extérieures »⁵⁵. Et la Banque mondiale de renchérir :

*« La plupart du temps, les factions belligérantes ne veulent ni prendre le pouvoir, ni résoudre les conflits politiques et sociaux – elles tentent plutôt de prendre et par la suite de garder le contrôle des produits d'exportation, comme le diamant (par exemple, l'UNITA en Angola, le RUF en Sierra Leone), les drogues, l'exploitation du bois, et parfois l'aide humanitaire. Ainsi donc, les conflits et les activités criminelles sont étroitement liés. Dans certains cas, comme en République démocratique du Congo, le contrôle des produits d'exportation par des armées étrangères serait l'une des causes majeures de la poursuite du conflit... Les conflits qui naissent pour cause de rivalités politiques internes peuvent... se développer tout seuls. La poursuite du pillage économique peut devenir un objectif militaire important et une source principale de revenus pour la poursuite de la guerre (comme en Sierra Leone). **Les activités criminelles sont au cœur de l'économie de la guerre civile en Afrique** »⁵⁶ (non souligné dans le texte).*

Une corrélation entre la richesse et la guerre est évidente : sans argent pour se procurer des armes, il ne peut y avoir de conflits armés. Pendant la guerre froide, les insurgés avaient beaucoup de fonds, mais actuellement, le rebelle doit avoir autre chose à vendre que son adhésion à une idéologie et des promesses d'une loyauté future envers une superpuissance. Étant donné que la majorité des Africains sont pauvres, les possibilités de pillage devraient sans doute se limiter à l'acquisition de nourriture. Dans les pays où une partie de la population est relativement riche, la criminalité traditionnelle peut-être une option.⁵⁷ Mais dans de nombreux pays, une insurrection n'est peut-être viable que s'il existe des ressources naturelles à piller. Ce qui, a-t-on affirmé, rendrait les pays riches en ressources naturelles particulièrement instables.

Mais considérer les ressources naturelles d'un pays comme un élément favorable et l'avidité criminelle comme la première cause de conflit sont deux choses très différentes. Historiquement, il semblerait que la plupart des révolutions en Afrique aient eu des bases idéologiques, ou qu'elles aient été provoquées par des conflits entre différents groupes, et ne seraient pas que de simples vols à main armée poussés à l'extrême. Toutefois, la démarcation peut-être s'estomper, de plus, les mobiles des êtres humains sont rarement évidents, notamment lorsqu'il s'agit de groupes indisciplinés tels que les mouvements de rebelles.

L'affaire devient plus compliquée lorsque les mobiles des groupes à l'étranger sont peut-être aussi pressants que ceux des cadres locaux. Ross utilise le terme « les butins de l'avenir » pour décrire comment les groupes de rebelles vendent les futurs droits d'extraction à des sociétés ou des gouvernements étrangers en échange de leur appui et d'armes⁵⁸. Ce qui permet aux groupes rebelles d'être viables, avant même de s'accaparer les zones productrices de revenus du pays. Tout comme pendant la guerre froide, les intérêts étrangers peuvent transformer un petit groupe de dissidents en une armée de révolutionnaires dotée de ressources considérables. Étant donné que ce sont ces financements qui encouragent la

violence, qui autrement n'aurait jamais vu le jour, le désir des sociétés étrangères de se lancer dans ces transactions peut être perçu comme une cause directe de conflit sur le continent. Verser de l'argent pour commettre des actes de violence afin d'acquérir des avantages financiers devrait être considéré comme un crime dans la plupart des systèmes de justice pénal.

Les insurgés peuvent accéder aux richesses nationales de diverses façons. La plus simple consiste à tuer le Président et à assumer sa fonction. Selon la Commission de l'Union africaine, l'Afrique a connu, entre 1956 et 2001, 186 coups d'État, dont la moitié dans les années 80 et 90⁵⁹.

Il existe une autre forme de rébellion : la sécession, où les groupes défavorisés tentent de créer un État indépendant – ce qui, du point de vue de l'État, est un vol généralisé de terres et de ressources. Pour que le mouvement sécessionniste réussisse, les populations défavorisées doivent croire que leurs conditions de vie seront meilleures lorsqu'ils seront au pouvoir, et elles sont encore plus faciles à convaincre lorsque le nouvel État proposé dispose de vastes ressources. L'extraction de ces matières premières se faisant généralement très loin des centres du pouvoir, dans les régions plus défavorisées du pays, il n'en faut pas beaucoup pour convaincre les populations qui résident dans ces zones que leurs droits de propriété sont violés, notamment si elles appartiennent à une ethnie autre que celle des dirigeants en place. Et puisque, de toutes façons, les États ont été divisés par les colonisateurs, il n'existe pratiquement aucune restriction d'ordre moral pour récuser ces frontières.

La corruption au niveau de l'État peut aussi accroître les risques de guerre civile, étant donné qu'il est facile de mobiliser les populations contre le gouvernement, vu l'idée qu'elles ont de la corruption. Les insurgés sont encouragés dans leurs actes, parce qu'ils sont convaincus que les élites se mettent directement dans les poches les produits de l'exploitation des ressources, c'est aussi trop souvent le cas dans les pays qui dépendent de leurs ressources nationales. La Banque mondiale affirme que « La recherche d'avantage personnel peut être particulièrement prononcée dans les pays qui dépendent fortement de leurs exportations de minerais, de pétrole ou autres ressources naturelles ».⁶⁰ Transparency International fait observer dans son calcul de l'indice de corruption le plus récent que les pays producteurs de pétrole sont beaucoup plus corrompus. L'Angola, l'Azerbaïdjan, l'Équateur, l'Indonésie, l'Iraq, le Kazakhstan, la Libye, le Nigeria, la Russie, le Soudan, le Tchad, le Venezuela et le Yémen qui sont des pays riches en pétrole, sont tous très mal notés dans le classement de Transparency International pour 2004⁶¹. Il existe, bien entendu, des exceptions, comme le prouve notamment le modèle de stabilité et de bonne gouvernance du continent, le Botswana, dont l'économie repose en grande partie sur le diamant. On peut facilement prélever sur les énormes sommes d'argent, dans des pays où le droit de regard de l'État ou de la société civile est limité. Le fait que cet argent pousse, pour ainsi dire, sur des arbres, peut rendre les détournements de fonds encore plus tentants pour les agents publics corrompus.

Ainsi donc, les ressources naturelles peuvent attiser aussi bien l'appât du gain que les griefs, et elles sont une source vitale de financement pour les groupes rebelles. On ne sait pas exactement à quel moment ces mobiles sont devenus flous dans l'esprit des participants. La contrebande et la vente des ressources volées sont, essentiellement, des activités du crime organisé, quelle que soit la légitimité de l'insurrection, et impliquent souvent le recours à des réseaux établis de la criminalité organisée, en particulier pour la vente des produits de la contrebande à l'étranger. Ce qui a commencé comme une lutte de libération peut être pervertie par l'énorme richesse personnelle des chefs rebelles. Enfin, les mobiles humains sont rarement bien définis, et on est en droit, dans chaque cas, de se demander si le refus des insurgés de s'asseoir à la table de négociation est fondé sur des divergences dans les principes ou si c'est parce que l'accumulation des fortunes personnelles est menacée par une paix démocratique. Des motifs criminels peuvent donc prolonger ce qui a peut-être commencé comme un conflit politique.

Dans son document intitulé «La rébellion en tant qu'activité quasi-criminelle», Collier affirme qu'il y a un « suivi dans l'escalade de la violence criminelle, qui va du vol à main armée violent commis par un individu sur un autre, par le biais de gangs et de la mafia, aux conflits avec l'État à une grande échelle »⁶². Toutefois, Collier poursuit en disant que, ici et ailleurs,⁶³ la distinction entre la criminalité de la rue et la rébellion est davantage qu'une question de grandeur. La véracité d'une telle affirmation peut varier d'un cas à un autre. L'examen de trois études de cas typiques peut être utile à cet égard : la Sierra Leone, l'Angola et la République démocratique du Congo.

La Sierra Leone

La Sierra Leone fournit un excellent exemple de la façon dont un conflit, de toute évidence, civil peut empiéter sur la criminalité organisée et finir par collaborer avec les intérêts des terroristes. Lorsqu'un pays est si déshérité que le gouvernement n'arrive pas à contrôler de grandes régions de son territoire, cette partie du territoire peut devenir un terrain propice pour la criminalité organisée et les activités terroristes. C'est d'autant plus vrai lorsqu'on se trouve en présence de richesses comme des minerais, du pétrole ou des drogues.

Aussi, lorsque le Président de la Sierra Leone, Ahmed Tejan Kabbah a décrit la guerre dans son pays comme une entreprise criminelle à l'échelle nationale, il ne s'agissait pas nécessairement d'une hyperbole⁶⁴. La communauté internationale semble s'accorder avec lui sur un point, et a pris des mesures en conséquence. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone décrit les activités du principal groupe de rebelles (le Front révolutionnaire uni (RUF) comme une « entreprise criminelle mixte » qui a pour but de prendre le contrôle du diamant dans le pays, et qui a recours à une diversité de méthodes brutales pour parvenir à ses fins, y compris « les meurtres, les enlèvements, le travail forcé, la violence physique et sexuelle, l'utilisation d'enfants soldats, les incendies et le pillage des structures civiles... » Le Tribunal tient des individus précis, notamment l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor, pour personnellement et pénalement responsables pour le rôle qu'ils ont joué dans ces crimes⁶⁵.

Quelles sont les interactions entre la criminalité et les conflits en Sierra Leone ? Dès le départ, le conflit était plutôt confus aux yeux des observateurs étrangers, en raison de sa nature diffuse, et il était difficile de faire la part entre les actes de pillage et de violence spontanée et la rébellion officielle. Ici comme partout ailleurs, le désordre causé par la guerre a facilité la plupart des crimes spontanés. Même si la première vague des cadres du RUF, formés dans un pays de l'Afrique du Nord, avaient peut-être des raisons idéologiques pour justifier l'insurrection, l'idée qui prévalait, c'était que le gouvernement d'alors était corrompu, ils étaient peu nombreux et avaient peu de chance de réussir sans un financement important. De toute évidence, l'origine de cette insurrection et la raison principale pour laquelle ils étaient soutenus par l'ancien Président Charles Taylor du Libéria, c'était la richesse en diamants du pays.

Le marché illicite des diamants sierra leonais n'avait pas sa source dans le conflit, et existait au moins depuis 1950⁶⁶, les régions productrices de diamant dans le pays étant depuis longtemps la proie de bandes de criminels. En conséquence, les chiffres officiels relatifs à l'exportation des diamants du pays étaient, traditionnellement, bien différents de la valeur réelle des pierres que l'on voyait à la bourse du diamant d'Anvers⁶⁷. Cette industrie non réglementée, qui dispose de ses propres connections auprès des membres du crime organisé, était prête à être récupérée par un mouvement rebelle. Mais, il semblerait que les diamants n'ont attiré l'attention des rebelles que relativement tard pendant le conflit. Selon le rapport d'un groupe d'experts de l'ONU :

«Jusqu'en 1995, l'exploitation des mines de diamants par le RUF se faisait certainement sur une base ponctuelle et individuelle. Mais, vers 1995, le RUF et ses commanditaires ont clairement manifesté un intérêt beaucoup plus grand pour les mines de diamant du District de Kono, d'où ils avaient dû être chassés à l'époque, par la compagnie militaire privée, Executive

Outcomes. Dès lors, l'intérêt du RUF pour le diamant s'est fait plus pressant, surtout à la suite de l'emprisonnement de Foday Sankoh au Nigeria en 1997. Pendant son incarcération et par la suite, les régions diamantifères de Kono et de Tongo sont devenues un objectif militaire important pour le RUF, et l'exploitation des mines de diamant, une pratique importante pour la collecte de fonds »⁶⁸.

Le groupe d'experts étudie alors les plaintes relatives au fait que chaque dirigeant du RUF aurait détourné de grandes quantités de diamant, et que, l'un d'entre eux, au moins, se serait acheté des maisons au Libéria et en France. Il parvient à la conclusion suivante :

Tout l'argent généré par le RUF, qu'il s'agisse de 25, 70 ou 125 millions de dollars, est infime par rapport à la production totale annuelle de diamant. Il représente toutefois une source majeure et essentielle de revenus pour le RUF, et est plus que suffisant pour soutenir ses efforts de guerre »⁶⁹.

Il est évident que des mouvements comme le RUF n'auraient pas pu tirer profit des ressources naturelles s'ils n'avaient pas trouvé un marché pour leurs produits. Celui-ci est tout trouvé auprès des organisations internationales de la criminalité organisée. Mis à part le fait qu'il s'agit d'une fraude fiscale, la criminalité internationale organisée s'intéresse tout particulièrement à la contrebande du diamant pour plusieurs raisons. C'est un parfait moyen pour blanchir l'argent, puisque, contrairement à beaucoup d'autres matières premières, il se vend à la pièce et non au poids. Ce qui ouvre la voie à toutes sortes d'équivoques, qui permettent le blanchiment des fonds. Ceux-ci peuvent être facilement convertis en espèces, et sont plus légers et plus faciles à cacher que n'importe quel autre produit de base. Ce qui permet le transfert transfrontalier des valeurs. Un approvisionnement non réglementé du diamant présente donc un grand intérêt pour la criminalité organisée et pour les groupes terroristes.

Le RUF a collaboré avec les milieux du crime organisé et du terrorisme de plusieurs façons :

- Le RUF a acheté des armes à la mafia russe, comme l'attestent les témoignages obtenus lors du procès du trafiquant d'armes Leonid Minin.⁷⁰
- Des membres de Al Qaida ont acheté d'énormes quantités de diamants en provenance des zones de conflit avant les attaques du 11 septembre, peut-être parce qu'ils prévoyaient la saisie mondiale de leurs fonds, effectuée par les Américains à titre de représailles⁷¹
- Pendant la guerre civile de la Sierra Leone (1991-2002), les membres du personnel de maintien de la paix de la CEDEAO auraient importé illégalement des substances toxiques pour les revendre à leurs ennemis déclarés, les membres rebelles du RUF.⁷²
- La police Sierra léonaise a indiqué que des membres du Conseil de commandement des forces armées, la junte qui a été au pouvoir en 1997-1998, avaient eux-mêmes encouragé l'utilisation de la Sierra Leone comme point de transit pour le commercial international de la drogue.⁷³

Des États dûment constitués pourraient s'attendre à faire l'objet d'énormes pressions internationales, s'il était établi qu'ils ont effectué des transactions avec la mafia russe, Al Qaida et les barons de la drogue. Ainsi donc, les criminels et les terroristes peuvent avoir besoin du désordre engendré par la rébellion pour accéder aux ressources dont ils ont besoin. Les conflits financent la criminalité et les criminels financent les conflits.

Angola

L'Angola est riche en diamant et en pétrole et dépend en grande partie de ces ressources, dans un pays qui est par ailleurs sous-développé. Même si la guerre civile avait des origines idéologiques, elle s'est à la fin, limitée au leadership d'un seul homme : Jonas Malheiro Savimbi. La meilleure preuve, c'est qu'à la mort de Savimbi, la guerre a très rapidement pris fin.

Savimbi a récusé les résultats des élections de 1992 et remis en cause, à plusieurs reprises, les accords de paix ; de toute évidence, il avait beaucoup plus à gagner dans un pays en guerre que dans un pays en paix. C'est principalement à cause de lui que, pour la première fois dans l'histoire, le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposé des sanctions à un mouvement politique⁷⁴. Il a aussi été qualifié de criminel de guerre par la Communauté de développement de l'Afrique australe⁷⁵, et les crimes dont il est accusé sont plus que des crimes contre l'humanité. Le Mécanisme de suivi des sanctions en Angola n'avait pratiquement jamais réussi à retrouver les fonds associés à la guerre, mais il a fait observer en octobre 2002, que:

«Les réseaux criminels qui profitent largement du conflit et dont la participation est essentielle, n'ont pas été entièrement identifiés, poursuivis en justice ou éliminés. Ils sont plutôt entrés dans la clandestinité et toute laisse à croire qu'ils opèrent à partir de pays encore en situation de conflit »⁷⁶.

Pendant la guerre froide, Savimbi était soutenu par les Etats-Unis, la Chine et le Gouvernement d'apartheid de l'Afrique du Sud⁷⁷. Une fois qu'il a été mis un terme à ce financement, il s'est battu pour occuper les riches zones diamantifères du pays, et aurait récolté des millions et peut-être des milliards de dollars de cette façon. Toujours, selon le Rapport final du Mécanisme de suivi des sanctions en Angola :

«Selon le secteur industriel, les estimations les plus proches de la production minière de l'UNITA pour l'année 1996 ont atteint 800 millions de dollars, pour une production totale, en Angola, de 1,2 milliards de dollars. En 1997, la valeur de la production de l'UNITA était de 600 millions de dollars, pour une production totale connue de 960 millions de dollars, toujours en Angola ».⁷⁸

Comme dans le cas de la Sierra Leone, les dirigeants rebelles étaient en contact avec les grandes fortunes et les milieux du crime organisé. De même qu'en Sierra Leone, le commerce du diamant angolais a été associé au grand banditisme russe, en la personne de Victor Bout, le propriétaire de Air Cess, une société qui figure en bonne position dans le rapport complémentaire du Mécanisme de suivi des sanctions contre l'UNITA des Nations Unies.⁷⁹

A l'heure actuelle, la criminalité est considérée comme un obstacle majeur au développement dans le pays. L'Angola semble touché par des niveaux élevés de corruption, et, selon un rapport du FMI, près de 1 milliard de dollars ont disparu des caisses du gouvernement Angolais, pour la seule année 2001, soit environ 10% du PIB du pays⁸⁰. L'Angola est devenu un lieu de transit pour le trafic international de la cocaïne, en raison, notamment, de ses liens linguistiques et culturels avec le Brésil. Selon Jane:

«La criminalité organisée est reconnue comme un problème grave qui porte, entre autres produits de base, sur le trafic de diamant, de stupéfiants et des armes de petit calibre qui sont des surplus de la guerre. Ces activités criminelles ont, pour une large part, été institutionnalisées par l'UNITA, dans le cadre de son économie de guerre, ce qui a placé l'Angola au centre d'un réseau d'activités criminelles, oeuvrant en corrélation avec des éléments criminels des gouvernements et des forces de sécurité de la région. Les conflits dans les deux Congo n'ont servi qu'à renforcer, de part et d'autre, la pénétration du crime organisé jusqu'aux frontières les plus reculées avec l'Angola. Même si l'UNITA a été battue sur le terrain en 2001-2002, cette défaite a également incité certains éléments, à parachever la transition du secteur militaire aux activités criminelles transnationales»⁸¹.

La République démocratique du Congo

L'importance des ressources naturelles dans le conflit en République démocratique du Congo apparaît dans deux rapports adressés au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Ces rapports indiquent qu'à la suite de l'éclatement de la guerre en 1998, les rebelles, soutenus par certains pays voisins, ont saisi des stocks de minerais, de café, de bois et de bétail. Après cette période de « pillage massif », l'exploitation des ressources est devenue plus « généralisée et systématique » et a pris, purement et simplement, la forme de confiscation, d'extraction, de monopole forcé et d'entente illicite sur les prix⁸². De telles méthodes nécessitent des niveaux élevés d'organisation et parfois, l'acquisition de biens d'équipement onéreux. Ce qui n'a donc été possible qu'avec la complicité ou la négligence des dignitaires militaires, politiques et administratifs de la République démocratique du Congo et de certains de ses voisins. C'est une preuve supplémentaire de la corrélation entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et la corruption du secteur public.

Même si la richesse en ressources minières a été la première source de revenus des rebelles, il existe également d'autres produits de base qui peuvent faire l'objet de transactions illégales par le biais du crime organisé. Selon le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants de 2003 :

« Les informations recueillies auprès des pays dévastés par la guerre en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, notamment en République centrafricaine, en Côte-d'Ivoire et au Libéria montrent que, les armes et les munitions, dont se servent les groupes rebelles et les organisations criminelles pour déstabiliser la région, ont peut-être été achetées, en partie, avec les produits du trafic illicite des drogues »⁸³.

Il semblerait aussi que la RENAMO au Mozambique et l'UNITA en Angola se soient livrés à la contrebande de l'ivoire, avec l'assistance du gouvernement d'apartheid de l'Afrique du Sud. Dans les années 80, on estime entre 60 et 100.000, le nombre d'éléphants tués dans les zones contrôlées par l'UNITA. Les troupes de la RENAMO et les forces armées du Mozambique ont été accusées de chasser illégalement les populations d'éléphants de ce pays, dont le nombre est passé de 65 000 à 7 000 au cours de ces mêmes années. Le braconnage de l'ivoire aurait aussi financé l'Armée de libération des peuples du Soudan, grâce à des safaris pour braconnage en République centrafricaine voisine, où le nombre des éléphants a diminué, passant de 80 000 en 1975 à 15 000 une décennie plus tard. Les safaris pour braconnage de l'autre côté de la frontière entreraient également dans le cadre de la « guerre économique » menée par le régime de Barré en Somalie, pour répondre à un différend frontalier avec le Kenya voisin. Les cornes des rhinocéros étaient également prises pour cible dans certains cas⁸⁴.

Enfin, il est de plus en plus difficile de savoir à quel moment des rebelles ont cessé d'amasser pour la cause et ont commencé à le faire pour eux-mêmes. Parlant du conflit en Sierra Leone, Bangura affirme que, « dans les pays riches en ressources naturelles... les objectifs politiques des guerres se confondent souvent avec les différentes logiques qui veulent que l'on s'approprie les ressources »⁸⁵. Depuis que leurs mouvements sont interdits dans leurs propres pays, ils n'ont plus d'autre choix que de trouver des financements à partir d'activités criminelles. Dans le cas de la contrebande des ressources naturelles, cela implique la mise en place de filières internationales de trafic, qui peuvent continuer à fonctionner même en temps de paix, comme on le verra par la suite.

Quels que soient les mobiles politiques ou criminels d'un conflit, la guerre a des effets dévastateurs sur les sociétés et les populations. On examinera ci-après quelques-unes des façons dont les conflits influent sur la criminalité dans les périodes après les conflits:

Les cycles de la violence

*« Dans certains pays, les conflits ont fait rage pendant si longtemps, que les enfants sont devenus des adultes sans jamais avoir connu la paix. J'ai parlé à une fillette qui avait été violée par des soldats alors qu'elle n'avait que neuf ans. J'ai été témoin de l'angoisse d'une mère qui a vu ses enfants réduits en morceaux par des mines antipersonnel dans leurs champs. J'ai écouté des enfants qu'on avait obligés à assister au massacre de leurs familles. J'ai entendu les remords amers d'un ex-enfant soldat de 15 ans, qui pleurait sur son enfance et son innocence perdues, et j'ai été glacée d'effroi en écoutant des enfants qui avaient été tellement manipulés par des adultes, et tellement pervertis par leurs expériences des conflits **qu'ils étaient incapables de reconnaître le mal auquel ils avaient pris part** ».*

- Graça Machel, note personnelle dans le Rapport des Nations Unies sur l'impact des conflits armés sur les enfants, 1996, (non souligné dans le texte).

L'un des aspects caractéristiques des « nouvelles guerres » est que les civils sont plus fréquemment pris comme cibles que par le passé. Comme le note Kaldor, « le but est de capturer des territoires par le biais d'un contrôle politique plutôt que de victoires militaires. Et ce contrôle politique est maintenu par la terreur[...] Les déplacements de populations, massacres et atrocités généralisées ne sont pas seulement des effets secondaires de la guerre mais plutôt une stratégie délibérée de contrôle politique ».⁸⁶ Cela a été confirmé par les conflits récents tant en Afrique qu'ailleurs.

Ce n'est que maintenant, que l'impact psychologique sur les acteurs ou les victimes de telles horreurs fait l'objet d'un examen approfondi. Même s'il est choquant de penser que ceux qui ont été traumatisés par la violence l'exerceront à coup sûr sur d'autres, il est également malavisé d'ignorer les effets que la brutalité généralisée pourrait avoir sur une population. De plus en plus, les populations civiles sont délibérément choquées par des actes d'une violence inouïe, comme notamment le viol systématique, les viols d'enfants, les mutilations, la torture, et le fait d'être obligé de commettre des actes violents ou de violence sexuelle sur des personnes qu'on aime. On assiste à des crimes de ce genre dans les guerres nouvelles partout dans le monde, y compris en Amérique latine, en Europe de l'Est et en Afrique.

Comme l'affirme la Banque mondiale dans son document d'octobre 2004 intitulé « Consolidation de la paix après les conflits en Afrique » :

« En instaurant l'impunité et donc en encourageant les crimes graves (assassinat, banditisme, viol), la guerre civile corrompt le tissu social, ce qui a pour principal effet d'affaiblir les normes de l'éthique, de créer un environnement qui engendre la criminalité et la corruption »⁸⁷.

Procédant à un examen des liens qui existent entre les guerres civiles et les taux d'homicide, Collier et Hoeffler se sont aperçus que les taux d'homicide augmentent de 25% au cours des cinq années qui suivent la fin des combats, quels que soient les autres changements intervenus, par exemple au niveau des revenus, des inégalités ou de la nature des institutions étatiques⁸⁸. Lorsqu'il observe la situation après les conflits en Amérique centrale, Rogers note que, « ...la violence criminelle est actuellement si répandue que les niveaux de la violence sont comparables, ou même supérieurs à ceux enregistrés pendant la décennie qu'a duré la guerre qui a touché la région pendant les années 80 »⁸⁹.

Cette brutalité a de profondes répercussions, spécialement chez les enfants. Dans le rapport sur l'impact des conflits armés sur les enfants publié par l'Organisation des Nations Unies, les deux tiers des enfants interrogés avaient été témoins de meurtres. Au Rwanda, 56% avaient vu des enfants tuer, près de 80% avaient perdu des membres de leur famille proche et 16% avaient été obligés de se cacher sous des cadavres. Plus de 60% des enfants rwandais

interrogés ont affirmé ne pas se soucier du tout de parvenir à l'âge adulte.⁹⁰ Les criminologues se sont aperçus que les auteurs de crimes violents avaient pour point commun, le fait d'avoir été témoins, pendant leur enfance, d'actes de violence.

Outre cette victimisation extrême, de nombreuses études ont prouvé que les êtres humains ne sont pas des assassins par nature, et que même la majorité des troupes entraînées au combat ne tirent pas volontairement sur l'ennemi⁹¹. Surmonter ces instincts peut être terriblement éprouvant pour ceux qui sont obligés de tuer par contrainte ou en auto-défense. De nouveau, l'obligation de tuer peut avoir des conséquences beaucoup plus importantes lorsque l'auteur est un enfant. D'après Gray :

« Parce que leur développement moral a souvent été faussé, et en raison du préjudice psychologique subi, les enfants soldats risquent d'être impliqués dans des cycles continus de violence. Celle-ci devient un mode de vie. ... Ils peuvent même être tentés de se faire enrôler dans des groupes armés. Dans les cas où les enfants considèrent les conflits comme des situations normales, des vagues de violence criminelle risquent de succéder à la violence politique parce que les jeunes se sont habitués à un tel système... »⁹²

Selon la Coalition pour l'élimination du recrutement d'enfants soldats, l'on estime que jusqu'à 100.000 enfants, dont certains n'avaient pas plus de neuf ans, étaient impliqués dans des conflits armés en Afrique au milieu de 2004.⁹³ La Coalition relève que l'Afrique est la région la plus affectée du monde à cet égard. Un tiers environ des enfants soldats dans le monde sont des africains. Ces enfants ont servi dans des conflits en Angola, au Burundi, au Congo-Brazzaville, en République démocratique du Congo (RDC), en Ethiopie, au Libéria, en Ouganda, au Rwanda, en Sierra Leone et au Soudan.

Le recours généralisé aux enfants dans les hostilités en Afrique est en partie imputable à la situation démographique du continent – dans de nombreux pays, la majorité de la population a moins de 18 ans. Mais cela ne modifie en rien le fait que dans les régions de l'Afrique affligées par les conflits, de nombreux jeunes gens ont été tués à l'âge où ils n'auraient pas été autorisés à regarder des scènes de violence au cinéma dans les pays développés. Trop souvent, certaines des premières victimes étaient leurs propres voisins et des personnes qu'ils aimaient, y compris d'autres enfants.

Dans certains cas, des filles ont été enlevées pour combattre ou servir d'esclaves sexuelles à des groupes d'insurgés. Les effets des persécutions en cours dépassent le cadre psychologique. Certaines cultures considèrent les jeunes filles violées comme « souillées » et donc qui ne peuvent être épousées. En conséquence l'impact social des persécutions peut être durable. Les garçons aussi peuvent avoir du mal à réintégrer des communautés où ils inspirent de la suspicion et de la crainte. Les enfants qui ne peuvent trouver un logement peuvent finir par se retrouver à la rue, avec comme seules autres options de survie, la mendicité, la prostitution et les petits délits⁹⁴.

Les enfants soldats ont, eux aussi, recours à l'abus d'alcool et de drogues, qui peuvent avoir des répercussions durables. La dépendance aux substances toxiques peut devenir une sorte d'automédication pour alléger les souffrances des traumatismes passés. La création d'un marché des drogues pendant les conflits assure un rôle pour la criminalité organisée, une fois signés les traités de paix.

Poursuite de l'utilisation des techniques de guerre

Les bouleversements causés par la guerre peuvent avoir des effets durables. L'utilisation des mines antipersonnel peut nuire à la reprise des activités agricoles. Il faut peut-être du temps pour que les communautés et les marchés où règne la confusion retrouvent leur rythme normal, et des différends autour des terres, des propriétés et des situations peuvent apparaître. Les perturbations au sein du système éducatif et la perte des parents peuvent vouloir dire que les jeunes ne possèdent pas d'autres connaissances, si tant est qu'ils en aient, que celles qu'ils

ont acquises à la guerre. L'application la plus évidente de ces connaissances en temps de paix, c'est la criminalité.

Les combattants peuvent prendre conscience de ce dilemme même avant la fin des hostilités. « Beaucoup de combattants préféreraient continuer à se battre plutôt que d'être confrontés au chômage, à l'absence de domicile, à la perte du statut social, et à un avenir politique plus qu'incertain dans l'incertitude de l'après guerre »⁹⁵. S'ils sont « contraints » à la paix, leur unique bien de production, c'est peut-être leur arme. La violence peut être leur stratégie de subsistance la plus viable.

Parlant plus précisément du redressement après le conflit en Afrique, la Banque mondiale affirme que « la guerre civile crée une masse de jeunes gens qui savent comment utiliser des armes meurtrières et qui, pour avoir été impliqués dans une guerre de terreur d'un type nouveau, acquièrent une « mentalité de mercenaire » qui mène à la criminalité... »⁹⁶. Et c'est vrai qu'il existe des possibilités d'emploi. Plus des deux tiers des anciens combattants libériens, récemment interrogés par Human Rights Watch, ont dit avoir été invités à rejoindre les rangs de « missions » de combat en Guinée et en Côte d'Ivoire.⁹⁷

Puisque la criminalité est de plus en plus une forme de financement des guerres, les anciens combattants pourraient avoir beaucoup d'autres options que le simple pillage. Les techniques et les relations acquises dans la contrebande des ressources naturelles peuvent fournir un autre moyen de gagner sa vie, notamment si la base des ressources reste vulnérable.

Par exemple, la guerre civile au Nigeria a été menée lorsque les groupes minoritaires situés dans le sud-est du pays ont voulu faire sécession, en s'accaparant des zones productives de pétrole du pays. Le pays a réagi en faisant le siège de la région, en affamant les rebelles jusqu'à ce qu'ils se rendent. La contrebande est alors devenue un moyen de survie dans ces conditions.

Même si les insurgés ont finalement été battus, la contrebande a continué sous la forme de détournement de pétrole. A l'heure actuelle au Nigeria, des bandes de criminels volent de grandes quantités de pétrole brut dans les oléoducs et les transportent dans des péniches jusqu'à des pétroliers de plus grand tonnage ancrés au large. Il s'agit d'une activité de très grande envergure, et il a été estimé que sa valeur pourrait atteindre de 4 milliards⁹⁸ à 6 milliards⁹⁹ de dollars par an, soit 10 % de la valeur de la production pétrolière du Nigeria.

Ces transactions ne sont possibles que parce que le Delta du Niger est une région encore très instable du pays. La violence n'y est pas perçue comme une guerre civile, même si elle atteint les normes internationales de 1000 morts au combat par an¹⁰⁰. Elle associe les éléments de la contestation politique et des conflits ethniques à la criminalité et à la corruption. Elle est la preuve que le vol des ressources naturelles peut alimenter l'instabilité politique et la criminalité transnationale.

Vines affirme que :

«[Le Delta] fournit à ces réseaux illicites un cadre qui dispose d'un réservoir de jeunes sans emploi et de milices ethniques armées qui ont une bonne connaissance du terrain. Ils ont aussi face à eux des services de maintien de l'ordre corrompus ou peu efficaces, ainsi qu'un système judiciaire faible. Ces réseaux bénéficient également du parrainage de hauts fonctionnaires et d'hommes politiques qui utilisent le vol du pétrole pour financer leurs campagnes politiques »¹⁰¹

En septembre 2004, Alhaji Asari, le responsable des « Niger Delta People Volunteer Force (NDPVF) a menacé de mener une « guerre totale » contre le Gouvernement nigérian, à moins que celui-ci n'accorde aux populations locales Ijaw un contrôle accru sur l'industrie pétrolière. Le NDPVF était déjà « en guerre » à l'époque contre un groupe armé rival Ijaw, le « Niger Delta Vigilante (NDV) » pour le contrôle des recettes illégales du pétrole. Le Gouvernement nigérian a, dans un premier temps, rejeté cette menace, qualifiant Asari de

« gangster ». Mais par la suite, le Président Obasanjo l'a invité, en même temps que son homologue du NDV, à négocier un accord de cessez-le-feu qui a abouti à la cessation des hostilités.¹⁰²

La violence entre bandes rivales qui se battent pour s'approprier le « butin volé » et pour le contrôle des villes et des villages de la localité, entrave le développement de la région. Les écoles et les commerces ont fermé et des propriétés qui valent des millions de dollars ont été détruites. La toute dernière guerre entre le NDPVF et le NDV, n'est que la plus récente d'une série de conflits dans la région : même si le conflit actuel se déroule dans l'Etat de Rivers entre deux groupes Ijaw, la violence en 2003, entre groupe Ijaw et Itsekerie dans l'Etat voisin du Delta a aussi causé des centaines de morts.¹⁰³ Et les principaux protagonistes ne sont que les plus nombreux, d'une centaine ou plus, de groupes de moindre importance, connus sous le nom de « cultes » et portant des noms comme KKK, les « Allemands » et les « Lords de la mafia ». Ces groupes tiennent le pétrole pour se procurer des armes, et affirment aussi avoir reçu des armes des responsables politiques locaux. Quels que soient les griefs politiques ou les liens évoqués, la violence est dans une large mesure, le produit de la centaine de petits opérateurs engagés dans ce que Human Rights Watch qualifie de « activité privée la plus rentable du Nigeria ».¹⁰⁴

Il va de soi que ces vols de pétrole seraient impossibles s'il n'y avait pas d'acheteurs, et de nombreuses preuves existent sur l'implication dans ce commerce d'éléments de l'extérieur. Les bandes de criminels qui sont impliquées dans ce trafic sont de nationalités très diverses et sont composées non seulement de ressortissants d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, mais aussi de Marocains, de Vénézuéliens, de Libanais, de Français et de Russes par exemple. Ainsi, ce trafic est lié aux autres activités de la criminalité organisée, le pétrole volé étant échangé contre de l'argent, mais aussi contre des drogues et des armes. Lors d'une affaire caractéristique, dont un journal nigérian a rendu compte le 22 avril 2004, la Marine nigériane a arrêté un navire qui était chargé de 8 000 tonnes de pétrole brut mais n'avait pu présenter aucun document valable. Son équipage – huit étrangers – a également été arrêté.¹⁰⁵

L'Afrique du Sud prouve aussi amplement que les circuits de la contrebande établis pendant les périodes de conflits continuent d'être utilisés dès le retour à une stabilité relative. La résistance, tout comme le gouvernement d'apartheid qui violait systématiquement les sanctions, ont fait entrer et sortir clandestinement des personnes, des armes, de l'argent et d'autres articles de contrebande du pays, au moment de la lutte pour la démocratie. Ces circuits servent actuellement à faire sortir du pays des drogues et des véhicules volés, entre autres.¹⁰⁶

Ce qui avait été une source de financement pour les insurgés peut rapidement devenir une activité du crime organisé, les nouveaux produits de base faisant l'objet de transactions avec les réseaux du crime ou transitant par les filières existantes, comme on le verra dans la section ci-après.

Catastrophes humanitaires, déplacements et criminalité

La corrélation entre les catastrophes humanitaires, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme, et la criminalité font actuellement l'objet de recherches. Il semblerait que les bouleversements causés par les guerres, avec leur cortège de pertes en vies humaines, de famines éventuelles et d'épidémies, peuvent être aussi éprouvants que les conflits eux-mêmes. Selon Lacina et Gleditsch, « ... un grand nombre de conflits se caractérisent par le nombre des décès non violents dus à des crises humanitaires, qui sont de loin supérieurs aux pertes en vies humaines en temps de conflit ». Ces décès peuvent survenir au moment des conflits ou après la cessation des hostilités. Lacina et Gleditsch citent neuf guerres récentes, toutes en Afrique, au cours desquelles 30% des décès étaient imputables aux combats.¹⁰⁷ Des enquêtes menées par le Comité international de sauvetage en République démocratique du Congo ont

prouvé que les morts au combat n'ont représenté, entre 1998 et 2001, que 6% des décès imputables aux guerres.¹⁰⁸

L'impact de ces pressions peut générer la criminalité. L'Organisation mondiale de la santé cite des études dont il ressort qu'une catastrophe humanitaire se traduit par une augmentation de la violence au foyer, des sévices dirigés contre des enfants et des agressions sexuelles. Toutes choses qui, toujours selon l'OMS, peuvent entraîner une augmentation des taux de la criminalité à long terme, en raison notamment du stress post-traumatique, de l'effondrement de l'ordre public et des pertes en vies humaines, qui sont tous aussi les conséquences des catastrophes provoquées par l'homme.¹⁰⁹

La guerre et ses séquelles peuvent également avoir un impact durable sur l'environnement. Après la fin d'un conflit, lorsque les pays s'efforcent de faire redémarrer l'économie, les activités d'abattage et d'exploitation des forêts peuvent s'accélérer à tel point que l'État ne peut plus les réglementer, comme cela est prédit au Libéria et en République démocratique du Congo.¹¹⁰ Or, la dégradation de l'environnement peut avoir un impact à long terme sur la possibilité de créer des moyens de subsistance durables.

Le Directeur exécutif de ONUDC, Antonio Maria Costa a affirmé que, « la criminalité organisée joue un rôle essentiel dans la persistance et le développement des crises humanitaires dans les zones sinistrées et en situation de conflit », étant donné que l'essentiel de ses bénéfices proviennent d'environnements où règnent l'instabilité et le chaos.¹¹¹ Des travaux de recherche indiquent par exemple que les zones de conflit sont particulièrement vulnérables à la traite d'êtres humains.¹¹² Costa affirme encore « qu'un grand nombre de sociétés fragilisées sont enfermées dans un cercle vicieux, où la criminalité organisée crée les conditions requises pour son propre épanouissement. Les pays assistent à l'affaiblissement progressif de leurs capacités de lutter contre la criminalité pour atteindre des niveaux décentes de sécurité et de développement ».¹¹³

Lorsqu'elles sont menacées par des guerres ou d'autres crises, les populations se déplacent. Le Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine met l'accent sur l'importance du problème des réfugiés, et leur nombre en Afrique est alarmant. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il y avait en 2004, plus de 2 millions de réfugiés en Afrique subsaharienne, dont 1 million de réfugiés en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, 670.000 en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, 220.000 en Afrique australe et 330.000 en Afrique occidentale.¹¹⁴ Les réfugiés africains représentent environ 37% du total mondial.

Même un nombre relativement limité de morts et de blessés lors des conflits peut entraîner des déplacements massifs de populations. L'impact des déplacements est énorme, et dépasse largement le cadre de cette section. Ces populations laissent derrière elles la plupart des biens qu'elles ont acquis au cours de leur vie, ce qui représente dans de nombreux cas, leurs seuls moyens d'existence. La violence généralisée peut engendrer un grand nombre de réfugiés de part et d'autre des frontières. A l'instar des enfants des rues, les populations déplacées composées de personnes peu qualifiées, notamment d'agriculteurs qui n'ont plus de terres à cultiver, sont particulièrement vulnérables, et peuvent devenir à la fois des victimes et des auteurs de crimes.

La Banque mondiale affirme que les conflits ont de plus en plus un caractère régional en Afrique. « Les conflits civils agissent souvent comme des cancers dans un corps humain, les zones de conflit se métastasent (sous la forme d'armes, de banditisme, d'insécurité) vers les régions voisines ».¹¹⁵ Les flux de réfugiés sont l'un des vecteurs de cette instabilité.

L'accueil réservé aux réfugiés peut varier énormément d'un pays à l'autre, mais la plupart des pays africains sont trop pauvres pour subvenir aux besoins de leurs propres populations, encore moins à ceux de larges masses d'étrangers à leur charge. Les intérêts locaux monopoliseront sans doute les possibilités d'emploi. Ne disposant d'aucun moyen pour se nourrir, les options légales à la disposition des personnes déplacées sont limitées.

La Banque mondiale fait observer que l'afflux de réfugiés « [...] affecte les conditions de vie et la sécurité des communautés d'accueil, même lorsqu'il est fourni une assistance humanitaire substantielle ». ¹¹⁶ C'est ainsi par exemple que les camps de réfugiés peuvent donner naissance à la délinquance. Comme l'affirme Jacobson :

... fréquemment, les conditions qui règnent dans les camps se traduisent par des taux élevés de conflit et de violence entre les femmes et les enfants. La présence d'armes augmente les risques d'explosion, à l'intérieur et autour des camps, tout comme le problème de l'ennui et de la frustration chez les jeunes hommes. Tout cela constitue un terrain fertile pour la criminalité et la violence, l'apparition de factions politiques et ethniques et le risque accru de recrutement par des milices ou par la criminalité organisée. La criminalité organisée et la petite délinquance ont récemment fleuri dans les camps de réfugiés, et un grand nombre d'entre eux, surtout en Afrique de l'Ouest et à la frontière de la Thaïlande et de la Birmanie, sont devenus des zones de trafic de drogues, de traite de personnes, d'abattage illégal et de trafic d'armes. Peu de camps sont équipés pour résoudre ces problèmes et la plupart ne bénéficient pas de la présence de forces de maintien de l'ordre efficaces. Les délits ne sont pas réprimés parce qu'il n'existe aucune force capable de soutenir ce qui peut exister comme état de droit. Les délinquants peuvent échapper à la justice en se cachant parmi la population de réfugiés, ou bien les camps tombent sous le contrôle d'éléments politiques ou militaires, affaiblissant ainsi les autorités civiles et les forces de maintien de l'ordre. Les réfugiés couvrent alors davantage le risque d'être privés de leurs droits et de faire l'objet d'actes de violence et d'intimidation¹¹⁷.

Dans beaucoup d'endroits en Afrique, les réfugiés ne sont pas regroupés dans des camps, ils sont plutôt dispersés dans l'ensemble de la société. Dans ce cas, il se peut que la population locale n'apprécie guère cette arrivée d'étrangers, étant donné qu'ils sont perçus comme des sources de criminalité et maladies. ¹¹⁸ La Banque mondiale affirme également que les conflits sont un vecteur du VIH/sida. ¹¹⁹ Les populations qui fuient les conflits peuvent également se déplacer avec leurs armes. Même si elle est pauvre, la Tanzanie a traditionnellement été un grand pays d'accueil pour les réfugiés et, pour le Président de la Tanzanie, Benjamin Mpaka, « la vérité, c'est que la prolifération des armes de petit calibre est la conséquence de l'arrivée des réfugiés dans notre pays, un problème qui dépasse les moyens dont nous disposons pour le résoudre ». ¹²⁰

Parce qu'ils ne disposent d'aucune relation dans la localité et ne comprennent pas les institutions en place, les réfugiés sont des proies faciles pour les criminels. Dans les cas extrêmes, les réfugiés peuvent même être exposés à la violence xénophobe. Ce qui peut hâter la formation de groupes d'autodéfense, qui ont tendance à se nuer en bandes de prédateurs, comme indiqué dans la section sur l'échec des forces de police et les groupes d'auto défense susmentionnée.

Que reste-t-il de l'Etat?

Les conflits en Afrique ont souvent pour cause la faiblesse de l'État, et la guerre civile peut l'affaiblir encore plus en décimant l'infrastructure physique, en perturbant l'accès à la terre et aux marchés, en provoquant l'accumulation d'une dette massive et en entraînant parfois l'effondrement total de l'administration. ¹²¹ Comme le souligne la Banque mondiale, « La guerre civile, contestation de l'autorité du régime au pouvoir, érode la légitimité de l'institution qu'est l'État, endommage les biens publics et compromet la prestation des services publics ». ¹²² La paralysie de l'État compromet l'application de la loi et ne permet pas de combattre la corruption.

Les conflits peuvent également annuler les progrès réalisés avant les hostilités en matière de gouvernance. La réponse face à l'insurrection peut entraîner une importante réduction des libertés civiles et même envenimer les relations entre les populations et l'Etat. Dans de nombreux cas, en Afrique, les atrocités de la guerre ne sont pas le seul fait des groupes rebelles. Toujours selon la Banque mondiale, « les guerres civiles affectent considérablement les transformations institutionnelles sociales et économiques nationales dans les domaines de l'administration publique, du commerce, des relations sociales, des droits de l'homme, de la criminalité et de la lutte contre la criminalité ».¹²³

Pendant les conflits civils, les autorités chargées du maintien de l'ordre ont souvent recours à des méthodes brutales et avec le retour à la démocratie, les contrôles se relâchent et les risques de criminalité augmentent. Comme indiqué plus haut, les forces de sécurité ont également du mal à s'adapter au nouvel environnement de paix. Les forces de police doivent, tout particulièrement, pour être efficaces, apprendre une série de nouvelles techniques. Etant donné que, pendant une guerre civile, la police a recours à des méthodes militaires plutôt que civiles pour maintenir l'ordre, il y a inévitablement après la fin du conflit une période d'ajustement pendant laquelle la police doit revenir à une approche plus démocratique. Cette période est une occasion que ne manque pas d'exploiter la criminalité organisée, qui peut profiter de l'affaiblissement de l'ordre avant que la police puisse recouvrer la confiance et la coopération du public.¹²⁴

Les groupes politiques qui se sont emparés du pouvoir par la force peuvent chercher à se dédommager pour les sacrifices qu'ils ont consentis pendant la lutte. Les postes ministériels peuvent être attribués à des amis politiques. Les groupes précédemment défavorisés peuvent chercher à tirer avantage de leur circonscription électorale. En période révolutionnaire, la fonction publique devient le « butin de la guerre », et la seule façon de l'obtenir, c'est par la corruption. Il n'est donc pas surprenant qu'un grand nombre des pays considérés comme les plus corrompus dans le monde, sont ceux qui sont récemment sortis d'une situation de conflit ou qui y sont encore.

La section suivante traitera des conséquences de l'instabilité politique et de l'incapacité de l'Etat, notamment des risques accrus de trafic dans les zones non protégées.

Criminalité organisée

La criminalité transnationale organisée est un phénomène virulent qui exploite immédiatement les failles des mécanismes mondiaux d'application des lois. Étant donné le problème de ressources auquel elle est confrontée, l'Afrique paraît être particulièrement vulnérable à cette incursion et est rapidement devenue une base pour des opérations extrêmement diverses. Il est difficile de détecter la présence de la criminalité organisée sur une base des statistiques sur la délinquance car les criminels organisés se sont toujours livrés à des activités apparemment légitimes qui sont par conséquent difficiles à découvrir en l'absence d'un effort délibéré de la part de la police. Il s'agit notamment de délits consensuels (vente de drogues, prostitution, jeu, usure et corruption officielle) ou de racket semi-consensuel de protection, de vente de biens volés et de diverses formes de corruption d'agents publics. L'utilisation des statistiques de la police est encore compliquée par le fait que la classification de tel ou tel délit, comme relevant d'une activité organisée, est souvent une question d'appréciation.

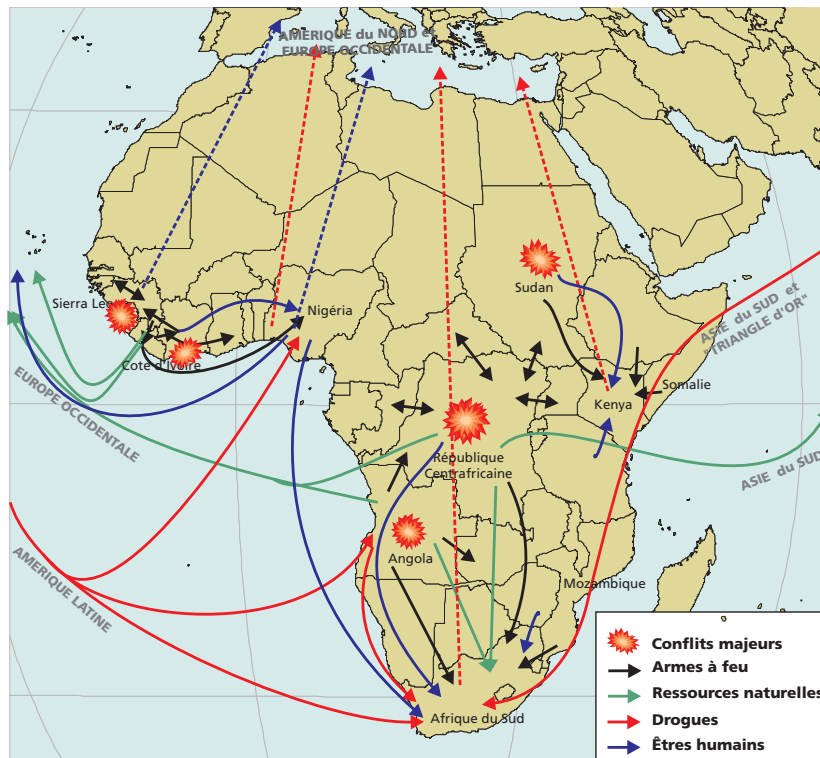
Il est par conséquent malaisé d'établir l'existence de la criminalité organisée sur la base des données officielles, que ce soit en Afrique ou ailleurs. Il ressort néanmoins des sondages d'opinion, des constatations des services internationaux de renseignement sur la délinquance et des saisies d'articles de contrebande que l'Afrique est devenue le continent de prédilection pour la criminalité organisée. Le développement des échanges et des transports internationaux a fait de l'Afrique, où les services de répression manquent de moyens et les agents publics sont mal payés, une plaque tournante idéale pour extraire et/ou faire transiter une large

gamme de produits illicites comme drogues, armes à feu, ressources minérales et pétrole, bois, sauvagine et même êtres humains. L'absence de contrôles officiels rend également le continent vulnérable au blanchiment d'argent et à la corruption.

Les drogues illicites : du trafic à l'abus

Même si 45 des 53 pays africains ont signé toutes les trois conventions internationales sur les drogues,¹²⁵ on a toujours pensé que l'Afrique n'a pas les moyens de soutenir des marchés de grande envergure pour la drogue et que la seule menace de quelque gravité venait des drogues tirées d'herbes locales, comme le cannabis et le khat. Cet avis paraît confirmé par le fait que les statistiques de la police reflètent assez peu d'arrestations pour des affaires de drogues. Mais les affaires de stupéfiants ne sont pas les types d'infractions qui sont déclarées à la police, aucune des parties à la transaction ne se considérant comme une victime. De ce fait, l'application de la législation sur la drogue dépend presque entièrement des efforts délibérés dans ce sens de la police, et des agents surchargés ont parfois d'autres priorités. Autrement dit, ce n'est pas parce que les arrestations pour des affaires de stupéfiants sont peu nombreuses qu'il n'existe pas de problème de drogue.

Figure 10 : Trafics illicites en Afrique subsaharienne

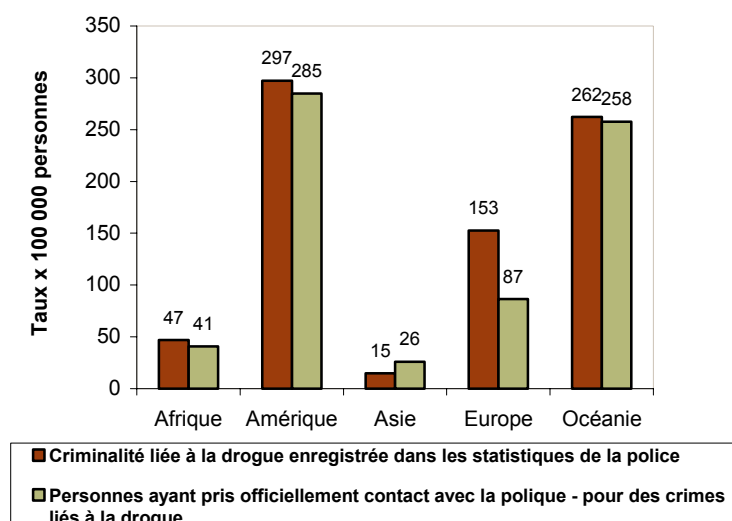


Source : ONUDC

D'innombrables indications montrent que la situation dans le domaine de la drogue en Afrique évolue rapidement. Les saisies de drogues dans le monde indiquent que le continent est de plus en plus utilisé comme point de transit pour acheminer les drogues vers d'autres marchés, et par conséquent elle devient un lieu de consommation de plus en plus important.

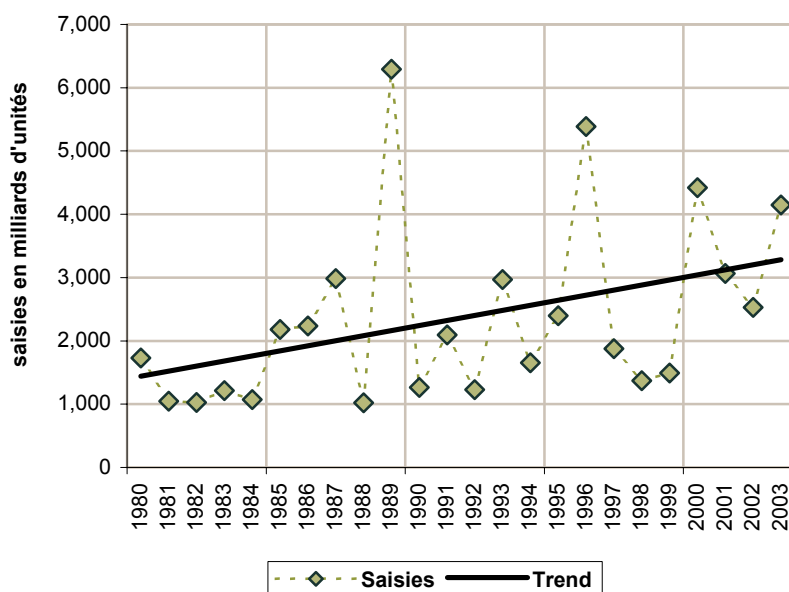
Les saisies de toutes drogues confondues – exprimées en unités équivalentes (doses)¹²⁶ – ont représenté 4,1 milliards d'unités en Afrique en 2003, soit 13,3 % du total mondial de l'année (31 milliards d'unités). Cette proportion était presque identique à celle de la population du continent par rapport au total mondial (13,5 %). Même si elles varient considérablement d'une année à une autre, les saisies de drogues en Afrique n'ont cessé d'augmenter depuis le début des années 80.

Figure 11 : Criminalité liée à la drogue, par régions



Source: CTS, 2002 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

Figure 12 : Saisies de drogues en Afrique en millions d'unités équivalentes, 1980-2003

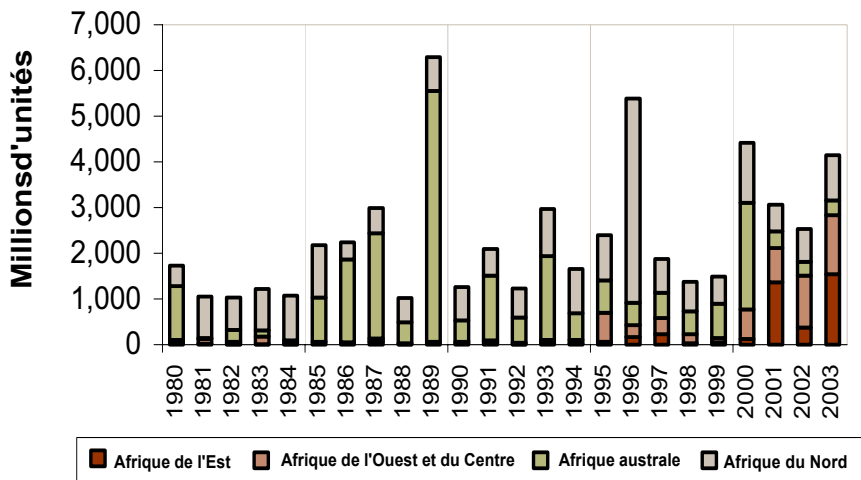


Source : ONUDC, Données provenant du questionnaire destiné à l'établissement des rapports annuels

Le Cannabis reste le problème de drogues numéro un en Afrique, et est responsable du plus grand nombre des hospitalisations pour traitements que n'importe quelle autre substance. De plus, le continent est un grand exportateur de cannabis et est à l'origine du quart des saisies mondiales de cette substance. Pendant la période qui va de 2000 à 2003, la majeure partie du cannabis saisi en Afrique l'a été au Nigeria (32%), en Tanzanie (21%), en Afrique du Sud (19%), au Kenya (9%), au Malawi (7%). Ces cinq pays figuraient également parmi les dix premiers pays dans le monde pour des saisies de feuilles de cannabis (par opposition à la résine de cannabis ou au hashish) pour cette même période. Dans le même temps, l'essentiel de la résine de cannabis a été saisi au Maroc (83% de toutes les saisies effectuées en Afrique). Le Maroc est le plus grand producteur mondial de résine de cannabis et occupe le troisième rang pour les saisies de résine de cannabis dans le monde.

Mais, même si le cannabis occupe toujours une place prépondérante, de nombreuses indications montrent que le marché des drogues évolue. Par exemple, les lieux où des saisies ont été effectuées ont beaucoup changé au cours des deux dernières décennies. Comme le montre la figure 50, la plupart des drogues au début des années 80, étaient saisies en Afrique du Nord. Puis, du milieu des années 80 au milieu des années 90, les saisies de drogues se sont déplacées vers l'Afrique australe. Ces dernières années, elles ont augmenté en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Centre. En 2003, la majeure partie des drogues a été saisie en Afrique de l'Est (37%) en Afrique de l'Ouest et du Centre (31%), suivie par l'Afrique du Nord (24%). En 2003, les quantités de drogues saisies en Afrique australe (8%) ont été relativement modestes. L'instabilité même des schémas de ces saisies laisse penser que ce n'est que la surface qui est touchée par les services d'application de la loi en Afrique.

Figure 13 : saisies des drogues en Afrique – par sous région – en millions d'équivalents d'unités, 1980-2003



Source : ONUDC, Données provenant du questionnaire destiné à l'établissement des rapports annuels

On a maintenant la certitude que de grandes quantités de cocaïne et d'héroïne transitent à travers l'Afrique vers les marchés des pays développés. Etant donné que les drogues aboutissent dans d'autres marchés, on pourrait penser que « c'est le problème des autres », mais l'expérience prouve que les pays de transit développent inévitablement leurs propres marchés de consommateurs. En raison de ces effets boule de neige, des drogues, autres le cannabis, ont déjà trouvé leur place sur les marchés africains. Même si pendant la période allant de 1980 à 1989, seuls 22 pays africains avaient déclaré des saisies de cocaïne, ce nombre est passé à 42 pour la période qui va de 1990 à 2003. De même, le nombre des pays africains qui ont signalé des saisies d'héroïne est passé de 27 à 43 pour la même période.

La présence d'héroïne en Afrique de l'Est peut probablement être attribuée au transbordement, vu que cette drogue est acheminée depuis le Pakistan jusqu'à la côte de l'Afrique de l'Est (notamment l'Éthiopie, le Kenya, la Tanzanie et le Mozambique) puis prend la direction de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis. Une récente saisie de 1500 kilos de cocaïne au Kenya, en provenance d'Amérique du Sud à destination de l'Europe, montre comment l'Afrique peut aussi être utilisée pour acheminer cette marchandise.¹²⁷ Les pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Nigeria et la Côte d'Ivoire servent également à acheminer l'héroïne, et de plus en plus, la cocaïne. Les pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe, notamment le Nigeria, l'Angola et l'Afrique du Sud ont été reconnus comme étant « les principaux pays de transit » pour les criminels qui se livrent au trafic de la cocaïne depuis l'Amérique du Sud vers le Royaume-Uni, l'Espagne et les États-Unis.¹²⁸ Récemment, de nouvelles routes du trafic, via plusieurs pays de l'Afrique de l'Est et

du Nord (notamment le Sénégal, la Mauritanie et le Maroc) à destination de l'Espagne ont vu le jour, et ont recours aux réseaux existants pour le trafic du cannabis.

Selon certaines indications, la situation est devenue plus grave dans les zones urbaines de l'Afrique de l'Ouest, de l'Est et de l'Afrique australe. Une enquête menée récemment auprès de 299 jeunes d'Old Stone Town, en Tanzanie, a prouvé que le nombre des personnes qui ont avoué avoir consommé de l'héroïne pendant toute leur vie atteignait le taux alarmant de 9%, contre 4% depuis un an, et 3% depuis un mois, tandis que 29% déclaraient que la substance était « facile à obtenir ».¹²⁹

La consommation de l'héroïne est particulièrement inquiétante dans le contexte du VIH. En Afrique du Sud, la plupart des consommateurs d'héroïne fument cette substance, mais près de la moitié des utilisateurs en traitement à la fin de 2003 à Gauteng et dans la Ville du Cap ont avoué avoir expérimenté la prise par injection, alors qu'ils ne représentaient que le tiers trois ans auparavant. Une fois qu'ils commencent à se piquer, il y a peu de chances qu'ils arrêtent : dans la Ville du Cap, 87% de ceux qui ont essayé de se piquer en 2003 ont estimé qu'il s'agissait de leur principal mode de consommation.¹³⁰

L'utilisation de méthamphétamine chez les jeunes en Afrique du Sud, phénomène apparu au cours des deux dernières années, illustre bien la rapidité avec laquelle un problème de drogues peut se développer. Pendant le second semestre de 2002, aucun des jeunes de moins de 20 ans inscrits aux programmes de traitement au Cap n'avait mentionné la méthamphétamine comme la principale drogue qu'ils consommaient mais la deuxième. Au deuxième semestre de 2004, cela était le cas pour 42 % d'entre eux.¹³¹

Outre qu'il crée un problème de drogue au niveau local, le transbordement produit d'autres formes de dommages collatéraux. Selon le protocole pour la lutte contre les drogues illicites de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) :

... de plus en plus, la région est utilisée comme plaque tournante pour des drogues illicites destinées aux marchés internationaux [...] le trafic de drogues illicites est à l'origine de profits et de richesses considérables qui permettent aux organisations et aux criminels internationaux de pénétrer, contaminer et corrompre les structures des gouvernements, des affaires commerciales et financières de ce type et la société à tous les niveaux.

Mais, alors que ces effets macroéconomiques sont effrayants, les plus grands dégâts causés par la drogue le sont sur la personne. Et, même si l'émergence de la cocaïne, de l'héroïne et des amphétamines représente une grande menace, les substances autorisées peuvent également être dévastatrices. Par exemple, l'utilisation de la colle et d'autres produits inhalants chez les enfants de la rue est un problème majeur dans un grand nombre de villes africaines.

Traite des êtres humains

La traite d'êtres humains est une forme de criminalité internationale organisée qui n'a que récemment commencé à appeler l'attention de la communauté internationale, et les sources d'informations possibles n'ont pas encore été exploitées. Ce phénomène n'est aucunement le propre de l'Afrique et existe sous différentes formes dans divers pays de toutes les régions du monde. Il est défini comme suit dans le protocole international adopté à ce sujet :

... le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation

*sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.*¹³²

Comme dans le cas d'autres formes de criminalité organisée, ce type de crime n'est habituellement connu des autorités qu'à la suite d'un travail diligent de la police, les victimes faisant de différentes façons l'objet de mesures d'intimidation, notamment de menaces contre les membres de leurs familles restés dans leurs pays. Généralement, les pays d'origine sont pauvres et les pays de destination au nombre des pays les plus riches du monde.

Malgré l'absence d'informations formelles, la traite d'êtres humains en Afrique a été documentée dans d'innombrables sources. Selon l'UNICEF, la traite d'êtres humains est un problème connu dans la moitié environ de tous les pays d'Afrique. Le nombre de pays qui signalent l'existence d'un trafic d'enfants est deux fois plus élevé que ceux qui déclarent un trafic de femmes. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, il est notoire que la traite d'êtres humains est un problème dans 70 % des pays de la région. Dans plus d'un sur trois, le problème est considéré comme grave. En Afrique australe, la traite d'êtres humains est considérée comme un problème dans un tiers des pays mais, généralement, de moindre gravité.¹³³

Au total, 89 % des pays d'Afrique sont affectés par la traite d'êtres humains que ce soit comme pays d'origine, comme pays de destination ou comme pays de réception. Il n'existe pas de distinction marquée entre les pays d'origine et les pays de destination: dans 58 % des pays, les mouvements vont dans les deux sens. La Côte d'Ivoire, le Gabon et le Nigeria sont les pays de destination les plus connus des victimes de ce trafic, mais l'on pense que plus de la moitié des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale reçoivent aussi des victimes du trafic. Indépendamment du trafic à l'intérieur de l'Afrique, le trafic vers l'Europe constitue un problème dans 34 % des pays d'Afrique et le trafic vers le Moyen-Orient pour 26 % d'entre eux. À l'intérieur même du continent, 91 % du trafic se produit entre pays de la même région.¹³⁴

Ce trafic a un triple objectif: travail forcé; exploitation sexuelle commerciale; et enrôlement forcé dans les groupes militaires et les groupes de rebelles. Le problème des enfants soldats est évoqué dans la section 1.2 ci-dessus. Pour autant que l'on sache, c'est en Afrique de l'Ouest que la traite d'êtres humains à des fins de travail forcé et de prostitution est la plus répandue.¹³⁵ L'on estime qu'au Nigeria, 40 % des enfants des rues et les petits colporteurs sont des victimes de la traite d'êtres humains¹³⁶. Selon l'OIT, de 200 000 à 300 000 enfants font chaque année l'objet d'un trafic à des fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale¹³⁷. Les femmes des pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier les membres d'un groupe minoritaire nigérian, sont emmenées en Europe à des fins d'exploitation sexuelle commerciale.¹³⁸

Les schémas de la traite d'êtres humains au Bénin, au Nigeria et au Togo

Bénin

Il existe un trafic au Bénin même, mais les enfants béninois sont également victimes d'un trafic à destination du Nigeria, du Ghana, du Gabon, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et de la Guinée. Attirés par des promesses d'emploi, ils sont ensuite forcés de travailler comme domestiques ou ouvriers agricoles. Le Bénin est également un pays de destination pour les enfants introduits en provenance du Niger, du Togo et du Burkina Faso qui sont ensuite employés comme travailleurs forcés. En outre, les femmes adultes introduites dans le pays en provenance du Niger, du Nigeria et du Togo sont forcées à se prostituer au Bénin, tandis que les femmes béninoises suivent le même mouvement vers l'Allemagne, la Belgique et la France.

Nigeria

Le Nigeria est un pays à la fois d'origine, de transit et de destination pour la traite d'enfants et est essentiellement un pays d'origine pour la traite de femmes.

Les enfants nigériens pris dans ce trafic ont habituellement de 13 à 15 ans. Les enfants étrangers qui se trouvent au Nigeria dans la même situation proviennent principalement du Bénin et du Togo, de la Côte d'Ivoire et du Niger. L'on a trouvé dans les mines nigérianes de l'ouest du pays des enfants béninois de 5 ou 6 ans à peine qui travaillaient dans des conditions d'exploitation. Les victimes du trafic, lorsqu'il s'agit de filles, sont employées comme domestiques ou marchandes des rues pour la prostitution, tandis que les garçons sont généralement forcés de travailler dans des plantations ou des exploitations agricoles commerciales, la construction, les carrières ou les mines ou employés pour de petits larcins et le commerce de drogues.

Les femmes forcées à se prostituer en Europe proviennent pour une large part de l'État d'Edo, au Nigeria, et le reste des États du Delta, de Kano et de Borno. Les Nigérianes que les trafiquants envoient à l'étranger sont dirigées vers différentes destinations, dont l'Europe (Italie, Espagne, France), l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte-d'Ivoire), l'Afrique centrale (Gabon, Cameroun) et le Moyen-Orient (Arabie saoudite). Pendant le Hadj, de jeunes enfants et des femmes plus âgées venus en Arabie saoudite du Nigeria pour ce pèlerinage religieux sont forcés à mendier dans la rue, à servir comme domestiques et à se prostituer. Pour ce qui est des mouvements en sens opposé, des femmes étrangères ont apparemment été introduites au Nigeria par des trafiquants de pays aussi lointains que la République de Moldavie, le Bélarus, l'Ukraine et les Philippines.

Togo

Le Togo est un pays d'origine pour le trafic d'enfants vers le Nigeria et le Gabon en vue d'un travail domestique forcé et de la prostitution, tandis que des enfants ghanéens sont introduits au Togo en vue d'un travail forcé comme domestiques. En outre, il existe apparemment un trafic des femmes togolaises vers le Liban et les pays d'Europe à des fins d'exploitation sexuelle.

Source: "Mesures visant à combattre la traite d'êtres humains au Bénin, au Nigeria et au Togo", ONUDC, 2005

Armes à feu

Comme indiqué dans la section 1.2 ci-dessus, il existe en Afrique à bien des égards une corrélation étroite entre la criminalité et les conflits, et le trafic d'armes en est l'exemple le plus évident. Les armes à feu légalement ou illégalement importées pour faire la guerre peuvent être utilisées à des fins criminelles aussi bien pendant le conflit qu'après. Il s'agit également de produits hautement négociables dans le commerce criminel international et des armes peuvent être échangées contre toute une série de produits de contrebande comme ressources minérales ou pétrole, sauvagine ou drogues.

Estimer le nombre d'armes légères qui circulent en Afrique est pratiquement impossible, d'autant plus que ces armes sont « recyclées » dans les conflits qui sévissent dans toute la région. Gamba et Chachua ont fait observer qu'au Mozambique seulement, les estimations du nombre d'armes importées pendant la guerre civile varient entre un demi-million et six millions et que les estimations du nombre d'armes illégales utilisées en Afrique australe varient entre 400 000 et 8 millions.¹³⁹

À la suite de l'enquête sur les armes légères réalisée en 2003, les estimations antérieures concernant le nombre d'armes légères circulant sur le continent ont été radicalement révisées à la baisse, de 100 millions à 30 millions, ce qui met en relief le degré d'incertitude qui existe dans ce domaine. Selon les estimations de l'enquête, la majeure partie de ces armes se

trouvent entre les mains de civils (79 %), une proportion bien moindre étant détenue par les militaires (16 %), la police (3 %) et les insurgés (2 %) ¹⁴⁰. En outre, selon d'autres estimations de l'enquête:

- Il existe au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie un stock national d'armes légères estimé dans chaque cas comme compris entre 500 000 et 1 million d'unités;
- Les principaux groupes d'insurgés en Afrique de l'Ouest ont entre les mains environ 77 000 armes légères;
- Le nombre total d'armes à feu illicites de type militaire ne dépasse sans doute pas un million pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne et est peut-être bien inférieur;
- Si la plupart des armes qui empoisonnent l'Afrique sont importées de l'extérieur, au moins dix pays d'Afrique subsaharienne, dont le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, peuvent eux-mêmes fabriquer des armes légères et/ou de munitions. En outre, les armes légères sont illégalement fabriquées dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, notamment en Afrique du Sud et au Ghana. ¹⁴¹

Le trafic d'armes entre pays a toujours existé en Afrique, au fur et à mesure que les conflits se propageant à des régions entières, mais certaines armes sont aussi importées de l'étranger. L'Ukraine est, dit-on, l'une des principales sources d'approvisionnement pour les anciennes armes soviétiques. ¹⁴² L'impact de ces armes est analysé dans la section 1.1 ci-dessus. Vouloir discuter en détail du trafic d'armes et de ses effets va au-delà du champ du présent rapport, mais quelques exemples illustrent la situation:

- En 1998, les États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont engagés à ne pas importer, exporter ou fabriquer d'armes légères mais il est clair que des armes ont continué d'être introduites dans la région, aussi bien dans les pays plongés dans des conflits civils que dans les pays théoriquement en paix. Le Service nigérian des douanes, par exemple, a déclaré avoir intercepté en 2003 pour plus de 30 millions de dollars d'armes légères et de munitions aux postes frontière du pays pendant une période de six mois seulement. En novembre 2003, en une seule opération, il a saisi un chargement de 170 000 munitions. Ces armes sont utilisées dans les conflits ethniques, religieux et politiques ainsi que pour des activités criminelles, comme celles qui entourent le trafic illicite de pétrole dans le delta du Niger. ¹⁴³
- Le conflit en République démocratique du Congo est alimenté par les armes qui affluent de toute la région, et les hommes d'affaires étrangers qui s'intéressent à l'importation et à l'exportation de matières brutes aident apparemment à approvisionner les rebelles en armes. ¹⁴⁴
- Toutes les armes à feu utilisées pour des crimes en Afrique ne font pas l'objet de trafic de part et d'autre des frontières. Comme dans le cas de plusieurs autres régions du continent, les armes légères les plus communément utilisées en Afrique du Sud ne sont pas des armes de type militaire, mais des armes de poing et le marché illégal est alimenté principalement par des vols et des cambriolages ayant pour cibles des armes licites. Entre 1995 et la mi-2003, près de 200 000 armes à feu ont été déclarées comme perdues ou volées dans le pays. Les archives judiciaires sud-africaines montrent que les armes à feu utilisées par les délinquants dans ce pays sont parfois légales, mais aussi parfois illégales. ¹⁴⁵
- Des anecdotes et des rumeurs persistantes circulent dans un certain nombre de pays qui veulent que les membres de la police locale louent leurs aux criminels. Par exemple, *une Enquête de 2003 sur les armes légères* a montré que la majorité des crimes commis à l'aide d'armes à feu à Douala, l'avaient été avec des pistolets, dont 75% auraient appartenu à des policiers eux-mêmes. En effet *l'enquête* note que « lorsque le Ministre de la défense a rappelé 300 officiers de la gendarmerie qui avaient reçu pour mission

d'assurer la sécurité des ministres et des hauts fonctionnaires comme gardes de corps, plus de la moitié d'entre eux (169) ne savaient pas où était leur arme ».¹⁴⁶

Contrebande des ressources naturelles, braconnage et crime contre l'environnement

La contrebande de ressources naturelles est une activité dans laquelle sont impliqués des groupes de criminels organisés de caractère aussi bien local qu'international. L'Afrique est riche en ressources naturelles, notamment en pétrole, diamants, autres minéraux précieux et stratégiques et bois. Paradoxalement, l'idée a été avancée que cette richesse, comme indiqué ci-dessus, est peut-être à l'origine de l'instabilité politique et de la médiocrité des résultats de l'activité économique qui caractérisent différents pays. Les vols et la contrebande de ces ressources naturelles est une activité majeure pour la criminalité organisée aussi bien dans les pays en guerre que dans ceux qui sont en paix.

Au Nigeria, par exemple, des bandes de criminels volent de grandes quantités de pétrole brut dans les oléoducs et les transportent dans des péniches jusqu'à des pétroliers de plus grand tonnage ancrés au large. Il s'agit d'une activité de très grande envergure, et il a été estimé que sa valeur pourrait atteindre de 4 milliards¹⁴⁷ à 6 milliards¹⁴⁸ de dollars par an, soit de 10 % de la valeur de la production pétrolière du Nigeria. Les bandes rivales – localement connues sous le nom de « cultes » et portant des noms comme KKK, les « Allemands » et les « Lords de la mafia » - s'affrontent constamment pour se disputer cette affaire. Ces groupes échangent le pétrole contre des armes et affirment également avoir reçu des armes des dirigeants politiques locaux.¹⁴⁹

Il va de soi que ces vols de pétrole seraient impossibles s'il n'y avait pas d'acheteurs, et l'implication dans ce commerce d'éléments de l'extérieur est bien documentée. Les bandes de criminels qui sont impliquées dans ce trafic ont des membres de nationalités très diverses: non seulement des ressortissants d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, mais aussi des Marocains, des Vénézuéliens, des Libanais, des Français et des Russes, par exemple. Ainsi, ce trafic est lié aux autres activités de la criminalité organisée, le pétrole volé étant échangé contre de l'argent, mais aussi contre des drogues et des armes. Lors d'une affaire caractéristique, dont un journal nigérian a rendu compte le 22 avril 2004, la Marine nigériane a arrêté un navire qui était chargé de 8 000 tonnes de pétrole brut mais n'avait pu présenter aucun document valable. Son équipage – huit étrangers – a également été arrêté.¹⁵⁰

Le braconnage, notamment d'espèces en danger, est l'une des activités de la criminalité organisée qui a un impact direct sur les perspectives de développement de l'Afrique dans la mesure où elle compromet le tourisme. Comme rares sont les Africains qui achètent de l'ivoire, de la corne de rhinocéros ou d'autres produits animaux de grande valeur, ce massacre est alimenté presque entièrement par la demande de l'extérieur. Les braconniers eux-mêmes sont fréquemment indépendants, mais les marchés des produits du braconnage font incontestablement partie du terrain de la criminalité organisée transnationale traditionnelle et font intervenir non seulement des bandes locales mais aussi des groupes bien connus, comme les Triades chinoises.

Les défenses d'éléphants sont probablement le plus connu de tous les produits provenant d'animaux sauvages africains, et leur extraction illégale est liée à la fois aux conflits et à la criminalité organisée. L'on estime qu'entre 1998 et 2004, il a été abattu au moins 12 500 éléphants en Afrique, et il a été saisi dans différentes régions du monde 95,3 tonnes d'ivoire.¹⁵¹ Les troupes d'éléphants les plus nombreux se trouvent en Afrique de l'Est et en Afrique australe, mais l'ivoire est aussi vendu ouvertement en Afrique de l'Ouest aux touristes, aussi bien américains qu'asiatiques ou européens.¹⁵²

Une grande quantité d'ivoire est également exportée clandestinement du continent pour être vendue sur les marchés étrangers. C'est ainsi par exemple qu'entre 1997 et 2002, les autorités françaises ont procédé à environ 809 saisies à l'occasion desquelles elles ont confisqué 18 248

produits provenant d'éléphants, d'un poids total de 4,1 tonnes.¹⁵³ Comme dans le cas des autres produits du braconnage, la Chine est apparemment l'un des principaux pays de destination: en 2001 seulement, 13 tonnes de ces produits ont été saisies à Beijing à la suite de 41 opérations.¹⁵⁴ Singapour et, par l'intermédiaire de celui-ci, le Japon, constitue également un marché important: en juin 2002, il a été saisi à Singapour un conteneur où se trouvaient 532 défenses d'éléphant et plus de 40 000 hankos vierges (sceaux traditionnellement utilisés par les Japonais pour signer leurs noms) représentant l'équivalent de 600 éléphants.¹⁵⁵

La corne de rhinocéros est vendue en Extrême-Orient comme aphrodisiaque. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature, plus de la moitié de la population mondiale de rhinocéros blancs, concentrée dans un parc de la République démocratique du Congo, a été abattue en 14 mois seulement par des braconniers organisés, notamment venus du Soudan.¹⁵⁶ Les Triades chinoises sont impliquées dans l'extraction de cette ressource africaine depuis les années 1970.¹⁵⁷

L'ormeau, coquillage marin, est considéré comme un mets de choix et comme un aphrodisiaque en Extrême-Orient. Selon les prévisions, la pêche illégale de cette ressource marine fera sans doute disparaître totalement cette espèce de coquillage en Afrique du Sud en trois ou quatre ans.¹⁵⁸ Cette activité est apparemment le fait de criminels organisés sud-africains, travaillant en collaboration avec les Triades chinoises.¹⁵⁹

Le manque de contrôle et la corruption locale, joints à la cupidité des sociétés internationales, exposent également l'Afrique à toutes formes de délits contre l'environnement. L'abattage non contrôlé, par exemple, encourage l'érosion et risque d'épuiser une ressource qui, si elle était mieux gérée, devrait être renouvelable. Le matériel qui ne répond pas aux normes environnementales ou aux normes de sécurité dans les pays développés est parfois exporté en Afrique, et les sociétés transnationales permettent que leur main-d'œuvre africaine soit utilisée dans des conditions qui ne seraient pas tolérées dans leurs propres pays. Les rejets illégaux de déchets toxiques par des pays étrangers constituent une autre pratique qui met en danger la santé du continent.

Blanchiment de l'argent

La criminalité organisée ne peut fonctionner sans blanchiment d'argent, et l'Afrique est vulnérable à cet abus. Or, l'on trouve simultanément en Afrique un système bancaire peu réglementé et une vaste économie monétaire informelle. Ainsi, d'importants dépôts en espèces sont la norme, et non l'exception, et il n'y a guère de moyens de remonter à l'origine de ces fonds ni même de poser des questions à leur sujet. À plus grande échelle, l'extraction de ressources naturelles est un domaine qui revêt une importance clé pour le continent et dans lequel la production est difficile à contrôler sur la base exclusive des intrants. Cela permet aux agents publics corrompus ou aux hommes d'affaires (souvent étrangers) de tenir une double comptabilité et offre une échappatoire qui permet de blanchir les fonds d'origine illégale.

Heureusement, il ne semble pas que les criminels aient encore pleinement exploité cette possibilité. Dans son rapport annuel sur la stratégie de contrôle international des stupéfiants, le Gouvernement des États-Unis évalue le risque de blanchiment d'argent dans plus de 200 pays. En 2005, le Nigeria a été le seul pays d'Afrique qui serait sérieusement touché par le blanchiment d'argent. Huit autres figuraient sur la liste comme « sources de préoccupation » : Afrique du Sud, Côte-d'Ivoire, Egypte, Kenya, Maroc, Seychelles, Sierra Leone et Tanzanie.

Comme on le verra dans la section 3 ci-dessous, les communautés économiques sous-régionales et les divers États ont réagi énergiquement à la menace représentée par le blanchiment d'argent. Un seul pays d'Afrique figure actuellement sur la liste des pays non-coopérants du Groupe d'action financière internationale (GAFI) de l'OCDE, à savoir le Nigeria. Mais, lors de la dernière session plénière du GAFI, en février 2005, celui-ci a particulièrement félicité le Nigeria des progrès qu'il avait accomplis dans le renforcement de son mécanisme de lutte contre le blanchiment d'argent.

Il va de soi que l'importance des courants financiers illégaux est liée à la taille des économies locales. L'on estime ainsi qu'entre 1999 et 2001 seulement, un montant de 22 milliards de dollars a été blanchi par l'entremise des systèmes financiers des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).¹⁶⁰ Sur ce chiffre, 15 milliards de dollars proviennent de la sous région même de la SADC. Un montant estimé à 7 milliards de dollars avait été infiltré dans la sous région en provenance de l'extérieur, notamment l'Asie de l'Est (1 milliard de dollars), l'Amérique du Nord (5 milliards de dollars) et l'Europe (1 milliard de dollars).¹⁶¹ Pour replacer ce chiffre dans sa juste perspective, il suffit de mentionner que 22 milliards de dollars dépassent le PIB annuel combiné de 8 des 14 États membres de la SADC.

Le produit des crimes et délits commis en Afrique est également blanchi à l'étranger, et tel a surtout été le cas de l'argent volé par une poignée de « kleptocrates » notoires comme Mobutu Sese Seko, Président de ce qui était alors le Zaïre, et Sani Abacha, ancien Président du Nigeria. Avec l'aide des Gouvernements allemand, britannique et suisse, le Nigeria a pu, en 2004, recouvrer 240 millions de dollars de la famille de feu le général Abacha. Selon un rapport de la Commission des Communautés européennes, les avoirs africains volés détenus dans des comptes bancaires étrangers représentent l'équivalent de plus de la moitié de la dette extérieure du continent.¹⁶² La responsabilité qui incombe aux banques étrangères de contrôler la légitimité des sommes déposées dans des comptes de non-résidents et l'importance qu'il y a à permettre le rapatriement de ces fonds est discutée plus en détail dans la conclusion du présent rapport.

La plupart des pays d'Afrique ont signé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (voir l'annexe C), et nombre d'entre eux l'ont ratifiée; cette convention stipule que les États parties doivent considérer le blanchiment d'argent comme une infraction pénale, mais la capacité de l'appliquer fait souvent défaut. Selon Goredema, fin octobre 2004, la moitié des membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui est probablement la région du continent qui dispose de plus de moyens, n'avaient pas incriminé le blanchiment d'argent.¹⁶³

La criminalité organisée en Afrique de l'Ouest¹⁶⁴

Même si dans l'ensemble, la criminalité organisée examinée ci-dessus porte sur des groupes venus d'autres régions, l'Afrique elle-même a produit de redoutables réseaux de criminels. Les plus connus sont originaires de l'Afrique de l'Ouest. Les réseaux des criminels ouest-africains ont nettement laissé leur empreinte à l'extérieur du continent. Particulièrement connus pour leur rôle dans le trafic international de drogues, la traite d'êtres humains, la fraude et la corruption au niveau, ces réseaux se sont avérés être une cible difficile pour les services de répression, en raison de leur structure très souple et décentralisée. Les ressortissants de ces pays établis dans la plupart des pays producteurs et consommateurs de drogues permettent d'échanger aisément des substances réglementées, souvent en quantités relativement limitées.

On estime généralement que la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest sous sa forme actuelle, est apparue dans les années 70, en même temps que la montée des prix du pétrole au cours de cette décennie, la fin de l'indexation du dollar sur l'or, les taux élevés de l'inflation et la progression rapide des niveaux de la dette dans les pays en développement. Plus récemment, les troubles au Libéria et en Sierra Leone, et les conflits civils généralisés dans plusieurs autres parties de la région, ont aggravé ce processus. Quelles qu'en soient les causes, la criminalité organisée transnationale en Afrique de l'Ouest, ou perpétrée par des Ouest-africains ailleurs dans le monde, est devenue un sujet d'inquiétude au niveau international. Cette situation s'est peut-être beaucoup plus fait sentir dans les domaines du trafic des drogues, la traite d'êtres humains et la fraude, comme on le verra par la suite.

Les services de répression ont eu beaucoup de difficultés avec les groupes de criminels ouest-africains, et ce, pour plusieurs raisons. Ces derniers ont tendance à ne pas s'organiser en structures, à grande échelle et hiérarchisés. Le terme «réseau» est probablement plus approprié. Des individus forment, avec leurs propres avoirs et techniques, des coalitions à but commercial qui peuvent se développer ou disparaître en fonction de la demande du marché et des efforts des services de répression. Dans la mesure du possible, les opérations à haut risque, comme le transport des drogues, sont sous-traitées avec des étrangers, qui, lorsqu'ils sont arrêtés, n'ont peut-être pratiquement aucune connaissance des activités du groupe. Il existe bien une certaine hiérarchie, par exemple entre les vendeurs de drogue à grande échelle et les petits dealers, organisées selon les schémas traditionnels du maître et de l'apprenti, mais ces structures hiérarchiques sont généralement très superficielles. Ce qui ne veut pas dire que tous les protagonistes sont égaux, ni que des groupes importants ne peuvent se former dans la durée, si le laxisme des services de répression le permet. Par contre, une grande autonomie donne à ces réseaux une extrême souplesse qui leur permet de s'adapter, d'investir les petits marchés étroits négligés par les organisations criminelles plus importantes et plus complexes.

L'une des raisons pour lesquelles ces réseaux peuvent renoncer aux rapports traditionnels qui consistent à commander et à contrôler, c'est que la plupart de ces réseaux sont fondés sur une même appartenance ethnique, souvent même sur des liens du sang. En raison de l'extrême diversité ethnique de l'Afrique de l'Ouest (plus de 250 groupes linguistiques au Nigeria seulement), les membres peuvent être amenés à retrouver leur identité au sein d'une communauté relativement restreinte. Trahir ses compatriotes est non seulement une violation de valeurs profondément enracinées, qui peut également avoir pour conséquence d'être exclus de cette base vitale de soutien. Les réseaux basés sur l'appartenance ethnique permettent aux conspirateurs d'utiliser des langues qui sont comprises par très peu d'étrangers et d'avoir recours à des pratiques culturelles pour s'assurer des transactions illégales. Par exemple, des nigériens victimes de la traite d'êtres humains ont signalé avoir été soumis à des cérémonies traditionnelles liées à la magie, qui leur enlèvent toute volonté d'échapper à leur servitude, et des transactions commerciales peuvent être obtenues par des serments scellés par des prêtres traditionnels. Ce qui rend ces organisations extrêmement difficiles à infiltrer.

Utilisant la même logique que pour des activités légales, les réseaux criminels des ouest-africains abandonneront rapidement un produit ou une technique qui n'est pas rentable, au profit d'une autre. Ils combinent aussi librement les activités légales et criminelles, et multiplient les opérations partout où il y a une bonne affaire. Ils ont également réussi à se faire une place sur les marchés étrangers traditionnellement contrôlés par les groupes criminels locaux, tout simplement en acceptant de sous-traiter ou en prenant le contrôle des petits marchés que les locaux préféreraient éviter. Ainsi, ils ont tendance à travailler à côté des groupes criminels du monde entier, plutôt que d'entrer en conflit avec eux, et font rarement usage de la violence.

Trafic de drogues

Les réseaux des Ouest-africains ont pris le contrôle des marchés de la vente au détail du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne de plusieurs villes de l'Europe de l'Ouest, et disposent de puissants centres d'opérations, tant dans les pays producteurs (Brésil, Thaïlande, Pakistan, Afrique du Sud) que les pays de destination, y compris les Etats-Unis. Les services de répression n'arrêtent pas de découvrir des cellules de trafiquants africains dans les endroits les plus inattendus.

Les groupes de trafiquants de drogues du Sud du Nigeria sont peut-être les criminels les plus représentatifs de l'Afrique de l'Ouest. Même s'ils voyagent avec différents passeports, les groupes ethniques Igbo et, dans certaines régions Yoruba, se retrouvent aussi bien dans les zones de production de drogues que sur les marchés de consommation à travers le monde.

Il existe un petit trafic dans la région. Mais en général, les niveaux de consommation de drogues ne sont pas très importants en Afrique de l'Ouest, même s'il semble que la situation

change dans certains domaines. Etant donné que les marchés extérieurs sont plus rentables, la plupart des drogues qui entrent en Afrique de l'Ouest sont en transit pour d'autres destinations. Le cannabis est la seule exception, puisqu'il est abondamment consommé dans toute la région. La gendarmerie signale au Sénégal, des exportations de marijuana favorisées par les conflits de faible intensité, depuis la Casamance vers d'autres parties de la région. Le Nigeria est toujours dans le peloton de tête pour la quantité de cannabis saisi, chaque année, à l'intérieur de ses frontières, et qui est essentiellement produit pour la consommation locale.

Cocaïne

L'Afrique de l'Ouest joue un rôle de plus en plus grand comme centre de transit pour les cargaisons d'héroïne et de cocaïne produites respectivement en Asie du Sud et en Amérique du Sud, et destinée aux marchés européens et nord-américain. La plupart des trafiquants sont eux-mêmes de l'Afrique de l'Ouest, ou au service de ressortissants de la sous région. Les statistiques compilées depuis 2000 montrent que, parmi les passeurs qui transitaient par l'Afrique de l'Ouest et arrêtés pour possession de drogues, 92% étaient des Ouest-africains, dont au moins 50% de nigériens. En outre, quelques-uns des 8% restants étaient de l'Afrique de l'Ouest et avaient obtenu une deuxième nationalité par le biais de la naturalisation. Si l'on en juge par l'importance des saisies effectuées, les très grandes cargaisons qui transitent par l'Afrique de l'Ouest, sont généralement contrôlées par des non Africains qui disposent d'un ou de plusieurs complices locaux. Les cargaisons appartenant exclusivement à des Ouest-africains sont moins importantes, et sont souvent acheminées par des passeurs de drogues ingérées, communément appelés « farcis et mules », qui dissimulent les substances dans les orifices de leur corps ou les valent enveloppés dans des préservatifs, pour les faire ressortir par la suite.

La majeure partie de la cocaïne qui passe par la région, transite par le Cap-Vert, le Nigeria, le Togo et/ou le Ghana, vers l'Espagne, le Portugal et le Royaume-Uni. Dans les rapports sur les saisies compilées par l'ONUDC pour la période allant de 2000 à 2004, plus de 1,4 tonne de cocaïne à destination de l'Afrique de l'Ouest ou qui partait de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe avait été saisie, sans compter deux saisies, d'un volume inhabituel, de 2,29 et de 7,5 tonnes.

En 2003 par exemple, on a enregistré 15 saisies de cocaïne de contrebande, et découvert qu'il y avait des liens avec le Cap-Vert. Plusieurs saisies de cargaisons de ce genre ont été effectuées à l'aéroport de Fortaleza au Brésil, qui étaient destinées au Cap-Vert, chacune de l'ordre de 2 à 6 kilos. L'un des exemples les plus impressionnants a été la saisie, par les autorités espagnoles le 11 octobre 2003, de près de 7,5 tonnes de cocaïne, sur un bateau qui croisait dans les eaux internationales, à 128 km des côtes du Portugal à destination de l'Espagne. C'est la deuxième plus importante saisie de drogues faite en Espagne. Celles-ci étaient cachées dans un bateau de pêche espagnol, « *la Mer du Sud* » et avait été probablement chargées dans les eaux internationales après que le bateau a jeté l'ancre au Cap-Vert. *La Mer du sud* avait également passé quelques temps au large du port de Dakar.

En outre, plusieurs individus et réseaux nigériens semblent travailler à partir de Casablanca, qui leur sert de relais pour les cargaisons de cocaïne en provenance de l'Amérique du Sud. Il semblerait que les passeurs ont deux façons d'utiliser le détour nord-sud pour minimiser les risques d'être repérés. La première consiste à partir de l'Amérique latine, à transiter par exemple par Londres et à débarquer à Casablanca, Bamako ou Accra. Les capacités dont disposent les services de répression, pour effectuer un contrôle sérieux dans l'un de ces derniers aéroports, sont beaucoup plus faibles qu'à Londres et en conséquence le risque de d'être découvert est moindre. L'autre méthode consiste à commencer son voyage par l'Amérique latine via un pays à risque relativement réduit, tel que le Sénégal, pour se rendre à Amsterdam. Par rapport aux passagers en provenance des Antilles néerlandaises, on accorde à l'arrivée, beaucoup moins d'attention aux passagers qui débarquent du Sénégal, par exemple.

Héroïne

Ethiopian Airlines est une compagnie aérienne prisée par les passeurs d'héroïne, probablement parce qu'il emprunte des itinéraires pratiques de l'Asie vers l'Afrique de l'Ouest. L'héroïne de l'Asie du Sud entre en Afrique par l'Ethiopie, le Kenya, ou l'Egypte, dans une moindre mesure. Les cargaisons sont ensuite acheminées par voie aérienne vers la Côte d'Ivoire. Mais, depuis le début en 2002, de la guerre en Côte d'Ivoire, le trafic de l'héroïne par ce pays a peut-être diminué, et augmenté en conséquence dans les pays voisins. Les filières du trafic de l'héroïne sont clairement liées aux itinéraires des vols commerciaux de passagers, notamment les vols d'Ethiopian Airlines en provenance de Bangkok, Mumbai et Karachi, qui transitent par Addis-Abeba, Beyrouth et Dubaï à destination de l'Afrique de l'Ouest ; Kenya Airways qui opère à partir des aéroports de l'Asie du Sud via Nairobi et Dubaï, Air Gabon qui opère à partir de Dubaï vers Cotonou ; et Middle East Airlines qui opère à partir de plusieurs points du Moyen-Orient vers l'Afrique de l'Ouest. Pratiquement toute l'héroïne qui fait l'objet de trafic vers l'Afrique de l'Ouest semble venir du Pakistan et de l'Inde, et une seule saisie d'héroïne provenant de la Thaïlande aurait été effectuée pour la période allant de 2000 à 2004.

Parmi quelques exemples types, on pourrait citer le cas de cette femme nigériane de 26 ans qui avait acheté 815 gr d'héroïne au Pakistan, et qui avait fait le voyage de Karachi en passant par Dubaï et Libreville avant d'être arrêtée à l'aéroport de Cotonou, au Bénin, le 30 décembre 2003, à la descente d'un vol d'Air Gabon. Un autre cas est celui de ce Nigérian de 28 ans arrêté le 26 juillet 2003, à l'aéroport d'Addis-Abeba (Ethiopie) en provenance de Karachi à destination d'Abidjan, qui avait avalé pas moins de 1,266 kilos d'héroïne.

Les ouest-africains à l'étranger

Le trafic de drogues est peu connu dans la région parce qu'il est basé sur les saisies effectuées par les autorités locales. Puisqu'on ne connaît pas exactement la quantité de marchandise interceptée, on ne sait pas ce qui transite effectivement par la région. Vu les problèmes qui se posent aux services locaux de répression dans l'ensemble de la région, il est certainement plus prudent de dire qu'ils ne font qu'effleurer la surface.

Mais, à l'étranger, il est possible d'avoir accès aux informations des services de police mieux équipés des pays développés. Une expérience réalisée à l'aéroport de Schiphol, à Amsterdam, a mis en relief le rôle que jouent les ressortissants des pays d'Afrique de l'Ouest, et les Nigériens en particulier, dans le trafic de drogues. Ainsi, il a été décidé de contrôler de plus près les passagers en provenance d'Aruba et des Antilles néerlandaises, l'un des itinéraires de prédilection pour certains des 1 200 courriers arrêtés à Schiphol en 2001. Lorsque les douaniers néerlandais ont remarqué que de plus en plus de Nigériens utilisaient cet itinéraire, ils ont décidé, à titre expérimental, de contrôler pendant dix jours tous les Nigériens arrivés à Schiphol en provenance d'Aruba ou des Antilles néerlandaises sans exception, plutôt que de procéder à un contrôle par sondage, comme habituellement. Ils ont constaté que des 83 Nigériens ayant utilisé cet itinéraire au cours des dix jours en question, 63 transportaient de la drogue.

Par ailleurs, la Drug Enforcement Administration des États-Unis a eu ceci à dire :

« Des groupes trafiquants de drogues composés de criminels ressortissants de l'Afrique de l'Ouest...introduisent en contrebande aux Etats-Unis de l'héroïne en provenance de l'Asie du Sud-Est. Les trafiquants nigériens qui sont très actifs et bien établis dans des villes et des régions des Etats-Unis comme Atlanta, Baltimore, Houston, Dallas, La Ville de New York, Newark, Chicago et Washington D.C. Depuis plusieurs années, Chicago est devenue une plaque tournante pour le trafic de l'héroïne contrôlé par les criminels nigériens, dont les activités portent essentiellement sur l'héroïne en provenance de l'Asie. »

Traite d'êtres humains

La traite d'êtres humains a déjà été examinée plus haut, mais il s'avère nécessaire de dire ici quelques mots sur la situation en Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne la traite de personnes, le commerce de prostituées en provenance du Nigeria est particulièrement florissant. Beaucoup des jeunes filles ou jeunes femmes en question proviennent de l'État d'Edo et de la ville de Bénin, car ceux qui ont été les premiers à créer ce commerce ont tenu à ce qu'il reste entre les mains de proches et d'amis, ce qui a exclu les personnes de l'extérieur. Les principales destinations sont l'Europe – surtout l'Italie – et le Moyen-Orient. Selon les analystes, le commerce international de prostituées nigérianes se serait développé dans les années 90, à mesure que la situation dans le domaine de l'emploi se dégradait. Les organisateurs de ce commerce sont souvent des femmes, quelquefois d'anciennes prostituées elles-mêmes, qui ont réussi à se faire de l'argent et ont accédé au statut de patronne, même si elles dépendent des hommes pour la fabrication des documents de voyage et pour escorter les filles vers leur destination. Les réseaux de recrutement des filles et des jeunes femmes sont, dit-on, bien organisés et relativement solides et durables, plutôt que *ponctuels*. La plupart des filles initiées à la prostitution sont obligées de passer par des rituels religieux quasi-traditionnels où elles sont liées par le secret, avant de se voir délivrés de faux papiers et d'être envoyés à l'étranger, souvent en transitant par d'autres pays africains. On signale également que le viol et d'autres actes de violence peuvent être utilisés pour les initier à leur nouvelle activité.

En Côte d'Ivoire, certains immigrants du Burkina Faso, qui travaillent dans les plantations de cacao dans l'Ouest du pays, seraient en réalité des esclaves. Des cas d'importation de personnes réduites en servitude auraient été également signalés en Sierra Leone, notamment des Indiens qui auraient été importés par des Libanais ou des hommes d'affaires Indiens. Le système traditionnel en Afrique de l'Ouest, qui veut qu'un adulte puisse placer un enfant ou un autre jeune à sa charge chez un membre de la famille élargie qui habite plus loin, pour qu'il lui serve de tuteur ou lui fasse apprendre un métier, a été détourné pour l'appât du gain.

En Sierra Leone, des membres de la Communauté libanaise influente dans le pays ont emmené des filles de ce pays, la plupart âgées de moins de 18 ans, au Liban, au motif qu'elles allaient effectuer des travaux domestiques. En réalité, elles auraient été livrées à la prostitution au Liban. Les trafiquants versent de l'argent aux familles des filles « pour détourner leur attention de leurs enfants ». On a enregistré en Sierra Leone, pendant la guerre qui a duré de 1991 à 2002, une augmentation sensible de la traite d'êtres humains, sous diverses formes. Les jeunes gens, souvent attirés par de fausses promesses dans les domaines de l'éducation ou de l'emploi, étaient envoyés à l'étranger, en Libye, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire pour y recevoir un entraînement militaire. D'autres étaient employés par les mouvements armés à des travaux forcés ou comme esclaves sexuels.

Fraude et corruption

On associe souvent l'Afrique de l'Ouest à la fraude et à la corruption. Maurice Ibekwe, membre de la Chambre fédérale des représentants du Nigeria, en a donné l'illustration lorsqu'il a été arrêté pour fraude financière, faux et association de malfaiteurs. Il avait été président du sous-comité de la Chambre des représentants pour les affaires de police.

Vers le milieu des années 90, les autorités américaines ont estimé que 58% des demandes d'indemnisation auprès des assureurs de leur pays étaient faites par des nigériens, et que le préjudice que les fraudeurs nigériens faisaient subir aux Etats-Unis seulement, s'élevait chaque année entre 20 et 26 milliards de dollars. On évalue chaque année, à plusieurs centaines de millions de dollars, les fraudes tristement célèbres des Nigériens, relatives aux avances pour frais appelées « 419 », d'après l'article pertinent du code pénal nigérian. En 1997, la police britannique a reçu du public 68 000 rapports portant sur les lettres du « 419 » envoyées par des criminels Nigériens. Beaucoup, beaucoup d'autres avaient été envoyées, mais n'avaient jamais été signalées à la police. Depuis lors, le développement du courrier

électronique a donné lieu à une augmentation considérable de ce courrier. Des chiffres ponctuels comme ceux-ci laissent penser que, les bandes de criminels de l'Afrique de l'Ouest se livreraient, dans le monde, à d'autres types de fraude à une échelle tout aussi importante. Quelques cas isolés pourraient certainement porter sur de très fortes sommes d'argent, comme le montre la poursuite en justice de Emmanuel Nwude et d'autres qui a porté sur une fraude de l'ordre de 240 millions de dollars E-U.

Un chercheur ghanéen a noté deux modes de fonctionnement qui sont typiques de la fraude par Internet. Dans le mode le plus sophistiqué des deux, un opérateur expérimenté fournit les premières informations à un petit nombre de débutants, notamment l'accès à l'Internet. Dans le deuxième, un opérateur individuel envoie ses propres messages « 419 » à des victimes potentielles. Si l'opération réussit à attirer une réponse, il fait alors appel à d'autres partenaires pour ce programme particulier, et prend la direction des affaires pour un certain temps. Il peut, ensuite, retourner à son activité solitaire.

Piraterie de la musique/vidéo

Le bureau de l'ONUDC au Sénégal a noté les effets suivants en ce qui concerne la piraterie dans le domaine de la musique/vidéo dans la région. L'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier sont considérées par les spécialistes de la piraterie/contrefaçon comme une « zone grise » qui est utilisée par les réseaux de la piraterie et de la contrefaçon organisée basés en Asie (par exemple au Pakistan, en Malaisie et en République populaire de Chine) pour le blanchiment des recettes provenant d'autres activités criminelles et pour mettre plus facilement en place la logistique d'autres activités, comme le trafic des êtres humains ou des activités terroristes.¹⁶⁵

Des informations provenant d'enquêtes menées par Interpol¹⁶⁶ ont prouvé qu'il existait des liens entre les gangs de la criminalité organisée qui opèrent dans le domaine de la piraterie au niveau de la musique/vidéo au Ghana, en Guinée (Conakry), au Libéria et au Nigeria, et des organisations terroristes du Moyen-Orient. Des CD et CD-ROM, dans lesquels se trouvaient des messages de propagande de groupes extrémistes, ont été découverts au Mali, en Mauritanie, au Nigeria et en Sierra Leone.

Enfin, selon l'institut de la Banque mondiale¹⁶⁷ la production musicale représente le troisième élément le plus important en termes de croissance économique annuelle et de recettes du PIB, au Sénégal, au Mali, au Ghana et dans d'autres pays de la sous région de l'Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, il convient de souligner qu'au Sénégal le code de procédure pénale, le code pénal et les autres législations pertinentes ne semblent pas considérer la piraterie comme une infraction passible de sanctions. Il en serait de même en Gambie, au Ghana, en Guinée (Conakry) et au Mali.

Blanchiment d'argent

Finalement, le blanchiment des recettes provenant de la criminalité en Afrique de l'Ouest semble se dérouler selon une grande diversité de méthodes. On disposerait de preuves selon lesquelles certaines personnes parmi les plus riches, notamment celles qui ont acquis leur richesse par le biais de la corruption à grande échelle, comme feu Sani Abacha, ont peut-être bénéficié de la complicité des grandes sociétés internationales pour placer leurs avoirs dans des comptes bancaires hors de l'Afrique. Quelques-unes des plus grandes banques du monde sont connues pour avoir été complices de ces actes, notamment la célèbre Banque du Crédit et du commerce international (BCCI), qui avait davantage de succursales en Afrique que dans n'importe quel autre continent, de même que certaines activités bancaires privées. Des observateurs avertis au Nigeria pensent que le blanchiment d'argent a été largement facilité, au moment où le commerce de la drogue, en particulier, était en plein essor, à travers la mise en place d'établissements financiers non autorisés, notamment entre 1988 et 1991. Les autres activités considérées comme particulièrement favorables au blanchiment de l'argent sont, entre autres, la vente de voitures d'occasion et les boutiques de vêtements à la mode, ces dernières ayant particulièrement la faveur des femmes d'affaires.

Dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, presque toutes les voitures achetées sont des véhicules d'occasion, qui n'ont souvent aucune pièce justificative. Ce qui, grâce au commerce de véhicules, offre de toute évidence, des possibilités de blanchiment d'argent. Le commerce du diamant est également considéré comme un moyen particulièrement approprié pour le blanchiment d'argent. Un rapport publié en mars 2004 par le Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs du Département d'Etat des Etats-Unis cite plusieurs pays « vulnérables » au blanchiment d'argent, grâce au commerce du diamant, notamment le Libéria et la Sierra Leone.

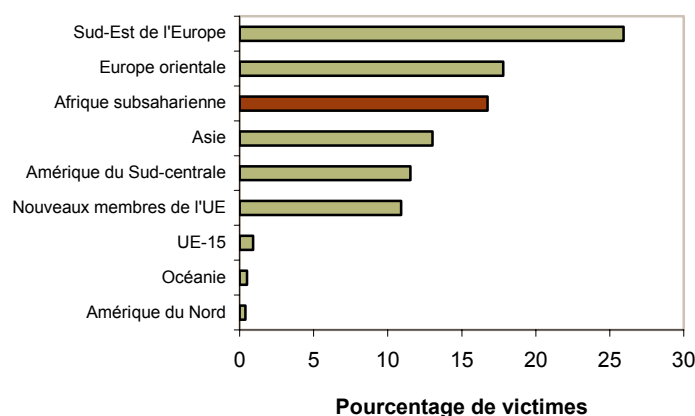
1.4 Corruption

L'expression « corruption » englobe des infractions extrêmement diverses allant du détournement de deniers publics à un échelon très élevé à la remise contre des pots-de-vin de documents ou de permis. La forme de corruption la plus communément rencontrée revêt la forme d'un paiement de pots-de-vin à des agents publics pour influencer leurs actes. Les parties en cause peuvent être transnationales, comme cela est souvent le cas lorsque des entreprises étrangères cherchent à acquérir un avantage compétitif dans leurs opérations en Afrique, ou uniquement locales, comme c'est le cas, par exemple, lorsqu'un agent de police accepte un pot-de-vin pour fermer les yeux sur une infraction.

Les statistiques fondées sur le nombre de cas enregistrés par la police ne sont guère utiles pour évaluer l'incidence réelle de la corruption car, généralement, ni la personne qui paie le pot-de-vin ni celle qui le reçoit ne va se plaindre à la police. Dans ce cas également, les enquêtes constituent le meilleur moyen de suppléer aux déficiences des statistiques officielles, mais la plupart des enquêtes ne visent qu'un seul type de corruption, ce qui peut susciter une confusion considérable lorsque le résultat des enquêtes concernant l'idée que les chefs d'entreprise étrangers se font de la corruption est la réponse donnée par l'Africain de la rue quant à la fréquence à laquelle il lui est demandé un pot-de-vin, par exemple.

Selon les résultats de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 16,7 % des Africains interrogés chez eux affirment qu'il leur a été demandé de verser un pot-de-vin à un agent public au cours de l'année écoulée, soit plus que dans toutes les autres régions. En revanche, la proportion des cas de corruption active déclarés à la police est nulle (0,002 % en Afrique). Cela n'est pas surprenant parce que, dans la plupart des enquêtes menées en Afrique, les agents de police sont généralement considérés comme les agents publics qui demandent le plus souvent un pot-de-vin. Comme dans le cas de bien d'autres délits, il existait par conséquent, un écart majeur entre la corruption telle qu'elle est vécue par le citoyen et les chiffres officiels, aussi bien en Afrique que dans les autres régions du monde.

Figure 14 : Personnes interrogées victimes d'actes de corruption au cours de l'année précédente

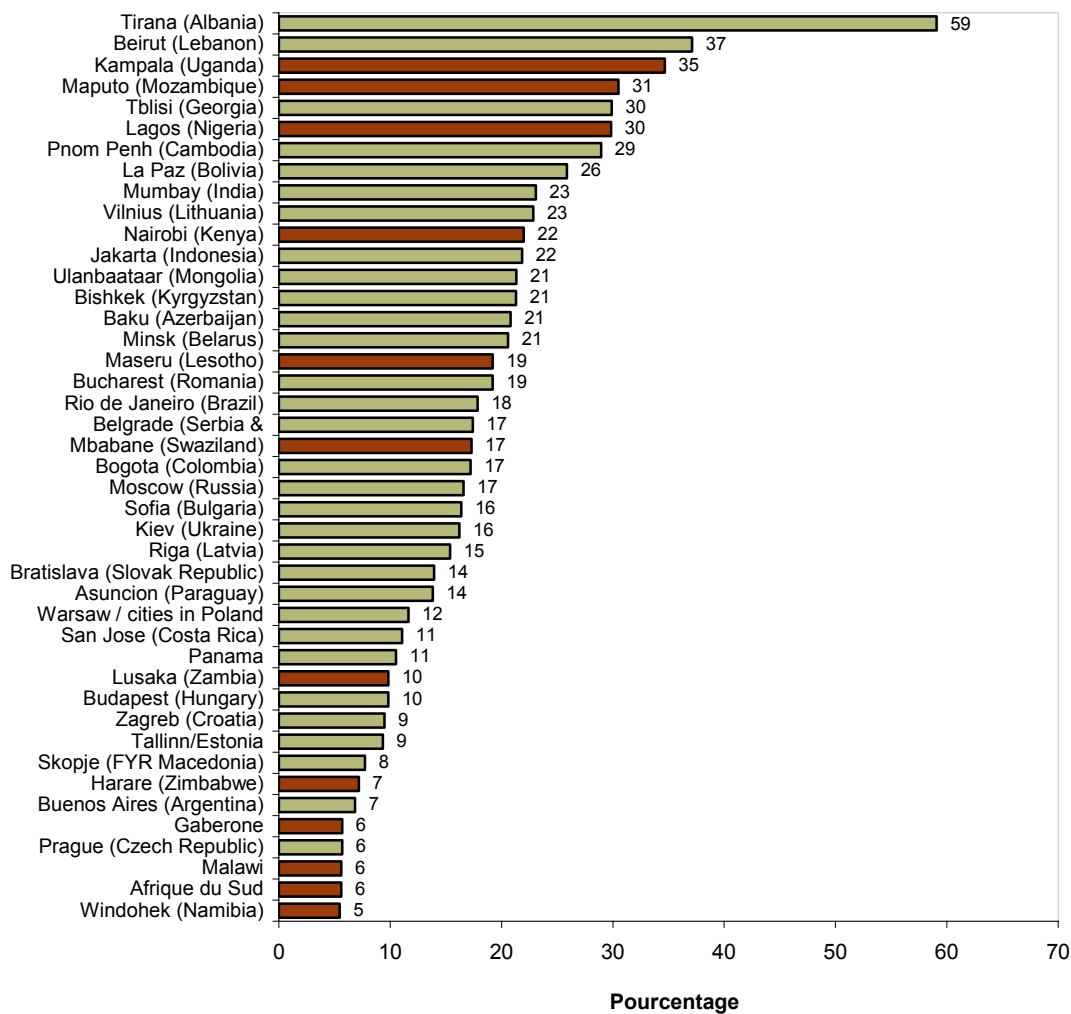


Source : ICVS 2000 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

Ce chiffre global dissimule de grandes différences de taux de victimisation d'un pays à un autre. Si l'on considère les données provenant de l'EIVC concernant des villes spécifiques, les villes africaines sont groupées aux deux extrémités du spectre (figure 15). La figure, cependant, fait abstraction de 20 pays, où les taux de corruption sont inférieurs à 5 %. Ainsi, le « faible » taux de corruption enregistré dans certains pays d'Afrique ne l'est que relativement, et tous ces pays sont regroupés dans la région anglophone de l'Afrique australe. Au Mozambique, au Nigeria et en Ouganda, les taux de victimisation sont extrêmement élevés et atteignent ou dépassent 30 %.

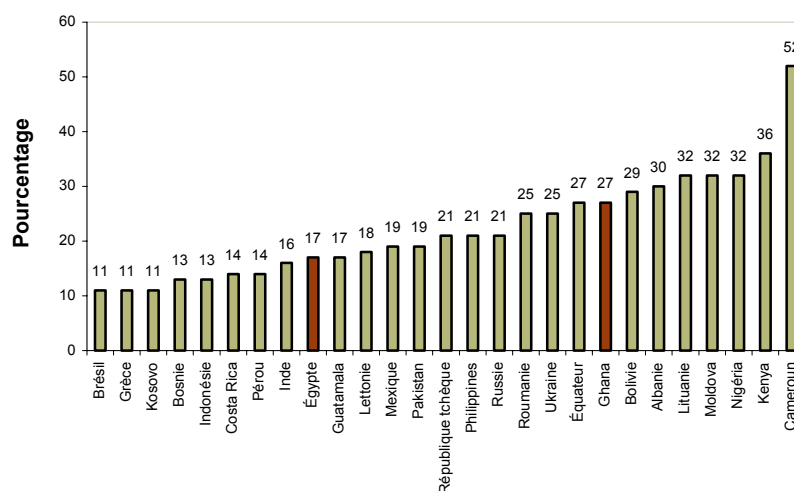
Ce classement correspond, en gros, à celui qui ressort des données provenant des enquêtes sur la corruption rassemblées par Transparency International pour l'établissement de son Baromètre mondial de la corruption de 2004, qui a notamment porté sur cinq pays d'Afrique subsaharienne. Il a été demandé aux personnes interrogées si elles avaient dû payer des pots-de-vin, et différentes questions leur ont été posées au sujet de la nature de la corruption dans leurs pays. Le Cameroun, le Kenya et le Nigeria dépassaient même l'Albanie et avaient les trois taux de victimisation les plus élevés du monde (figure 16, où ne sont mentionnés que les pays ayant plus de 10 % de réponses positives), tandis que ce taux, en Afrique du Sud, était comparable à ceux enregistrés dans de nombreux pays d'Europe (3 %).

Figure 15 : Personnes interrogées à qui il a été demandé de payer un pot-de-vin au cours de l'année précédente



Source : EIVC 2000 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles et autres enquêtes sur les victimes

Figure 16 : Avez-vous, ou un membre de votre ménage a-t-il, dû payer un pot-de-vin au cours des douze derniers mois ?



Source: Transparency International : Report on the Global Corruption Barometer, 2004

Ce classement s'écarte sur certains points des résultats d'une enquête réalisée par la Banque mondiale en 1996 en vue de l'élaboration du Rapport sur le développement dans le monde de 1997, qui était axée sur les hommes d'affaires africains. Les personnes interrogées étaient 3 600 chefs d'entreprise de 22 pays d'Afrique, qui ont été invités à commenter cette phrase: « Il est fréquent que les entreprises de mon secteur doivent s'acquitter de 'paiements supplémentaires' irréguliers pour obtenir un résultat. » Bien qu'elle remonte déjà à un certain temps, cette enquête éclaire également la situation dans un certain nombre de pays qui ne font habituellement pas partie de l'échantillon utilisé pour des enquêtes en Afrique et, chose alarmante, les taux de corruption dans les pays en question étaient encore plus élevés que ceux enregistrés dans les cas plus connus. Dans ce cas également, l'Afrique du Sud et le Malawi ont reçu une appréciation favorable, le Botswana, le Lesotho et la Namibie ont été exclus de l'enquête, et le Kenya venait seulement au neuvième rang, le Mozambique au treizième et l'Ouganda au quatorzième sur les 22 pays d'Afrique. Les personnes interrogées ont affirmé que c'était au Congo-Brazzaville, plus que dans tout autre pays, qu'elles devaient acquitter ces « paiements irréguliers », suivi par le Cameroun, la Guinée et Madagascar.¹⁶⁸

Les enquêtes subjectives sont manifestement plus controversées. Tel est surtout le cas de l'enquête menée par Transparency International pour établir son Indice de perception de la corruption, calculé sur la base de l'avis exprimé par les chefs d'entreprise. Cette mesure est donc tout à fait différente de celle issue des enquêtes sur les ménages, mais, dans ce cas également, ce sont les pays d'Afrique, en tant que groupe, qui ont occupé l'échelon inférieur du barème mondial en 2004 (voir la carte).¹⁶⁹ Même si l'on compare l'Afrique à différentes sous régions d'autres continents où la corruption est généralisée, comme en Amérique du Sud (notamment en Amérique centrale et dans les Caraïbes) ou en Europe orientale, le niveau de corruption, tel qu'il est perçu, reste légèrement plus élevé en Afrique. Sur les 36 pays d'Afrique pris comme échantillon, 4 seulement (Afrique du Sud, Botswana, Seychelles et Tunisie) ont reçu des appréciations plus favorables que la moyenne mondiale (4,2). Il y a lieu de rappeler à ce propos que l'Afrique du Sud et le Botswana ont également un indice de corruption relativement peu élevé sur la base des enquêtes sur les ménages. La corruption apparaît comme particulièrement généralisée en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Quelle que soit la valeur des données subjectives, il n'est peut-être pas surprenant que la corruption existe en Afrique, d'aucuns ayant fait valoir que ce phénomène est étroitement lié à la pauvreté. Sachs et ses collaborateurs du Projet du Millénaire considèrent que la qualité de la gouvernance est proportionnelle à l'argent dont dispose l'administration, l'idée étant que les pays pauvres n'ont sans doute pas les mêmes moyens de lutter contre la corruption que les

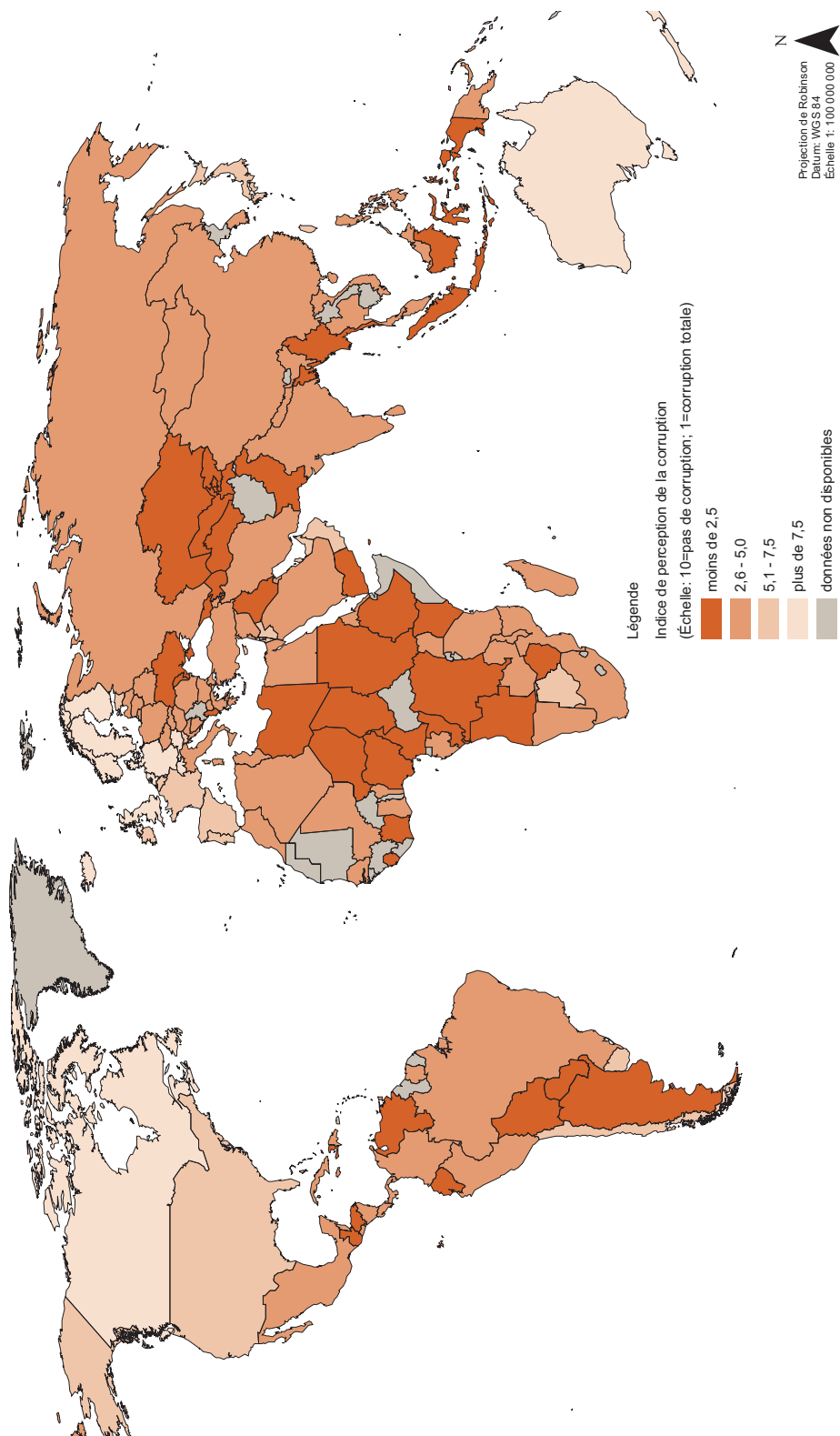
pays mieux nantis.¹⁷⁰ Après avoir procédé à des ajustements fondés sur un certain nombre d'indicateurs de la pauvreté liés à la corruption, ils sont parvenus à la conclusion que, compte tenu de l'impact de la pauvreté, la gouvernance en Afrique n'est pas mauvaise en comparaison de ce qu'elle est dans d'autres pays.

Une autre façon d'aborder la question consiste à classer les pays sur la base non pas de l'indice de perception de la corruption mais du degré apparent de lutte contre la corruption, comme l'a fait la Banque mondiale. Selon cette dernière, la majorité des pays d'Afrique viennent dans la moitié inférieure du classement mondial (voir la carte).

Il va de soi que nul n'accepterait un pot-de-vin s'il n'y avait personne pour en payer, et les sociétés multinationales ont profité de la faiblesse du régime de contrôle et des rémunérations en Afrique pour obtenir un avantage compétitif, sinon un profit purement et simplement criminel. Comme on le verra dans la conclusion du présent rapport, il faudra, si l'on veut résoudre les problèmes de corruption en Afrique, mobiliser le concours des entreprises résolues à agir de façon transparente.

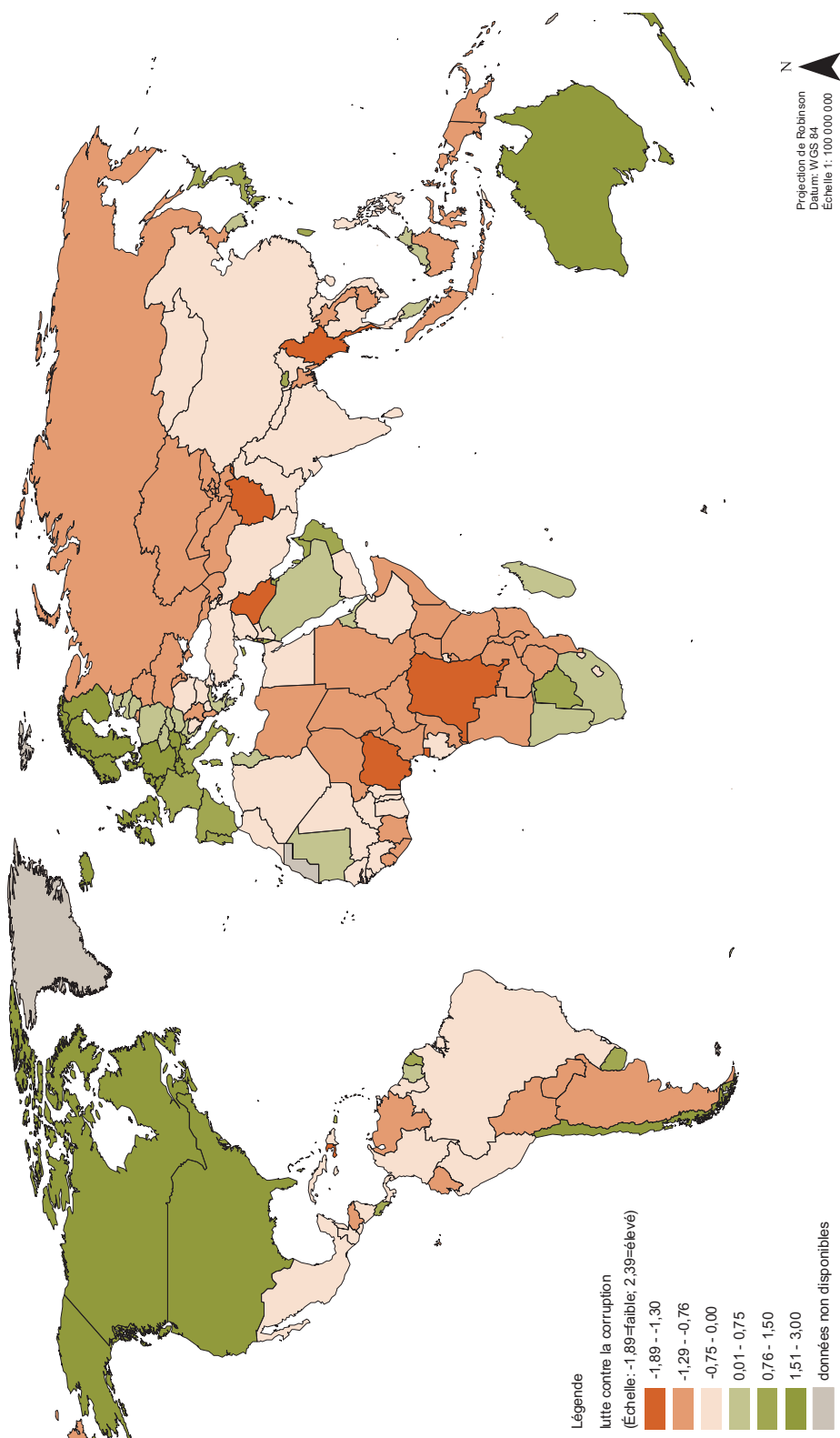
Enfin, aucune discussion de la corruption en Afrique ne serait complète si l'on ne reconnaissait pas les progrès considérables que beaucoup de pays ont accomplis dans ce domaine. Tout récemment, il a été adopté au Nigeria des mesures visant à sanctionner de hauts fonctionnaires, y compris des ministres en exercice et l'ancien chef de la police nationale, ce qui constitue pour le monde entier la preuve qu'une nouvelle génération des dirigeants africains parlent sérieusement lorsqu'ils disent vouloir débarrasser le continent de la corruption.

Indice mondial de corruption apparente



Source: Transparency International (2004) Transparency International Corruption Perception Index, Passau: Germany [http://www.transparency.org/cpi/2004/cpi2004.en.htm#cp2004]
Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Lutte mondiale contre la corruption en 2002



1.5 Les crimes conventionnels

Après analyse des corrélats de la criminalité, notamment des conflits et des preuves de la criminalité organisée, il se pose alors la question de savoir quelles sont les répercussions de tous ces éléments sur l'africain moyen. Les Africains courent-ils vraiment plus de risque que les populations des autres parties du monde d'être victimes de la criminalité?

L'expression « criminalité » fait penser à une série de délits, notamment les meurtres, le viol, le banditisme et le vol à main armée. On les qualifie de « crimes conventionnels » pour ne pas les confondre avec les crimes qui ont récemment émergés et pour lesquels des sanctions sont prévues aux termes d'une législation spéciale, comme les différentes formes de la criminalité organisée. Ce que nous savons repose essentiellement sur deux sources, toutes deux très insuffisantes dans le cas de l'Afrique :

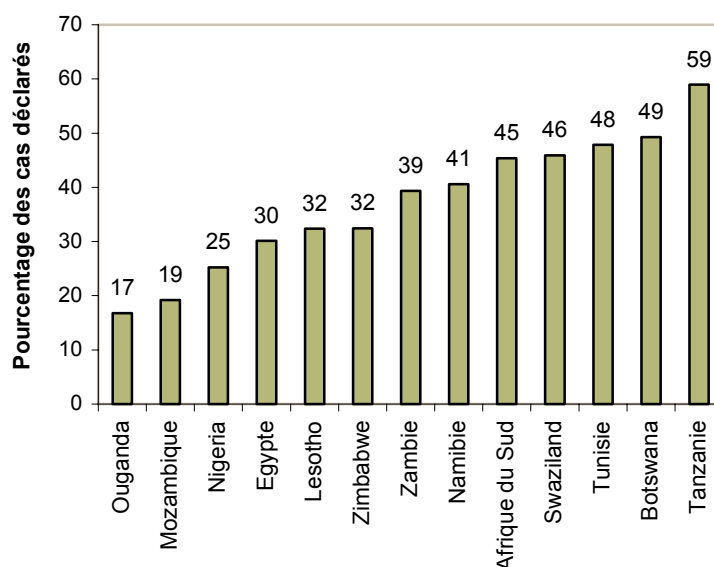
- Les statistiques enregistrées par la police ;
- Les données provenant des enquêtes menées spécialement sur les ménages (enquêtes sur les victimes)

Une analyse plus approfondie des insuffisances de ces sources d'information figure à l'Annexe C du présent rapport.

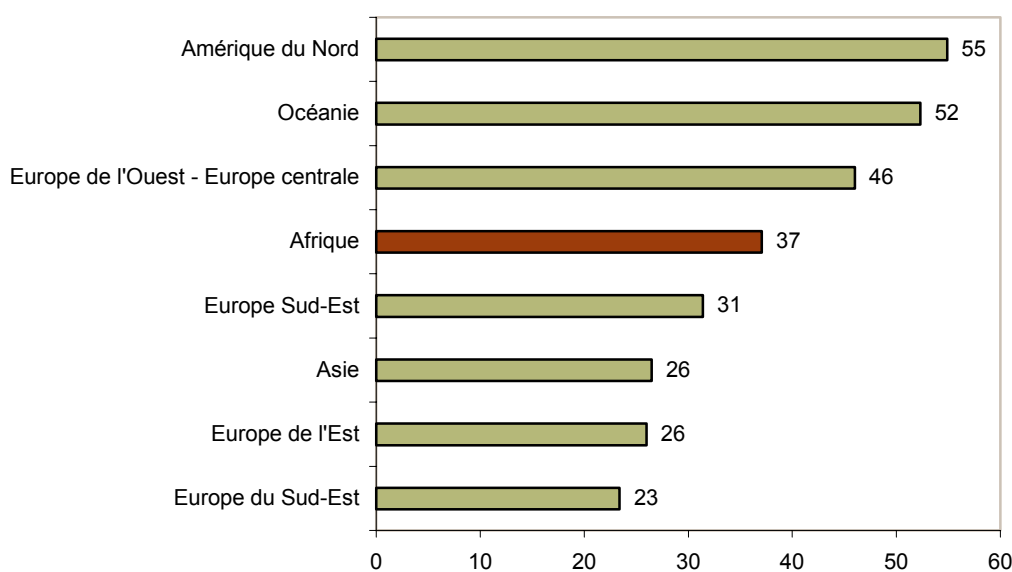
Près de la moitié des pays africains ne disposent pas de chiffres de la criminalité enregistrés par la police. La fiabilité de ces statistiques est aussi sujette à caution. Les définitions de la criminalité varient énormément d'un pays à un autre. Beaucoup de personnes ne déclarent pas les agressions dont elles ont été victimes et, les crimes déclarés ne sont pas toujours enregistrés par les autorités responsables (généralement la police). Il existe au niveau international, deux sources principales pour les statistiques de la police : ONUDC et Interpol. En réponse à ses enquêtes sur les tendances de la criminalité (ETC), les Etats membres soumettent à ONUDC les statistiques de la police.¹⁷¹

Des enquêtes ont été menées dans les grands centres urbains à l'échelle mondiale, dans le cadre du Programme d'enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité (EIVC), et un certain nombre de pays ont aussi participé à des enquêtes sur les victimes au niveau national. Dans les deux cas, les instituts de sondage étudient les échantillons des ménages représentatifs et posent directement aux personnes interrogées des questions sur les expériences qu'elles ont de la criminalité. Outre, le fait qu'elles fournissent des preuves directes sur les niveaux de criminalité, ses enquêtes prouvent également la justesse des statistiques de la police, puisqu'il est demandé aux personnes interrogées si elles ont signalé à la police les délits dont elles étaient victimes.

L'EIVC a mené des enquêtes dans 13 pays africains, et il semblerait que le degré de criminalité en Afrique serait terriblement sous-évalué dans les statistiques de la police. Les taux portant sur la question de savoir si les victimes de délits les avaient déclarés à la police variaient énormément d'un pays africain à un autre, de 17% en Ouganda à 59% en Tanzanie (figure 17). En moyenne, 37% ont indiqué qu'ils avaient déclaré le délit à la police. Même si ces chiffres ne représentent qu'un faible pourcentage des délits enregistrés, ils sont quand même bons, lorsqu'on les compare aux chiffres obtenus ailleurs dans le monde (figure 18).

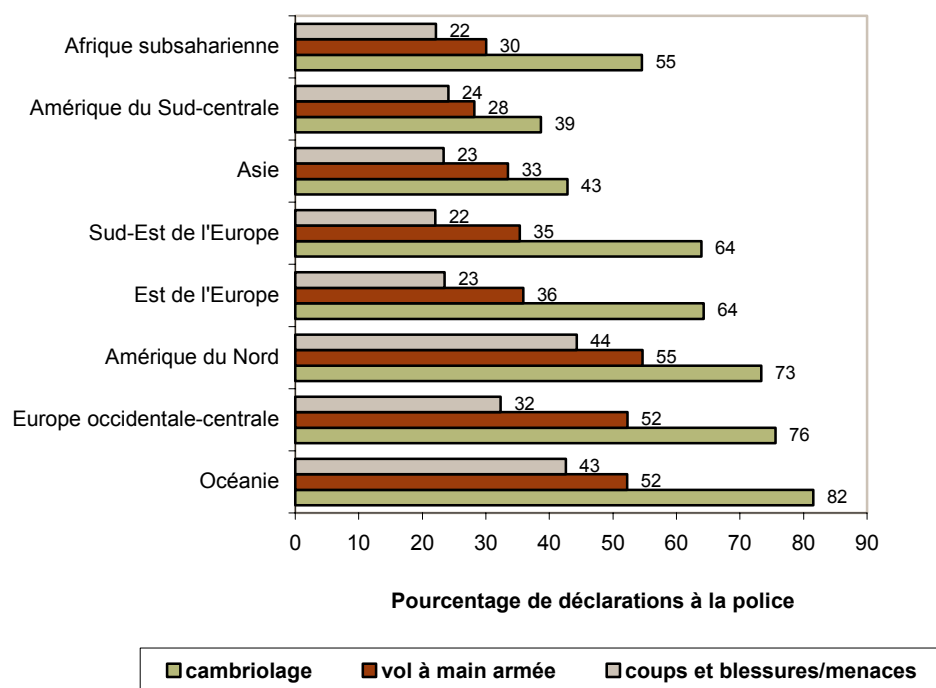
Figure 17 : Pourcentage des victimes de délits qui ont fait une déclaration à la police

Source : ICVS, 2000 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

Figure 18 : Pourcentage des victimes de délits qui ont fait une déclaration à la police

Source : EIVC, différentes années

Mais les populations des pays développés déclareront plus souvent les délits moins graves aux policiers et aux instituts de sondage. Lorsqu'on observe les différents types de délits graves, on se rend compte que les populations, dans la plupart des pays en développement, ont moins tendance à déclarer les délits dont ils ont été victimes, notamment en Afrique (figure 19). Ce qui n'est pas surprenant, étant donné la faiblesse de la capacité institutionnelle, les difficultés d'accès aux questions liées à la justice et les relations souvent mauvaises entre la police et les populations.

Figure 19 : Pourcentage de victimes de délits qui ont fait une déclaration à la police

Source : EIVC 2000 ou données les plus récentes

Les enquêtes montrent les insuffisances des chiffres de la police, mais très peu ont été menées pour pouvoir être considérées comme des sources à par entière. Outre le fait qu'elles ne portent que sur treize pays, ces enquêtes portent sur des années différentes, et la plupart ne reflètent pas la situation qui prévaut au niveau national.¹⁷² Compte tenu de ces divergences, il est possible de rapprocher ces deux importantes sources d'autres informations pour obtenir une représentation cohérente de la situation de la criminalité en Afrique.

Les données des enquêtes menées dans le cadre du Programme d'enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité indiquent que l'Afrique a le taux le plus élevé de cambriolages et d'agressions et occupe la deuxième place pour ce qui a trait au vol à main armée, par rapport aux autres régions du monde. Les taux de victimisation en Afrique étaient de 8% pour les cambriolages, de 6% pour les agressions et de 4% pour les vols à main armée. Lorsqu'on additionne ces trois principaux délits, qui sont responsables de la majeure partie de l'ensemble des délits graves dans n'importe quel pays, les pays africains viennent en tête.

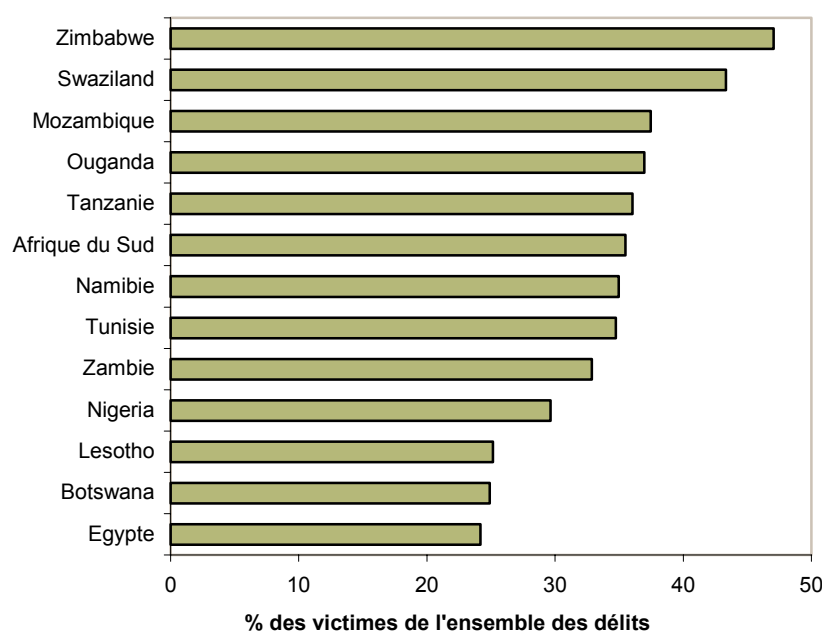
Il est possible, sur la base des chiffres de l'ONUDC et d'Interpol, de répartir les pays africains selon les niveaux de l'ensemble des délits enregistrés (Tableau 2). Les taux varient énormément – pris au premier degré, les pays riches de l'Afrique australe sembleraient avoir des taux de criminalité 5 fois supérieurs à ceux des pays pauvres de l'Afrique de l'Ouest. Mais, tel qu'indiqué à l'Annexe C du présent rapport, la faiblesse des taux de criminalité dans les pays pauvres pourrait être liée au fait que les Etats ne sont pas capables d'enregistrer ce type d'information, et que comme le prouvent les chiffres relatifs aux taux des délits déclarés, ces taux dans certains pays africains, sont deux fois supérieurs à ceux des autres. Ces conséquences sont énormes – il ne faut pas perdre de vue que dans l'ensemble, les pays les plus développés du monde ont des taux de criminalité enregistrée, quatre fois supérieurs à ceux de la catégorie qui figure dans la liste ci-après et qui a les taux les plus élevés, soit environ 20 000 délits pour 100 000 personnes par an. De toute évidence, le pays les mieux nantis auront davantage de capacité pour enregistrer les délits mineurs, et l'ensemble de ces chiffres ne prend pas en compte la gravité de la criminalité dans un pays.

Tableau 2 : Total des crimes enregistrés dans les sous régions en Afrique

Total des crimes enregistrés pour 100.000 personnes	Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique australe
Elevé (Plus de 5000)				Afrique du Sud, Botswana, Zimbabwe et Swaziland
Moyen (1000-5000)	Tunisie	Gabon et Ghana	Maurice, Seychelles, Soudan, Tanzanie	Lesotho, Namibie
En-dessous de la moyenne (500-1000)	Libye	Côte d'Ivoire, São Tomé et Príncipe		Malawi, Zambie
Faible (100-500)		Benin, Nigeria, Sénégal, Ouganda,	Djibouti, Ethiopie, Erythrée	
Très faible (moins de 100)	Mauritanie, Egypte	Niger, Cameroun, Mali, Burkina Faso	Madagascar	

Source : Enquêtes sur les tendances de la criminalité, données les plus récentes disponibles

Les données provenant des Enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité en zone urbaine ne confirment pas les différences considérables qui apparaissent dans les chiffres de la police. En général, les taux de victimisation varient entre 24% en Egypte et 47% au Zimbabwe (Figure). Il convient également de noter que l'ordre de classement des pays varie aussi énormément. L'Egypte par exemple, se situe au bas du tableau dans les deux classements, alors que le niveau de la criminalité enregistrée par la police au Botswana est élevé, les niveaux des enquêtes sur les victimes sont faibles, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre d'un pays relativement développé. Le Swaziland occupe un rang élevé dans les deux séries de données, alors qu'en Ouganda, le taux de criminalité enregistrée par la police est faible, bien qu'un grand nombre de personnes ait déclaré, lors des enquêtes, avoir été victime de délits. Une comparaison des deux sources d'informations permet d'avoir une image plus claire.

Figure 20 : Ensemble des victimes de délits au cours de l'année qui a précédé l'enquête

Source : ICVS 2000, en dernière année pour laquelle on dispose de données

Les différences dans le degré de criminalité entre villes de divers pays sont souvent moins importantes que les différences entre villes d'un même pays. Au Mozambique par exemple, 28% (ville de Nampula) à 49% (ville de Quelimane) des personnes interrogées dans différentes villes ont affirmé avoir été victimes de délits¹⁷³. Les niveaux élevés de criminalité enregistrés dans les zones urbaines ne reflètent pas nécessairement ce qui se passe dans l'ensemble du pays. En Afrique du Sud par exemple, l'enquête menée au niveau national sur les victimes de crime en 2003 a indiqué un taux de criminalité de 23% pour l'ensemble du pays, soit 40% de moins que le taux dans les zones urbaines (39% à Johannesburg). À partir des statistiques de la police et des enquêtes sur la criminalité, on peut avoir une idée plus claire sur les actes de violence précis et les délits contre les biens,

Compte tenu de l'importance que les médias accordent aux conflits en Afrique, peu de personnes seraient surprises d'apprendre que le continent connaît des taux élevés de criminalité violente. Selon les statistiques de la police fournies à l'ONUDC par les pays membres africains, les taux de la criminalité violente sur ce continent sont parmi les plus forts du monde. En outre, lorsqu'on les interroge, les Africains affirmeront plus volontiers avoir été victimes d'une diversité de crimes violents que les populations des autres régions du monde.

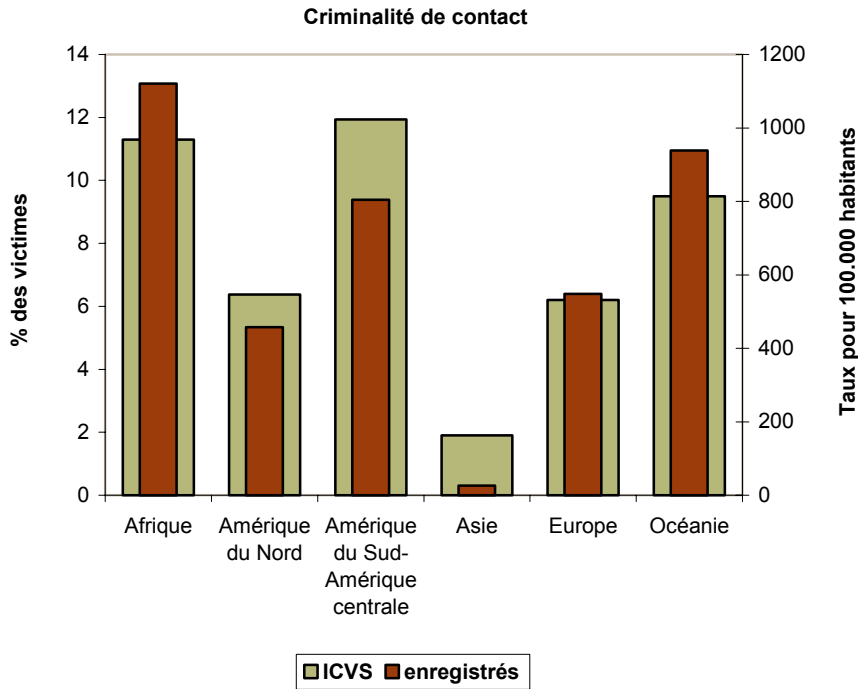
Par ailleurs, on pourrait supposer que, parce qu'ils sont pauvres, les Africains en général seraient moins exposés aux délits contre les biens que ceux qui vivent dans les pays plus riches. C'est en effet ce qui ressort des statistiques de la police. Mais les enquêtes ont prouvé que très peu de ressortissants des pays en développement déclarent à la police avoir été victimes de délits contre leurs biens. Par contre dans les enquêtes, ils affirmeront plus souvent que leurs biens leur ont été arrachés par toutes sortes de moyens illégaux, que les personnes interrogées dans les autres régions.

Criminalité violente

Les statistiques de la police compilées par l'ONU montrent que, dans l'ensemble, l'Afrique détient les plus forts taux de criminalité violente dans le monde, avec un taux de victimisation de 1,1%. Ce qui la place, selon les chiffres de la police, légèrement devant l'Océanie ou les Amériques (0,9%). Si l'on se réfère aux enquêtes sur les victimes menées dans les zones

urbaines dans le cadre de l'EIVC, l'Afrique détient également le plus fort taux (11,3%), suivie de très près par les Amériques (10,8%). Lorsque l'Amérique du Nord ne figure pas dans l'analyse, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale ont des taux légèrement supérieurs à ceux de l'Afrique (11,9%) (Figure 21).

Figure 21 : Criminalité violente par région ¹⁷⁴

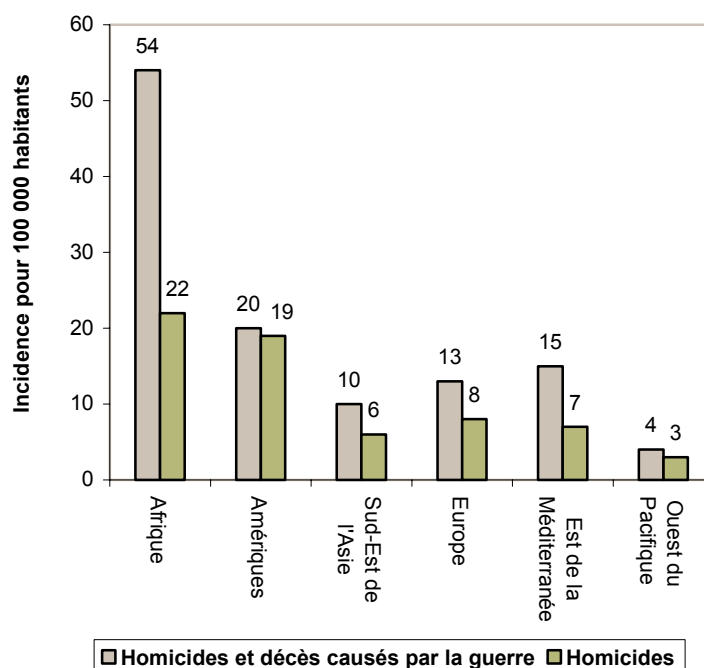


Source: Enquêtes sur les tendances de la criminalité, 2002 ou données les plus récentes disponibles et ETC, 2000

Cependant, les définitions de la criminalité violente varient pour ces deux séries de données. Par rapport aux chiffres de la police collectés par l'ONU, par « criminalité violente » on entend les vols à main armée, les agressions majeures et les viols enregistrés. En ce qui concerne les enquêtes sur les victimes menées dans le cadre de l'EIVC, elles impliquent les vols à main armée, les voies de fait et les agressions sexuelles.

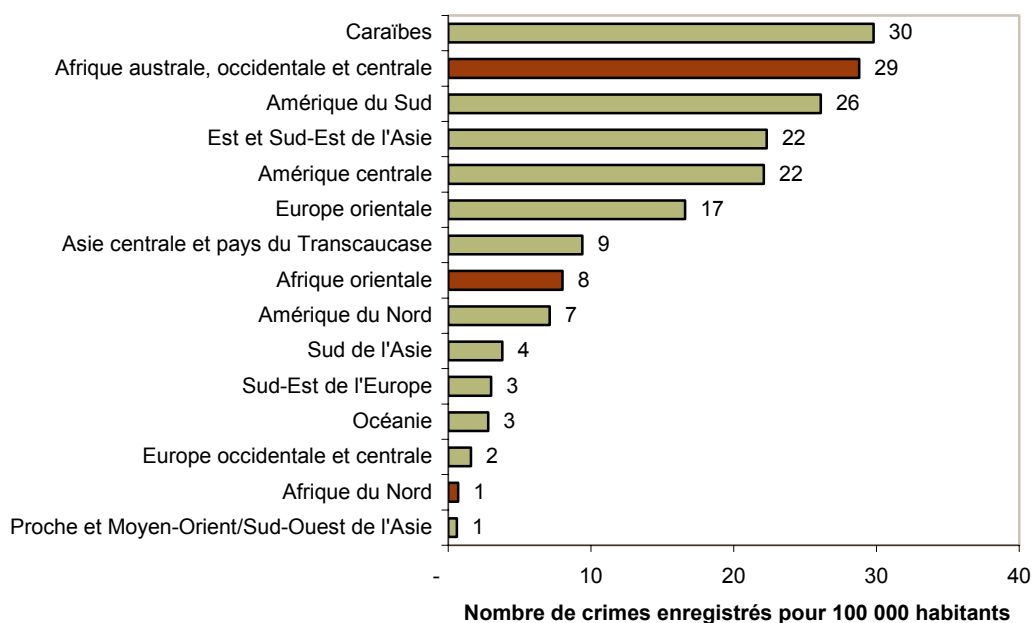
L'homicide volontaire est une catégorie de délit qui devrait être dûment prise en compte dans les statistiques de la police, en raison des définitions plutôt cohérentes à partir desquelles de nombreux pays seront en mesure de fournir des informations et de faire des déclarations dignes de foi. Des informations peuvent également être obtenues à travers les projets de surveillance des morgues qui ont pour but de recueillir des informations sur les causes de décès à des fins de santé publique. Les meurtres ne font généralement pas partie des enquêtes sur les victimes, puisque personne ne déclare avoir été victime de ce délit, et, compte tenu du petit nombre des enquêtes effectuées par sondage, les réponses positives obtenues auprès des ménages sont si limitées que les chiffres peuvent comporter des erreurs.

Même si elles sont extrêmement modestes, les données sur la santé publique de l'Organisation mondiale de la santé, placent l'Afrique en tête des décès pour cause de guerre et des homicides (Figure 22), et les statistiques agrégées de la police pour l'ensemble du continent viennent corroborer ce classement : tel qu'indiqué par des sources officielles de l'ONU, c'est en Afrique que les taux d'homicide sont les plus élevés (suivie de près par les Amériques), tandis que ceux pour les autres régions sont bien moindres. Mais un grand nombre de pays africains n'ont pas fourni d'informations, si bien qu'on ne dispose que de peu d'éléments pour justifier ces résultats.

Figure 22 : Homicides et décès et blessures occasionnés par les guerres

Source : OMS, Rapport sur la violence et la santé dans le monde, 2002

Toutefois, une analyse de la situation au niveau sous-régional, place les Caraïbes légèrement avant l'Afrique australe, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est ayant un taux beaucoup plus faible (Figure 23).

Figure 23 : Homicides volontaires enregistrés par la police, par sous-région

Source : Enquêtes sur les tendances de la criminalité 2002 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

Il semblerait donc que les cas d'homicide ne sont pas uniformément répartis sur l'ensemble du continent, certains pays indiquant des taux relativement faibles et d'autres, les taux les plus forts dans le monde. Si l'ensemble des données utilisées dans ce document prend en compte les chiffres d'Interpol, ces statistiques de la police indiquent qu'il semble que dans 20 pays africains, notamment le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Tanzanie et la Zambie, les taux des meurtres enregistrés par la police seraient inférieurs à la moyenne mondiale. Les seuls pays africains qui ont déclaré à l'ONU ou à Interpol un taux d'homicide supérieur à la moyenne mondiale sont l'Angola, le Botswana, l'Éthiopie, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, l'Ouganda et le Zimbabwe.

D'après les chiffres de la police, il semblerait que c'est en Afrique australe que les taux des meurtres sont les plus élevés en Afrique. Ces dernières années, les plus forts taux ont été enregistrés au Swaziland – même si apparemment la définition utilisée est différente (et inclut les tentatives de meurtre plutôt que les seuls cas d'homicide volontaire). Le taux au Swaziland était de 89 pour 100 000 habitants en 2000 et ce pays venait donc en tête du nombre des homicides dans le monde, dépassant même les taux enregistrés en Colombie (63 pour 100 000 habitants en 2000) et en Afrique du Sud (50 pour 100 000 habitants). À l'exception des tentatives de meurtres, c'est l'Afrique du Sud qui détient le record des taux de meurtres en Afrique. Mais les chiffres concernant ce pays n'ont cessé de reculer depuis l'avènement de la démocratie, passant de 68 pour 100.000 habitants en 1995, à 50 en 2000, 48 en 2002 et 44 en 2003/2004.

Dans le même temps, certains des chiffres très bas enregistrés, sont peut-être aussi le résultat du niveau d'enregistrement et ne reflètent pas vraiment le niveau de la violence dans un pays donné. Un récent rapport de l'UNICEF a montré que plus de la moitié de tous les enfants nés en Afrique subsaharienne n'étaient pas officiellement enregistrés¹⁷⁵. Il est donc peu probable que toutes les morts violentes qui interviennent dans certains pays soient prises en compte comme il se doit par les autorités. Par exemple, les taux de meurtres extrêmement faibles enregistrés au Nigeria, comparables à ceux d'un grand nombre de pays riches européens à population vieillissante, ne semblent pas refléter la réalité d'aujourd'hui, compte tenu de toute la publicité faite autour des conflits civils dans ce pays. Ce point fait l'objet d'une étude ultérieurement.

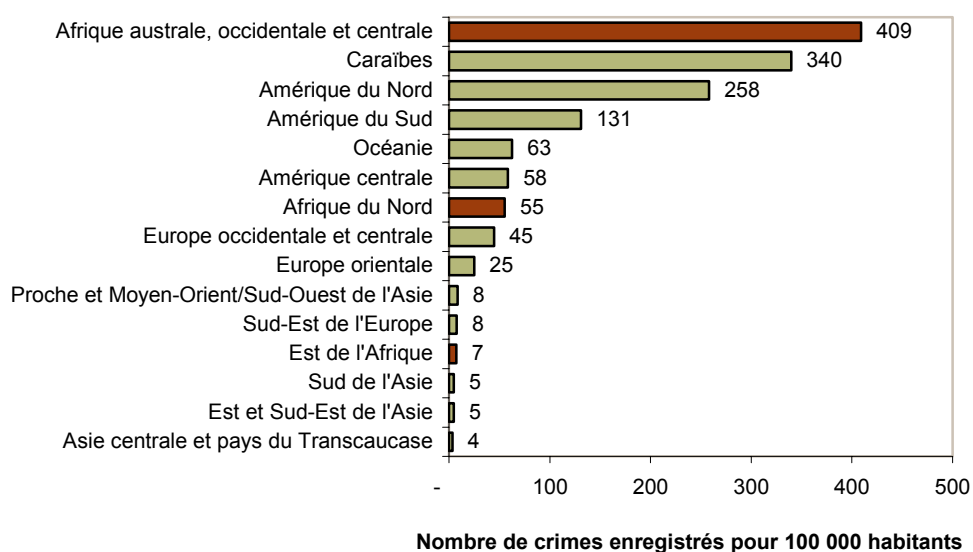
Dans certains pays, les tueries violentes peuvent être attribuées à la violence politique plutôt qu'aux homicides volontaires. Au Soudan par exemple, seulement 0,3% de meurtres pour 100.000 habitants ont été enregistrés (1994), tandis que la plupart des estimations évaluent à plus de deux millions depuis 1983, le nombre des personnes tuées pendant la guerre civile dans ce pays. Comme indiqué ci-dessus, la démarcation entre criminalité et conflit n'est pas toujours évidente.

On constate aussi des incohérences dans les chiffres enregistrés par l'ONU et Interpol. Parfois, les données peuvent se recouper (dans les pays où les données sont produites en utilisant la même définition pour les deux sources), sinon de grandes divergences peuvent être observées, comme dans le cas, par exemple, des données enregistrées par la Namibie, le Swaziland et l'Ouganda (voir Tableau 2). Ce qui amène à se poser davantage de questions sur la justesse des chiffres enregistrés par la police.

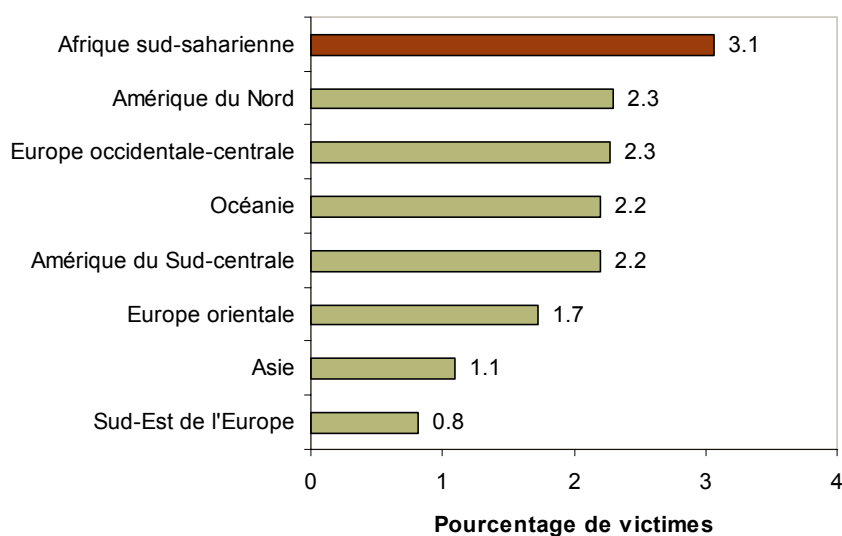
Tableau 2 : Taux des homicides pour les pays africains qui disposent de données

Source	ONUDC, Enquêtes sur les tendances de la criminalité, Différentes années	Interpol, Données les plus récentes	Source	ONUDC, Enquêtes sur les tendances de la criminalité, Différentes années	Interpol, Données les plus récentes
Algérie		1.0	Maurice	2.2	3.5
Angola		9.4	Maroc	0.5	
Bénin		4.5	Namibie	6.3	26.3
Botswana		12.9	Niger		0.9
Burkina Faso		0.4	Nigeria	1.5	
Cameroun		0.4	Rwanda		4.5
Côte d'Ivoire	4.1	2.4	Sao Tomé et Príncipe	6.2	
Djibouti		3.5	Sénégal		1.2
Egypte	0.4		Seychelles	7.4	1.3
Erythrée		2	Afrique du Sud	47.5	42.5
Ethiopie		5.5	Soudan	0.3	
Ghana		2.1	Swaziland	88.6	13.2
Lesotho	50.7	50.5	Tanzanie	7.5	8.1
Libye		2.3	Tunisie	1.2	1.2
Madagascar	0.5		Ouganda	9.0	32.8
Mali		0.7	Zambie	8.1	
Mauritanie		0.8	Zimbabwe	7.2	7.2

Des taux élevés de meurtres sont souvent associés à des taux élevés d'autres formes de violence, et aussi bien les statistiques de la police que les données des enquêtes montrent que les taux des **agressions** en Afrique sont supérieurs à ceux des autres continents. Une comparaison des sous-régions montre que la police en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale enregistre plus de cas d'agressions que celle des autres régions du monde (Figure 24). Lors des enquêtes, on s'aperçoit que les taux de victimisation au sein des populations africaines pour l'année écoulée, sont plus élevés que dans les autres régions (Figure 25).

Figure 24: Cas d'agressions enregistrés par la police

Source : Enquêtes sur les tendances de la criminalité 2002 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

Figure 25: Personnes interrogées victimes d'agressions violentes au cours de l'année précédente

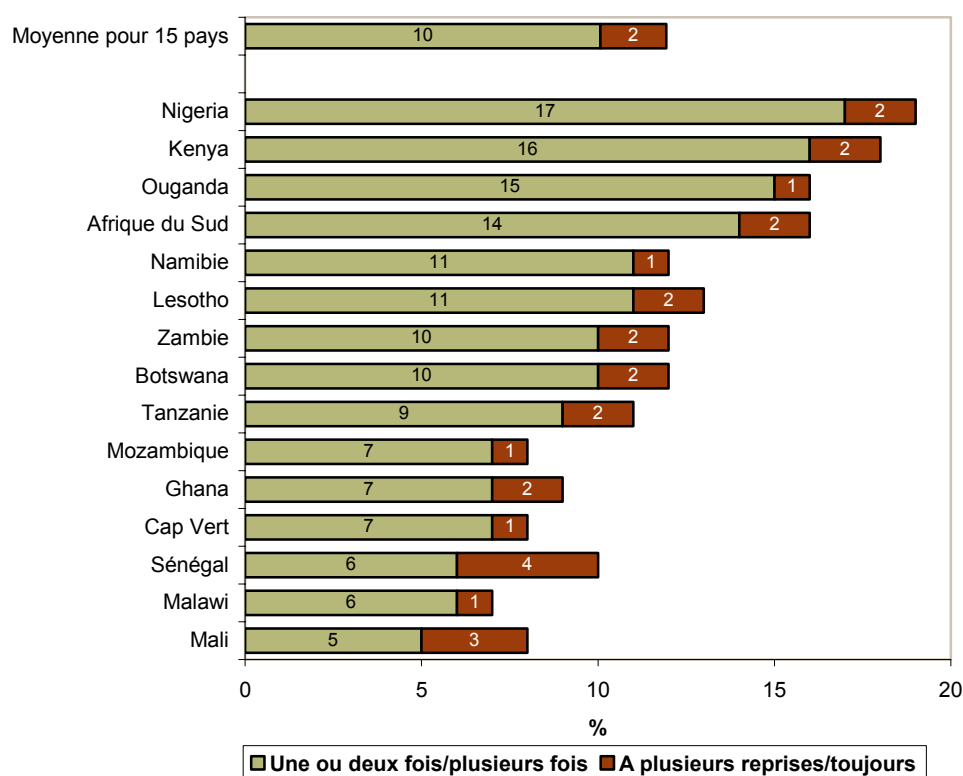
Source : ICVS 2000 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

L'enquête la plus récente de «Afrobarometer» comportait deux questions sur la victimisation, ce qui a permis d'obtenir des indications sur les crimes commis par des Africains dans quinze pays. Les données de Afrobarometer ne peuvent être comparées avec d'autres données d'enquêtes, en raison des différentes méthodes utilisées, mais elles donnent des informations sur un certain nombre de pays africains où les données sur la criminalité peuvent être difficilement obtenues. Les résultats ont montré que les personnes interrogées au Nigeria, au Kenya et en Ouganda étaient les plus exposées aux agressions.

Tant Afrobarometer que l'EICV montrent que l'Afrique du Sud, un des chefs de file sur le continent pour les meurtres enregistrés par la police, n'arrivait pas en tête pour les agressions. Chose surprenante parce qu'habituellement, les niveaux élevés des agressions et des meurtres vont de pair. Le Nigeria qui, selon la police, a des taux de meurtres très bas (moins du

vingtième de ceux de l'Afrique du Sud), occupe la première place dans les enquêtes menées par Afrobarometer et a des niveaux presque similaires à ceux de l'Afrique du Sud dans les enquêtes menées par l'ICVS sur les agressions. Une explication possible serait que certaines tueries auraient eu lieu dans le cadre des conflits et auraient donc été considérées comme des meurtres, alors que les enquêtes sur les victimes ne font pas de distinction entre les agressions pour des raisons politiques (Figure 26).

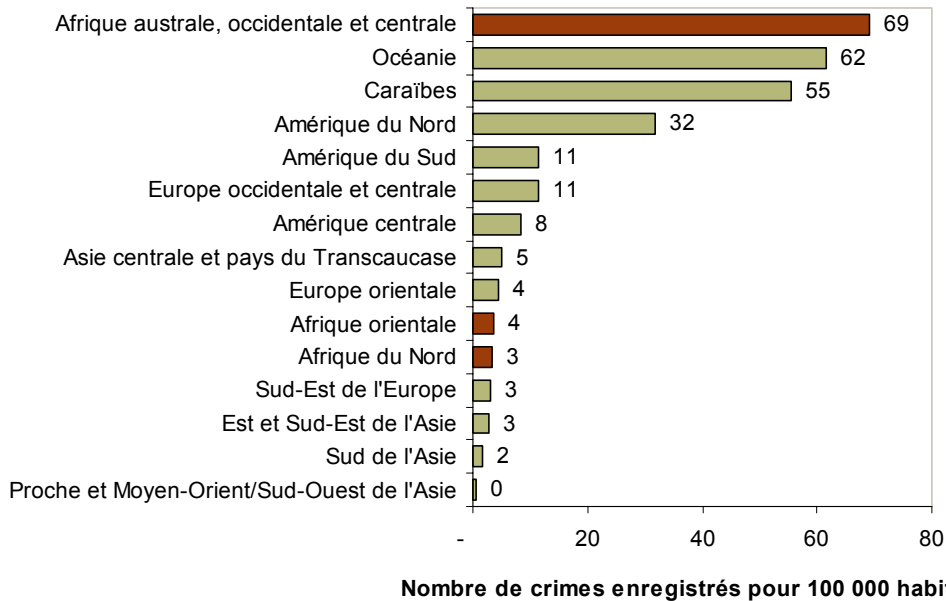
Figure 26: Au cours de l'année écoulée, combien de fois (si tel est le cas) avez-vous, ou un membre de votre famille a-t-il, été victime d'une agression ?



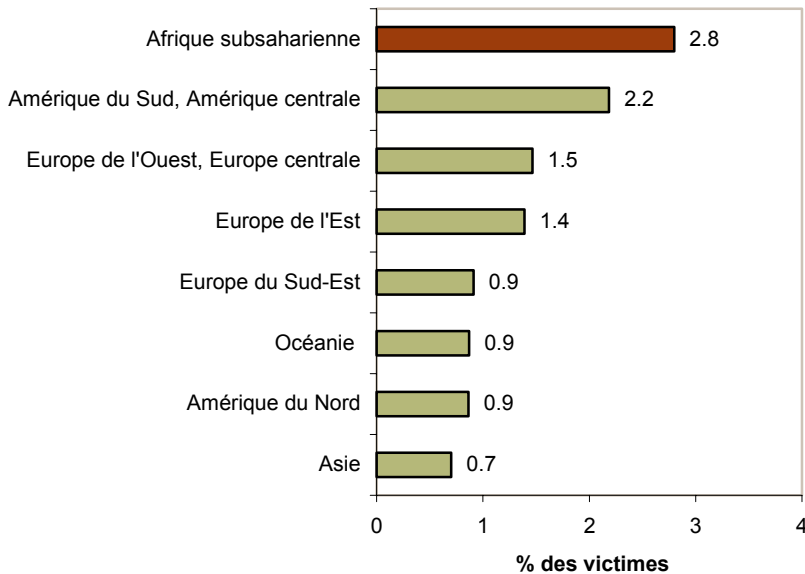
Source : Afrobarometer, 2003

En général, les données sur le viol et les agressions sexuelles sont particulièrement peu fiables, en raison des faibles taux des déclarations et de la difficulté à discuter du sujet dans le cadre d'une enquête sur les ménages. Mais il n'y a aucune raison de croire que les femmes africaines déclareraient plus que celles des autres régions du monde, ce délit à la police ou aux enquêteurs. Il est donc troublant, mais non probant, qu'un nombre plus élevé de cas de viol par habitant ait été déclaré à la police en Afrique qu'ailleurs, et que davantage de femmes interrogées aient indiqué qu'elles avaient été victimes d'agressions sexuelles (Figures 27 et 28).

D'autres enquêtes ont indiqué des niveaux élevés de violence sexuelle dans certains contextes africains. Dans une enquête menée en Afrique du Sud, auprès de 269 705 élèves de la sixième à la onzième année âgés de 10 à 19 ans, CIET Afrique a trouvé que 11% des garçons et 4% des filles affirmaient avoir forcé une autre personne à avoir des relations sexuelles, et 66% et 71% respectivement, parmi ces mêmes garçons et filles avaient eux-mêmes été soumis à des relations sexuelles forcées¹⁷⁶.

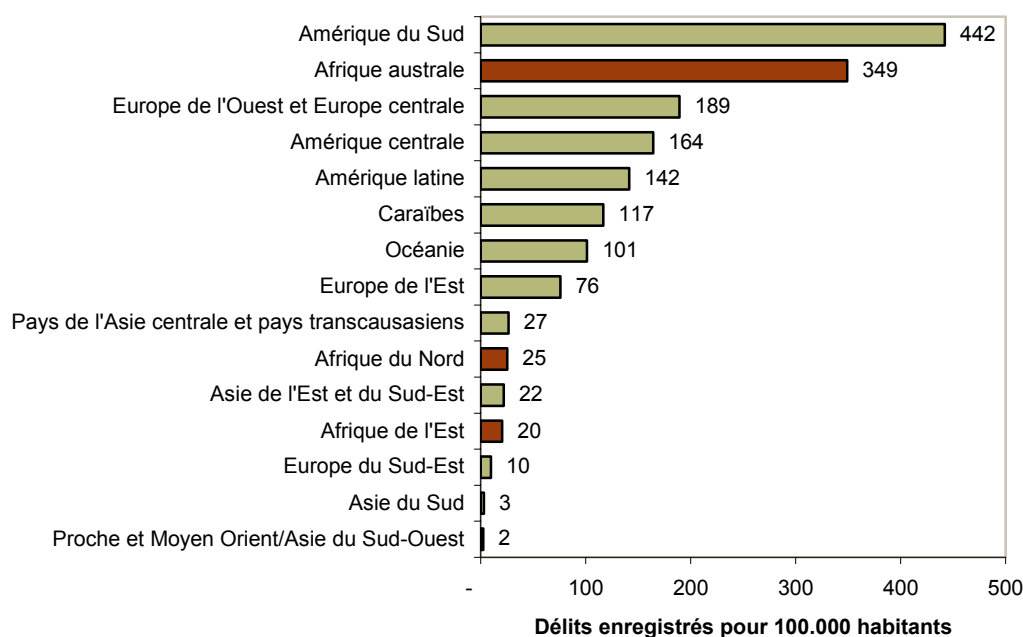
Figure 27: Cas de viols enregistrés par la police

Source : ETC, 2002 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

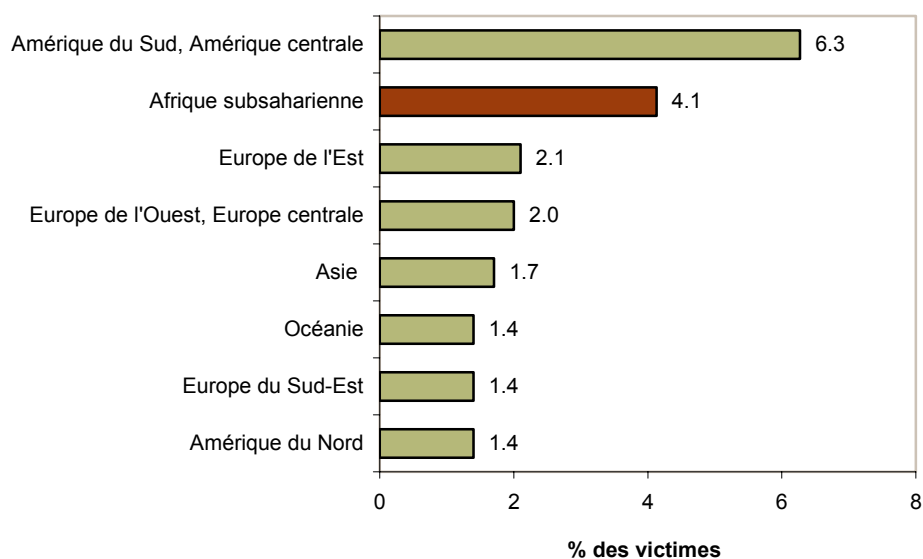
Figure 28: Pourcentage des personnes interrogées qui ont été victimes d'agression au cours de l'année précédente

Source : EIVC 2000 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

Le vol à main armée est le délit qui consiste à prendre des biens par la force ou sous la menace. Il s'agit donc, sans doute, d'un délit violent et d'un délit contre les biens. Pour ce cas d'espèces, l'Afrique vient tout juste après l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale, selon les statistiques de la police et des enquêtes. Lorsqu'on considère les sous-régions, l'Afrique australe vient aussi immédiatement après l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale (Figures 29 et 30). Les taux de vol à main armée dans certaines zones urbaines peuvent même être beaucoup plus élevés, - une enquête à grande échelle réalisée au centre de Johannesburg a prouvé que les taux de vol à main armée tournaient autour de 30%. Ce chiffre pourrait paraître excessif s'il n'était pas conforme aux statistiques de la police dans la zone.¹⁷⁷

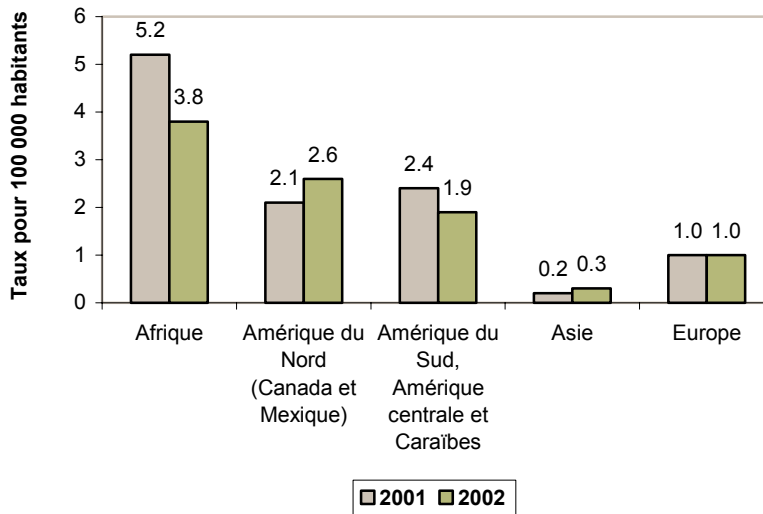
Figure 29 : Cas de vols à main armée enregistrés par la police

Source: ETC, 2002 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

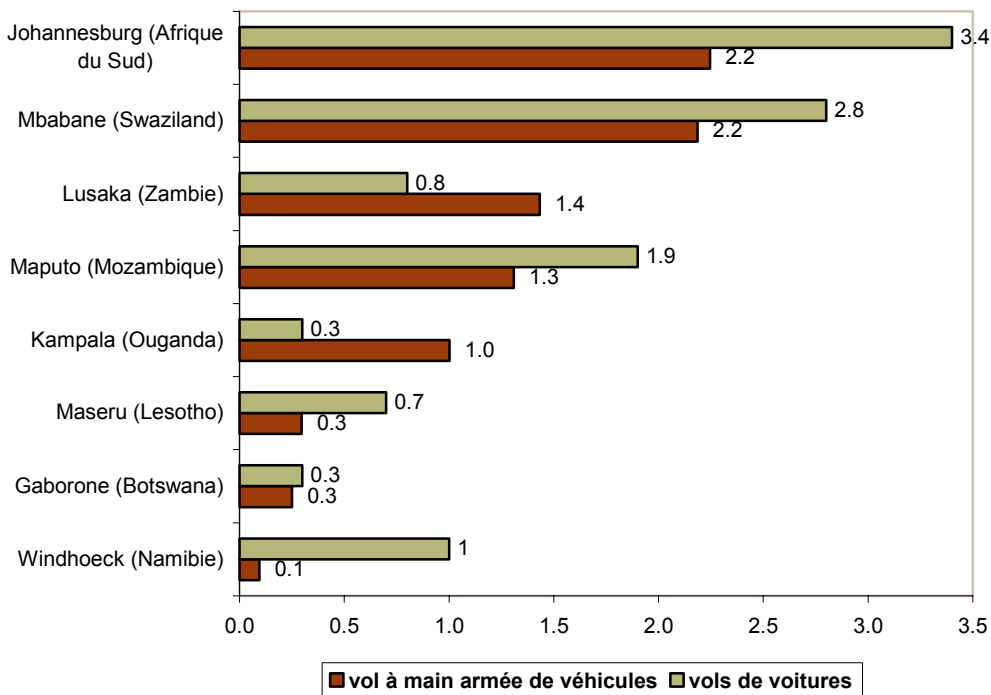
Figure 30: Pourcentage des personnes interrogées qui ont été victimes de vol à main armée l'année précédente

Source: EICV 2000 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

L'autre type de délit violent qu'on retrouve fréquemment en Afrique, ce sont les **enlèvements**. En se basant sur les statistiques de la police fournies à l'ONU (il n'existe pas de données d'enquêtes globales), l'Afrique semble être le continent le plus touché par les enlèvements, avant les Amériques. Toutefois, seuls trente-cinq pays ont fourni à l'ONU, des données sur les enlèvements, et certains pays d'Amérique latine bien connus pour les niveaux élevés d'enlèvement n'ont pas fourni de rapport. Ainsi donc, comme dans le cas pour les données sur la criminalité, la présentation des faits est incomplète et aucune analyse ne peut être effectuée au niveau sous-régional. Néanmoins, les données disponibles suffisent à établir que la criminalité pourrait poser de graves problèmes à l'Afrique.

Figure 31: Enlèvements par région

Source: Huitième conférence sur la coopération internationale entre ETC et ONUDC pour la prévention et la lutte contre les enlèvements et pour l'assistance aux victimes

Figure 32: Vols de voitures et vols à main armée de véhicules dans les villes africaines

Source : ICVS 2000 et année la plus récente

Il semblerait également que les **vols à main armée de véhicules**, ou la piraterie de la route de véhicules privés (souvent sous la menace d'une arme), posent de sérieux problèmes en Afrique. Dans certaines grandes villes africaines, les vols à main armée de véhicules sont peut-être encore plus courants que les simples vols de véhicules (figures 32). Ce qui laisse supposer l'impunité avec laquelle les criminels peuvent opérer en Afrique, puisqu'il leur est plus facile de faire usage de la force que de venir à bout des systèmes de sécurité des véhicules.

En résumé, tous les indicateurs disponibles laissent supposer que l'Afrique souffre des niveaux très élevés de la violence criminelle. D'après au moins une source, elle détiendrait le

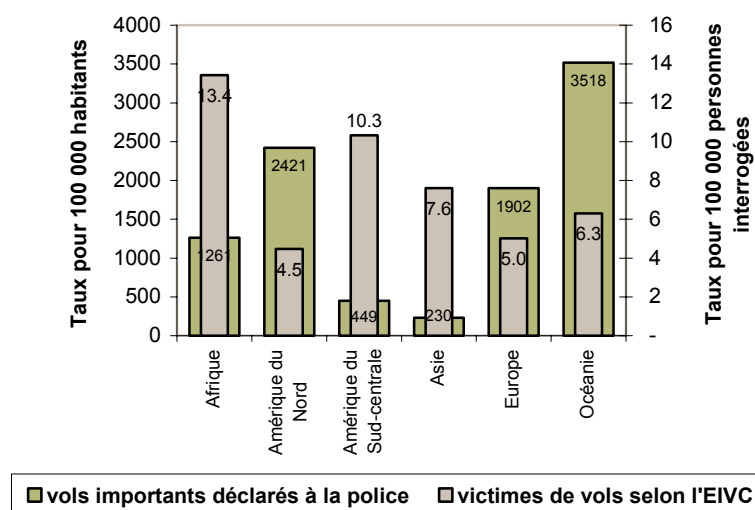
record des meurtres (chiffres de la police), des agressions (chiffres de la police et données d'enquêtes auprès des victimes), des agressions sexuelles (chiffres de la police et données d'enquêtes auprès des victimes), et des enlèvements (chiffres de la police), et occupe le second rang pour les vols à main armée (chiffres de la police et données d'enquêtes auprès des victimes). Dans les catégories où une source de données ne place pas l'Afrique au premier rang, elle vient au second rang. Même si aucune des sources de données n'est valable dans l'absolu, le fait qu'elles s'accordent sur la situation de la criminalité violente en Afrique devrait être pris au sérieux.

Délits contre les biens

Les statistiques de la police reflètent une faible incidence des crimes contre les biens en Afrique, avec un taux de victimisation inférieur à 1 % par an. Cela est indubitablement dû au fait que la plupart des délits ne sont pas déclarés en raison de problèmes d'accès à la justice, comme le montrent les données provenant des enquêtes. Lors des Enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité menées en milieu urbain, 14 % seulement des personnes ayant dit avoir été victimes de délits contre les biens ont déclaré l'avoir signalé aux autorités. En revanche, les victimes de crimes contre les biens qui vivent dans les régions où prédominent les pays développés déclarent l'infraction beaucoup plus souvent: 94 % en Océanie et 53 % en Europe. Dans les autres régions où il y a un grand nombre de pays en développement, les taux de déclaration des crimes contre les biens étaient faibles aussi, mais pas autant qu'en Afrique: 23 % dans les Amériques et 18 % en Asie.

Le cas du vol est un exemple. La figure 33 illustre à la fois les statistiques de la police et les conclusions des enquêtes à propos de ce type de délit. L'Afrique se situe à un niveau moyen selon les statistiques de la police (barres vertes) mais à un niveau très élevé selon les conclusions des enquêtes (barres grises). Aussi est-il préférable de s'en tenir exclusivement aux conclusions des enquêtes pour l'examen de ce type de délit.

Figure 33: Nombre de vols selon les statistiques de la police et les résultats des enquêtes

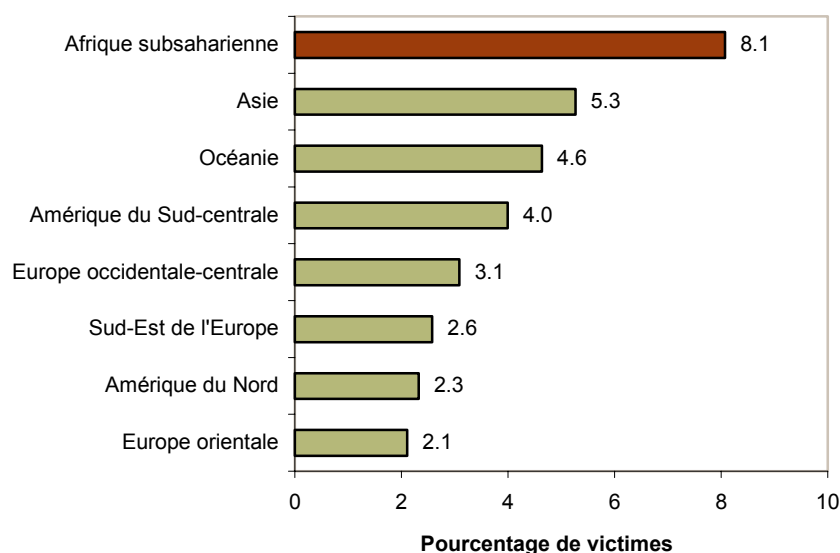


Source: Enquêtes sur les tendances de la criminalité, 2002 ou données disponibles les plus récentes, et EIVC, 2000¹⁷⁸

On pourrait penser qu'étant donné que la majorité des Africains sont pauvres, ils pourraient se voir épargner un cambriolage, mais cela n'est malheureusement pas le cas. Les Africains disent être cambriolés plus fréquemment que les habitants d'autres régions: deux fois plus souvent que la moyenne internationale (Figure 34). C'est l'avis des populations, tel qu'indiqué dans les enquêtes de l'ICVS. Les Africains sont plus enclins que les populations des autres régions, à penser qu'ils seront victimes de cambriolage au cours de la prochaine année. Même si la valeur des biens volés est généralement faible, l'impact de ce délit sur des

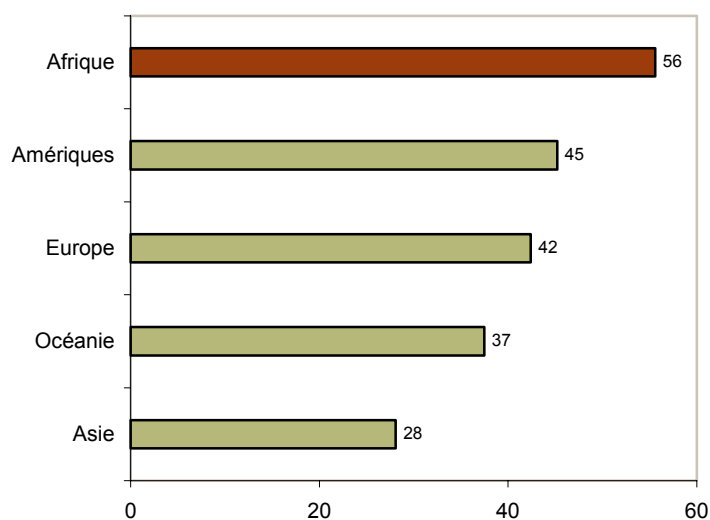
ménages pauvres peut être important. Un peu plus de la moitié seulement (55%) de ces incidents sont déclarés à la police, alors que ces chiffres sont de 84% en Océanie, de 72% en Europe, de 59% en Amérique et de 40% en Asie.

Figure 34: Personnes interrogées victimes de cambriolage au cours de l'année précédente



Source: EICV 2000 ou année la plus récente

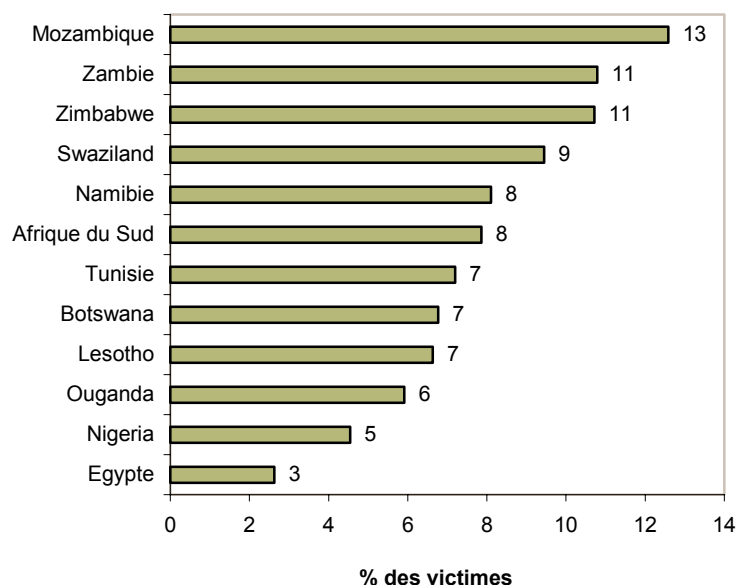
Figure 35: Pourcentage des personnes qui pensent être victimes de cambriolage au cours de l'année prochaine



Source: EICV 2000 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

Selon les enquêtes de l'ICVS, c'est en Afrique australe que les niveaux de cambriolage sont les plus élevés. Afrobarometer a aussi posé aux populations la question de savoir «combien de fois, elles, ou un membre de leur famille, ont été cambriolés au cours de l'année écoulée, (si tel est le cas)?» Ici le classement change, les niveaux les plus élevés sont enregistrés au Kenya, en Zambie, au Nigeria et en Tanzanie

Figure 36: Personnes interrogées qui ont été victimes de cambriolage au cours de l'année écoulée



Source : EICV, 2000 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

Les taux de vols de voitures en Afrique ne sont que de 1,4%, soit presque équivalents à ceux de l'Europe. Même si, dans l'ensemble, ces taux sont faibles, le délit est considéré comme très important en Afrique, parce qu'il peut signifier la perte d'un moyen de subsistance. Le taux de récupération des voitures volées sur le continent est également faible – tout juste 43%, soit le plus bas au monde. C'est un problème particulièrement grave en Afrique, puisque qu'un grand nombre de ces véhicules ne sont certainement pas assurés. En moyenne, 87% des voitures volées en Océanie sont retrouvées et près de la moitié sont récupérées en Amérique, en Europe et en Asie (Figure 38).¹⁷⁹

Figure 37: Personnes interrogées qui ont été victimes de vol de voiture au cours de l'année écoulée

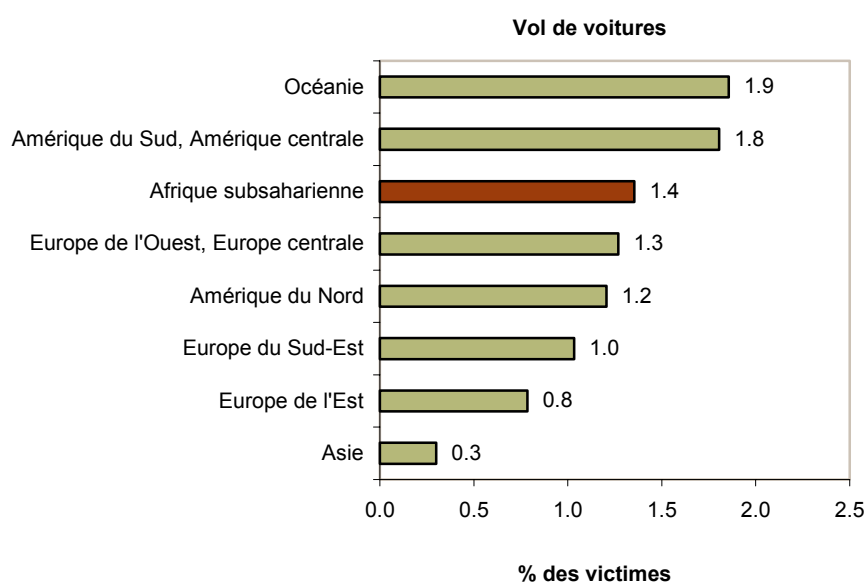
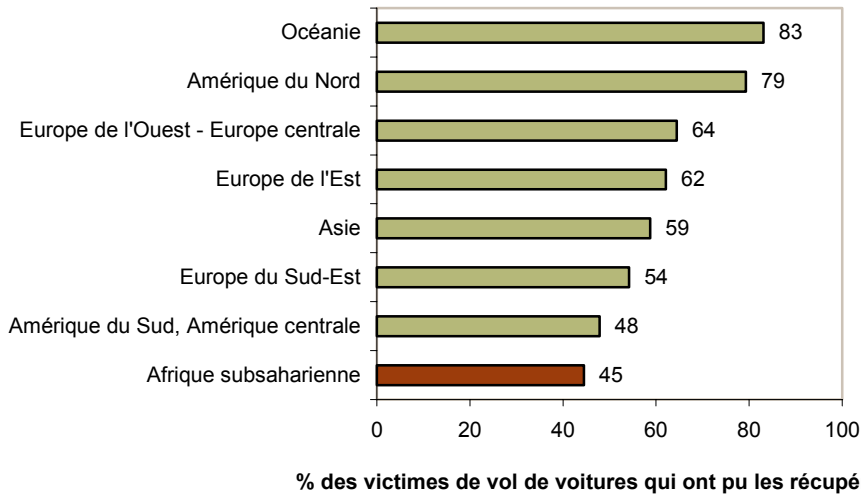
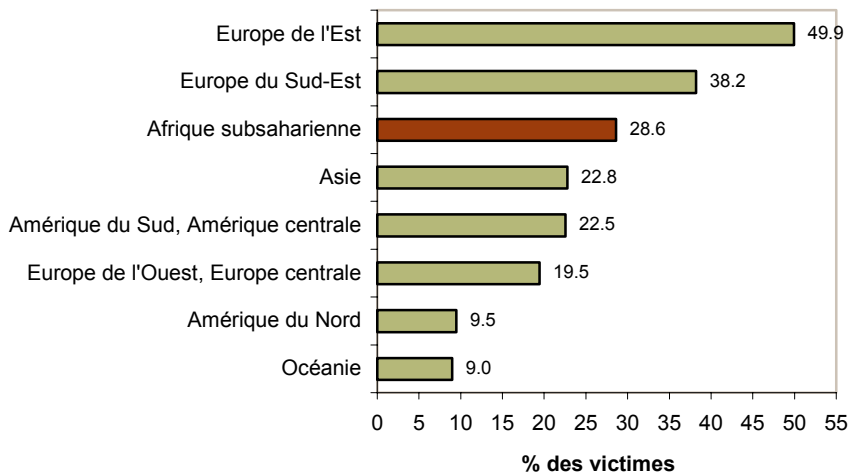


Figure 38: Pourcentage des victimes de vol de voitures qui les ont retrouvés

Source: EICV 2000 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

La **fraude** est un autre problème de taille en Afrique. Lorsqu'on compare les informations obtenues auprès des différentes sources de données sur la fraude, on constate de légères divergences, selon les descriptions qui ont été faites de l'incident. Les statistiques de la police compilées par l'ONU définissent la fraude comme l'acquisition par le mensonge, des biens d'une autre personne, alors que l'ICVS la qualifie d'escroquerie. La fraude est un délit qui est très peu déclaré partout dans le monde, parce que la victime est souvent un peu complice, mais les problèmes d'ordre général qui sont liés au peu nombre limité des déclarations dans les pays en développement s'appliquent aussi ici. Pour ces raisons, il n'est pas surprenant que, d'une année à l'autre, les taux de victimisation qui apparaissent dans les statistiques de la police en Afrique sont plutôt modestes (0,07% pour l'ensemble de la population chaque année).

Selon les données des enquêtes menées auprès des victimes, il semblerait que la fraude soit plus fréquente sur le continent que partout ailleurs, en dehors de l'Europe de l'Est, avec près de 30% des Africains interrogés qui ont affirmé avoir été victimes de fraude au cours de l'année écoulée (Figure 39).

Figure 39: Personnes interrogées qui ont été victimes de fraude au cours de l'année précédente

Source: EIVC 2000 ou année la plus récente

Combien de délits sont commis en Afrique ?

En résumé, l'insuffisance des données disponibles confirme le point de vue selon lequel l'Afrique a un sérieux problème de criminalité. Les statistiques de la police ainsi que les chiffres des enquêtes montrent des niveaux élevés de criminalité violente et de délits contre les biens. Si l'on se réfère aux débats précédents dans le contexte social de la criminalité, ainsi que les données sur la criminalité organisée, on peut dire, sans grand risque de se tromper, que la situation de la criminalité en Afrique devrait être prise en compte dans la planification du développement.

Mais de quelle façon la criminalité affecte-t-elle le développement en Afrique ? Le Chapitre suivant étudie en détail cette question.

II. COMMENT LA CRIMINALITE FREINE LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

On a vu dans le chapitre précédent que l'Afrique souffrait de taux de criminalité très élevés, parmi les plus élevés au monde. On y a également vu qu'on retrouvait justement, au niveau international, dans les zones caractérisées par une forte criminalité, nombre des paramètres sociaux liés à la pauvreté. Ce qui amène à se poser une question fondamentale: le problème de la criminalité en Afrique expliquerait-t-il en partie la pauvreté persistante du continent? Trois grandes conséquences de la criminalité sont abordées dans le présent chapitre:

- **La criminalité détruit le capital humain et social de l'Afrique:** La criminalité nuit à la qualité de vie et peut forcer les travailleurs qualifiés à s'expatrier; la victimisation et la peur de la criminalité empêche ceux qui sont restés de progresser. La criminalité ne permet pas d'accéder aux emplois ni aux possibilités de formation, et elle décourage l'accumulation des biens.
- **La criminalité décourage l'investissement en Afrique:** Aux yeux des investisseurs, la criminalité est un signe d'instabilité sociale qui augmente le coût de l'activité économique. La corruption cause encore plus de préjudice, et est peut-être le principal obstacle au développement. Par ailleurs, le tourisme, secteur important et en essor en Afrique, est particulièrement sensible à la criminalité.
- **La criminalité affaiblit l'État:** La criminalité et la corruption détruisent les relations de confiance entre la population et l'État, portant ainsi atteinte à la démocratie. Sans parler des pertes directes de ressources nationales causées par la corruption, la criminalité est susceptible de réduire l'assiette fiscale, parce que les riches corrompent les agents du fisc tandis que les pauvres se rabattent sur l'économie parallèle. La corruption détourne les ressources vers les grands travaux, source de pots-de-vin, aux dépens des services d'éducation et de santé.

2.1 Les répercussions de la criminalité sur la société

C'est sur la population que la criminalité a les répercussions les plus profondes. Il arrive que des personnes voient leur vie transformée à jamais après avoir été victimes d'actes criminels. Surmonter les conséquences émotionnelles et pratiques de la victimisation peut être extrêmement pénible, surtout en Afrique, où l'accès aux services de santé et aux prestations sociales est limité et où les gouvernements ne peuvent se permettre d'aider les victimes. Les effets d'une seule agression peuvent dépasser le cadre des ménages et affecter des communautés entières. La peur des délits peut paralyser le développement à la base. Si le développement est le processus qui permet l'évolution des sociétés, alors la criminalité agit comme une sorte d'«anti-développement», et détruit les rapports de confiance sur lesquels repose la société.

Du point de vue de l'économie du développement, la criminalité amenuise le capital social et humain. La Banque mondiale définit « le capital social » comme « les normes et les réseaux qui permettent une action collective ».¹⁸⁰ Des travaux de recherche menés par la Banque laissent supposer que le capital social est essentiel au développement¹⁸¹ et que la criminalité peut détruire ce capital.¹⁸² En d'autres termes, ces travaux ont montré que la criminalité compromet terriblement la mobilité sociale et géographique au sein des sociétés en développement. En Amérique latine et aux Caraïbes, une analyse a prouvé que « l'accumulation nette de capital humain » a été réduite de moitié au cours des 15 dernières années, pour cause de criminalité et de violence¹⁸³.

La crainte de la criminalité restreint les mouvements, ce qui nuit aux interactions sociales et économiques ainsi qu'à l'éducation. De façon encore plus concrète, la criminalité peut empêcher l'installation ou l'entretien des infrastructures, étant donné que les groupes

criminels vivent du désarroi des communautés locales.¹⁸⁴ Dans les cas les plus extrêmes, les relations sociales s'effondrent, et les populations évitent dans toute la mesure du possible de s'exposer à des agressions éventuelles.

Coûts humains de la criminalité violente

La criminalité violente a des conséquences disproportionnées en Afrique. Les décès et les invalidités peuvent priver les ménages de leur unique soutien de famille, de plus, les aides publiques sont limitées. En 2004, l'Organisation mondiale de la santé a publié un rapport sur les conséquences économiques de la violence entre différentes personnes. Ce rapport cherche à établir et à mesurer l'impact économique de la violence sur les individus, de même que l'impact de la violence sur le reste de l'économie.¹⁸⁵ Sur la base d'une étude approfondie des documents traitant des coûts de la violence, le rapport a estimé que la criminalité violente entraînait des pertes financières directes et indirectes pour la victime. Parmi ces coûts on pouvait inclure la perte de productivité liée au décès ou aux blessures, les coûts des soins médicaux et des services juridiques, ainsi que les pertes non monétaires telles que les pertes d'investissement en capital humain et l'impact du préjudice psychologique infligé à la victime.¹⁸⁶

Les coûts de la criminalité violente peuvent difficilement être évalués, pas parce que toute tentative dans ce sens reviendrait à prendre en compte les pertes de recettes et donnerait une valeur moindre à la vie des populations dans les pays en développement. A titre d'exemple, si on estime le coût économique d'un assassinat sur la valeur au rabais de la perte de productivité d'une victime type dans la Ville du Cap, en Afrique du Sud, on parviendrait à un coût moyen de 15.319 dollars. Sur cette même base, le coût d'un meurtre type en Nouvelle Zélande a été évalué à 829.000 dollars. La différence entre les deux provient du fait que les revenus supposés de la victime type d'un assassinat en Nouvelle Zélande étaient beaucoup plus élevés que ceux de la même victime dans la Ville du Cap.¹⁸⁷

Par contre, la perte ou l'invalidité d'un soutien de famille peut avoir un impact beaucoup plus grand en Afrique que dans le monde développé. D'une part, ce sont plusieurs personnes qui sont touchées : vu la courbe des âges et le niveau du chômage en Afrique, les ratios de dépendance sont sensiblement plus élevés. Deuxièmement, peu d'Africains ont une assurance-vie ou d'autres filets de sécurité privée, et le niveau des aides publiques est très faible. Selon l'indice de sécurité social de l'OIT, le niveau de protection sociale offert aux Africains est le plus bas du monde.¹⁸⁸

Les conséquences des blessures physiques sont, évidemment, beaucoup plus graves pour les personnes qui doivent effectuer des tâches physiques pour gagner leur vie, comme les agriculteurs et les mineurs. Un grand nombre d'Africains relèvent de cette catégorie. La même blessure peut avoir des conséquences à long terme très différentes dans un pays en développement et dans un pays développé, en fonction de l'accessibilité des services médicaux. Dans son rapport pour 2003, Small Arms Survey indique par exemple que, dans le nord de l'Ouganda, la plupart des personnes blessées par balle mettent des heures, voire des jours, à atteindre un établissement de soins. Selon une enquête récente, plus de 24 % des personnes blessées par balle n'ont pu recevoir de soins médicaux dans les sept heures, et plus de 34 % d'entre elles ont dû attendre deux jours ou n'ont jamais atteint d'établissement de soins.¹⁸⁹ Ainsi, des blessures qui pourraient entraîner un arrêt maladie de quelques jours dans les pays développés risquent de mettre fin à la vie active ou de menacer la vie dans les régions plus pauvres.

Les effets cumulés de ce traumatisme ont également des répercussions sur l'Etat. L'Afrique, compte tenu des nombreux problèmes qui se posent dans le domaine de la santé, ne peut se permettre de faire face à ce fardeau supplémentaire imposé par des blessures qui ont été infligées volontairement. Il n'existe pas dans la plupart des pays africains, de données sur la part de la violence dans les frais de santé publique. L'Organisation mondiale de la santé

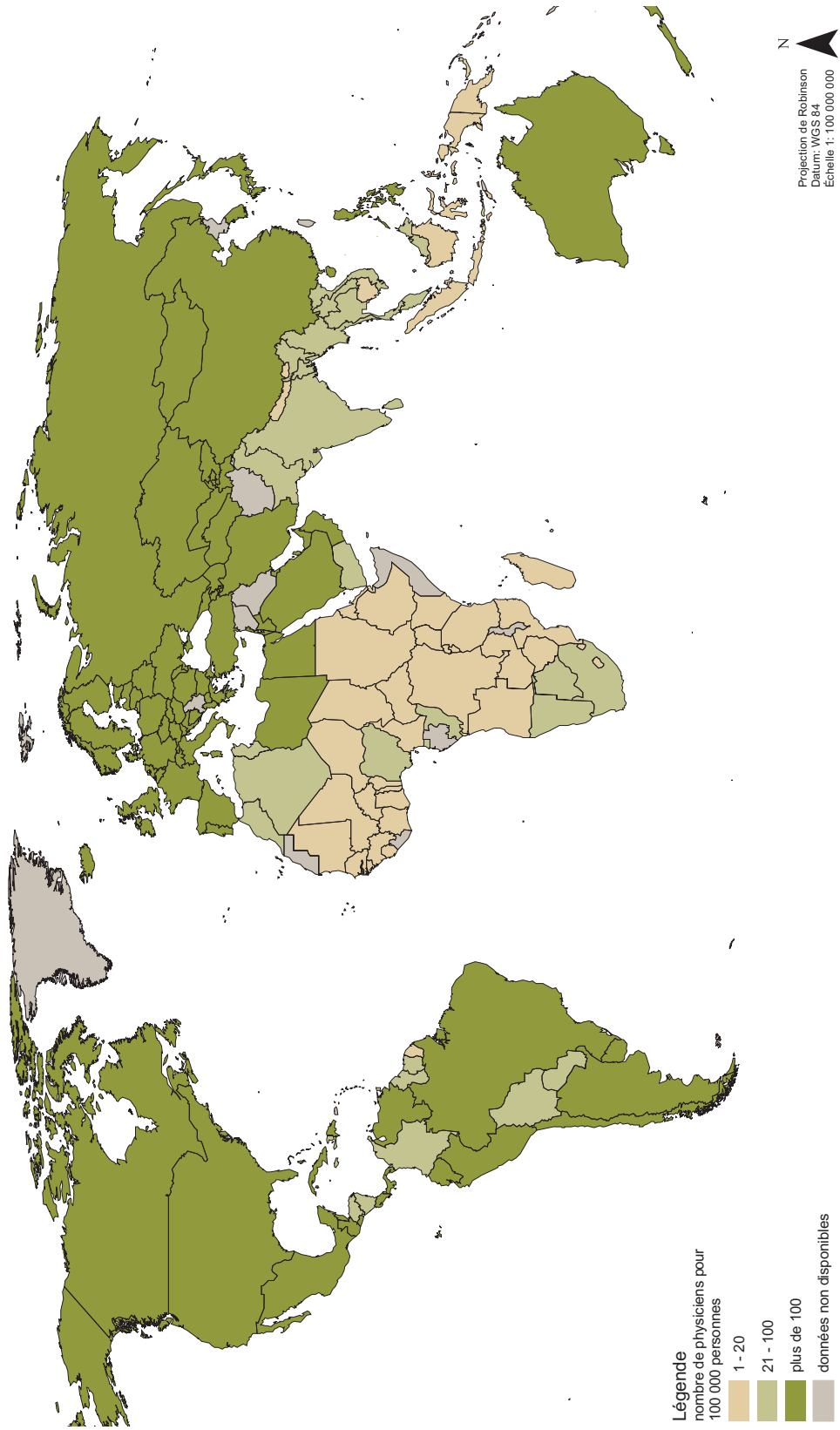
œuvre, avec les gouvernements éthiopien et mozambicain, à la mise en place de systèmes destinés à surveiller les causes des blessures, mais les données sur les causes des décès et des traumatismes ne sont pas collectées dans la plupart des pays africains.

L'Afrique du Sud est une exception pour avoir mis en place le National Injury Mortality Surveillance System (NIMSS), (un système national de surveillance des blessures mortelles) bien conçu, qui prépare chaque année les estimations au niveau national. Selon le NIMSS, les meurtres sont les premières causes de décès non naturel en Afrique du Sud, et viennent avant les suicides, les accidents de la route et autres accidents. De même, des études menées dans les services de traumatologie montrent que la violence est responsable de près de la moitié de toutes les victimes de blessures non mortelles qui sont admises dans ces services, ce qui laisse supposer que les hôpitaux publics d'Afrique du Sud traitent plus d'un million de blessures liées à la violence chaque année.¹⁹⁰ Le traitement d'une seule blessure par balle peut coûter près de 1.500 dollars,¹⁹¹ et plus de la moitié de tous les meurtres commis en Afrique du Sud le sont par des armes à feu.¹⁹² Toutefois, les blessures relevant d'armes à feu peuvent, plus que les autres formes de blessures, entraîner la mort, et quelques études pilotes laissent supposer que moins d'un cinquième des blessures non mortelles sont dues à des armes à feu.¹⁹³ Compte tenu de ce pourcentage, le traitement des blessures par armes à feu dans les hôpitaux publics pourrait coûter 300 millions de dollars par an au contribuable Sud-africain, soit 1,8 milliard de Rand sud-africain. Soit plus que la totalité du budget de 2004/5 du Département des affaires territoriales de l'Afrique du Sud.

Par contre, des données obtenues auprès d'un projet pilote de surveillance des morgues au Ghana ont prouvé des niveaux beaucoup moins élevés des morts violentes infligées volontairement. Sur les 1.898 décès pour cause de blessure analysés par le projet (3%), seuls 47 étaient dus à la violence. La plupart (84%) provenaient d'accidents de voitures (650) et d'accidents de piétons (953). Ce sont les statistiques officielles nationales sur la criminalité (tel qu'enregistré par Interpol) qui indiquent ce faible niveau de violence, et qui ont enregistré en 2000, un taux de meurtres de 2,48 pour 100.000.¹⁹⁴ Les taux officiels pour l'Afrique du Sud sont 20 fois supérieurs.

Ainsi donc, même si les niveaux de violence varient en Afrique, ils peuvent faire représenter un lourd fardeau pour les finances publiques de certaines régions. On ne sait pas exactement dans quelle mesure cette affirmation est fondée, mais étant donné que l'ensemble de l'Afrique a les niveaux les plus élevés de violence et d'homicide dans le monde, ces coûts risquent d'être considérables dans de nombreuses régions du continent.

Nombre de médecins pour 100 000 personnes en 2002



Source: UNDP (2004) Human Development Report 2004: Cultural Liberty in Today's Diverse World, UNDP, New York.
Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Les coûts humains des délits contre les biens

Il est difficile d'évaluer les conséquences plus larges de la criminalité contre les biens, ces derniers étant rarement détruits, et de juger dans quelle mesure leur redistribution entraîne une perte sociale nette. Cela dit, au niveau des ménages, les conséquences peuvent être catastrophiques, en particulier si ce sont des biens productifs qui sont visés. La valeur en dollars de ces biens est parfois très en deçà de l'importance réelle. Une enquête de victimisation menée en 2003 au Mozambique a permis d'établir que la valeur moyenne des biens dérobés lors d'un vol ne dépassait pas 13 dollars¹⁹⁵, conclusion que confirment les résultats d'un certain nombre d'autres enquêtes de victimisation réalisées en Afrique. Cette valeur absolue faible peut faire penser que les crimes contre les biens commis dans le pays sont négligeables. Or, le revenu annuel moyen des Mozambicains étant de 1 050 dollars, la perte correspondante représente 1,24 % d'un salaire annuel, ce qui n'est en fait pas moins que la perte moyenne subie par un Américain victime d'un acte du même type (410 dollars, soit environ 1,14 % du revenu annuel moyen). Compte tenu de l'absence d'assurance privée et d'assurance sociale, les conséquences sont donc probablement bien plus grandes.

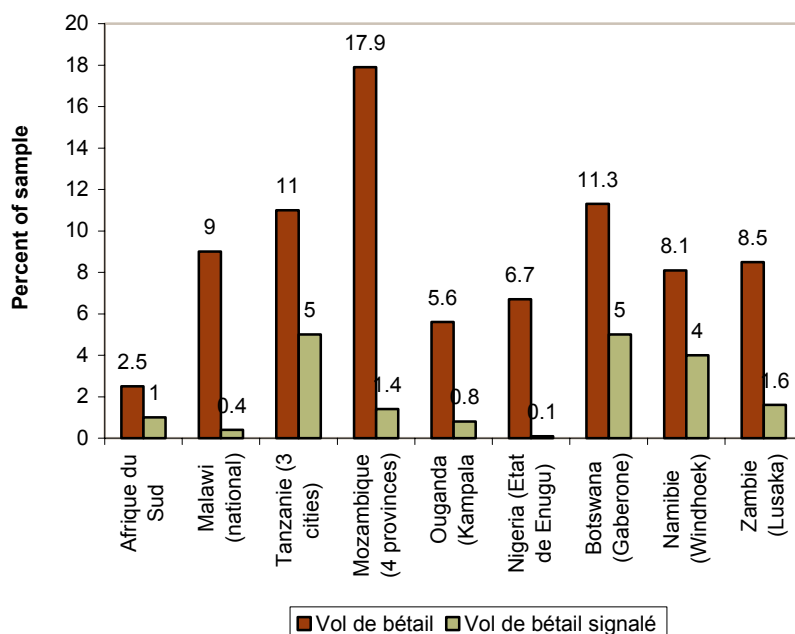
La gravité des délits contre les biens apparaît dans les réponses faites aux enquêteurs selon lesquelles les crimes seraient considérés par les populations comme les délits les plus graves. Dans les pays développés, ce sont les agressions sexuelles qui sont généralement considérées comme plus graves que les vols de véhicules, tandis que dans des pays comme l'Ouganda et la Tanzanie, ainsi que dans de nombreux pays d'Asie, c'est le contraire qui est vrai.

Importance du vol de bétail en Afrique

Beaucoup d'Africains étant des paysans, le délit contre les biens le plus important est le vol de bétail. L'agriculture est une entreprise à risque partout dans le monde, et encore plus en Afrique. Pour faire face aux fluctuations de leur revenu d'une année à l'autre, les agriculteurs doivent s'efforcer d'accumuler des actifs liquides sur lesquels la famille pourra compter en périodes de vaches maigres. En Afrique, cela se traduit habituellement par du bétail. Mais accumuler un troupeau expose le paysan à un nouveau risque : le vol du bétail.¹⁹⁶

La plupart des enquêtes de l'EIVC sont réalisées dans les capitales, qui sont généralement les agglomérations les plus importantes, où ce type de vol est relativement rare. Il n'en reste pas moins qu'une enquête nationale de victimisation récemment menée au Malawi indique que 40 % des infractions constatées étaient des vols de produits agricoles et 20 % des vols de bétail (volaille dans les deux tiers des cas).¹⁹⁷ Selon une enquête menée dans trois zones urbaines de la République Unie de Tanzanie, trois des cinq types d'infractions le plus fréquemment signalées étaient le vol de produits agricoles, le vol de bétail et le vol de bicyclette.¹⁹⁸ Il est probable que le vol de bétail et de produits agricoles occuperait une place encore plus grande si l'enquête était réalisée en milieu rural. Une récente enquête menée dans quatre provinces du Mozambique, qui englobait des zones rurales, a permis d'établir que près d'un cinquième des personnes interrogées avaient déjà été victimes de vol de bétail, mais que moins de 2 % n'avaient jamais signalé un tel cas à la police (Figure 40).

Figure 40: Personnes ayant déclaré des vols de bétail



Source: ICVS, différentes années; ISS, 2004

Parfois, ce sont des faits culturels qui justifient les vols aussi fréquents de bétail : ceux-ci sont un rituel initiatique important dans de nombreuses régions d'Afrique. Mais certaines régions ne disposent plus des moyens culturels requis pour ce faire, et, compte tenu de la cupidité de certains éleveurs, les conséquences sont, sans doute, plus graves de nos jours. En outre, l'acquisition d'armes modernes donne à la lutte pour le bétail un caractère plus mortel que par le passé.

Peur de la criminalité et potentialités humaines

Même si les conséquences directes de la criminalité sur les victimes pauvres sont considérables, ses effets indirects sont encore plus importants. La victimisation ou la peur de celle-ci peut amener les populations à éviter toute interaction sociale afin d'être moins exposées. Cette crainte se manifeste parfois de façon très concrète. Passer sa vie à se rendre moins vulnérable à la criminalité peut entraîner des coûts énormes d'opportunités. Certaines personnes refusent tout simplement de sortir la nuit ou d'utiliser les transports publics, ce qui peut restreindre leur accès à des activités productives et éducatives.

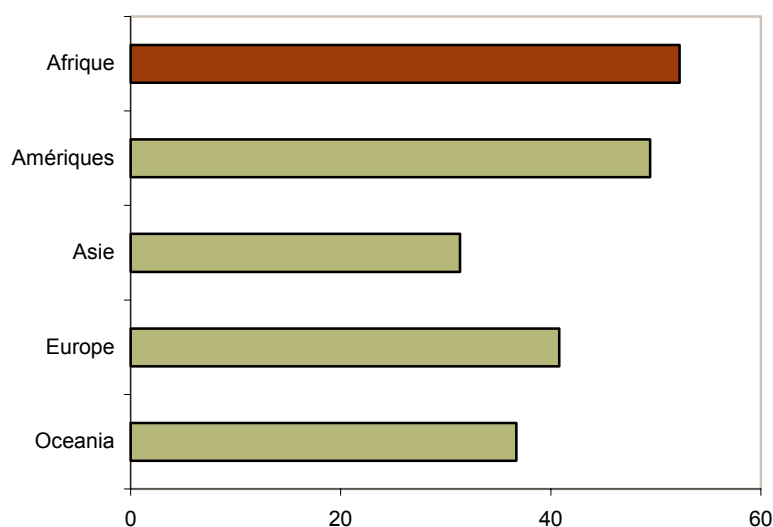
Les femmes, qui sont aussi confrontées aux menaces supplémentaires que sont la violence et le harcèlement sexuels, peuvent être plus touchées par la criminalité que les hommes. Selon des travaux de recherche menés par la Banque mondiale en Jamaïque, certaines filles auraient peur d'aller à l'école en raison de la violence.¹⁹⁹ Au Brésil, les écoles qui servent de territoire pour les gangs qui se livrent à la drogue peuvent devenir des zones d'exclusion.²⁰⁰ Pour en revenir à l'Afrique, des études menées en Afrique du Sud, montrent que les possibilités d'instruction sont parfois limitées du fait qu'assister aux cours signifie dans certains cas s'exposer à des actes de violence sexuelle, y compris de la part de professeurs.²⁰¹

En Zambie, une étude de la Banque mondiale a indiqué que la peur de la criminalité incitait les femmes à restreindre leurs déplacements dans un quartier pauvre où 93 % d'entre elles déclaraient qu'elles ne se sentaient pas en sécurité, et décourageait les professeurs d'aller au travail. Les femmes de ce quartier ont cité la criminalité comme la deuxième de leurs préoccupations, après l'approvisionnement en eau. Le rapport a indiqué qu'il avait fallu

mettre un terme aux cours du soir parce que les installations électriques avaient été volées dans les salles de classe et que les établissements ouverts au public étaient régulièrement cambriolés et vandalisés. En conséquence, les parents dans cette communauté pauvre se cotisaient pour mettre des barbelés autour des écoles – une priorité inhabituelle quand on sait que beaucoup n'avaient pas accès à un approvisionnement approprié en eau.²⁰²

Selon des données de l'EIVC, et en comparaison aux personnes interrogées dans les autres régions, les Africains sont ceux qui ont le plus peur de marcher la nuit dans la zone où ils habitent.²⁰³ Et puisque la marche est le seul moyen de transport dont disposent beaucoup d'Africains, ils pourraient être privés d'interactions sociales et commerciales à la tombée de la nuit.

Figure 41: Pourcentage de personnes qui éprouvent un sentiment d'insécurité à marcher seules dans leur quartier à la tombée de la nuit



EICV, différentes années

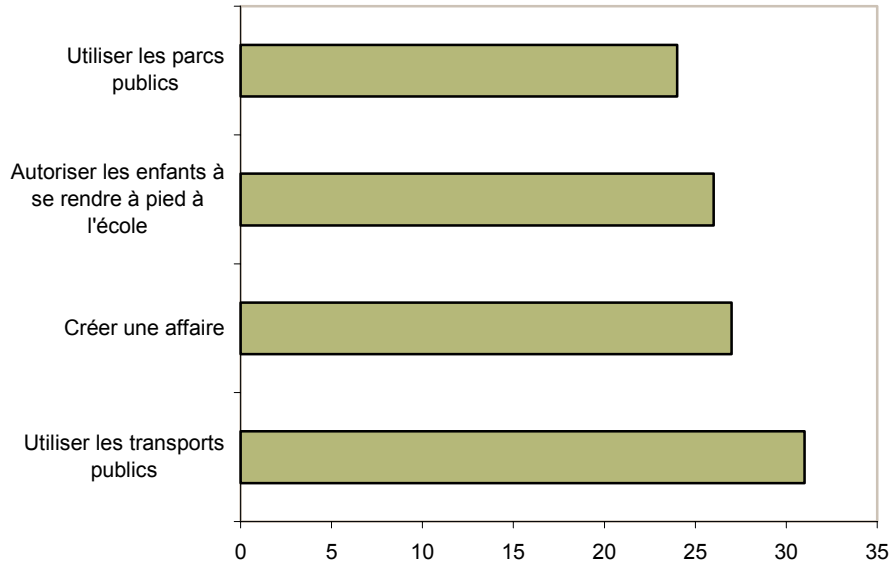
Outre qu'elle décourage l'investissement aux échelons les plus élevés de l'économie, la criminalité freine aussi le développement économique au niveau local. Pour des groupes vulnérables, nombre des opérations de base indispensables pour créer de petites entreprises sont trop risquées. Créer une entreprise ne vaut peut-être pas la peine si c'est pour que son chef soit davantage exposé, ou le patrimoine risque d'être saccagé. Au sujet de la lutte contre la pauvreté au Malawi, le FMI indique qu'« en raison de l'insécurité, il est trop risqué pour les pauvres, en particulier en milieu rural, d'accumuler des biens et des richesses parce qu'ils sont susceptibles de se les faire voler ».²⁰⁴

Encore une fois de plus, l'Afrique du Sud peut paraître un cas extrême, mais une enquête de la Banque mondiale sur les petites, moyennes et les micro entreprises (PMME) a montré que 94% de ces entreprises ont estimé que les autorités locales devraient accorder la priorité à la lutte contre la criminalité, et 77% ont indiqué qu'une action contre la criminalité était la mesure la plus importante que les autorités locales pourraient prendre. Environ 61% des PMME interrogées ont affirmé avoir été victimes de la criminalité sous une forme ou une autre au cours de l'exercice financier précédent. L'étude a également prouvé que ces petites entreprises dépensaient autant sur la sécurité que sur la formation, « une affectation qui a un coût d'opportunité élevé ».²⁰⁵

De même, en République Unie de Tanzanie, une enquête menée auprès des petits entrepreneurs a montré que 82% étaient d'avis que chaque petit entrepreneur est une victime potentielle. Les pertes encourues par eux ont porté sur la destruction délibérée de leurs biens,

le vol simple et le vol à main armée, avec des taux d'agression supérieurs à 50%. Les vendeurs interrogés proposaient volontiers, le recours à la violence pour répondre à la criminalité plutôt que de faire des déclarations auprès des autorités.²⁰⁶

Figure 42: Personnes renonçant à certaines activités par peur de la criminalité



Source: Burton et autres, 'National Victims of crime Survey : Afrique du Sud 2003' (Pretoria: Institute for Security Studies), p.56.

A l'occasion d'une enquête de victimisation menée au plan national en Afrique du Sud, la question a été posée de savoir comment la criminalité affectait la vie quotidienne des personnes interrogées. Plus d'un quart ont estimé que la criminalité les empêchait de créer leur propre entreprise. Presque autant (24%) ont indiqué qu'elles ne pouvaient pas utiliser les transports publics par peur d'être agressées, un problème très grave dans un pays où la majorité des noirs ne dispose pas d'autres moyens pour avoir accès aux marchés urbains et aux possibilités de travail.²⁰⁷ Très concrètement, la peur de la criminalité a paralysé la progression économique d'un grand nombre des Sud-africains qu'ils aient ou non été victimes de la criminalité. C'est certainement le cas dans les zones de conflits et il peut également en être ainsi dans les pays où les niveaux de la criminalité sont très élevés.

L'exode des compétences

Lorsque le niveau de vie baisse, ceux qui peuvent émigrer le font. Selon la Banque mondiale :

*« En ce début du 21^{ème} siècle, plus de 130 millions de personnes vivent en dehors de leurs pays de naissance, et ce nombre n'a cessé de croître à hauteur de 2% par an.... Les migrations transfrontières, associées à « l'exode des compétences » des pays en développement vers les pays industrialisés, seront l'une des principales forces qui modèleront le paysage du 21^{ème} siècle....L'exode des compétences peut réduire la capacité d'un pays en développement à tirer parti des technologies agricoles et industrielles modernes. Certains pays d'Afrique subsaharienne... ont perdu le tiers de leur main-d'œuvre qualifiée ».*²⁰⁸

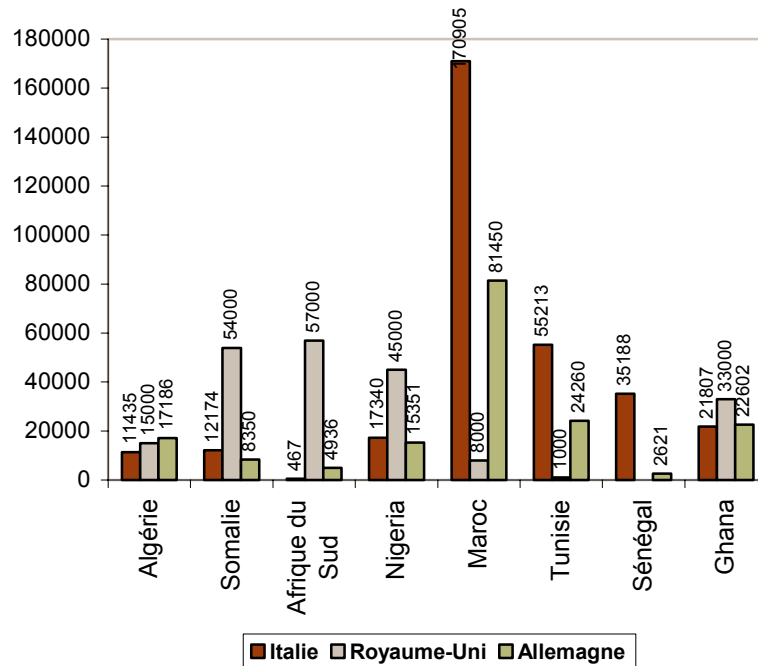
La perte de main-d'œuvre qualifiée est particulièrement pénible pour un continent où, selon la CEA, l'on s'accorde largement sur le fait que tant le volume que la qualité du capital humain sont extrêmement insuffisants pour relever les défis du XXI^{ème} siècle.²⁰⁹ Selon le Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine, « un déficit, tant quantitatif que qualitatif,

en ressources humaines persiste dans certains domaines clefs, en raison de la lenteur des progrès en matière d'éducation et de santé».

Malheureusement, pour diverses raisons, un grand nombre d'Africains qualifiés choisissent de quitter leur pays d'origine pour de meilleures perspectives dans les pays développés. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) évalue à 3,8 millions, le nombre d'Africains vivant en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, et à près de 80.000 le nombre des personnes hautement qualifiées qui quittent le continent chaque année pour aller travailler à l'étranger, sans parler des étudiants.²¹⁰

Bien entendu, l'Afrique n'est pas seule dans ce cas. L'Albanie, une autre région qui souffre de la criminalité et de la corruption, a qui perdu près du tiers de sa population depuis 1990.²¹¹ En outre, les conséquences de la migration de la main-d'œuvre qualifiée font actuellement l'objet de débat et, entre autres effets positifs de cette migration, on peut citer une augmentation des transferts d'argent et l'émergence de diasporas d'Africains qui occupent des postes élevés.²¹² Mais comme la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est l'un des principaux obstacles à la croissance en Afrique, ce mouvement a de graves conséquences pour le développement. Les nations investissent dans la formation de personnel qualifié, à l'aide de subventions aux universités, de dons et de prêts subventionnés dans le domaine de l'enseignement. Ces contributions sont perdues lorsque le personnel qualifié émigre, et il faut faire de nouvelles dépenses pour former les remplaçants de ceux qui sont partis, des coûts auxquels les pays en développement ne sont pas en mesure de faire face. *Le Lancet* a estimé à 37 millions de dollars, au profit de la Nouvelle Zélande, le coût que représentait la perte de 600 diplômés de l'école de médecine de l'Afrique du Sud.²¹³ Les émigrants qualifiés emportent avec eux leur argent, et la pénurie des compétences maintient les salaires de ceux qui restent à des niveaux artificiellement élevés. En réalité, un grand nombre de pays en développement, en Afrique et ailleurs sont obligés de verser des primes sur salaires de l'ordre de 4 milliards de dollars par an, pour faire venir de l'étranger des cadres compétents.²¹⁴

Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes qui quittent chaque année l'Afrique. Il ne s'agit certainement pas d'un phénomène nouveau, et qui est souvent lié à des périodes de répression politique ou de conflit civil. De nombreux pays ne tiennent pas de registre sur leurs migrants et plusieurs parmi ceux-ci ne préviennent pas leur pays d'origine de leur départ. En effet, même en Afrique du Sud, qui dispose de certains des meilleurs registres à cet égard, les travaux de recherche indiquent que les chiffres officiels des migrations représentent peut-être moins de 35% des flux véritables vers l'étranger.²¹⁵ Par ailleurs, certains émigrent pour une période de temps limité, et envisagent de retourner chez eux plus tard. On ne sait pas exactement dans quelle mesure ils arrivent à réaliser leur désir, ni même quel est leur taux de productivité économique à leur retour. La figure 43 donne quelques estimations pour l'année 2000, sur le nombre des Africains résidant dans certains pays européens. Les données comparatives de cette année pour la France ne sont pas disponibles, même si l'OIM indique qu'elle abrite l'une des plus grandes communautés de la diaspora africaine : on a estimé que 614.200 Algériens, 572.700 Marocains, 206.300 Tunisiens et 43.700 Sénégalais résidaient dans ce pays en 1990.²¹⁶

Figure 43: Importance de certaines diasporas africaines (2000)

Source: OIM, 'les migrations dans le monde 2003'

Une fois de plus, L'Afrique du Sud constitue un cas à part, tant en ce qui concerne la qualité des informations disponibles que les causes historiques des migrations dans ce pays. Une enquête menée en Afrique du Sud auprès des diplômés de l'école de médecine indique que près du tiers ou de la moitié de tous les médecins diplômés quittent le pays,²¹⁷ et les préoccupations sont les mêmes dans le secteur bancaire.²¹⁸ Une autre étude a prouvé qu'entre un huitième et un cinquième de tous les Sud-africains diplômés d'une université résident actuellement à l'étranger.²¹⁹ Alors que par le passé l'émigration des personnes qualifiées était d'abord perçue comme « la fuite des blancs », des études plus récentes ont prouvé que maintenant, le phénomène touche les membres de tous les groupes ethniques.²²⁰

Mais ces problèmes ne sont pas particuliers à l'Afrique du Sud. L'OIM a estimé qu'en raison de l'exode des compétences, il ne restait plus en Afrique que 20.000 chercheurs et ingénieurs pour une population de 600 millions de personnes. Le coût de cette main-d'œuvre pour la période qui va de 1997 à 2001 est évaluée à 67 milliards de dollars et est directement associée au retard de la croissance. La Zambie est citée comme un exemple extrême, où le nombre des médecins est passé en quelques années, de 1 600 à 400.²²¹ On estime que 18.000 infirmières zimbabwéennes travaillent à l'étranger,²²² et un rapport récent sur le Swaziland a indiqué que 700 infirmières avaient quitté le pays en l'espace de 12 mois.²²³ Plusieurs estimations importantes ont été faites sur le pourcentage des professionnels qui ont quitté, au fil des ans, des pays, tels que le Ghana, le Soudan et le Kenya pour travailler à l'étranger.

Pourquoi partent-ils ? Dans une étude sur l'exode des compétences dans le domaine médical, l'absence de sécurité et la crainte de la violence ont été citées comme des facteurs déterminants, même si cette étude ne se limitait pas à l'Afrique.²²⁴ la plupart des raisons évoquées semblent être d'ordre économique, mais il s'agit surtout de problèmes essentiellement liés aux conditions de vie. Pour ce qui a plus précisément trait au continent, Hatton et Williamson affirment que « l'augmentation rapide de la masse des jeunes migrants potentiels, les pressions exercées par les populations sur la base de ressources et la faiblesse des résultats économiques sont les principales forces qui poussent les Africains à émigrer ».²²⁵ Mais cette étude ainsi que d'autres du même genre portent sur l'ensemble des migrations vers l'étranger, et pas uniquement sur celle de la main-d'œuvre qualifiée. Les enquêtes menées

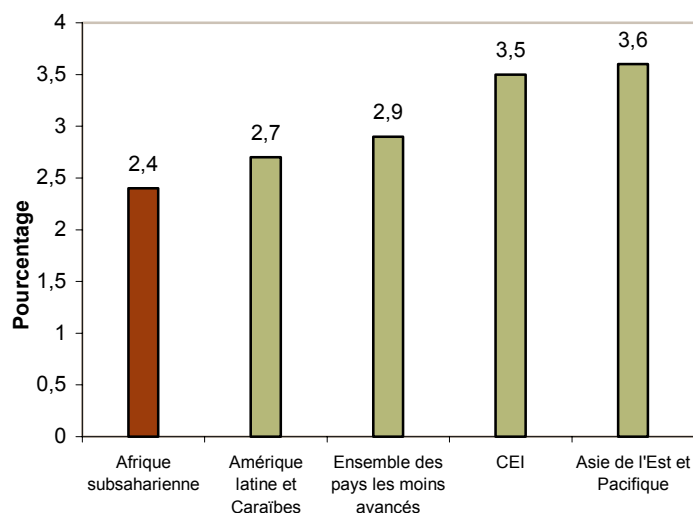
auprès des migrants africains qualifiés sont rares, mais l'Organisation internationale pour les migrations a réussi à en interroger un grand nombre, dans le cadre de son programme pour le retour des Africains qualifiés, au milieu des années 90. « Les mauvaises conditions socio-économiques » viennent en tête des facteurs qui poussent à partir, et la « corruption » a été tout particulièrement citée.²²⁶ La « criminalité » est étrangement absente de cette liste, bien qu'elle puisse être associée aux mauvaises conditions de vie.

Par contre, en Afrique du Sud, lors d'une enquête menée par la Banque mondiale auprès de 325 grandes sociétés de production à Johannesburg, les cadres supérieurs ont cité la pénurie de la main-d'œuvre, la criminalité et la violence comme les principaux obstacles au développement.²²⁷ L'Institut de recherche sur le marché du travail (FSA-Contact) a découvert que 96% des Sud-africains qualifiés ont cité la criminalité et la violence parmi les raisons qui les ont amenés à quitter leur pays.²²⁸

2.2 Impact de la criminalité sur l'économie

La plupart des flux de capitaux à destination de l'Afrique arrivent sous la forme d'aide. L'ensemble des flux privés vers l'Afrique subsaharienne en tant que pourcentage du PIB, est inférieur à ceux de toutes les autres régions en développement.²²⁹ Lors du Sommet économique de 2004, on a constaté que tel n'a pas toujours été le cas: au début des années 70, l'Afrique attirait un pourcentage plus élevé des investissements directs étrangers (IDE) que l'Asie ou l'Amérique Latine. Au début du nouveau siècle, les flux à destination de l'Amérique Latine étaient 5,5 fois plus élevés et ceux vers l'Asie, 9 fois plus que les flux à destination de l'Afrique.²³⁰ Même en considérant les IDE comme un pourcentage du PIB, l'Afrique n'est pas bien lotie (figure 44), ce qui prouve que l'Afrique continue de souffrir de la faiblesse des niveaux de confiance des investisseurs.

Figure 44: Investissement direct étranger en pourcentage du PIB

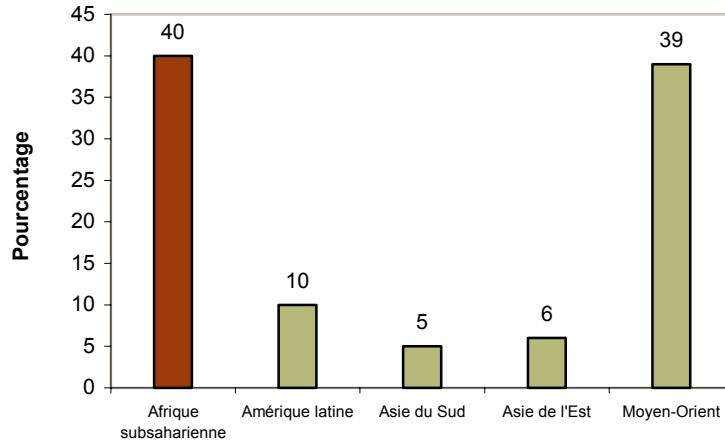


Source: PNUD, Rapport sur le développement humain, données pour 2004

L'une des raisons qui expliquent que l'investissement direct étranger soit si important pour l'Afrique est que les Africains qui font des économies sont rares et, parmi eux, beaucoup choisissent de placer leur richesse à l'étranger. C'est en Afrique que la fuite des capitaux est la plus forte, 40 % des portefeuilles privés étant détenus hors du continent: si l'Afrique parvenait à faire revenir cet élément de la richesse privée, le volume total du capital privé augmenterait des deux tiers environ.²³¹ On estime que la fuite des capitaux réduit le PIB du continent de quelque 16 %. Le stock de capital privé ayant plus de poids que le stock de

capital public (il faut près de 2 dollars de capital public pour compenser la perte de 1 dollar de capital privé), 60 % du stock de capital public seraient nécessaires pour compenser en Afrique la fuite de capital privé.²³²

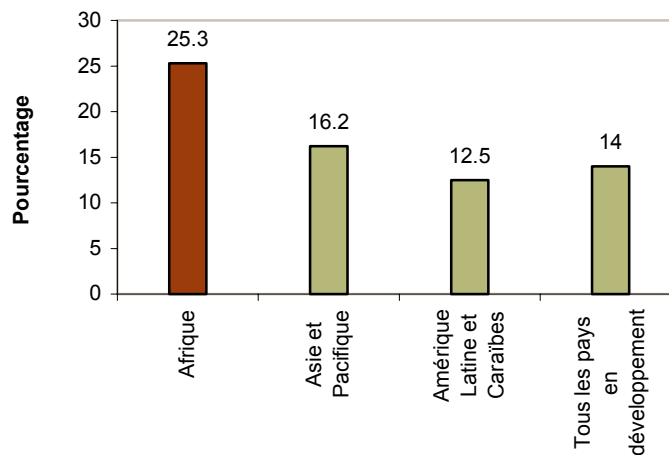
Figure 45: Part de la richesse privée investie à l'étranger



Source: Collier, Hoeffler, et Pattillo 2001²³³

La formation de capital, insuffisante en Afrique, a de quoi laisser perplexe. Selon Collier *et al.*, les investisseurs internationaux jugent que « l'Afrique est le continent où les risques sont le plus élevés, mais ils y voient plus de risques que ne le justifient les éléments fondamentaux de l'économie ».²³⁴ Investir en Afrique fait peur, bien que le taux de rendement des investissements directs étrangers soit en général bien supérieur en Afrique subsaharienne que dans d'autres régions (figure 46).²³⁵

Figure 46: Taux de rendement des investissements



Source: CNUCED

Ce décalage entre les éléments fondamentaux de l'économie et la confiance des investisseurs est déroutant. On l'attribue au fait que ces derniers pensent que l'état de droit n'est pas respecté en Afrique. Si l'on se réfère aux indices internationaux relatifs à la gouvernance et à l'état de droit, les pays africains ne sont pas bien classés²³⁶. Les indicateurs de ce type, auxquels la Banque mondiale a recours pour établir un classement des pays selon le critère de la gouvernance, visent, même si certains sont sujets à controverse, à mesurer l'efficacité avec laquelle l'État s'acquitte de ses fonctions en matière de répression de la criminalité. S'agissant du respect de l'état de droit, la Banque mondiale a noté 50 pays africains et 195 pays dans le

monde. En 2004, il n'y avait qu'un pays africain parmi les 50 premiers du classement et 14 parmi les 100 premiers. D'une manière générale, on considère que les pays africains sont de ceux où la loi est le moins respectée dans le monde²³⁷. En 2000, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA) a estimé que le respect de l'état de droit était l'un des indicateurs les plus valables pour expliquer l'écart entre les taux de croissance des différents pays²³⁸.

L'état de droit englobe bien sûr les domaines civil et pénal, et l'on pourrait s'attendre à ce que les investisseurs s'inquiètent davantage du caractère prévisible ou non de la résolution des litiges commerciaux que de la criminalité de la rue. Pourquoi les investisseurs se sentent-ils concernés par les niveaux de la criminalité? Apparemment pour plusieurs raisons, notamment les pertes directes, la crainte pour la sécurité du personnel expatrié et les équipements, pour la façon imprévisible dont la criminalité augmente les coûts de l'activité économique, ainsi que pour l'impact particulier de la corruption.

La sécurité des personnes et des avoirs investis en Afrique est un réel sujet de préoccupation pour les hommes d'affaires étrangers. Dans un récent discours sur l'investissement des Etats-Unis au Nigeria devant la Chambre de commerce de Lagos, l'Ambassadeur des Etats-Unis, John Campbell a averti que « les sociétés américaines n'investiront pas au Nigeria tant que la sécurité physique de leur personnel et de leurs biens n'est pas garantie ».²³⁹ Il a ensuite cité beaucoup d'exemples précis sur des problèmes de sécurité relatifs aussi bien à la violence politique que criminelle, sans aucune distinction entre les deux.

Le « Economist Intelligence Unit » a un service appelé « Riskwire » (évaluation des risques) qui évalue la situation sécuritaire dans certains pays pour des hommes d'affaires étrangers. Sur les 59 pays évalués, seuls six sont situés en Afrique : Afrique du Sud, Nigeria, Kenya, Egypte, Maroc et Algérie. Il s'agit des plus grandes économies ouvertes qui abritent un pourcentage important de la population du continent.

Parmi ces pays, c'est l'Afrique du Sud qui a reçu l'évaluation du risque la plus favorable en occupant la 29^{ème} place sur les 59 pays, avant même ceux de l'Afrique du Nord. Le Nigeria a été considéré comme le pays qui présente le plus de risques pour les hommes d'affaires dans le monde (59^{ème}) et le Kenya (54^{ème}) ne fait pas beaucoup mieux.²⁴⁰ Dans les évaluations par pays, la criminalité et la justice pénale figurent parmi les sujets qui préoccupent le plus dans l'ensemble des pays subsahariens. En Afrique du Sud :

« la criminalité violente est un problème majeur et un important sujet de préoccupations pour les affaires ... beaucoup d'agents de police sont inexpérimentés, sans formation suffisante et corrompus : l'institution elle-même n'inspire aucune confiance pour ce qui est du maintien de l'ordre et pour la protection du public... les niveaux élevés de la criminalité représentent l'un des principaux obstacles à la croissance économique ».

Au Nigeria :

« Le Nigeria est un environnement peu sûr pour les opérations commerciales. Les risques sécuritaires sont de trois ordres. Tout d'abord, c'est la montée incessante de la criminalité violente, [depuis] les simples vols à mains armées [aux] vols de voitures et aux crimes violents [...]. Ensuite, les sociétés peuvent faire l'objet d'agressions directes ou de chantage ... leurs installations peuvent être saccagées et leur personnel kidnappé. Puis, les cas de violence entre les communes se sont multipliés ... les forces de police nigérianes mal équipées ... se sont montrées incapables d'endiguer la vague de criminalité.

Au Kenya :

« Les crimes violents et les extorsions continueront de présenter un risque pour les affaires ... les attaques à main armée contre les maisons et les commerces risquent de ne pas cesser ...et on ne peut pas compter pour sa protection sur les forces de police mal équipées, insuffisamment formées, mal payées et corrompues, pour bénéficier d'une protection ».

Quelle que soit la justesse de ces évaluations, elles prouvent que le crime conventionnel reste l'un des facteurs les plus importants dont les étrangers doivent tenir compte, avant d'investir directement dans les principales économies de l'Afrique subsaharienne.

Les trois exemples cités par le « Economist Intelligence Unit » susvisé mettent tous l'accent sur le fait que la police ne soit pas capable de trouver une solution à ce problème. Les hommes d'affaires locaux n'ont pas non plus confiance dans la police, comme l'indiquent les résultats d'une enquête sur les sociétés commerciales menée par la Banque mondiale en Zambie, où seules la moitié des pertes subies par ces sociétés avait été déclarée aux autorités. Cette absence de confiance semble justifiée : seul un quart des incidents qui ont été déclarés ont été résolus. Au Kenya, les chiffres sont même pires : alors que 79% des délits avaient été déclarés, moins d'un cinquième (18%) avaient été résolus.²⁴¹

La solution la plus évidente pour les sociétés qui le souhaitent, c'est de dépenser de l'argent pour se protéger. Dans l'évaluation des de la menace de l'EIU pour l'Afrique du Sud, les analystes recommandent ce qui suit:

« Il est fortement conseillé aux expatriés de prendre les mesures de sécurité nécessaires chez eux et au travail. Par exemple, en se faisant installer des grilles et des portails électrifiés, des murs hauts, des systèmes d'alarmes ... des portes de sécurité entre les parties où se trouvent les chambres à coucher et le séjour ... des systèmes de vidéosurveillance pour identifier les criminels ... des télécommandes dans les voitures ... »

Dans un autre rapport, le « Economist Intelligence Unit » récapitule : « la criminalité est en partie responsable des coûts élevés des affaires en [Afrique du Sud] ».²⁴²

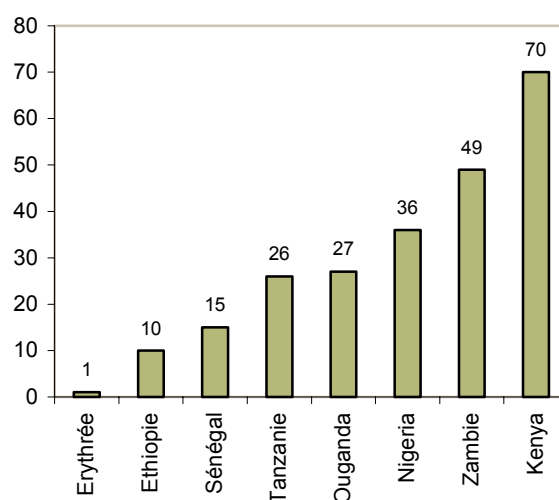
Comme le fait observer la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, le désordre social fait monter le coût des affaires, puisque les particuliers détournent les maigres ressources dont ils disposent pour se protéger et prendre une assurance personnelle.²⁴³ « Lorsque le gouvernement n'est pas capable de protéger les droits de propriété », la Banque mondiale affirme que « les organisations privées qui vendent des « services de protection » comblent le vide ».²⁴⁴ L'Afrique du Sud est un excellent exemple, avec pratiquement trois fois plus de gardiens privés (900 pour 100.000 habitants), que d'agents de police (312 pour 100.000 habitants).²⁴⁵ En d'autres termes, le secteur privé a pris à sa charge une grande partie des coûts du maintien de l'ordre dans la société. Ce coût est considérable : l'industrie sécuritaire en Afrique du Sud est évaluée entre 10 et 18 milliards de Rand (près de 3 milliards de dollars),²⁴⁶ soit l'équivalent 3% environ du PIB.

Dans une étude de la Banque mondiale, les coûts de la sécurité pour les entreprises ougandaises représentaient pratiquement les pertes directes liées à la criminalité : près de 3% des ventes de gros ou 28% des investissements consacrés aux usines et à l'équipement.²⁴⁷ Des études réalisées en Zambie et au Kenya ont donné des chiffres équivalents.²⁴⁸ Comme l'affirme la Banque mondiale, « la criminalité ... augmente le coût des affaires, que ce soit à travers les pertes directes de biens ou les coûts entraînés par les mesures de sécurité, comme la location de gardes de sécurité, la construction de barrières ou l'installation de systèmes d'alarme. En dernier ressort, les sociétés étrangères refuseront d'investir et les sociétés nationales fuiront le pays pour un environnement plus pacifique ».²⁴⁹

Le Rapport sur le développement dans le monde pour 2005, intitulé *un meilleur climat de l'investissement pour tous*, traite abondamment de la criminalité en tant qu'obstacle à

l'activité économique. Selon le rapport: « ... les coûts liés à la criminalité, à la corruption, à la réglementation, aux structures peu fiables, aux contrats qui ne sont pas respectés peuvent représenter 25% de ventes [en Afrique] – ou trois fois plus que ce qu'ils paient habituellement en impôts ». Cette conclusion est fondée sur les enquêtes sur les conditions de l'investissement dans le monde, au cours desquelles des hommes d'affaires dans 9 pays africains ont été interrogés sur la mesure dans laquelle la criminalité était un frein énorme à l'investissement. Même si les différences étaient très grandes d'un pays à un autre (figure 47), plus de 29% des hommes d'affaires ont jugé que la criminalité était un obstacle majeur à l'investissement, soit une proportion de moitié supérieure à la moyenne mondiale.²⁵⁰ Entre 11 et 80% des personnes interrogées dans chaque pays ont indiqué qu'ils avaient subi des pertes directes en raison de la criminalité, et les coûts de ces pertes représentaient entre 2 et 12% du total des ventes.

Figure 47: Pourcentage des hommes d'affaires pour qui la criminalité représentait « un obstacle majeur »



Source: Rapport sur le développement dans le monde 2005

L'Afrique du Sud ne figurait pas dans les sondages, mais une étude de l'ONUDC a prouvé que 80% des hommes d'affaires ont indiqué que la criminalité était un obstacle majeur pour les affaires. Parmi les hommes d'affaires interrogés, 84% ont avoué avoir été victimes d'agression en 2001, le vol par les employés étant le délit le plus commun (49% avaient été victimes d'au moins un incident au cours de l'année précédente), et les cambriolages venaient tout juste après (47%).²⁵¹

Corruption et investissement

La corruption est certainement une source de préoccupation encore plus grande pour les investisseurs, et ses conséquences néfastes sur l'investissement ne sont plus à démontrer. Dans une analyse du rôle de la corruption dans le développement, le PNUD cite les conclusions de travaux montrant les conséquences néfastes concrètes de ce phénomène sur la croissance et conclut que c'est avant tout par son effet sur l'investissement que la corruption pèse sur la croissance.²⁵² La Banque mondiale est elle aussi d'avis qu'en ayant un effet pervers sur l'état de droit et en affaiblissant les fondements institutionnels de la croissance économique, la corruption est le principal obstacle au développement économique et social. Les conséquences néfastes de la corruption touchent plus particulièrement les pauvres, qui souffrent le plus du déclin économique, dépendent le plus des services publics et sont le moins en mesure de payer les surcoûts liés à la corruption et à la fraude.²⁵³

Dans une étude de la Banque mondiale portant sur huit pays d'Afrique subsaharienne, la corruption est classée en tête des obstacles à l'activité économique en Afrique, avant les impôts, les problèmes d'infrastructure et l'inflation²⁵⁴. Le FMI constate qu'il existe des liens étroits entre la corruption et la faiblesse de la croissance, ainsi qu'entre la corruption et l'instabilité politique.²⁵⁵ Au sujet du Kenya plus particulièrement, il indique que la corruption limite la capacité du pays à attirer les investisseurs, nuit à l'efficacité de ses institutions et réduit son potentiel de génération de revenus.²⁵⁶

Parmi les formes de corruption susceptibles d'influer sur l'investissement, l'une des plus fréquentes est la sollicitation de pots-de-vin de la part d'agents publics en échange de services, d'autorisations ou d'autres avantages. Cette pratique augmente le coût des opérations et la précarité dans un pays.²⁵⁷ Elle semble toucher plus particulièrement les petites entreprises.²⁵⁸ selon les données de l'enquête de la Banque mondiale sur les conditions de l'investissement, la part en pourcentage des pots-de-vin dans le chiffre d'affaires est de moitié plus élevée dans les petites entreprises que dans les grandes. En valeur absolue, ces dernières versent des montants plus considérables, qui ont toutefois un impact moindre.²⁵⁹ Cela rend les petites entreprises moins compétitives, limite l'innovation et encourage la monopolisation. La corruption du système judiciaire préoccupe également les investisseurs étrangers. D'après une étude sur l'intégrité judiciaire menée par l'ONUDC au Nigeria, le système de justice national est généralement considéré comme moins accessible par les entreprises bénéficiant d'investissements étrangers que par les entreprises locales, les premières étant par ailleurs bien plus susceptibles d'être confrontées à des pratiques de corruption au sein de ce système.²⁶⁰

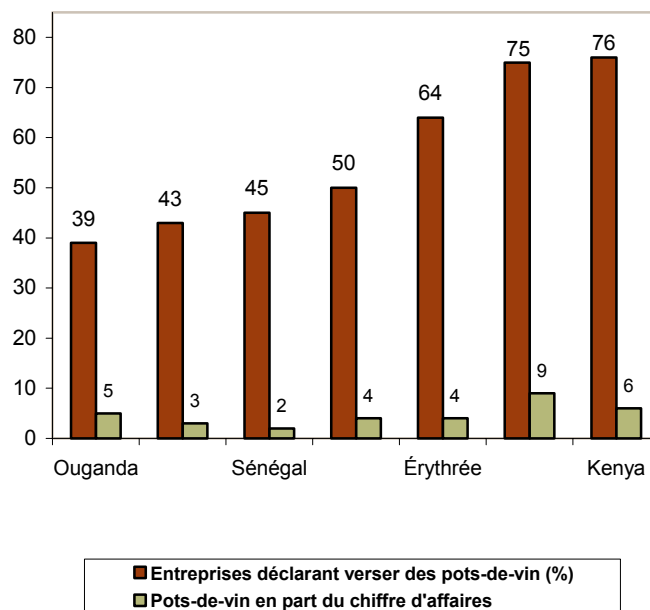
La corruption décourage donc l'investissement, mais peut-être pas autant qu'un autre formidable obstacle à l'activité économique en Afrique: les formalités administratives. Comme l'indique la Banque mondiale, dans de nombreux pays africains, les réglementations et pratiques restrictives, qui visent souvent à générer des rentes pour les agents publics et les groupes favorisés, limitent l'activité économique et touchent tant l'agriculture que l'industrie.²⁶¹ Les cartes illustrent le nombre de démarches et le nombre de jours nécessaires pour faire exécuter un contrat. Si la corrélation avec la corruption perçue n'est pas parfaite, il n'en reste pas moins que les pays qui sont généralement considérés comme les moins corrompus du continent sont ceux qui, soit prévoient le moins de démarches (Tunisie), soit imposent les délais d'attente les plus courts (Tunisie, Botswana), tandis que les pays considérés comme les plus corrompus (Nigeria, Tchad, République démocratique du Congo, Angola, Côte d'Ivoire, Cameroun) imposent de nombreuses démarches ou des délais très longs, voire les deux. Paradoxalement, les pays très pauvres ont parfois des administrations très lourdes.

Les entreprises africaines elles-mêmes perçoivent la corruption comme un grave obstacle à l'activité économique. Lors des enquêtes susmentionnées réalisées par la Banque mondiale auprès d'entreprises africaines, 35 % des entreprises algériennes, 38 % des entreprises ougandaises, 39 % des entreprises éthiopiennes, 40 % des entreprises sénégalaises, 46 % des entreprises zambiennes, 51 % des entreprises tanzaniennes et 73 % des entreprises kenyanes ont qualifié la corruption d'entrave principale ou très grave à l'activité économique.²⁶² À l'occasion d'une étude menée par l'ONUDC en Afrique du Sud, 64 % des entreprises ont déclaré que la corruption constituait un obstacle majeur à l'activité économique.²⁶³

Céder aux sollicitations d'agents corrompus peut revenir très cher. La figure 28 reprend les résultats de la plus récente des enquêtes de la Banque mondiale sur les conditions de l'investissement en Afrique: beaucoup d'entreprises perdent l'équivalent de 2 % à 9 % de chiffre d'affaires en pots-de-vin.²⁶⁴ On a par ailleurs établi que le coût des pots-de-vin en Ouganda représentait presque 8 % des coûts totaux, chiffre à rapprocher de ceux correspondant à d'autres postes de dépenses importants – carburants (6 %), intérêts à verser (7 %) et salaires (18 %).²⁶⁵ En Zambie, la passation d'un marché public coûterait en pots-de-vin 3,7 % du montant en cause. Il est pratiquement impossible d'évaluer l'impact de la corruption

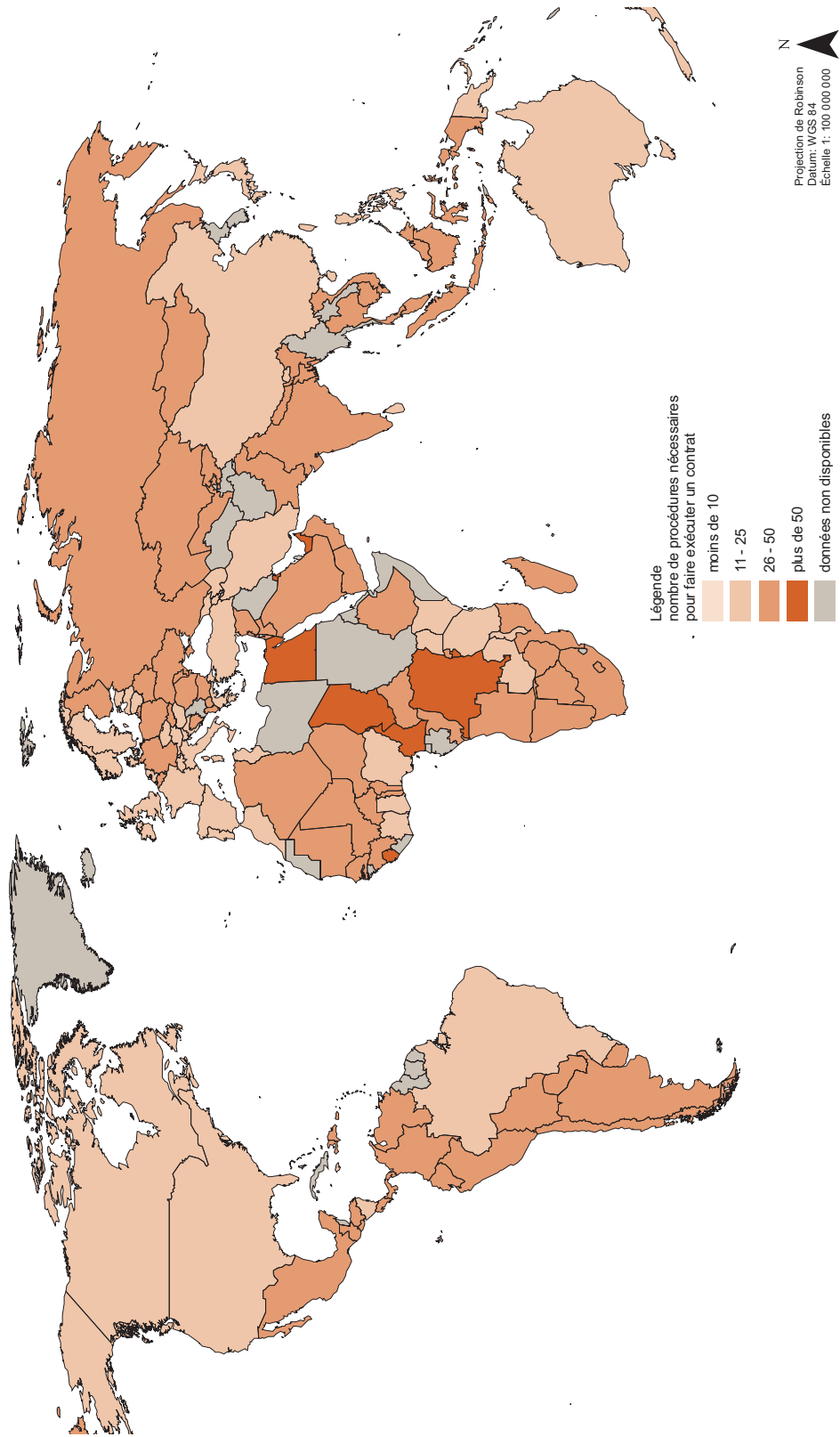
sur l'économie étant donné qu'elle peut tuer dans l'œuf les entreprises commerciales et industrielles. En Afrique du Sud, 12 % des entreprises interrogées ont déclaré s'être abstenues de réaliser de gros investissements par crainte d'avoir à verser des pots-de-vin excessifs.²⁶⁶ Pour ce qui est de la criminalité économique d'une manière plus générale (qu'il s'agisse de corruption, de détournement ou d'extorsion), une enquête menée auprès de 189 entreprises au Kenya, en République Unie de Tanzanie et en Zambie a permis de calculer qu'au total, ces dernières avaient perdu 106 millions de dollars en deux ans.²⁶⁷

Figure 48: Entreprises versant des pots-de-vin et part du chiffre d'affaires que ceux-ci représentent



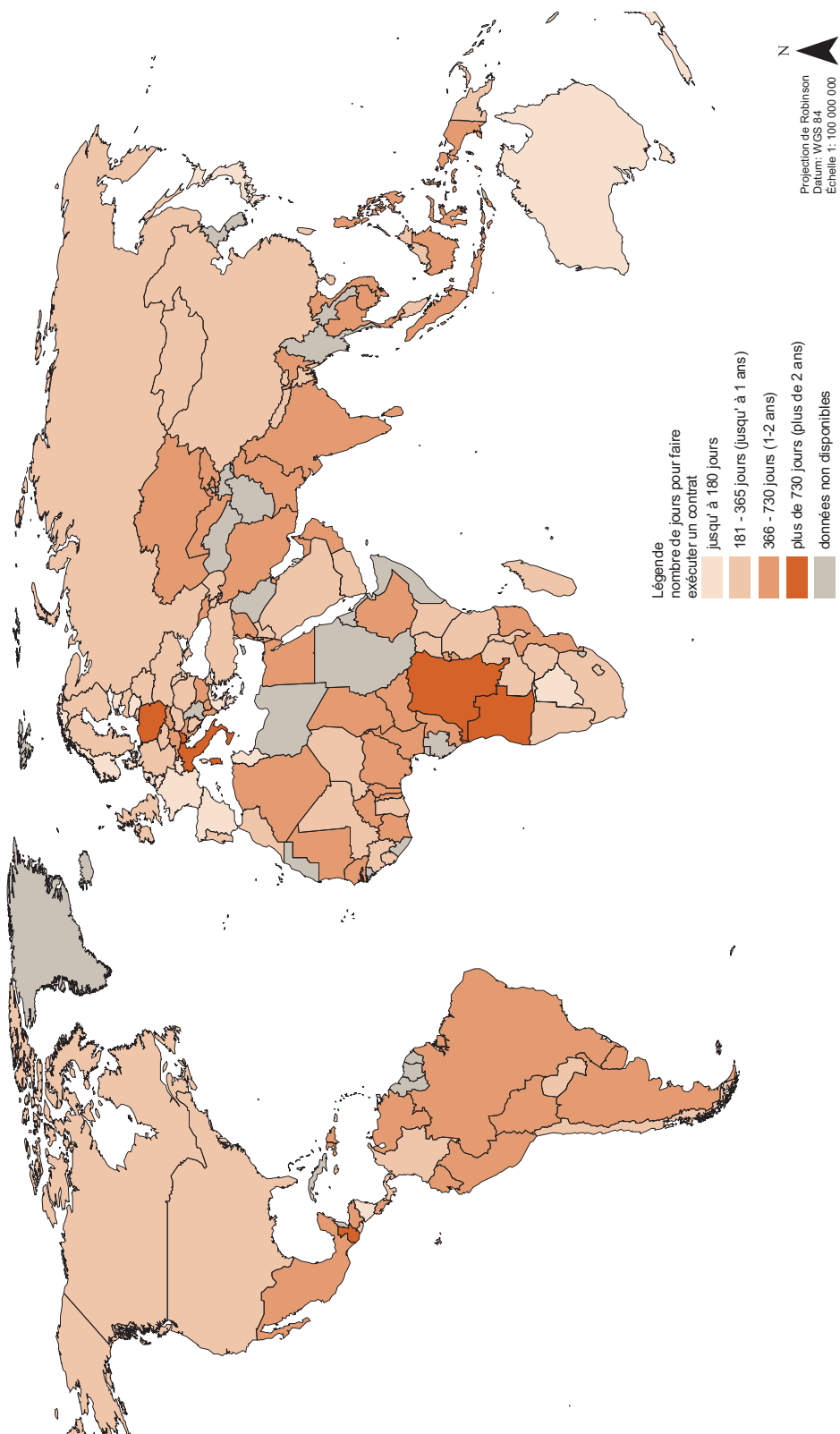
Source: Rapport sur le développement dans le monde 2005

Nombre de procédures nécessaires pour faire exécuter un contrat



Source: World Bank (2004) World Development Report: Doing Business in 2005, World Bank: Washington DC.
Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Nombre de jours nécessaires pour faire exécuter un contrat



Source: World Bank (2004) World Development Report: Doing Business in 2005, World Bank: Washington DC.
Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

La criminalité freine le tourisme

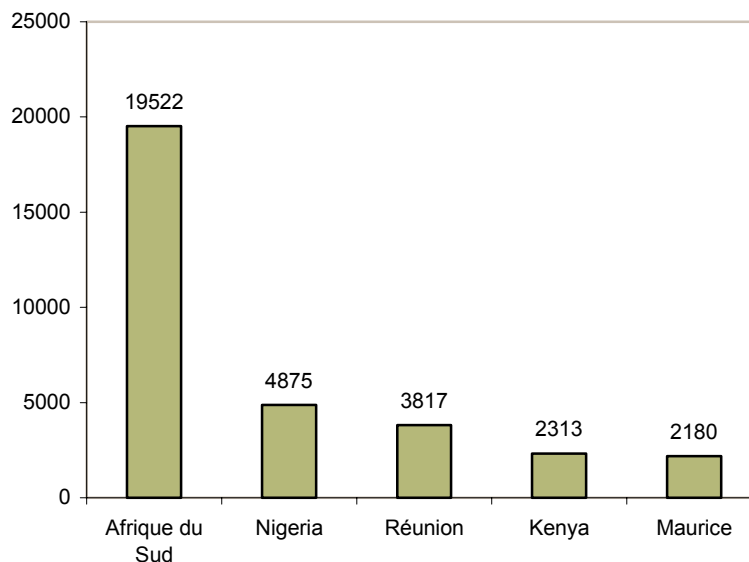
« Le tourisme est l'industrie dans le monde qui connaît la croissance la plus forte et la plus rapide, et qui, en raison de sa dynamique socioculturelle et économique représente également le meilleur instrument pour promouvoir le développement économique, l'entente, la bonne volonté et les relations étroites entre les populations ».

- Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Protocole sur le tourisme

Même si la criminalité et la corruption font fuir les investissements et monter les coûts, certains hommes d'affaires sont, apparemment, en mesure de surmonter ces difficultés et d'aller de l'avant, mais la criminalité menace plus directement d'autres industries. Le tourisme est l'une de celles qui sont particulièrement sensible aux problèmes de la criminalité.

Même s'il ne s'agit pas d'un remède pour tous les maux de développement, le tourisme tient une place importante dans les économies des pays développés et en développement. Selon le Conseil mondial du voyages et du tourisme (WTTC), il génère plus de 10% du total du PIB et plus de 12% des exportations et fournit plus de 8% des emplois dans le monde.²⁶⁸ Depuis 1995, la progression dans le secteur du tourisme en Afrique a été beaucoup plus rapide que la moyenne mondiale, qui, avec l'Afrique australe en général, et l'Afrique du Sud en particulier (qui compte 22% de toutes les arrivées de touristes sur le continent) arrivent en tête.²⁶⁹ Le WTTC estime qu'en 2004, le tourisme en Afrique subsaharienne pouvait générer directement près de 55 milliards de dollars d'activité économique et qu'il est directement et indirectement, à l'origine de 6% des emplois et de plus de 7% du PIB. Le PIB issu de ce secteur devrait augmenter de presque 10% en 2004, et les emplois correspondants, d'un peu moins de 9%, dépassant de loin le taux de croissance total enregistré sur le continent.²⁷⁰

Figure 49: Total de la demande touristique (en millions de dollars)



Source: WTTC, 2004

Le tourisme occupe donc déjà une place importante et croissante dans l'économie africaine. L'Organisation mondiale du tourisme prévoit que le tourisme en Afrique sera multiplié par quatre entre 1995 et 2020. Selon un rapport du Département britannique pour le développement international :

« 80% des pauvres dans le monde (moins d'un dollar par jour) vivent dans 12 pays. Dans 11 d'entre eux, le tourisme est important et/ou en expansion.

Si l'on examine la centaine des pays les plus pauvres, le tourisme joue un rôle important dans près de la moitié des pays à faibles revenus et dans pratiquement tous ceux à revenu intermédiaire (où il représente plus de 2% du PIB ou 5% des importations) ».²⁷¹

L'importance de ce secteur pour certaines des économies les plus performantes du continent est encore plus grande. La part directe du tourisme dans l'ensemble du PIB des Seychelles (21%), de Maurice (13%) et des Comores (9%) est remarquable, et les bénéfices indirects sont encore plus importants.²⁷² Selon l'OCDE, les revenus générés uniquement par l'hôtellerie et la restauration à Maurice en 2002, ont été supérieurs à ceux du principal produit agricole du pays, le sucre.²⁷³

En Afrique du Sud la plus grande économie du continent, le tourisme économique aurait généré des bénéfices directs et indirects de l'ordre de 7% du PIB en 2003, et selon les prévisions il atteindrait 9% d'ici à 2013. Selon certaines estimations, il fournirait 7% des emplois qui passeraient à 8% d'ici à 2013. On évalue à 12% sa part dans les exportations qui passerait à 15% d'ici à 2013. Entre 1998 et 2002, le tourisme a été le seul secteur de l'économie sud-africaine à enregistrer une croissance positive, tant dans le secteur de l'emploi qu'en ce qui concerne sa contribution au PIB.²⁷⁴

Dans son Protocole sur le tourisme, la SADC parle du « riche potentiel touristique de la région qui offre une diversité de particularités naturelles et un certain nombre de sites qui abritent les merveilles naturelles du monde ; à tout cela viennent s'ajouter la diversité historique et les traditions culturelles des populations de la région ». Bien entendu les mêmes remarques s'appliquent à toutes les autres régions de l'Afrique.

Le tourisme est particulièrement apprécié pour le nombre d'emplois peu qualifiés qu'il crée dans les secteurs de l'industrie hôtelière et de la restauration. Un travail important a déjà été réalisé sur la façon dont « l'écotourisme » peut profiter aux populations rurales pauvres.²⁷⁵ Le tourisme pourrait gagner en importance à mesure que les prix des produits de base chutent et que le continent fait face à une rude concurrence en matière de production à bas coûts au niveau mondial. L'Afrique peut offrir au monde quelque chose qu'on ne trouve nulle part ailleurs – la découverte du véritable continent africain, avec sa faune et sa flore uniques, ses paysages et ses attractions culturelles.

La criminalité, et les agressions contre les touristes en particulier portent préjudice à l'industrie. Dans ses débats sur le tourisme en Afrique, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) donne tout spécialement la priorité « aux questions de sûreté et de sécurité du consommateur ».²⁷⁶ Les mises en garde contre la criminalité occupent une place importante dans les brochures touristiques de la plupart des pays africains et des conseils sur la sécurité sont régulièrement publiés par les Consuls pour éviter aux touristes de se rendre dans certaines destinations sur le continent. On estime que l'Égypte a perdu un milliard de dollars à la suite d'une série d'attaques sur des touristes sur une période de 12 mois.²⁷⁷ L'Afrique du Sud n'aurait pas pu abriter les jeux olympiques de 2004 en raison de la criminalité dans le pays²⁷⁸ et Pallo Jordan, l'ancien Ministre du tourisme et de l'environnement de l'Afrique du Sud, a affirmé que « l'idée que l'Afrique du Sud est un endroit peu sûr est le principal obstacle au développement du tourisme, ».²⁷⁹ Les réservations dans les hôtels ont chuté de 75% après l'éruption de la violence au Zimbabwe, malgré la dépréciation massive de la monnaie du pays.²⁸⁰ Un rapport récemment publié par le « Economist Intelligence Unit » a, entre autres, attribué « les mauvais résultats obtenus par le Cameroun dans secteur touristique, à la réputation du pays dans les domaines de la criminalité et de la corruption ».²⁸¹ En 2005, l'Office kenyan du tourisme a évalué à près de 200 millions de dollars le manque à gagner dû aux conseils décourageant les voyageurs de se rendre dans le pays.²⁸²

Malgré tous ces problèmes, le tourisme en Afrique continue de se développer, mais il se porterait sans doute beaucoup mieux, si le continent était perçu comme une destination sûre.

2.3. Impact de la criminalité sur la gouvernance

La criminalité et en particulier la corruption, compromettent directement la démocratie en détruisant les relations de confiance entre les populations et l'Etat. L'obligation première de l'Etat, c'est d'assurer la sécurité de ses citoyens. Lorsqu'il n'arrive pas à remplir ses obligations ou, pire, assure la protection de certains groupes et pas d'autres, les populations revendiquent effectivement le droit de recourir à la force pour régler leurs différends, mais souvent avec des conséquences désastreuses. Lorsque les populations considèrent que les agents publics sont corrompus, elles ne se sentent pas moralement obligées de payer leurs impôts ou même de participer au processus démocratique. L'Etat devient effectivement une force d'occupation, un ennemi à éviter, lorsqu'il n'est pas affaibli au vrai sens du terme. Il ne peut contribuer au développement dans des telles circonstances.

Partout dans le monde, les populations ont tendance à blâmer la police lorsque les taux de criminalité sont élevés. C'est encore plus évident lorsqu'on s'aperçoit que le vrai problème, c'est la police. Comme indiqué dans la section 1.1 ci-dessus, presque tous les chiffres recueillis à l'occasion d'enquêtes menées en Afrique indiquent que la police est l'administration la plus corrompue, suivie de près par les tribunaux. Lorsque l'état de droit est compromis par le règne des réseaux et de l'argent, les populations marginalisées hésiteront à déclarer les cas de victimisation à la police ou même à les aider lors des enquêtes. Sans coopération du public, le système de justice pénale ne pourra pas fonctionner et les sociétés pourraient se retrouver enfermées dans un cercle vicieux de criminalité.

Si les populations ne peuvent faire confiance à la police pour qu'elle fasse respecter la loi de façon efficace et impartiale, elles auront tendance à prendre des mesures pour se protéger elles-mêmes. On peut affirmer que l'un des meilleurs indicateurs de l'échec de l'Etat c'est la montée des groupes d'autodéfense. La « justice » exécutée par les membres de la communauté peut être une importante source de violence et même d'instabilité politique dans certaines régions. Tel qu'indiqué dans la section 1.1 ci-dessus, ce qui commence comme une autodéfense peut éventuellement dégénérer en une opération de racket pour se protéger et évoluer vers d'autres domaines de la criminalité.

Par exemple le groupe d'autodéfense « les populations contre le banditisme et les drogues » en Afrique du Sud a commencé comme un mouvement populaire au sein d'une communauté ethnique minoritaire. L'objectif de ce groupe au départ, c'était d'exercer des pressions sur l'Etat pour qu'il prenne des mesures contre les bandits et les revendeurs de drogues bien connus qui opéraient impunément dans leurs zones, sans doute en raison de la corruption généralisée de la police. Lorsque les groupes ont estimé que leurs demandes n'étaient pas suffisamment prises en compte, ils se sont adressés eux-mêmes directement aux chefs de ces bandes pour leur demander de mettre fin à leurs activités criminelles et, lorsqu'ils refusaient d'obtempérer, ils les exécutaient publiquement.

Cette violence et les contre-attaques des bandits ont amené les populations à retirer leur soutien au groupe, mais un noyau du groupe d'autodéfense a continué, pendant longtemps, à mener sa guerre contre les chefs des bandes. Le groupe a ensuite pris une tournure religieuse extrémiste et a entamé une campagne terroriste sous forme d'attentats à la bombe à travers la Ville du Cap, en prenant pour cibles les zones touristiques. Lorsque l'Etat a réagi, le groupe a assassiné des agents publics ainsi que les personnes qui avaient témoigné contre eux.²⁸³ La réponse énergique de l'Etat, même si elle a été, de toute évidence, couronnée de succès, a depuis lors, profondément compromis la stratégie de la justice pénale. Elle a également conduit à l'adoption d'une législation anti-terroriste hautement controversée qui, dans les premiers temps avait recours aux méthodes utilisées par l'Etat d'apartheid dans sa propre « lutte contre la terreur ».

Un autre groupe appelé Mapogo a Mathamaga, a vu le jour dans la province rurale Limpopo de l'Afrique du Sud, lorsqu'un groupe d'environ 100 propriétaires de petites entreprises a décidé de réagir directement face à une série de vols à main armée. Les criminels suspectés

étaient battus, torturés et souvent exécutés, mais les taux de récupération des biens volés étaient, aux dires des populations, élevés. Le groupe a essaimé vers les zones urbaines et a attiré les membres d'autres groupes ethniques qui ont soutenu les méthodes de Mapogo qu'ils ont qualifiées de « justice africaine ». Le chef du groupe a été coopté par un parti politique d'opposition et a pratiquement obtenu un siège de député dans cette province. A l'heure actuelle, le groupe fait sa propre promotion en tant que société de sécurité privée et affirme avoir dix mille membres actifs.²⁸⁴

Pour les Sud-africains qui ne peuvent pas s'offrir ces services, il existe un grand nombre d'autres groupes prêts à redresser les torts, depuis des groupes communautaires spontanés jusqu'à des associations de taxis minibus (souvent criminelles). L'Afrique du Sud a une longue tradition de groupes d'autodéfense communautaires connus pour leur brutalité, dont l'existence remonte à l'époque où les services de police traditionnelle n'étaient pas disponibles pour les noirs sud-africains. Ils ont gagné en importance pendant les luttes pour la démocratie, lorsque les prétendus « informateurs » étaient souvent brûlés vifs.

Le Nigeria a également une longue histoire de groupes d'autodéfense et fournit de nombreux exemples d'organisations d'autodéfense qui regroupent des éléments des associations commerciales, des groupes d'intérêt ethnique, des cultes de guerriers traditionnels, des organes religieux et des institutions publiques d'application de la loi. L'un des exemples les plus connus est celui des Bakassi Boys, formé à l'origine par une association locale de cordonniers pour défendre les commerçants contre les criminels. Après une campagne brutale contre les truands locaux et qui a permis de réduire la criminalité dans la région, le « succès » du groupe a amené d'autres communautés à faire appel à leurs services. A la fin, les Bakassi Boys ont été reconnus par le gouvernement de l'Etat comme groupe « officiel » d'autodéfense et reçoivent des fonds aussi bien du gouvernement que du public. La police au Nigeria est fédérale, aussi l'approbation et le financement des groupes d'autodéfense permettent aux politiciens locaux de créer leurs propres armées privées qu'ils utiliseraient pour intimider les opposants politiques et asseoir leurs positions en tant que parrain. Compte tenu de sa très grande diversité ethnique et religieuse, le Nigeria est aussi affligé d'une variété d'associations de protection ethniques avec, au Nord, les groupes chargés du respect de la Charia qui, dans le cadre de leurs activités, ont souvent recours à la violence.²⁸⁵

Même les groupes qui sont supposés être mieux intégrés dans l'Etat et les structures traditionnelles, telles que les groupes sungusungu de la Tanzanie peuvent basculer dans la brutalité et littéralement dans la chasse aux sorcières.²⁸⁶ Bien que les systèmes de justice traditionnelle puissent fournir un complément valable aux systèmes de justice pénale dans le contexte africain, leurs activités doivent être étroitement surveillées pour assurer le respect des normes internationales des droits humains. Enfin, il n'existe pas des substituts au fonctionnement du système de justice pénale dans le monde moderne.

La corruption de la police est également un élément important de l'augmentation du crime organisé. Les marchés de criminels ne peuvent se développer que si les agents publics ferment les yeux. La corruption permet aux marchandises frauduleuses de traverser facilement les frontières, à l'argent d'être blanchi sans problème, aux criminels bien connus de marcher dans les rues sans crainte. En retour, comme l'a fait observer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan dans son rapport de mars 2005 intitulé : *Dans une plus grande liberté*, « la criminalité organisée fragilise les États, entrave la croissance économique, attise de nombreuses guerres civiles, sape les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies et fournit des mécanismes de financement aux groupes terroristes ».

La corruption au niveau de l'Etat

Dans la section 2.2 ci-dessus, on a vu comment la corruption pouvait faire fuir les investissements, mais ce n'est pas la seule manière dont elle freine le développement. La corruption à petite et grande échelle réduit la capacité de l'Etat à promouvoir le

développement en bloquant les prestations de service, en réduisant la base imposable, et détournant les dépenses publiques. Comme le Président Sud-africain Thabo Mbeki l'a récemment déclaré « ... la corruption est mauvaise pour le développement. Elle limite notre capacité à lutter contre la pauvreté, compromet le développement économique, porte préjudice aux valeurs sociales et mine la démocratie et la bonne gouvernance ». ²⁸⁷

Au quotidien, dans beaucoup de régions d'Afrique, la corruption empêche de fournir des services de développement à la population. Le baromètre mondial de la corruption établi par Transparency International pour 2004 portait sur 64 pays, dont 5 d'Afrique subsaharienne. Il avait été demandé aux personnes interrogées si elles avaient été contraintes de verser des pots-de-vin au cours des 12 derniers mois. Les trois pays ayant enregistré les plus forts pourcentages de réponses positives étaient tous africains: Cameroun (52 %), Kenya (36 %) et Nigeria (32 %, à égalité avec deux autres pays). Au Cameroun, 14 % des personnes interrogées avaient répondu « ne sait pas » (deuxième taux de non-réponse), de telle sorte qu'à peu près un tiers seulement (34 %) n'avaient pas dû verser des pots-de-vin au cours de l'année écoulée. Il semblerait donc que les habitants de certains des pays les plus pauvres du monde aient à verser plus de pots-de-vin que ceux de toute autre région.

Selon l'indice de corruption urbaine de Transparency International pour le Kenya, 67 % des personnes interrogées ayant eu affaire à des administrations publiques ont versé des pots-de-vin, et le Kenyan moyen vivant en zone urbaine verse chaque mois 16 pots-de-vin, dont 99 % à des agents publics. ²⁸⁸ Le Kenya n'est pas une exception de ce point de vue. Lors d'une enquête réalisée en Ouganda, 40 % des répondants ont indiqué qu'ils avaient dû verser des pots-de-vin pour avoir accès à des services élémentaires, comme l'enseignement primaire ou des soins de santé. ²⁸⁹ Au Ghana, les deux tiers (66 %) des personnes interrogées pour une enquête ont déclaré qu'elles versaient 10 % de leurs revenus en pots-de-vin à des agents publics. ²⁹⁰ Les faits montrent qu'en Afrique, les pauvres dépensent en pots-de-vin une plus grande portion de leurs revenus que les riches, ²⁹¹ alors que ce sont ces derniers qui tirent véritablement profit de la corruption.

Les médias ont largement fait état de cas de corruption à des échelons bien plus élevés, tandis que les populations africaines sont harcelées et se voient refuser des services de base. La corruption permet aux groupes favorisés de monopoliser à leur profit les revenus de l'Etat et d'exiger du public des prébendes. Ce qui tend à aliéner ceux qui se sentent exclus du cercle rapproché. En Afrique, la démarcation entre les privilégiés et les masses défavorisées se fait souvent sur la base de l'appartenance à un clan, une ethnie, une religion ou une région, parfois sous un prétexte politique. Dans les cas extrêmes, cette situation peut conduire à un conflit civil ou une insurrection. Des hommes politiques haut placés ont été impliqués dans des affaires de détournement des richesses de leur pays, à leur profit ou pour soutenir des réseaux élargis de parrains. L'extraction des ressources naturelles et les marchés publics sont deux domaines clés de la corruption.

Tel qu'indiqué dans section 1.2 ci-dessus, on a affirmé que les richesses en ressources naturelles peuvent effectivement encourager la corruption, étant donné qu'elles permettent à l'Etat de fonctionner sans avoir besoin de donner satisfaction aux contribuables ou de dépenser efficacement. La Banque mondiale affirme que « La recherche d'avantage personnel peut être particulièrement prononcée dans les pays qui dépendent fortement de leurs exportations de minerais, de pétrole ou autres ressources naturelles ». ²⁹² Le vol des ressources naturelles par les agents publics est un problème très sérieux en Afrique où un grand nombre d'économies reposent sur l'extraction des ressources. Outre le fait que les populations sont privées des avantages découlant des richesses de leurs pays, une extraction des ressources non réglementée peut avoir des effets désastreux sur l'environnement, en réduisant pour plusieurs générations, des moyens de subsistance durables.

Curieusement, l'aide au développement, une autre forme de « liquidités », peut également devenir un facteur de corruption. ²⁹³ L'intérêt renouvelé pour le continent est destiné à renverser la tendance en ce qui concerne la diminution de l'aide enregistrée ces dernières

années. Les décaissements de l'aide au niveau mondial ont accusé un recul pendant toutes les années 90, passant de 0,33% du PIB des donateurs en 1990 à 0,24% en 1999.²⁹⁴ La part du total de l'aide destinée à l'Afrique subsaharienne a également baissé pendant cette période, de 37% en 1990 à 27% en 2000, en raison notamment du financement accru accordé à l'Europe de l'Est.²⁹⁵ Malgré cette diminution, les flux de l'aide demeurent très importants pour les pays africains (carte) lorsqu'ils sont considérés comme une part du revenu national brut.

La Banque mondiale a établi que, dans l'ensemble, l'aide étrangère n'avait pas tellement favorisé le développement de l'Afrique²⁹⁶ mais, associée à la bonne gouvernance, l'aide peut être très efficace et peut même « appeler » l'investissement privé.²⁹⁷ Il est curieux de constater que la corruption n'a pas réduit le montant de l'aide que reçoit un pays – c'est le contraire qui est peut-être vrai.²⁹⁸ Certaines indications montrent que l'aide peut effectivement faire baisser le montant des dépenses publiques tout en encourageant dans le même temps la recherche d'avantages personnels.²⁹⁹ Même si la corrélation est loin d'être parfaite, les pays africains qui sont généralement considérés comme très corrompus auraient des niveaux de ressources naturelles plus élevés (Nigeria) où des niveaux d'aide élevés (Mozambique) ou les deux (Angola, Sierra Leone). Le fait que l'aide en tant que pourcentage du revenu brut de l'Afrique subsaharienne soit supérieure à 6% - soit 6 fois celle de n'importe quelle autre région du monde, pourrait être perçue comme un facteur de risque de corruption.

A part les détournements de fonds, on constate également des pertes directes quand, par exemple, des agents publics acceptent de gonfler les appels d'offres en échange de ristournes. Dans ce cas, le public finit par payer davantage pour obtenir moins, la différence étant partagée entre les agents corrompus et l'adjudicataire. Selon le Président de Transparency International, Peter Eigen, « la corruption dans les projets publics à grande échelle est un terrible obstacle pour le développement durable, qui entraîne d'importantes pertes des fonds publics requis pour assurer l'éducation, les soins de santé et la réduction de la pauvreté dans les pays développés et en développement ». Transparency International estime que les sommes perdues pour cause de pots-de-vin au niveau des marchés publics avoisinent, à elles seules, 400 milliards de dollars par an dans le monde.³⁰⁰

Selon une enquête menée auprès de 1 000 sociétés en Afrique du Sud, 74% ont cité les marchés publics comme un domaine où les pots-de-vin sont considérés comme nécessaires.³⁰¹ Au Maroc, la majorité des entreprises interrogées en 2001 ont affirmé que des pots-de-vin étaient souvent demandés lors des passations de marchés, dont près du tiers représenterait plus de 10% de la valeur du contrat.³⁰² En Zambie, un contrat passé par le gouvernement coûterait 3,7% de sa valeur en pots-de-vin.³⁰³

La fraude au niveau des marchés publics peut également donner lieu à un détournement des dépenses publiques, les agents publics corrompus sont à la recherche de projets où les ristournes sont importantes, comme les grands travaux publics ou les achats effectués au titre de la défense, au détriment des programmes sociaux. Les dépenses sociales sont en général peu élevées dans les pays où les niveaux de corruption sont élevés.³⁰⁴ Se référant tout particulièrement au Kenya, le FMI fait observer que : « la corruption influe sur la manière dont l'argent public est dépensé, favorisant des secteurs tels que les travaux publics, où l'attribution des contrats peut être manipulée et où il est relativement facile d'obtenir des pots-de-vin ». ³⁰⁵

En outre, les grands travaux sont parfois de piètre qualité du fait que des entrepreneurs qui ont obtenu un marché par corruption ne se sentent pas forcément obligés de respecter le cahier des charges. Ainsi, la corruption risque de coûter encore plus cher au pays lorsque des agents publics corrompus recherchent le profit immédiat au détriment de l'intérêt public.³⁰⁶

L'accaparement des ressources financières par les élites fortunées est doublement problématique en Afrique du fait qu'une grande partie de ces fonds est immédiatement investie ailleurs que sur le continent. Comme indiqué précédemment, 40 % environ de l'ensemble des portefeuilles privés africains sont détenus à l'étranger, et cette proportion est

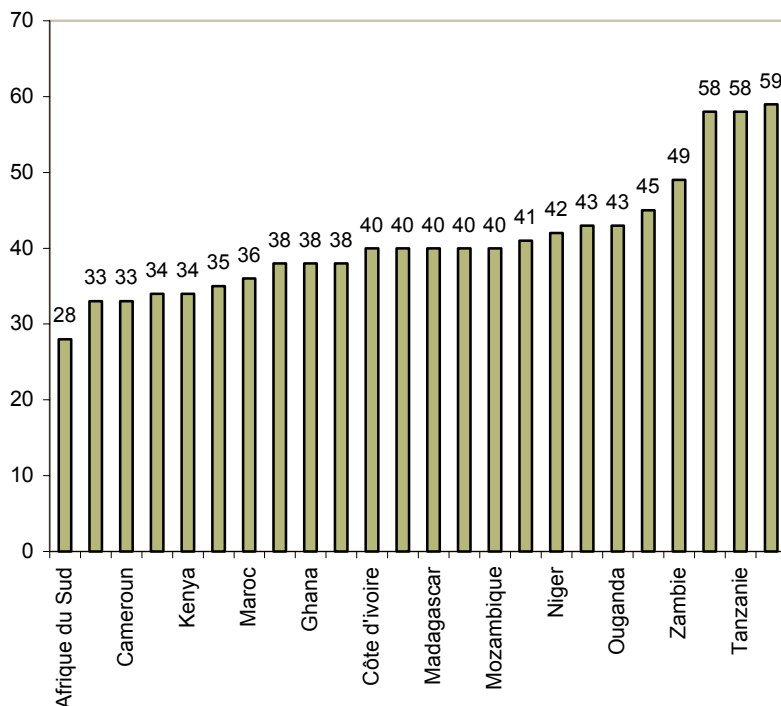
probablement encore plus élevée lorsque les fonds en question sont le produit de la corruption. Les gains illicites de nombreux anciens dictateurs africains n'ont pas encore été recouvrés là où ils avaient été cachés à l'étranger, mais la Convention des Nations Unies contre la corruption récemment approuvée comprend des dispositions visant à recouvrer les avoirs volés.³⁰⁷

L'autre façon pour les élites de faire l'objet de traitement privilégié dans un régime corrompu, c'est à travers la fraude fiscale. Du fait de très vieux réseaux de clientélisme,³⁰⁸ de nombreux pays africains ont des régimes fiscaux favorables aux riches et aux puissants, et la corruption vient en exacerber l'effet. Des études menées en Gambie, au Mozambique et au Ghana portent à croire que la corruption permet aux riches de se dérober au paiement d'impôts,³⁰⁹ ce qui aggrave encore l'inégalité des revenus³¹⁰ qui, comme indiqué ci-dessus, est étroitement liée à la criminalité³¹¹ et compromet la croissance³¹² et le développement.³¹³

Les conséquences de toute cette corruption macro et microéconomique sont prévisibles. Lorsque le public fait l'objet de demandes incessantes de pots de vin, est témoin de détournements portant sur des sommes très importantes et qu'il sait que les riches pratiquent la fraude fiscale, il n'a pratiquement plus aucune raison de soutenir le gouvernement. Afin d'éviter les agents publics à la recherche de pots de vin, la réglementation excessive et les régimes fiscaux injustes, les hommes d'affaires africains se tournent vers le secteur informel.

Une grande partie de l'activité économique en Afrique est informelle, comme le montre la figure 50. Dans les pays où le cadre réglementaire est inefficace et le niveau de corruption élevé, l'économie parallèle représente généralement plus de 40 % du PIB.³¹⁴ Les vastes secteurs informels sont étroitement associés avec des activités criminelles. Au total, le marché noir et le marché gris sont probablement très imbriqués. Et toutes ces activités qui, dans certains cas, représentent l'essentiel des activités économiques, échappent à l'impôt.

Figure 50: Part de l'économie parallèle dans le PIB 1999/2000



Source: Schneider, 2002

La fraude fiscale a un coût. Les sociétés informelles doivent éviter de se faire remarquer par les services gouvernementaux, et ont donc moins accès à la justice. Les entreprises du secteur informel peuvent montrer une certaine réticence à aller devant les tribunaux ou d'autres institutions de l'Etat pour demander une assistance en vue de résoudre leurs différends commerciaux. Ce qui peut les rendre moins compétitives et les obliger à accepter de perdre des marchés, pour cause de rupture des contrats ou de défaut de paiement. D'autres méthodes informelles pour faire respecter les accords ou se faire rembourser des dettes peuvent prendre racine dans la violence, et représenter de ce fait, une autre source de criminalité.

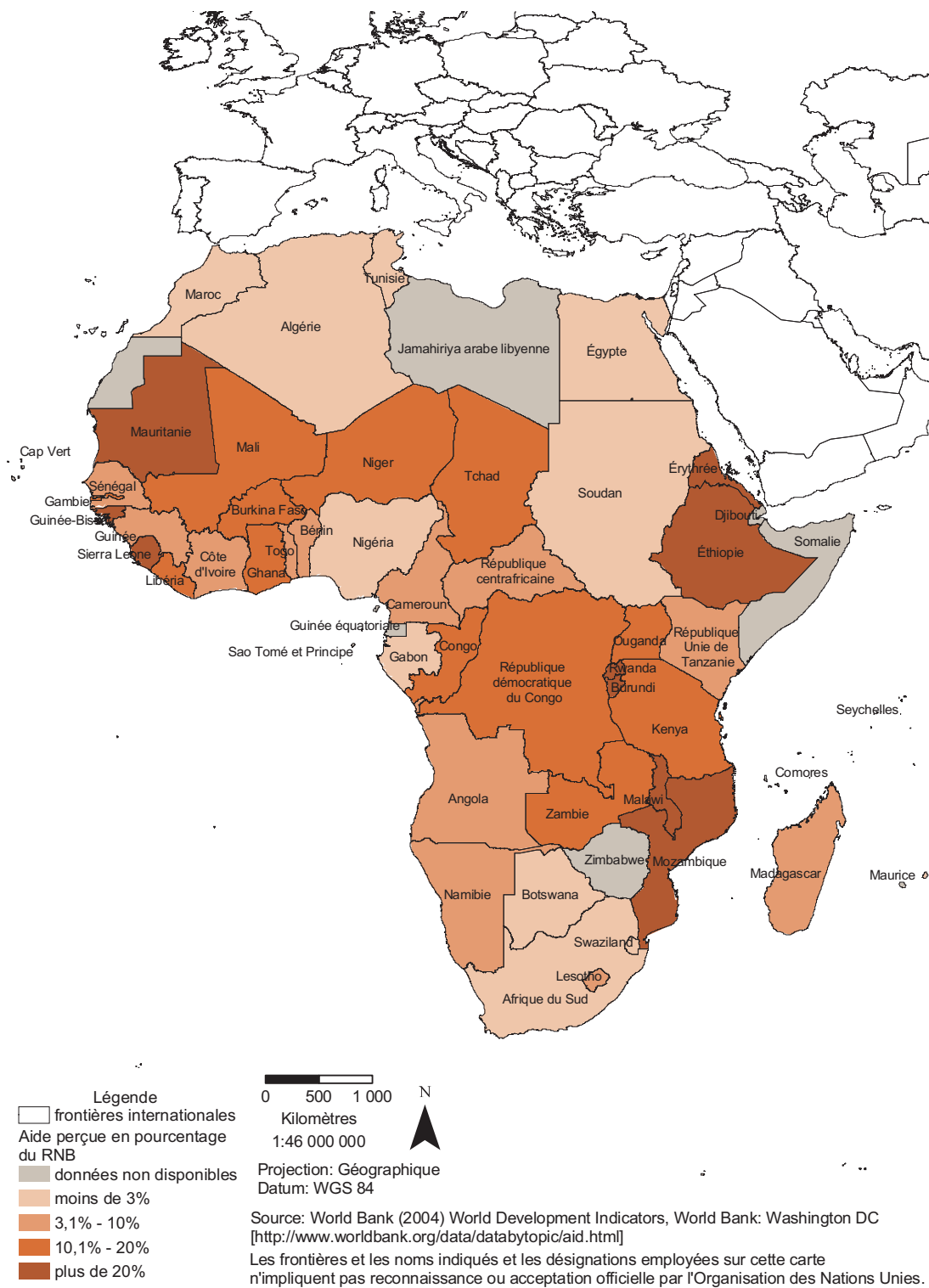
L'évasion fiscale et le non-respect des réglementations compromettent le fonctionnement des marchés. En Afrique, des travaux de recherche ont prouvé qu'il se peut que ces ressources cachées n'arrivent pas à tirer le meilleur profit de leur valeur.³¹⁵ En d'autres termes cacher une activité commerciale nécessite du travail, implique des coûts d'opportunité et peut en dernier ressort, empêcher le développement.

Il est évident qu'avec une faible base imposable, l'Etat ne peut pas offrir l'ensemble des services de développement. En Tanzanie, une étude a révélé un cercle vicieux de paiement au rabais, où la fraude fiscale a conduit à des prestations de qualité médiocre, qui à leur tour ont servi à justifier d'autres refus de paiement.³¹⁶

En fin de compte, la corruption des agents publics a pour effet de détruire le respect du droit et de l'Etat. La démocratie s'en trouve gravement compromise puisque de nombreux citoyens en arrivent à considérer l'Etat comme un ennemi plutôt que comme une entité représentative. La Commission de l'Union africaine en a conscience qui, dans son plan stratégique, affirme qu'en Afrique, la corruption chronique menace grandement le développement durable. Comme le note le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan:

Le mal court dans de nombreux pays, grands et petits, riches et pauvres, mais c'est dans les pays en développement qu'il est le plus destructeur. Ce sont les pauvres qui pâtissent le plus de la corruption car, là où elle sévit, les ressources qui devraient être consacrées au développement sont détournées, les gouvernements ont moins de moyens pour assurer les services de base, l'inégalité et l'injustice gagnent et les investisseurs et donateurs étrangers se découragent. La corruption est une des grandes causes des mauvais résultats économiques; c'est aussi un obstacle de taille au développement et à l'atténuation de la pauvreté.³¹⁷

Aide perçue en pourcentage du revenu national brut (RNB) en 2002



III. PROGRES ET PERSPECTIVES

Le présent rapport a examiné les liens entre la criminalité et le sous-développement en Afrique. La première partie a évoqué les relations possibles entre les diverses manifestations de la pauvreté et la criminalité. Cette dernière fait partie d'une cohorte de problèmes qui affligent les populations défavorisées du monde entier, et celles du continent africain semblent parmi les plus touchées.

La deuxième partie a montré comment la violence, la criminalité et la corruption pouvaient menacer le développement en Afrique. La criminalité a une incidence trop forte sur les populations vulnérables et les pays pauvres, qui sont moins bien équipés pour affronter les chocs de toutes sortes. Les effets directs et indirects d'un taux élevé de criminalité sont un défi de taille, tant par leur nature que par la manière dont ils affectent aux activités sociales et commerciales.

Si ces deux affirmations sont vraies, il semblerait que nous soyons en présence d'un cercle vicieux classique. Les pays en développement affichent parfois des taux de criminalité élevés, qui à leur tour compromettent la poursuite du développement. Il s'agit d'un autre type d'« engrenage de la pauvreté » où ces pays ne semblent pas arriver à donner l'élan nécessaire au développement pour surmonter les obstacles qui les empêchent d'avancer. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, dans son rapport de mars 2005 intitulé *Dans une liberté plus grande* « [...] il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Si le combat n'est pas livré sur tous les fronts, aucune victoire ne sera possible ».

Selon le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, « le développement renforce notre sécurité à tous ». Mais le développement social prend du temps, et l'expérience a montré que l'on pouvait remporter des victoires rapides sur la criminalité en appliquant un certain nombre de stratégies de prévention éprouvées. Cela indiquerait que pour rompre le cercle, il faudrait que la prévention de la criminalité soit une priorité de la planification du développement. La prévention de la criminalité pourrait faire plus que simplement réduire la victimisation, aussi important que soit cet objectif. Elle pourrait aussi jouer un rôle de catalyseur dans tout le processus de développement social.

Faute d'activités de prévention ciblées, la criminalité risque, au fil du temps, de continuer à ralentir le développement. À plus long terme, ces activités peuvent constituer un facteur décisif dans la lutte pour une vie meilleure sur tout le continent africain.

Ce dernier chapitre du rapport examine quelques idées concernant ce qui pourrait être fait pour s'attaquer à la criminalité en tant que problème de développement en Afrique, et indique certains des progrès déjà accomplis à ce jour par des États africains dans la réalisation de cet objectif.

Ce qui peut être fait

Comment s'attaquer à la criminalité de manière ciblée compte tenu des besoins concurrents?

Un certain nombre de moyens peu coûteux peuvent être employés pour lutter contre la criminalité dans le cadre du processus de développement. De façon générale, il faut inclure l'optique de la prévention de la criminalité dans la planification du développement. Cela suppose un véritable changement d'attitude, une sensibilisation à des questions qui pourraient autrement passer inaperçues. Sur le plan pratique, cette approche peut prendre plusieurs formes:

- *Développer les connaissances dans un premier temps* – Ce n'est qu'à partir du moment où les données sur la criminalité seront considérées comme des indicateurs du développement que la consolidation des connaissances dans ce domaine pourra devenir

une priorité; adapter les interventions aux conditions de l'Afrique suppose une bonne compréhension de la nature de la criminalité sur ce continent.

- *Aider les gouvernements à garantir sécurité, efficacité et intégrité* – Les États africains ont montré qu'ils avaient la volonté d'adhérer aux normes internationales en matière de lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la corruption, mais ils ont besoin d'une assistance internationale complémentaire pour traduire leurs politiques en mesures efficaces.
- *Briser le lien entre la criminalité et les conflits* – Si la violence criminelle et la violence politique font partie d'un même continuum, la prévention de la criminalité et des conflits devrait être intégrée; l'instauration de l'état de droit et les efforts visant à promouvoir le relèvement après un conflit devraient être complémentaires.
- *Prévoir des mesures de prévention de la criminalité dans les interventions au niveau local* – Presque toutes les formes d'activités pour le développement sont affectées par la criminalité et peuvent être adaptées en vue d'y faire face.
- *Associer les entreprises privées à la solution* – Le présent rapport a mis l'accent sur diverses façons dont les milieux d'affaires internationaux ont aggravé le sort des peuples africains, mais les possibilités de partenariat dans ce domaine sont énormes.

La connaissance comme première étape

Le présent rapport a souligné notre manque d'informations sur la criminalité en Afrique. Apparemment la situation de la criminalité en Afrique est parmi les plus graves du monde, mais c'est celle sur laquelle on en sait le moins. L'ONU a participé à des activités de collecte de statistiques policières et à des enquêtes sur les victimes dans le monde entier. Malheureusement, la communication des données policières par les pays africains a été inégale et irrégulière. Pour remédier à cette situation, il faut que les données sur la criminalité soient considérées comme des indicateurs du développement, à la fois par la communauté internationale et par les États africains eux-mêmes.

Des progrès ont déjà été faits dans ce domaine. Du côté de la communauté internationale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a commencé récemment à publier les résultats de l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité (ICVS) dans son Rapport annuel sur le développement humain, encore que ces chiffres soient révisés beaucoup moins régulièrement que les autres indicateurs du développement. De même, la Banque Mondiale a commencé dans ses enquêtes sur le climat des investissements à poser des questions sur l'impact de la criminalité, ce qui est encourageant, mais ne concerne qu'un aspect du problème criminalité et développement. Du côté des États africains, la position africaine commune sur la prévention du crime et la justice pénale publiée à l'occasion du Congrès international sur la prévention du crime tenu à Bangkok en avril 2005, a appelé à la création d'un réseau africain d'informations sur le crime et la justice pénale sous les auspices de la Commission de l'Union africaine. Si cette vision pouvait se concrétiser, un grand pas serait fait dans le sens de la compréhension à l'échelle internationale des problèmes de criminalité en Afrique.

Si les chiffres de la criminalité venaient à être considérés comme un indicateur important du progrès en termes de développement, tous les intéressés feraient peut-être plus d'efforts pour les communiquer. Lorsque les chiffres de la criminalité seront intégrés aux critères d'auto-évaluation des États africains, on aura une meilleure assurance que l'engagement envers les Conventions de l'ONU va au-delà du stade législatif. Outre qu'ils sensibiliseraient les pays africains eux-mêmes, le fait d'exprimer l'ampleur du problème en chiffres renforcerait l'intérêt des donateurs. Il est difficile de trouver des financements pour des problèmes qui ne sont pas quantifiables, ce qui est peut-être l'une des raisons pour lesquelles on s'est si peu préoccupé jusqu'ici de la criminalité en Afrique.

Mais la collecte de données ne peut pas s'arrêter là. Comme on l'a vu plus haut, les chiffres officiels de la criminalité sont, universellement, inférieurs à la réalité, et l'ampleur de la marge d'erreur varie beaucoup selon les pays et les formes de criminalité. Pour avoir une idée des taux réels de victimisation et de notification aux autorités, il faut faire des enquêtes périodiques dans chaque pays d'Afrique. Certains pays, dont le Mozambique, le Malawi et l'Afrique du Sud, ont participé récemment à des enquêtes nationales sur les victimes, et beaucoup d'autres ont accueilli dans de grandes zones urbaines l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité ainsi que d'autres enquêtes. Cette tendance doit être encouragée et soutenue. À tout le moins, il faudrait persuader les services statistiques nationaux d'inclure des questions sur la criminalité dans tous les sondages officiels.

Outre la sensibilisation et l'évaluation des progrès, les données sur la criminalité devraient servir à l'information sur lesquelles fonder des interventions. Si les principaux problèmes de criminalité dans un pays africain sont la violence familiale et le vol de bétail, il ne rime pas à grand chose de se concentrer sur la criminalité financière. D'un autre côté, des recherches peuvent mettre au jour des problèmes dont on ignorait l'existence, ou liés de façons inattendues. Il importe également que la collecte de l'information, aussi modeste que soit sa portée – se fasse de façon continue. L'Afrique est un continent qui bouge beaucoup et où de nouveaux problèmes surgissent sans cesse. L'intervention précoce peut prévenir la propagation de pratiques illicites, briser dans l'œuf les cycles de la violence et bloquer le développement des marchés illicites.

Aider les gouvernements à garantir la sécurité, l'efficacité et l'intégrité

Pour garantir l'état de droit, il faut disposer d'un cadre législatif approprié pour traiter les problèmes de criminalité, puis le mettre en œuvre efficacement. Il faut aussi aider les gens ordinaires à prendre conscience qu'ils ont eux aussi un rôle à jouer dans la prévention de la criminalité, de la corruption et de la violence. L'Organisation des Nations Unies mène depuis longtemps, à l'échelle internationale, une action visant à sensibiliser aux problèmes de la criminalité et de la corruption, et à obtenir un consensus sur la question, surtout peut-être en faisant la promotion des conventions internationales pertinentes:

- Il y a eu depuis 1961 trois importants traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Outre qu'ils comportent des dispositions générales sur le trafic illicite et l'abus de drogues, ils visent à assurer la disponibilité de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques, et à prévenir leur détournement vers des circuits illicites.
- La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000) est un instrument juridiquement contraignant qui engage les États à prendre une série de mesures, notamment à créer un système juridique national pour s'attaquer au problème, et à mettre en place de nouveaux cadres juridiques de grande envergure en matière d'entraide judiciaire, d'extradition, de coopération entre les services de détection et de répression, d'assistance technique et de formation. Elle prévoit aussi des protocoles spécifiques relatifs à la traite des personnes, au trafic de migrants et au trafic d'armes à feu.
- L'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4 du 31 octobre 2003) a marqué une autre étape importante dans la promotion de la transparence et de normes strictes, en particulier dans les services publics. Le chapitre de cette convention consacré au recouvrement d'avoirs a été spécifiquement conçu pour s'attaquer à un problème auquel de nombreux pays africains sont confrontés, à savoir celui de récupérer les fonds détournés par d'anciens dictateurs et cachés sur des comptes bancaires dans des pays développés.

Comme le montre l'annexe C, le taux de ratification de ces conventions par des pays africains, dans de nombreux cas, est très satisfaisant. De fait, c'est la ratification récente par la

Zambie du Protocole relatif aux armes à feu qui a permis son entrée en vigueur à l'échelle mondiale en avril 2005. Des progrès restent cependant à faire dans certains domaines, et il faudrait redoubler d'efforts pour faire adhérer tous les pays d'Afrique à l'ensemble des conventions et des protocoles.

Outre l'adhésion à ces accords, des États africains ont adopté de nombreuses conventions et accords de coopération à l'échelle du continent et des sous régions:

- L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a publié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) qui prévoit une protection élémentaire en matière de justice pénale; une Convention contre le terrorisme (1999); et la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre (2000). L'Union africaine (UA) a adopté une Convention contre la corruption (2003), ainsi qu'un Protocole additionnel à la Convention contre le terrorisme de l'OUA (2004). La Déclaration sur l'abus et le trafic illicite de la drogue en Afrique a été publiée en décembre 2004 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA/UA à sa trente-huitième session ordinaire à Durban (Afrique du Sud). Enfin, le Mécanisme d'examen par des pairs en Afrique, une initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a pour objectif, entre autres, d'évaluer les mécanismes de lutte contre la corruption.
- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est une organisation dynamique qui s'est engagée activement contre la violence dans la région. Elle a adopté une Convention sur l'extradition (1994), une Déclaration et un Plan d'action sur la lutte contre la traite des personnes (2001), ainsi que de nombreux instruments relatifs aux armes de petit calibre et à la sécurité collective. L'Afrique de l'Ouest est aussi la seule région du monde à avoir interdit, à titre volontaire, l'importation d'armes de petit calibre. Dans le cadre de ce moratoire, parmi d'autres questions, la CEDEAO a lancé le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), qui prévoit une formation destinée aux policiers et aux militaires, un renforcement du contrôle aux frontières, la création d'un registre régional des armes à feu, ainsi qu'une réforme législative. Il est également prévu, avec le concours de l'ONUSD, de transformer le Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue en centre régional de formation antidrogue.
- La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a adopté plusieurs protocoles liés à la criminalité. En fait, sur les 21 protocoles adoptés par cette organisation sous-régionale, une demi-douzaine au moins sont liés à la criminalité, dont le Protocole relatif à la lutte contre le trafic de drogues (1996), le Protocole sur la conservation de la faune sauvage et le respect des lois (1999), le Protocole sur les affaires juridiques (2000), le Protocole contre la corruption (2001), le Protocole sur le contrôle des armes à feu, munitions et autres matériels connexes (2001), le Protocole d'entraide judiciaire en matière pénale (2002) et le Protocole sur l'extradition (2002). Un certain nombre d'activités collectives de répression ont été entreprises, y compris des opérations conjointes axées sur les vols de véhicules (Opérations *Voyager 4*, *Mangochi* et *Atlantic*), le cannabis (Opération *Matokwane*), les diamants (Opération *Stone*), et les armes légères, notamment sur la destruction effective d'armes au Mozambique (Opération *Rachel*). La SADC a par ailleurs un comité antidrogue, et nombre des pays de la sous région participent au Forum sud-africain contre la corruption fondé en 1999.
- L'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en Afrique de l'Est a organisé, en 2003 et en 2004, deux conférences sur le terrorisme, qui est un problème particulièrement préoccupant dans cette sous région. La Conférence internationale sur la région des Grands lacs a publié en novembre 2004 la Déclaration de Dar Es-Salaam, qui situe clairement la criminalité parmi les questions de sécurité plus générales et appelle les États de la sous région à coopérer pour trouver des solutions collectives.

- La majorité des États africains sont membres de l'une des organisations régionales de coopération des services de police, telles que l'Organisation de coopération des commissaires de police d'Afrique australe, le Comité des chefs de police d'Afrique de l'Est, le Comité des chefs de police de l'Afrique centrale et le Comité des chefs de police de l'Afrique de l'Ouest. Ces organisations peuvent jouer un rôle directeur dans la promotion de la normalisation et de la coopération internationales. Le Comité des chefs de police de l'Afrique de l'Ouest, par exemple, a récemment rédigé, pour cette région, un protocole sur le terrorisme, et l'Organisation de coopération des commissaires de police d'Afrique australe a créé un centre d'alerte rapide contre le terrorisme. La majorité des États africains sont par ailleurs membres de l'Interpol.
- Trois groupes régionaux chargés de la lutte contre le blanchiment d'argent se sont vus accorder le statut d'observateur auprès du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux: le Groupe pour la lutte contre le blanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA), le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment de l'argent en Afrique (GIABA) et le groupe du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN). Il y a aussi un quatrième groupe rattaché à la CEMAC (GABAC), mais il n'a pas encore obtenu le statut d'observateur.

Nombre de ces accords internationaux appellent les États signataires à adopter une législation nationale pertinente, et dans certains cas, le travail effectué a été impressionnant tant par sa qualité que par sa quantité. L'Afrique du Sud, par exemple, depuis l'avènement de la démocratie en 1994, a adopté une série d'instruments législatifs et de politique novateurs, notamment le livre vert de 1994 sur la sûreté et la sécurité (Green Paper on Safety and Security), la loi de 1995 sur les services de police (Police Act), la stratégie de 1996 sur la prévention du crime (National Crime Prevention Strategy), la loi de 1996 sur le produit de la criminalité (Proceeds of Crime Act), l'amendement de 1997 relatif à la procédure pénale (Criminal Procedure Second Amendment) – qui a durci les conditions de la libération sous caution, la loi de 1998 sur les autorités de poursuite (National Prosecuting Authority Act), le livre blanc de 1998 sur la sûreté et la sécurité (White Paper on Safety and Security), la loi de 1998 contre la criminalité organisée (Prevention of Organized Crime Act), l'Amendement de 1998 relatif aux affaires judiciaires (Judicial Matters Second Amendment Act) – qui a modifié les normes du recours à la force, l'Amendement de 1998 sur le Service de police sud-africain (South African Police Service Second Amendment) – qui a donné naissance à la police municipale, l'Amendement de 1998 relatif aux tribunaux de police (Magistrates Court Amendment Act), la loi de 1998 contre la violence familiale (Domestic Violence Act), la loi de 2000 sur le contrôle des armes à feu (Firearms Control Act), et enfin la Stratégie de 2000 sur la lutte contre la criminalité (National Crime Combating Strategy) qui n'a pas encore été publiée. Bien que les tendances de la criminalité obéissent à des causes complexes, on ne peut nier, 10 ans après l'instauration de la démocratie, que tous les indicateurs vont dans le sens d'une stabilisation, voire d'une diminution de la criminalité en Afrique du Sud.³¹⁸

L'Afrique du Sud n'est pas un cas isolé à cet égard. Presque tous les États qui ont lutté pour la démocratie ont été confrontés au problème de la réforme de la justice pénale. Presque tous ont dû améliorer leurs normes juridiques compte tenu du consensus actuel, en Afrique et dans le monde entier, sur les droits de l'homme. Les Gouvernements éthiopien et kenyan par exemple, procèdent à des réformes juridiques profondes. De nombreux États africains ont adopté des lois et créé des organismes nationaux chargés de lutter contre la corruption, des unités d'investigation financière ou d'autres structures contre le blanchiment d'argent, ainsi que des comités interministériels contre la drogue.

Ces initiatives en Afrique, dont beaucoup ont été lancées avant que les accords internationaux pertinents aient été signés, témoignent de la ferme volonté des dirigeants africains de venir à bout de la criminalité dans leur pays, dans leur région et sur tout le continent. Mais, les accords de coopération et les lois énergiques sont plus que des engagements sur papier. De

nombreux États africains se sont employés activement à traduire les travaux des législateurs en initiatives concrètes.

Ainsi, le Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue (NDLEA) a joué le rôle de chef de file dans l'Initiative pour des opérations conjointes en Afrique de l'Ouest telles que les Opérations *Zebra* et *Tiger* qui visent le trafic de drogues au niveau régional. Sa coopération avec les services de police du Bénin a permis l'arrestation de malfaiteurs transfrontières tels que le célèbre Tidjani Hammani. La commission indépendante contre la corruption, le bureau des codes de conduite, la commission chargée des infractions économiques et financières (EFCC), l'Unité d'investigation financière, ainsi que la nouvelle EFCC chargée de la cybercriminalité sont autant d'organismes s'occupant de divers aspects de la lutte contre la fraude et la corruption au Nigeria, et une vaste réforme législative, axée sur la corruption et le blanchiment d'argent a été entreprise. Les résultats de ces initiatives ont largement retenu l'attention des médias internationaux récemment. En 2003 a été créée l'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des êtres humains (NAPTIP) à la suite de l'adoption d'une législation spécialisée en la matière. Le Nigeria a également coopéré avec des organismes internationaux dans le cadre de programmes visant à consolider le système de justice pénale.

Cependant, au Nigeria comme dans le reste de l'Afrique, les efforts, dans de nombreux domaines, se heurtent au manque de ressources et de moyen de base. L'Organisation des Nations Unies et la communauté des donateurs peuvent aider les pays africains à appliquer les normes internationales en renforçant au niveau local les capacités du système de justice pénale et des services de détection et de répression, grâce à la formation, à l'assistance technique, et à l'appui aux gouvernements nationaux et aux organisations sous-régionales. L'Égypte, par exemple, a entrepris de créer une « académie de justice » destinée à la formation de juges et de procureurs, ainsi qu'un réseau informatique de communication entre les tribunaux du pays, ces deux projets devant contribuer à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des tribunaux. Il importe au plus haut point de s'attaquer en priorité au problème de la corruption au sein de la police et des tribunaux. Il est presque aussi grave d'avoir un système de justice pénale gangrené par la corruption que de ne pas en avoir du tout.

Il ne s'agit pas simplement de faire en sorte que les pays africains deviennent plus compétents pour ce qui est d'arrêter et d'incarcérer les délinquants, aussi important que soit cet aspect. Il faut faire en sorte aussi qu'ils aient les moyens de respecter les normes fondamentales concernant le respect des procédures régulières et des droits de l'homme. La plupart des États africains n'ont pas les moyens, par exemple, d'offrir une défense aux accusés nécessaires ou de répondre aux besoins d'information juridique d'autres; un certain nombre d'entre eux ont pris des mesures pour pallier cette insuffisance. En 2004, le Gouvernement sierra léonais a instauré un système d'avocats assistants, en vue de jeter une passerelle entre le système juridique informel et le système officiel, de protéger les droits de l'homme et les droits constitutionnels, et de s'attaquer au problème de l'accès restreint à la justice depuis la fin de la guerre civile en raison de l'incapacité du pouvoir judiciaire à exercer ses fonctions et du manque d'avocats. Le Burkina Faso (s'inspirant de l'expérience acquise au Malawi et au Kenya) a lui aussi, depuis 2003, recours à des avocats assistants pour fournir des services juridiques.

De même, il peut être difficile, dans les pays où le niveau de vie de la population respectueuse des lois est tellement faible, de garantir des conditions dignes dans les établissements pénitentiaires. Une importante réforme des services correctionnels a été entreprise par le Cameroun, qui s'est inspiré du modèle canadien, ainsi que par Sao Tomé et Príncipe où les détenus provisoires ne sont plus incarcérés avec les condamnés. En Gambie, depuis le printemps 2004, le Gouvernement concentre ses efforts sur une large gamme de questions correctionnelles parmi lesquelles: l'amélioration des conditions pénitentiaires et du traitement des détenus; la bonne gestion et l'autonomie des services pénitentiaires; la réduction du recours à l'emprisonnement et l'introduction de peines de substitution, par exemple un

modèle africain de peine de travail d'intérêt général; la réduction du nombre de détenus provisoires; et l'amélioration de la justice pour mineurs. L'Égypte s'emploie à consolider les programmes de déjudiciarisation et de justice réparatrice en tant que peines de substitution à l'emprisonnement.

L'engagement des donateurs est nécessaire pour que les pays d'Afrique puissent avoir les moyens d'adhérer aux normes internationales, dans l'intérêt de leurs populations et des populations du reste du monde. Selon la Commission pour l'Afrique du Royaume-Uni, « le soutien à la gestion des conflits et à la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité (maintien de l'ordre compris) n'est généralement pas jugé prioritaire, alors qu'il ne fait aucun doute que la sécurité est essentielle au développement ».³¹⁹ Il est évident que cela doit changer.

Cependant, il importe également de veiller à ce que l'aide des donateurs n'ajoute pas au problème. Le présent rapport a montré comment la corruption contribuait à compromettre le développement en Afrique, et si rien n'est fait pour s'y opposer, l'aide peut en fait alimenter la corruption. Il faudrait inclure des dispositions contre la corruption dans tous les projets de développement. Les fonds pour le développement sont des biens publics, et ils ne doivent pas servir à améliorer le niveau de vie de quelques privilégiés.

Mettre fin au cycle criminalité/conflit

Puisqu'il est évident que les conflits nuisent au développement en Afrique, il sera nécessaire à l'avenir d'affecter des ressources considérables à des systèmes de prévention de la violence, et ce, que la nature de la violence soit présumée être politique ou criminelle. Il a été affirmé dans ce rapport que la criminalité et les conflits faisaient partie d'un même continuum, et qu'il faut donc les considérer comme deux aspects du même phénomène. Il faut mettre un terme à la violence, quelle que soit sa justification, et fonder les activités de maintien de la paix sur l'atténuation des tensions sociales qui débouchent à la fois sur la rébellion et la criminalité. De nombreux éléments associés à la criminalité le sont aussi aux mouvements insurrectionnels – les inégalités et l'injustice sociales, le chômage élevé et l'aliénation des jeunes, l'absence d'aménagement des espaces ruraux et urbains, les populations déplacées, la prolifération des armes à feu, les groupes d'autodéfense. Il faut donc aborder ces deux questions simultanément, et inclure la prévention de la criminalité dans les programmes axés plus généralement sur les conflits. Pour commencer, il faudrait voir dans les taux de criminalité des indicateurs de l'instabilité et les intégrer par conséquent aux systèmes d'alerte précoce en cas de conflit.

Il est vrai par ailleurs que dans le monde de l'après-guerre froide, les groupes rebelles et terroristes comptent de plus en plus de la criminalité pour se procurer des fonds. Ils s'associent à la criminalité organisée pour, entre autres, acquérir des armes, se livrer à la contrebande et blanchir des capitaux. L'Afrique est vulnérable aux rébellions, au terrorisme et à la criminalité organisée parce que le risque de détection et les obstacles aux mouvements transfrontières y sont limités. Une répression énergique en Afrique pourra éviter des conflits futurs, sur le continent et ailleurs, en neutralisant les sources de financement et en éliminant les paradis fiscaux pour tous ceux qui commettent des violences.

De surcroît, l'une des principales causes des insurrections est le sentiment que l'État ne se préoccupe pas de la population. La prévention de la corruption dans le secteur public peut améliorer l'image du gouvernement auprès de la population et réduire ainsi les incitations à la rébellion. Elle peut aussi dissuader de fuir vers l'économie informelle, et éventuellement, ce faisant l'économie illicite.

Au-delà d'une approche intégrée de la prévention, il est également nécessaire de sensibiliser aux risques de violence criminelle et d'échanges illicites dans la phase de transition après-conflit. La prévention de la criminalité doit être prévue dans les projets de reconstruction, notamment par l'inclusion de dispositions contre la corruption dans les programmes d'aide

associée. Les processus de réinstallation des populations, de désarmement et de démobilisation des armées officielles et rebelles ont une incidence profonde sur la prévention de la criminalité. Les spécialistes de la criminalité savent par expérience comment les problèmes de logement, de mouvement de personnes et d'accès aux ressources peuvent alimenter les tensions sociales, et leurs connaissances doivent être mises en application dans le processus de construction de la paix.

Les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée sont de plus en plus apparents, et les interventions qui visent à s'attaquer au premier devraient tenir compte de la seconde. L'Algérie a joué un rôle directeur dans les activités de lutte contre le terrorisme au niveau international, et devrait bénéficier d'une aide pour étendre sa base de connaissances à la détection de la criminalité transnationale organisée sur le continent africain. Cela dit, la consolidation de la gouvernance et de l'État de droit en Afrique, représenterait en soi un important pas en avant vers l'éradication du terrorisme international.

Les pays qui sortent d'une guerre doivent être assistés dans leur transition vers un système de maintien de l'ordre démocratique. Dans les périodes de conflits les services de police et les forces armées officielles en viennent parfois à être considérés comme l'ennemi du peuple, et il faut prendre des mesures pour rétablir la confiance après l'arrêt des hostilités. Les forces de sécurité doivent être formées dans leur nouveau rôle au service de l'État et les policiers doivent acquérir de nouvelles compétences pour rester efficaces tout en respectant les droits de l'homme. Les fonctions des agents du maintien de la paix et de la police civile sont de plus en plus imbriquées, ce qui ouvre la voie à des formations et des opérations conjointes.

De la répression de la criminalité à la prévention

En définitive, prévenir la criminalité, c'est modifier les relations sociales. À cet égard, rien ne peut remplacer la promotion de l'égalité et de l'intégration sociale, mais certaines interventions à plus court terme peuvent contribuer à atténuer les frictions et à panser les plaies de la société. Même dans les régions où la guerre n'est pas un problème, il convient d'intégrer l'optique de la prévention de la criminalité à pratiquement tous les aspects du développement local:

- ***Logement et urbanisme:*** dans de nombreuses parties du monde, les grands ensembles de logements sociaux sont souvent des quartiers à forte criminalité. Il appartient aux urbanistes de faire en sorte que l'urbanisation rapide n'ait pas d'effets négatifs, d'éviter le surpeuplement et de promouvoir la stabilité pour faire naître un sens de la communauté.
- ***Travaux publics:*** Il est notoire que dans le monde entier, les travaux publics, les marchés publics de défense, et tout autre domaine dans lesquels sont attribués d'importants marchés discrétionnaires, sont des sources de corruption, et des mesures devraient être prises pour que règnent la transparence et l'équité.
- ***Santé:*** En Afrique, la concurrence est rude pour ce qui est d'obtenir des fonds pour la santé, mais il est possible d'atténuer considérablement les effets de la victimisation en répondant aux besoins des victimes de la criminalité. Cela est vrai notamment des femmes qui ont été victimes de la violence familiale ou d'un viol, du fait en particulier du risque d'infection par le VIH.
- ***Éducation:*** Une grande partie des auteurs de crimes étant d'âge scolaire, il est essentiel de maintenir leur participation à des programmes constructifs qui renforcent l'estime de soi et le sentiment d'espoir. Une éducation aux droits civiques et aux procédures peut aider les jeunes citoyens à faire communiquer avec les autorités lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes de criminalité, et renforcer la confiance dans le système de justice pénale.

Un aspect clef de la prévention de la criminalité est l'aide aux victimes. Les donateurs peuvent aussi apporter leur soutien à des programmes d'émancipation des victimes, comme les centres d'accueil pour enfants victimes d'exploitation fournis par le Gouvernement

mauricien, ou les centres résidentiels au Rwanda pour la démobilisation des enfants soldats de la République démocratique du Congo. De nombreux États africains souhaiteraient offrir des services aux victimes, surtout aux plus vulnérables, mais ils manquent de moyens pour y parvenir seuls. Des partenariats avec des ONG internationales ayant l'expérience de l'aide aux victimes pourraient avoir un effet tangible et quasi immédiat sur la prévention de la criminalité et l'amélioration de la situation. De tels services servent en outre à fournir des informations sur des formes cachées de criminalité, telles que la traite de personnes.

Dans le domaine des drogues, la prévention de la criminalité englobe un éventail d'interventions axées aussi bien sur l'offre que sur la demande. Du fait que le cannabis demeure la drogue qui suscite le plus de préoccupations en Afrique, et puisque l'Afrique en est un gros producteur, à la fois pour la consommation interne et pour l'exportation, il faudrait déployer des efforts pour aider le continent à résoudre ce problème. Certains pays d'Afrique ont mené des enquêtes sur la superficie des cultures, mais dans la plupart des cas, l'ampleur du problème est très mal connue. Pour s'attaquer à ce problème, il sera nécessaire d'adopter une stratégie pluridimensionnelle visant à appuyer les services africains chargés de la détection et de la répression, de la santé, et des communications, ainsi qu'à promouvoir de nouvelles sources de revenus durables.

Intégrer les entreprises privées à la recherche de solutions

Le présent rapport a indiqué quelques-unes des raisons pour lesquelles les investissements étrangers directs sont essentiels au développement de l'Afrique, mais il a aussi fait ressortir plusieurs façons dont les milieux d'affaires internationaux ont contribué au problème de la criminalité en Afrique, depuis le financement des guerres des ressources à l'entretien de la corruption. Il est indispensable de rétablir de meilleures relations entre les États africains et les milieux d'affaires internationaux et de former des partenariats pour que l'Afrique soit perçue comme un lieu sûr et rentable, où investir des ressources humaines et matérielles.

Les chefs d'entreprises qui sauront voir le formidable potentiel d'une Afrique stable et prospère, et faire ce qu'il faut pour que cette vision devienne réalité, auront beaucoup à gagner dans l'avenir. La contribution à la prévention de la criminalité ne devrait pas être considérée comme une sorte de charité, mais comme un moyen essentiel de stimuler l'investissement dans un environnement où les rendements peuvent être considérables. Par ailleurs, l'investissement social en Afrique peut donner aux entreprises une position privilégiée leur permettant d'accéder à un vaste marché de consommateurs en expansion. Au bout du compte, il peut s'avérer plus rentable pour une entreprise de contribuer à la sécurité de la société dans son ensemble que d'essayer de construire une forteresse pour protéger ses installations et son personnel.

Il est essentiel que les entreprises étrangères implantées en Afrique y appliquent les mêmes normes de conduite dans la gestion de leurs affaires que dans leurs pays d'origine. Les Africains exigent le même niveau de protection de l'environnement et de sécurité au travail que le reste du monde. Dans le passé, des banques étrangères ont permis à des kleptocrates africains de mettre à l'abri de vastes sommes d'argent détournées des caisses publiques au grand détriment des populations. Il incombe aux institutions financières du monde développé de contrôler les fonds venant d'Afrique aussi attentivement que ceux qui viennent d'ailleurs, et d'empêcher les responsables corrompus de s'en servir pour blanchir le produit de leurs activités illicites. Les sommes illicites mises à l'abri dans le passé devraient être restituées de toute urgence. L'ONUDC a lancé récemment une initiative de recouvrement d'avoirs, et proposé une assistance technique aux Gouvernements nigérian et kenyan pour récupérer des fonds détournés. Des pays comme la Zambie sont également à la recherche de fonds qui auraient été détournés par d'anciens dirigeants. Il faudrait aussi aider les gouvernements africains à poursuivre les entreprises multinationales impliquées dans la corruption locale, comme l'a fait avec tant de succès le Gouvernement du Lesotho dans le cadre du *Highlands Water Project* (Projet hydraulique des hauts plateaux du Lesotho).

Comme il a été indiqué plus haut, de nombreux États africains ont pris des mesures énergiques contre la corruption, et des programmes anticorruption, comme celui du Botswana, sont salués par la communauté internationale. Un certain nombre d'États africains, comme le Mozambique, luttent contre la corruption en partenariat avec des donateurs. Mais le meilleur moyen, pour le monde développé, d'aider à atténuer le problème de la corruption en Afrique, serait sans doute simplement de cesser d'y participer. À cette fin, les entreprises devraient s'engager à la transparence de leurs activités en Afrique. Ainsi, l'Initiative de transparence des industries extractives, conçue par le Gouvernement britannique, a pour but d'aider à fixer des normes pour une plus grande transparence dans l'exploitation des ressources. Les entreprises multinationales devraient être tenues de verser aux États, et non seulement aux agents publics, une redevance adéquate en contrepartie de l'accès aux ressources naturelles du pays. Au-delà du monde des affaires, cette démarche devrait être adoptée dans d'autres domaines où la demande de marchandises illicites étrangères alimente la criminalité sur le continent africain comme la traite des personnes et le trafic de parties d'animaux sauvages.

CONCLUSION

Le livre d'Amartya Sen, lauréat du prix Nobel d'économie, intitulé *le Développement en tant que liberté* s'ouvre sur la déclaration suivante, souvent paraphrasée: « Le développement [est] une affirmation souvent citée selon laquelle le développement serait un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus ». Selon l'auteur, le développement ne consiste pas seulement à résoudre le problème du dénuement économique. Il consiste à supprimer un certain nombre de « non-libertés » qui affectent la qualité et la durée de la vie. Si la pauvreté totale est une importante cause de non-liberté, elle est étroitement liée à d'autres problèmes sociaux qui contribuent tout autant à limiter la liberté des pauvres. A titre d'exemples, Amartya Sen mentionne spécifiquement les conditions qui entourent l'ordre public, la prévalence de la violence, etc. comme formes de non-libertés¹⁴⁶.

Sen aborde ici une idée dont l'importance est souvent sous-estimée par les experts du développement: le droit de vivre à l'abri de la criminalité et de la violence est une composante essentielle du développement. Le droit de vivre à l'abri de la peur est tout aussi important que le droit de vivre à l'abri du besoin. Il est impossible de jouir réellement de l'un de ces droits sans jouir de l'autre.

Qui plus est, ces deux droits sont subordonnés l'un à l'autre: s'il est bien établi que la pauvreté et la victimisation criminelle sont souvent associées, les experts du développement omettent souvent de reconnaître comment elles se renforcent mutuellement. La criminalité peut être un obstacle important au développement économique et social, et il peut être nécessaire de s'y attaquer avant de pouvoir progresser.

Le présent rapport a été rédigé pour sensibiliser au problème et stimuler la discussion. S'il a atteint son objectif, il aidera à intensifier la lutte contre la criminalité en Afrique et, ce faisant, à promouvoir le développement. La Table ronde qui se tiendra à Addis-Abeba les 30 et 31 mai 2005 sera la prochaine étape dans la réalisation de ces objectifs. Autrement dit, ce rapport ne marque pas la fin d'un processus, mais un début. Il faut que les pays d'Afrique, les professionnels du développement, les organismes d'aide, et les entreprises engagent un dialogue suivi sur les incidences possibles de la criminalité sur le progrès en Afrique. En définitive, prendre en considération la criminalité dans la planification du développement, c'est avant tout changer les mentalités. Il s'agit de franchir les barrières artificielles qui séparent, sur le plan conceptuel, le développement économique des autres aspects de la vie. Lorsque l'on reconnaît que le droit de vivre à l'abri de la criminalité, est important, et que la criminalité contribue à la pauvreté, on peut s'attaquer simultanément à tout un ensemble de non-libertés qui se renforcent mutuellement.

Les événements internationaux récents ont montré que si une partie du monde, quelle qu'elle soit, est négligée, aucune partie du monde n'est en sécurité. Il est donc dans notre intérêt collectif de coopérer au développement de l'Afrique. Nous avons la chance de vivre à une époque où ce qui est juste moralement est aussi avantageux pratiquement. En définitive, le monde ne connaîtra la sécurité et la prospérité que si l'Afrique devient plus sûre.

ANNEXE A: POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LA PREVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE PENALE

(La mise en page originale a été modifiée et les annexes supprimées pour économiser de la place)

I. INTRODUCTION

Le crime a été identifié comme étant un des principaux obstacles au développement. Un développement non équilibré et mal planifié contribue à la criminalité et constitue de ce fait une menace pour la qualité de vie, la sécurité des personnes et des biens, la démocratie, la bonne gouvernance, l'État de droit et le libre exercice des droits de l'homme. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que les chefs d'État et de gouvernement ou les ministres doivent, lors des débats de haut niveau qui auront lieu au cours des trois derniers jours du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, concentrer leur attention sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et sur les thèmes des ateliers du Congrès. Le Congrès doit adopter une déclaration unique contenant les recommandations issues des débats de haut niveau, des tables rondes et des ateliers, qui sera soumise à la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

La réunion régionale africaine préparatoire du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenue à Addis-Abeba, du 1^{er} au 3 mars 2004 a examiné les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et les thèmes des ateliers. Compte tenu du fait que l'efficacité des stratégies de prévention du crime dépend de la création et de la promotion de projets de prévention du crime et de la justice pénale par divers moyens, y compris la sensibilisation du grand public, il a été recommandé que les agences nationales et régionales doivent déployer des efforts pour améliorer la prise de conscience par le grand public des dangers du crime organisé, y compris le trafic des personnes et des armes à feu, le trafic des migrants, le terrorisme, le trafic de drogues, le vol des biens culturels, les crimes économiques et financiers, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité, ainsi que des effets perturbateurs de la justice rétributive par opposition à la justice réparatrice qui met l'accent sur la restauration de la cohésion sociale par la médiation et la réconciliation des parties. La réunion a également recommandé l'adoption de la Charte des droits fondamentaux des prisonniers. Elle a en outre exhorté les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer aux diverses conventions et aux divers protocoles, internationaux et régionaux.

La réunion régionale africaine préparatoire et le séminaire sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (la Convention contre la criminalité organisée) et ses trois Protocoles sur la traite des personnes, le trafic de migrants et le trafic d'armes à feu, également tenus à Addis-Abeba, les 4 et 5 mars 2004, ont décidé que l'Afrique devait préparer une position commune sur chacune des questions de fond et chacun des thèmes des ateliers. La réunion a également demandé à « l'Union africaine d'identifier et de coordonner les questions concernant l'Afrique et d'élaborer une position africaine commune sur la prévention du crime et la justice pénale et de la soumettre au onzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, prévu à Bangkok (Thaïlande) en avril 2005 ».

Après son adoption par la deuxième Conférence ministérielle de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue en Afrique, la position commune serait soumise à l'examen de la sixième session ordinaire du Conseil exécutif et de la quatrième session ordinaire de la Conférence, prévues en janvier 2005. La position commune servirait ensuite d'orientation pour les délégués africains dans leur contribution aux travaux et aux décisions du onzième Congrès des Nations Unies, compte tenu des réalités et des intérêts de l'Afrique dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

II. PRÉAMBULE

Nous, Ministres responsables de la lutte contre la drogue et de la prévention du crime en Afrique, réunis en la deuxième Conférence ministérielle de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue à Maurice, du 14 au 17 décembre 2004:

1. Profondément préoccupés par le fait que les guerres, les conflits armés, et le crime constituent des obstacles majeurs au développement ainsi qu'à la qualité de vie, à la sécurité des personnes et des biens, à la démocratie, à la bonne gestion des affaires publiques, à l'État de droit et à la jouissance totale des droits de l'homme;
2. Conscients du fait que la pauvreté est l'une des causes fondamentales de la criminalité, qu'elle est généralisée en Afrique, et qu'elle a un impact considérable sur le développement et prive les groupes, les familles et les individus dans les États membres de l'Union africaine, des moyens de prendre en main leur destin;
3. Reconnaissant que la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues, le trafic d'êtres humains et d'armes à feu ainsi que le trafic de migrants, le terrorisme, la corruption, les crimes économiques et financiers, dont le blanchiment de l'argent et la cybercriminalité, entravent sérieusement le développement socioéconomique durable, perpétuent l'injustice, réduisent la productivité, l'efficacité et l'efficience, et sapent l'intégrité de l'ordre économique, social, culturel et politique;
4. Préoccupés par le fait que la corruption a des effets négatifs très graves sur la stabilité politique, économique, sociale et culturelle des États africains, qu'elle affecte la gestion des affaires publiques en sapant le sens des responsabilités et la transparence et qu'elle a des conséquences dévastatrices sur le développement économique et social des peuples africains;
5. Inspirés par les divers protocoles et conventions sous régionaux de l'Union africaine et des Nations Unies (énumérés dans l'annexe A) et les codes de conduite, les déclarations, les décisions, les recommandations, les plans d'action, les programmes d'action, l'Ensemble de règles minima, les principes, les lignes directrices, les mises en garde, les procédures, les accords types et les régimes (énumérés dans l'annexe B) dans le domaine de la prévention du crime et la justice pénale, avons longuement discuté des questions et des problèmes concernant la prévention du crime et la justice pénale en vue d'éliminer l'impact négatif et les effets néfastes du crime dans nos différentes communautés;
6. Prenant note de la résolution 56/119 du 19 décembre 2001 de l'Assemblée générale qui, dans son paragraphe 2 h) et i), demande à chacun à chaque congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale d'adopter une unique Déclaration contenant les recommandations issues des délibérations des participants au débat de haut niveau, aux tables rondes et aux ateliers, qui sera soumise à l'examen de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en sa qualité d'organe préparatoire des congrès;
7. Nous félicitant de la contribution de la réunion régionale africaine préparatoire du onzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue à Addis-Abeba du 1^{er} au 2 mars 2004 ainsi que du fait qu'elle a demandé à l'Union africaine d'identifier et de coordonner les questions concernant l'Afrique;
8. Soulignant qu'il est important de renforcer la capacité des États membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale et de renforcer la coopération internationale;
9. Désireux d'adopter une Position africaine commune sur la prévention du crime et la justice pénale;

Nous engageons par conséquent, individuellement et collectivement, à prendre les mesures suivantes:

III. OPTIONS POLITIQUES PRIORITAIRES

A. DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE NATIONAL

10. Planifier et élaborer des politiques nationales de prévention du crime et de justice pénale dans le cadre de la politique socioéconomique et législative globale;
11. Inviter les États membres à prendre des mesures de prévention, de protection et de réadaptation en assurant l'éducation obligatoire et en créant des possibilités de formation professionnelle pour les jeunes; suivre et dévoiler les abus; faire des analyses de situation à différents niveaux et améliorer la sensibilisation par le biais des activités d'éducation de l'opinion publique et des médias, y compris l'incorporation de modules d'éducation appropriés dans les programmes scolaires des établissements d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire, et établir et renforcer le partenariat avec la société civile;
12. Mettre en œuvre des politiques de croissance économique afin de créer des emplois, de réduire la pauvreté et d'assurer une répartition équitable des revenus en vue de permettre aux groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants d'accéder aux facteurs de production, y compris la terre, le crédit, les technologies et l'information. Le programme qui résultera de ces politiques pourrait être mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement, le secteur privé, les citoyens et la communauté internationale, en particulier en ciblant la croissance accélérée de l'agriculture et de la production alimentaire et en renforçant ce programme avec des services de santé et des systèmes de transport à des coûts abordables;
13. Veiller au renforcement effectif des capacités des systèmes de justice pénale dans les domaines de l'application des lois nationales, des poursuites, du judiciaire et de la détention, afin de leur permettre de jouer un rôle clef dans la formulation des politiques nationales en matière de prévention du crime et de justice pénale, d'une part et de réduction de la pauvreté, d'autre part;
14. Veiller à ce que les autorités pénitentiaires adoptent les mesures nécessaires pour assurer la prévention du VIH/sida, des maladies transmissibles par le sang et autres maladies transmissibles et pour assurer le traitement adéquat des détenus affectés par ces maladies;
15. Combattre et prévenir les abus de pouvoirs et la corruption de la part des services publics et mobiliser les groupes vulnérables et défavorisés dans la lutte contre les abus de pouvoirs et la corruption;
16. Lancer un appel à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international (FMI), au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la Commission des stupéfiants des Nations Unies, à la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi qu'à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour qu'ils examinent la question des ressources internationales et l'impact social des programmes d'ajustement structurel sur les citoyens des États membres, en vue d'atténuer l'impact négatif de ces programmes sur les pauvres, et la tendance aux crimes qui en résulte;

B. VASTES PROGRAMMES SOCIAUX DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA CRIMINALITÉ

17. Rassembler, analyser et diffuser l'information sur les dangers et les conséquences de la drogue, du crime et de la criminalité sur les citoyens, leurs familles et leur société, y

compris les conséquences graves de l'abus de la drogue et de la criminalité sur le développement durable;

18. Plaider pour la protection des femmes, des enfants et des jeunes, ainsi que pour la lutte et l'élimination du trafic d'êtres humains et du recrutement des enfants et des jeunes dans les réseaux de criminels en accordant un rôle plus important à la famille dans la lutte contre la criminalité et la drogue, compte dûment tenu des croyances et des valeurs religieuses et culturelles;
19. Assurer l'accès des femmes, des enfants et des jeunes à l'information concernant leurs droits et le mode d'opération des trafiquants d'êtres humains, y compris les trafiquants d'organes humains et des réseaux de recrutement aux fins de commission de crime, de prostitution et de pornographie;
20. Adopter des mesures efficaces pour empêcher le travail des enfants conformément aux dispositions pertinentes du droit international du travail et des législations nationales du travail;
21. Assurer la participation totale des services gouvernementaux concernés, des citoyens, des organisations de la société civile, des ONG, des associations professionnelles et des syndicats au processus d'élaboration des politiques et programmes nationaux de lutte contre la drogue, le crime et la criminalité;
22. Promouvoir le rôle des gouvernements représentatifs, la bonne gestion des affaires publiques et des biens publics, la transparence et l'obligation de respect de l'intérêt public, pour favoriser le développement socioéconomique au niveau national et des collectivités locales, dans le rejet total du phénomène de l'impunité;
23. Soutenir des projets de microcrédit, de commercialisation et d'investissement, pour aider les pauvres et les défavorisés, y compris les victimes du trafic d'êtres humains et de la criminalité organisée, dans les domaines de l'agriculture, de la production alimentaire et des petites entreprises en vue de les aider à devenir des individus respectables travaillant pour leur propre compte, qui contribueront au développement national;
24. Élaborer des programmes visant à satisfaire les besoins des communautés sortant d'un conflit en vue d'atténuer le fléau du crime et de la drogue, qui en découle;
25. Soutenir les efforts déployés dans le cadre de:
 - a) La Convention des Nations Unies contre le vol et le trafic des biens culturels;
 - b) La Convention des Nations Unies contre la criminalité liée à l'informatique;
 - c) Le Code de conduite des Nations Unies sur le terrorisme;
 - d) Le projet de convention générale contre le terrorisme sous tous ses aspects.
26. S'attaquer aux causes profondes du terrorisme, y compris les facteurs qui poussent des individus et des groupes à commettre des actes terroristes. Une telle connaissance devrait permettre de sensibiliser l'opinion publique sur les problèmes et les causes profondes du terrorisme ainsi que sur ses effets sur la société et le processus de développement. Elle devrait également permettre de renforcer les capacités des responsables de l'application de la loi, de la justice pénale, des services sociaux et autres responsables concernés à élaborer les stratégies appropriées pour l'élimination des causes profondes du terrorisme et de ses motivations ainsi que pour l'élimination du terrorisme de la société;
27. Inviter les États membres à mobiliser leurs ressources nationales, à savoir les ressources gouvernementales et celles d'autres institutions et du secteur privé, de la société civile et des citoyens pour renforcer les capacités des États membres dans les domaines de la prévention des guerres, des conflits et du crime, de l'application de la loi, des poursuites, du judiciaire et de la détention par le biais de la formation, de la réforme, de la

réorganisation, de la collecte de l'information/renseignement, de la recherche, de l'étude et de l'analyse ainsi que de la diffusion de l'information sur la prévention du crime et la justice pénale;

28. Promouvoir le respect des droits de l'homme et des peuples, conformément aux dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et des autres instruments régionaux, continentaux et internationaux pertinents, y compris le droit international humanitaire et promouvoir l'assistance judiciaire aux citoyens pour leur permettre de jouir pleinement de leurs droits dans l'administration de la justice pénale;
29. Veiller à ce que les agents publics élus et/ou nommés, sur la base de codes de conduite fassent une déclaration de patrimoine et autoriser le grand public à avoir accès à ces déclarations de patrimoine;
30. Adopter les mesures nécessaires pour promouvoir l'intégrité, la transparence et le sens des responsabilités dans les secteurs public et privé;
31. Promouvoir la collaboration institutionnelle entre les agences de lutte contre le crime organisé, la drogue, le terrorisme, la corruption et la fraude aux niveaux national, bilatéral, régional et international afin, entre autres, d'améliorer l'échange d'informations et l'échange des meilleures pratiques;
32. Demander aux États membres d'inclure l'imposition de peines de traitement dans leur système de justice pénale, compte dûment tenu de leur législation nationale.

C. CADRES JURIDIQUES ET MISE EN ŒUVRE

33. Signer, ratifier et adopter, selon le cas, les instruments sous-régionaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, énumérés dans l'annexe A, ainsi que les codes de conduite, les déclarations, les décisions, les recommandations, les plans d'action, les programmes d'action, l'Ensemble de règles minima, les principes, les directives, les sauvegardes, les accords et régimes modèles, dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, énumérés dans l'annexe B. Les États membres devraient accorder une attention prioritaire à la mise en œuvre intégrale de ces instruments.
34. Participer à la préparation et à l'achèvement le plus tôt possible de nouveaux arrangements bilatéraux, régionaux, continentaux et internationaux afin de lutter efficacement contre le crime et d'améliorer la justice pénale, en particulier ceux relatifs au terrorisme, au blanchiment d'argent et à la cybercriminalité, au vol et au trafic des biens culturels, tout en veillant à l'adhésion rapide aux conventions et protocoles existants et à leur mise en œuvre effective;
35. Promulguer et harmoniser les législations nationales et formuler des politiques et des mesures efficaces de lutte contre le crime et la criminalité;
36. Formuler des programmes d'actions et des objectifs assortis de délais d'exécution pour:
 - a) Réduire l'ampleur et l'impact du crime organisé, de l'abus et du trafic de la drogue, du trafic d'êtres humains et des armes à feu, du trafic illicite de migrants, du terrorisme, de la corruption, des crimes économiques et financiers, du blanchiment d'argent, de la criminalité urbaine et des risques pour les jeunes, et développer et renforcer la coopération internationale dans la répression, y compris l'entraide judiciaire et les mesures d'extradition dans le cadre du respect des droits de l'homme;
 - b) Réformer le système de justice pénale, y compris l'introduction ou le renforcement de la justice réparatrice, le cas échéant; et

- c) Suivre et évaluer périodiquement les programmes en cours d'exécution et utiliser les résultats de l'évaluation pour renouveler et adapter les meilleures pratiques.
37. Renforcer les capacités aux niveaux national et régional pour faire face aux problèmes de la prévention du crime et de la justice pénale, dans le cadre du développement économique, social, culturel et politique de l'Afrique en menant des travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes qui favorisent la commission du crime, en vue de mettre en place des stratégies et des mécanismes appropriés pour résoudre ces problèmes.

D. COORDINATION ET COOPÉRATION RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

38. Inviter les États membres et la communauté internationale à accroître leur assistance financière et technique à l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI), afin de renforcer sa capacité à fournir les services techniques requis aux États membres de l'Union africaine et de lui permettre de promouvoir et de coordonner les activités techniques régionales relatives à la prévention du crime et au système de justice pénale en Afrique;
39. Renforcer la coopération et le partenariat entre les États membres et la Commission de l'Union africaine, les institutions compétentes des Nations Unies et autres partenaires africains et internationaux afin de lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue, le trafic d'êtres humains et d'armes à feu, le trafic illicite de migrants, le terrorisme, la corruption, la criminalité économique et financière, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité, promouvoir la prévention du crime et améliorer la réforme de la justice pénale, y compris la justice réparatrice;
40. Encourager des relations plus étroites entre la Commission de l'Union africaine et la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale;
41. Mettre en place des mécanismes interministériels aux niveaux sous-régional et régional pour suivre l'ampleur de la criminalité, collecter et analyser les données et coordonner les efforts de prévention et de lutte contre ces crimes;
42. Souligner la nécessité impérieuse de mettre en œuvre le Plan d'action de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous nous félicitons de la création et du démarrage du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme établi à Alger (Algérie), en tant que nouvelle réalisation dans le cadre des efforts collectifs des pays africains visant à proscrire et à éradiquer le fléau du terrorisme du continent;
43. Exhorter tous les États membres de l'Union à apporter leur entière coopération et leur soutien total au Centre et à participer activement à ses activités et inviter instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait, à créer aussitôt que possible des points focaux nationaux de liaison avec le Centre;
44. Lancer un appel aux partenaires de l'Afrique, y compris les organisations internationales, les agences, les institutions et les centres analogues à travers le monde pour qu'ils apportent leur soutien au Centre et établissent des réseaux pour l'échange d'informations, la formation, la recherche, les investigations et l'exécution d'activités conjointes;
45. Créer le Centre régional africain pour la prévention et l'éradication du trafic illicite des armes à feu (Centre régional des armes à feu), en tant que centre focal régional pour la promotion effective de la coopération, et de la coordination dans ce domaine ainsi que pour la promotion de la collecte et de l'échange d'informations et l'harmonisation des législations pertinentes;
46. Créer de toute urgence le Conseil consultatif sur la corruption qui collectera et analysera les informations sur la nature et l'ampleur de la corruption et des délits connexes en

Afrique, élaborera des méthodologies d'analyse de la nature et de l'ampleur de la corruption en Afrique, diffusera l'information, sensibilisera le grand public sur les effets négatifs de la corruption et les délits connexes et donnera, entre autres, des avis aux gouvernements sur les moyens de combattre le fléau de la corruption et les délits connexes dans leur juridiction nationale;

47. Créer un réseau africain d'informations sur le crime et la justice pénale sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, en tant qu'élément clef des activités et des programmes de prévention du crime et de la justice pénale;
48. Exhorter les États membres à intensifier leurs efforts pour accélérer la création de ces deux centres et de ce réseau et à mobiliser, avec la contribution nécessaire de leur secteur privé, l'assistance financière et autres nécessaires pour le fonctionnement efficace des centres et du réseau. À cette fin, nous lançons un appel aux partenaires de l'Afrique, y compris les organisations internationales, les agences, les institutions, les centres similaires et les réseaux de par le monde, pour qu'ils apportent leur soutien à ces centres et à ce réseau et créent des réseaux pour l'échange d'informations, la formation, la recherche, l'investigation et l'exécution d'activités conjointes;
49. Mobiliser des ressources pour le financement des projets panafricains spécifiques sur le crime et la justice pénale. À cette fin, la région africaine devrait en outre recommander le rapatriement dans les pays d'origine, des fonds illégalement prélevés sur les économies des États membres afin de permettre aux États membres de l'Union africaine de mieux lutter contre les crimes sophistiqués, tels que le crime transnational organisé, le trafic de drogue, le trafic d'êtres humains, le trafic des armes à feu, le trafic illicite de migrants, le terrorisme, la corruption, le blanchiment de l'argent sale, les crimes économiques et financiers et les crimes cybernétiques;
50. Utiliser les ressources en experts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI) et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), l'Organisation internationale pour la migration (OIM) et l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC-Interpol) dans les divers programmes/projets de renforcement des capacités et de recherche, mentionnés ci-dessus. À cette fin, l'assistance technique internationale devrait être fournie sur des bases bilatérale et multilatérale aux pays africains afin de renforcer leur capacité à ratifier et à mettre en œuvre les conventions de l'OUA/UA et les protocoles sur la corruption, le terrorisme et la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée et ses protocoles ainsi qu'à adopter et à mettre en œuvre, au niveau international, d'autres arrangements/accords sur la lutte contre la corruption, les crimes économiques et financiers, y compris le blanchiment d'argent, la cybercriminalité et le vol et le trafic des biens culturels.

IV. ADOPTION D'UNE POSITION COMMUNE

Les États Membres sont invités à adopter la position commune, telle que contenue dans les options politiques prioritaires et à veiller à ce que les mesures qu'elle contient soient mises en œuvre non seulement mises en œuvre au niveau national, mais servent également d'orientation aux délégués africains au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Bangkok (Thaïlande) du 18 au 25 avril 2005. La position commune devrait faciliter l'adoption par le Congrès d'une importante déclaration, qui tiendra compte des réalités et des intérêts de l'Afrique et qui contribuera grandement au renforcement des efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, le trafic d'êtres humains et d'armes à feu, le trafic de migrants, le terrorisme, la corruption, la criminalité économique et financière, le blanchiment d'argent, et

la criminalité liée à l'informatique, ainsi qu'au renforcement des réformes de la justice pénale, y compris la justice réparatrice.

ANNEXE B : DECLARATION SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE ET L'ABUS DES DROGUES EN AFRIQUE (2002-2006)

Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA/UA, réunis en la 38ème session ordinaire de notre Conférence tenue à Durban (Afrique du Sud), avons procédé à un examen d'ensemble de la mise en oeuvre de nos Déclaration et Plan d'action AGH/Decl.2(XXXII) sur la lutte contre le trafic illicite et l'abus des drogues en Afrique, adoptés en juillet 1996 à Yaoundé (Cameroun).

Nous notons avec une grave inquiétude que malgré tous les efforts déployés par nos pays, individuellement et collectivement, pour lutter contre la drogue sur le continent, l'abus des drogues augmente rapidement, en particulier chez les enfants, les jeunes adultes et les femmes; ainsi que dans les milieux qui n'étaient précédemment pas touchés sur notre continent. Nous sommes également préoccupés par la variété accrue des drogues dont on abuse et par l'intensification du trafic illicite des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs chimiques.

Nous notons par ailleurs que ces nouvelles tendances commencent à avoir des effets dévastateurs sur nos pays et sur nos peuples, et finalement sur les efforts des gouvernements africains à construire des sociétés démocratiques, à réaliser un développement économique durable et à assurer la sécurité de leurs populations. Elles sont aggravées par les effets combinés de l'abus des drogues, y compris l'usage des drogues administrées par injection, le VIH/SIDA; le lien entre les drogues et le crime organisé, le blanchiment d'argent, les conflits, les personnes déplacées, le chômage, la persistance des clivages entre les hommes et les femmes, et les enfants de la rue. L'inadéquation et le manque de centres de traitement et de réinsertion des victimes de la drogue deviennent de plus en plus évidents. C'est pourquoi, nous soutenons l'élaboration et la mise en oeuvre de projets conjoints de lutte contre la drogue et le SIDA dans nos pays.

Nous accueillons favorablement des mesures prises aux niveaux régional et international pour lutter contre le trafic illicite et l'abus des drogues et les problèmes qui y sont associés, et invitons les gouvernements africains, les organisations de la société civile, les ONG et le secteur privé organisé à intensifier leurs efforts dans ce sens.

Nous réaffirmons notre engagement aux mesures identifiées dans la Déclaration et le Plan d'action de 1996 sur la lutte contre l'abus et le trafic illicite de la drogue, au regard des problèmes connexes qui émergent. A cette fin, nous nous engageons, nos pays et nous-mêmes, à assurer la mise en oeuvre d'une approche intégrée et équilibrée dans la lutte contre la drogue et à mobiliser des ressources humaines matérielles et financières adéquates, y compris le secteur privé organisé afin de nous attaquer efficacement et à temps à ce problème, y compris la création d'un environnement de travail sain.

Nous lançons un appel à tous nos partenaires de développement et à toutes les institutions compétentes des Nations unies, en particulier le PNUCID, pour qu'ils assistent les pays africains dans leurs efforts, en leur apportant un appui technique et financier conséquent.

En vue de donner à la présente Déclaration tout son sens et de veiller à ce que le problème de l'abus et du trafic illicite des drogues soit efficacement traité dans le cadre d'un plan global, nous adoptons le Plan d'action révisé ci-après sur la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues en Afrique. A cet égard, nous accorderons la plus grande priorité au renforcement des capacités institutionnelles, à l'élaboration des politiques, à l'information, à la recherche et coordination, aux systèmes juridiques et à l'application des lois, y compris le renforcement des capacités et des mesures de répression et de lutte aux niveaux national et régional, à la réduction de la demande des drogues, et à la promotion de la coopération internationale.

Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre du Plan d'action révisé pourra contribuer, dans une large mesure, à l'éradication de la pauvreté, et situer le Plan dans le cadre global du NEPAD qui est un programme relevant de l'Union africaine.

PLAN D'ACTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE EN AFRIQUE POUR LA PERIODE 2002-2006

Objectifs généraux du Plan d'action pour la période 1997-2001

Les objectifs généraux du Plan d'action sont les suivants:

- a) Evaluer le problème de la drogue dans ses deux composantes, à savoir l'offre et la demande de drogues illicites, et veiller à ce que les pays disposent des capacités nécessaires pour y faire face;
- b) Intégrer les programmes de réduction de la demande dans les politiques sanitaires et sociales nationales, et créer, là où il n'en existe pas, les infrastructures nécessaires au traitement des toxicomanes et à leur intégration dans la société;
- c) Evaluer périodiquement les programmes mis en œuvre;
- d) Assurer la cohérence des diverses mesures prises en matière de contrôle des drogues aux niveaux national, régional et continental;
- e) Mettre en place des institutions appropriées pour combattre le trafic et la demande illicites des drogues de manière équilibrée, prompte et intégrée;
- f) Mettre en valeur les ressources humaines et mobiliser les ressources aux niveaux national, régional et continental pour mettre en œuvre les mesures décidées;
- g) Mobiliser les communautés et les organisations non gouvernementales en vue de l'éradication de l'abus et du trafic illicite des drogues en Afrique;
- h) Adhérer aux conventions africaines et internationales relatives au contrôle des drogues et adopter les instruments juridiques nécessaires pour faire face au problème ;
et
- i) Encourager la coopération entre pays connaissant les mêmes problèmes et appartenant, de préférence, à la même région.

La Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement s'est également engagée à:

- a) Intégrer activement les mesures de contrôle des drogues dans les politiques nationales en consacrant des ressources suffisantes aux activités de lutte contre la drogue;
- b) Mettre en place des mécanismes de collecte et d'analyse des données relatives au problème de la drogue pour améliorer la formulation des politiques;
- c) Renforcer les capacités institutionnelles;
- d) Mettre en valeur les ressources humaines;
- e) Supprimer le trafic illicite des drogues;
- f) Réduire la demande illicite des drogues;
- g) Mobiliser les communautés;
- h) Promouvoir la coopération internationale.

Justification de la révision du Plan d'action de 1996

Depuis l'adoption de la *Déclaration et du Plan d'action sur la lutte contre l'abus et le trafic illicite de la drogue en Afrique* en 1996, des efforts ont été déployés pour sa mise en œuvre effective. Toutefois la mise en œuvre globale du Plan d'action a été entravée par les facteurs suivants :

- a) Instabilité politique dans certains pays et régions;
- b) Ressources limitées disponibles face à des demandes et besoins concurrents;
- c) Manque de mécanismes efficaces de suivi, de contrôle et de mobilisation;
- d) Niveau modeste des capacités institutionnelles en matière de lutte contre la drogue à l'OUA.

En dépit des difficultés rencontrées, des progrès ont été enregistrés dans les domaines suivants:

- a) Intensification de la lutte contre la drogue sur le continent;
- b) Appui au Secrétariat de l'OUA dans le domaine de la lutte contre la drogue grâce à la création du Point Focal de la Lutte contre la Drogue (PFLD);
- c) Elaboration et mise en œuvre de stratégies nationales et régionales de lutte contre la drogue;
- d) Renforcement des capacités de recherche et des mécanismes institutionnels de collecte des données dans de nombreux pays;
- e) Renforcement des capacités aux niveaux national et régional dans les domaines de la coordination, de la répression, de l'élaboration des lois, de la formation des magistrats et de la réduction de la demande ;
- f) Création d'une base de données des Experts africains sur la lutte contre la drogue ainsi que sur les ONG qui s'occupent des activités liées à la réduction de la demande des drogues.

Le problème de la drogue en Afrique est davantage accentué par l'émergence d'autres problèmes tels que:

- a) Le VIH/SIDA, l'utilisation accrue des drogues administrées par injection, la diversité accrue des formes d'abus des drogues, y compris des plantes locales, les solvants et les autres substances;
- b) La pauvreté et les disparités entre les hommes et les femmes;
- c) Les conflits, les déplacements de populations, les réfugiés, les migrations volontaires et les enfants de la rue;
- d) Le trafic des femmes et des enfants;
- e) Le crime organisé et la sophistication croissante des syndicats africains du crime, avec des ramifications internationales liées au terrorisme.

Depuis l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action, de nouvelles politiques et stratégies pour résoudre les problèmes liés à l'abus et au trafic des drogues et aux crimes connexes ont émergé. Il s'agit, entre autres, du Programme Régional de lutte contre la Drogue de la SADC, du Programme Régional de Lutte contre la Drogue de la CEDEAO et de la stratégie du PNUCID pour la lutte contre la Drogue en Afrique. Les autres stratégies comprennent les suivantes:

- f) Intégration de la lutte contre la drogue dans les plans de développement et de mise en œuvre y compris la réduction de la pauvreté, le renforcement du pouvoir des femmes, les stratégies de rechange et les programmes du VIH/SIDA.
- g) Un partenariat renforcé notamment avec des organisations sœurs aux niveaux régional et international pour la mobilisation des ressources en faveur de la lutte contre la drogue.

En plus de ces facteurs, la transformation de l'OUA en l'Union africaine (UA) et l'adoption du programme du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), rendent inférieures la révision de la Déclaration et du Plan d'action sur la lutte contre l'abus et le trafic illicite de la drogue en Afrique, adopté en 1996 à Yaoundé, au Cameroun.

Plan d'action révisé

Le Plan d'action révisé est axé sur les domaines clés suivants: renforcement des capacités et élaboration des politiques; information, recherche et coordination; systèmes juridiques et application des lois; réduction intégrée de la demande de la drogue; renforcement des capacités de répression et de lutte au niveau national; renforcement des mesures de répression et de lutte au niveau régional et à la promotion de la coopération internationale. Les principales composantes du Plan d'action révisé s'articulent autour des objectifs et actions stratégiques clés ci-après (voir le tableau ci-dessous):

Plan et actions stratégiques

Domaines clés	Objectifs	Actions
1. Renforcement des capacités et élaboration des politiques	a) Créer une unité solide de coordination à l'OUA/UA et promouvoir une coopération plus efficace entre les CER pour leur permettre d'assumer leurs fonctions de coordination et d'assumer des services de conseils;	<ul style="list-style-type: none"> – Création par l'OUA/UA d'une unité de lutte contre la drogue au Secrétariat pour entreprendre le plaidoyer, l'élaboration des politiques, la coordination, la mobilisation des ressources et la collaboration avec les institutions des Nations unies et les organisations internationales et continentales compétentes en matière de la lutte contre la drogue. – Facilitation par l'OUA/UA de la création d'unités de lutte contre la drogue (ULD) au niveau des CER et des Etats membres qui n'en ont pas, et renforcement des ULD existantes. – Appui des CER à l'élaboration de stratégies régionales de lutte contre la drogue pour faciliter la mise en œuvre des instruments juridiques régionaux.
	b) l'OUA/UA devra jouer le rôle chef de file	<ul style="list-style-type: none"> – L'OUA/UA devra créer un partenariat avec les organisations sœurs au niveau régional et au niveau international;
	c) Appuyer les organismes régionaux et nationaux de décision dans l'élaboration de politiques et stratégies intégrées face aux problèmes de la drogue et aux problèmes connexes.	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation et formation des planificateurs du développement par les CER et les Etats membres dans chaque pays afin d'intégrer la lutte contre la drogue dans la planification du développement aux niveaux régional et national, y compris les programmes de lutte contre le VIH/SIDA
	d) Encourager et appuyer la prise en compte des questions liées à la drogue dans tous les aspects des plans régionaux et nationaux de développement	<ul style="list-style-type: none"> – Introduction et mise en œuvre durable des programmes de réduction de la pauvreté par les CER et les Etats membres, et promotion d'autres sources légitimes d'emploi et d'activités génératrices de revenus dans les secteurs agricoles au bénéfice des groupes et dans les zones pratiquant la culture et le commerce du cannabis et d'autres drogues connexes.

Domaines clés	Objectifs	Actions
	e) L'OUA/UA devrait tout mettre en œuvre pour intégrer la lutte contre la drogue dans tous ses aspects dans les programmes et activités pertinents du Secrétariat général.	
	f) Mettre en place des cadres dans les Etats membres concernés pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies viables de promotion des activités de substitution dans le cadre de la lutte contre le commerce et la culture illicites de la drogue, en particulier le cannabis, le khat et le pavot d'opium.	– Promotion par les Etats membres de coopératives viables de producteurs (en particulier dans le secteur agricole), de plans de micro- crédits et de projets communautaires d'auto assistance grâce des subventions et des programmes de vulgarisation; - Formation du personnel au niveau national et conjointement aux niveaux régional et continental, par les Etats membres, les CER et l'OUA, et encouragement de l'échange d'experts par détachement; organisation de conférences, ateliers et cours de recyclage.
	g) L'OUA/UA devrait jouer un rôle de premier plan dans la formulation d'une politique de développement alternatif, et organiser des ateliers de formation, en coordination avec les partenaires de développement, les représentants des Etats membres.	
	h) Les Etats membres devront contrôler efficacement les stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs licites pour en garantir la disponibilité à des fins médicales, scientifiques et industrielles (pour le cas des précurseurs), et pour prévenir leur détournement vers le marché illicite.	– Elaboration et renforcement par les Etats membres, des mesures politiques et législatives en vue d'un contrôle efficace des drogues licites; -Réorientation et formation du personnel des pharmacies et du personnel médical - Pour garantir l'utilisation rationnelle des drogues.

Domaines clés	Objectifs	Actions
2. Information, recherche et coordination	a) Mettre en place des réseaux d'experts africains en drogues licites dans les domaines clés (réduction de la demande, épidémiologie de l'abus des drogues, coopération dans le domaine judiciaire, blanchiment d'argent, répression), et utiliser les réseaux d'experts dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des projets, ainsi que dans la conduite d'études locales et régionales sur des questions clés.	– Formation du personnel et mise en place et gestion de bases de données par les Etats membres, les CER et l'OUA sur les organisations s'occupant de la lutte contre la drogue (y compris les ONG) et les experts dans ce domaine en Afrique afin de faciliter la coordination dans le cadre de la recherche, des conférences, des ateliers et des publications, et de promouvoir l'échange de l'expertise, de même que l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes.
	b) Promouvoir une meilleure communication et les échanges entre les experts africains et ceux des autres continents en vue de l'adaptation des normes existantes à l'environnement africain.	– Formation des chercheurs et des journalistes par les Etats membres et les CER dans le domaine de la collecte, de l'analyse et de la soumission de rapports sur la drogue et les questions liées à la drogue.
	c) Effectuer des recherches ciblées pour améliorer la collecte et l'analyse des données sur l'abus des drogues, le VIH/SIDA, et la criminalité associée à la drogue en Afrique	– Création par les Etats membres de centres de recherche nationaux et/ou régionaux chargés d'étudier tous les aspects de la drogue – Production, distribution, abus, répression, prévention, éducation, politique, conseils, traitement et réinsertion; - Renforcement des institutions de recherche et d'éducation et promotion de la recherche sur la lutte contre la drogue dans ces institutions.
	d) Gérer de façon efficace la collecte, l'analyse, l'utilisation, la diffusion, le stockage et la récupération des données et des informations.	– Les Etats membre, les CER et l'OUA doivent promouvoir, intensifier et financer suffisamment la recherche et les systèmes de gestion des données et de l'information.

Domaines clés	Objectifs	Actions
3. Systèmes juridiques et application des lois	a) Actualiser les législations sur la lutte contre la drogue, le crime organisé et le blanchiment de l'argent en vue de l'harmonisation de ces instruments juridiques.	– Elaboration, par les CER et les Etats membres, de cadres pour la réforme et l'harmonisation des lois sur la drogue, en tenant compte du crime organisé, du blanchiment de l'argent de la révolution électronique et en matière de communication, ainsi que de l'utilisation de ces nouvelles technologies dans le domaine du trafic de la drogue et du blanchiment de l'argent.
	b) Appuyer l'application de sanctions juridiques et d'autres mesures en tenant compte des différentes catégories de délits associés à la drogue et des différentes catégories d'auteurs de tels délits.	– Réforme des lois sur la drogue par les CER et les Etats membres pour garantir le respect scrupuleux de l'état de droit et la protection des droits de l'homme, et pour établir une distinction entre les différentes catégories de délits associés à la drogue et de leurs auteurs. – Elaboration par les Etats membres, de normes de contrôle de l'administration et des procédures de la sentence.
	c) Faciliter la formation à l'utilisation efficace des différentes options en matière de sentence pour les différentes catégories de délits liés à la drogue et de leurs auteurs.	– Mesures à prendre par les CER et les Etats membres pour une formation appropriée des juges, magistrats et procureurs, si nécessaire, et la mise de moyens à leur disposition pour une administration efficace de la justice. – Création de tribunaux chargés spécialement des cas de drogues par les Etats membres, en cas de nécessité.
	d) Appuyer l'élaboration de lois prévoyant des options pour le traitement des auteurs de délits associés à la drogue, par rapport aux peines d'emprisonnement.	
	e) Fournir des possibilités de traitement et de réinsertion pour les détenus.	
	f) Améliorer les institutions juridiques et judiciaires en vue de renforcer leurs capacités à dispenser une formation optimale.	
	g) Réglementer la publicité des substances licites qui peuvent conduire à l'abus des drogues.	

Domaines clés	Objectifs	Actions
4. Réduction intégrée de la demande des drogues	a) Créer des services sanitaires et sociaux plus solides, des ONG et des programmes d'appui pour les toxicomanes et les groupes à risque.	– Création et renforcement d'institutions de soins de santé par les Etats membres (y compris les services de conseils sur les drogues, les services de désintoxication) en vue d'une prise en charge efficace de l'abus des drogues
	b) Intensifier l'éducation dans le domaine de la drogue au bénéfice des jeunes en milieu scolaire et hors des établissements scolaires.	– Introduction par les Etats membres, d'activités d'éducation dans le domaine de la drogue au niveau des institutions d'éducation et des communautés, et appui à ces activités. – Elaboration et distribution, par les Etats membres, de programmes modèles d'éducation dans le cadre des programmes dispensés au niveau des institutions d'éducation et des communautés.
	c) Associer les medias, les personnalités influentes et les communautés à la campagne de sensibilisation sur les drogues.	– Préparation, production et distribution par les Etats membres du matériel d'information et de sensibilisation, matériel de sensibilisation du public, en particulier à l'intention des groupes à risque, par le biais des institutions d'éducation, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des institutions religieuses et traditionnelles, des ONG, des OBC et des mass media
	d) Mettre en œuvre des programmes de traitement, de réinsertion et de recherche dans tous les pays, en particulier les pays gravement touchés par le problème de l'abus des drogues.	
	e) Promouvoir des opportunités pour des activités de substitution à l'intention des personnes engagées dans la culture du cannabis et le trafic des drogues illicites.	

Domaines clés	Objectifs	Actions
	f) Intensifier la recherche et les études sur les nouvelles tendances de l'abus des drogues et sur l'abus des drogues et le VIH/SIDA, sans se limiter aux drogues administrées par injection.	<ul style="list-style-type: none"> – Lancement et promotion, par les Etats membres et les CER, de la recherche sur les nouvelles tendances de l'abus des drogues et du VIH/SIDA, sans se limiter aux drogues administrées par injection; – Recherche, publication et diffusion des meilleures pratiques en matière de prévention, de traitement et de réinsertion. Participation de l'OUA/UA et des CER à la diffusion.
	g) Entreprendre des campagnes de sensibilisation du public pour réduire l'usage généralisé des substances licites qui peuvent conduire à l'abus des drogues. Elaboration et application stricte par les Etats membres, de normes pour la publicité et la vente du tabac et de l'alcool	
5. Renforcement des capacités en matière de répression et de lutte au niveau national	a) Mettre en place et renforcer les capacités en matière d'application des lois sur la drogue aux principaux points d'entrée (ports maritimes, aéroports et postes frontières terrestres).	<ul style="list-style-type: none"> – Maintien par les Etats membres, d'une capacité de répression aux ports et aux frontières - Création et financement adéquat, par les Etats membres, d'organismes suffisamment équipés et bien gérés pour l'application des lois sur la drogue.
	b) Créer des points focaux nationaux chargés de coordonner les renseignements sur la criminalité associée à la drogue entre les unités chargées de l'application des lois et les services nationaux du renseignement.	<ul style="list-style-type: none"> – Promouvoir d'accords bilatéraux entre pays voisins et appui à la coopération transfrontalière et aux enquêtes conjointes sur les cas de trafic des drogues et d'autres formes de crimes organisés transnationaux.
	c) Renforcer la formation et l'appui logistique aux unités spécialisées s'occupant de la lutte contre le trafic illicite de la drogue et le crime organisé, le blanchiment de l'argent, la corruption et le trafic des êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> – Formation permanente et appropriée, par les Etats membres, du personnel chargé de l'application des lois, du personnel des douanes et des services d'immigration, du personnel de la banque centrale et des banques commerciales.

Domaines clés	Objectifs	Actions
	d) Améliorer la coopération entre les services de répression, les services chargés des enquêtes médico-légales et les services judiciaires.	– Promotion, par les Etats membres et les CER, de la coopération entre les organismes chargés de l'application des lois, les autorités sanitaires et commerciales, les services judiciaires et financiers.
	e) Mettre en place des structures et mécanismes de contrôle pour limiter le détournement des drogues licites vers des marchés illicites.	– Reforme, par les Etats membres, de leurs législations en vue d'une réglementation efficace de l'importation, de la commercialisation, et de la prescription des drogues sur ordonnance.
6. Renforcement des mesures de répression et de lutte au niveau régional	a) Promouvoir la coopération opérationnelle entre les organismes chargés de l'application des lois des pays connaissant des problèmes de drogue similaires.	– Création par les CER d'un bureau de liaison afin de faciliter la coopération opérationnelle, la formation et les opérations conjointes, le partage des renseignements entre les Etats membres des CER et d'autres CER.
	b) Promouvoir la coopération directe entre les ports d'entrée africains et les pays sources/principales destinations.	– Création par les CER d'un bureau de liaison afin de faciliter la coopération opérationnelle, les accords bilatéraux, la formation conjointes, l'échange d'experts, les conférences et ateliers conjoints, le partage des renseignements entre les Etats membres des CER et entre ces Etats membres et d'autres CER.
	c) Faciliter les programmes de formation et la fourniture d'équipements aux unités spécialisées en vue de leur participation aux opérations internationales contre le trafic de la drogue et d'autres formes de crime organisé.	
7. Coopération internationale	a) Promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la drogue.	– Collaboration entre les Etats membres et les CER et les institutions des Nations Unies, Interpol, les institutions internationales s'occupant des questions de développement et de la répression et de la lutte contre la drogue, afin de mobiliser les ressources, d'échanger l'expertise, de partager les renseignements et l'information, et de renforcer les capacités.

Domaines clés	Objectifs	Actions
	b) Mener des campagnes de plaidoyer pour mobiliser l'appui international aux efforts de développement et de lutte contre la drogue déployés en Afrique par les institutions des Nations Unies, les organisations internationales de promotion du développement et les organisations de lutte contre la drogue.	– Mobilisation par l'OUA de ressources additionnelles en vue de la promotion des efforts de lutte contre la drogue sur le continent.
	c) Appuyer la signature et la ratification des conventions et protocoles des Nations Unies sur la drogue.	– Signature et ratification, par les Etats Membres, des conventions et protocoles des Nations Unies.

Stratégie de mise en œuvre

a) Rôle de l'OUA/UA

L'OUA/AU est appelée à jouer le rôle suivant dans les domaines du plaidoyer, de l'élaboration des politiques, de la mobilisation des ressources, de la coordination et du suivi, et du renforcement des capacités:

Plaidoyer

- Maintenir la lutte contre la drogue à du jour des réunions de l'OUA/UA.

Elaboration des politiques:

- Elaborer des politiques et programmes appropriés, surtout en vue de s'attaquer aux nouvelles tendances complexes du trafic, de l'abus des drogues et du blanchiment d'argent;

Mobilisation de ressources:

- Déployer des efforts pour faire participer les institutions des Nations unies, les organisations internationales et la communauté internationale en tant que partenaires de la coopération financière et technique;

Coordination, suivi et évaluation:

- Assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des efforts de lutte contre la drogue au niveau des CER et des Etats membres, y compris leurs propres efforts.

b) Partenariats

La réussite de la mise en œuvre du présent plan nécessite un partenariat élargi au niveau des Etats membres, et aux niveaux régional, continental et international. Les médias, les organisations de femmes, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les organisations religieuses, les organisations à base communautaire, les syndicats, les organisations estudiantines et le secteur privé font partie intégrante de ce partenariat.

c) Cible de la mise en œuvre

Etant donné les différents niveaux des capacités et des ressources disponibles au sein des Etats membres dans la mise en œuvre de ce Plan, les pays doivent avoir réalisé au moins deux activités dans chaque domaine prioritaire identifié à mi-parcours du présent Plan. Il

appartiendra aux Etats membres, compte tenu de leurs propres priorités, de choisir leurs activités.

Evaluation à mi-parcours du Plan d'action après deux ans et évaluation finale à l'issue de la période convenue.

d) Suivi et évaluation

- a) Les états membres, les CER et l'OUA doivent mettre en place un cadre efficace pour le suivi et l'évaluation afin de suivre et d'évaluer leur mise en œuvre respective du plan et d'autres programmes de lutte contre la drogue;
- b) Les Etats membres doivent répondre rapidement aux demandes d'information qui leur sont envoyées par l'OUA et les CER;
- c) Un système de soumission des rapports annuels à l'OUA doit être introduit pour permettre l'évaluation des institutions et des efforts déployés;
- d) Un cadre de revue conjointe inter – institutions et interministériel pour l'évaluation périodique de la mise en œuvre du plan doit être mis en place.

ANNEXE C: PROBLEMES LIES AUX DONNEES SUR LA CRIMINALITE

La comparaison quantitative de la criminalité entre pays s'articule autour de deux sources de données : les statistiques produites par la police (comme celles compilées par Interpol, l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, les Opérations des systèmes de la justice pénale [CTS]) et les enquêtes sur les victimes (comme celles menées sous l'égide des enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité des Nations Unies [EIVC] et d'autres enquêtes). Les données sur les pays africains collectées à partir de ces sources sont rares. Le tableau ci-après donne le résumé des informations dont on dispose – les colonnes en grisé représentent les pays pour lesquels on ne dispose d'aucune donnée.

Treize enquêtes sur les victimes d'agressions dans les pays africains ont été réalisées dans le cadre du projet des Enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité,³²¹ mais elles ont été réalisées pendant une décennie sur différentes années. Dans la plupart des cas, ces enquêtes n'étaient pas représentatives au niveau national et ont été menées dans une seule grande ville de chacun des pays.³²² Quelques enquêtes sur les victimes ont été réalisées par le Institute of Security Studies en Afrique du Sud,³²³ tandis que d'autres ont été menées dans le cadre du Programme des villes plus sûres de UN Habitat.³²⁴ Pour terminer, la deuxième série d'études polyvalentes effectuées par Afrobarometer dans 15 villes³²⁵ portaient sur deux éléments de la victimisation (les cambriolages et les agressions). Même si une enquête spécialisée sur les victimes devrait donner des indications plus justes, les éléments liés à la criminalité dans les enquêtes polyvalentes (qui habituellement portent sur de vastes échantillons plutôt que sur des enquêtes spécialisées) pourront peut être fournir des informations sur la vulnérabilité des populations à la criminalité.

Tableau 3: Données relatives à la criminalité disponibles dans les pays africains, 1990-2004

	ONU DC ETC	Interpol	Statistiques Nationales	EIVC	Autres enquêtes sur les victimes
Algérie	x	2003	x	x	x
Angola	x	2000	x	x	x
Bénin	x	1998	x	x	x
Botswana	1990	1996	x	Ville, 2000	Afrobarometer,2002
Burkina Faso	x	1998	x	x	x
Burundi	x	x	x	x	x
Cameroun	x	1998	x	x	x
Cap Vert	x	x	x	x	Afrobarometer,2002
République centrafricaine	x	x	x	x	x
Tchad	x	x	x	x	x
Comores	x	x	x	x	x
Rép. dém. du Congo	x	x	x	x	x
Rép. Congo	x	x	x	x	x
Côte d'Ivoire	2000	2002	x	x	x
Djibouti	x	1998	x	x	x
Egypte	1994	x	x	Ville, 1992	x
Guinée équatoriale	x	x	x	x	x
Erythrée	x	1999	x	x	x
Ethiopie	1990	2000	x	x	x

	ONU DC ETC	Interpol	Statistiques Nationales	EIVC	Autres enquêtes sur les victimes
Gabon	x	1996	x	x	x
Gambie	x	x	x	x	x
Ghana	x	2001	x	x	Afrobarometer, 2002
Guinée	x	x	x	x	x
Guinée-Bissau	x	x	x	x	x
Kenya	x	x	x	x	Habitat, 2002 Ville – Afrobarometer, 2002
Lesotho	1997	1999	x	Ville, 1998	Afrobarometer, 2002
Libéria	x	x	x	x	x
Libye	x	2003	x	x	x
Madagascar	1994	1996	x	x	x
Malawi	x	x	x	x	ISS, 2002/3, Afrobarometer national –, 2002
Mali	x	1999	x	x	Afrobarometer, 2002
Mauritanie	x	1999	x	x	x
Maurice	2000	1996	x	x	x
Maroc	2002	x	x	x	x
Mozambique	x	1999	x	4 provinces, 2002	Afrobarometer, 2002
Namibie	2002	1999	x	Ville, 2000	Afrobarometer, 2002
Niger	x	1998	x	x	x
Nigeria	1994	x	x	Ville, 1998	DFID, 2003 Etat – Afrobarometer, 2002
Rwanda	1990	1999	x	x	x
Sao Tome et Principe	1994	x	x	x	x
Sénégal	x	2003	x	x	Afrobarometer, 2002
Seychelles	2000	1996	x	x	x
Sierra Leone	x	x	x	x	x
Somalie	x	x	x	x	x
Afrique du Sud	2002	2001	2003/4	Ville, 2000	ISS, 2003, Afrobarometer national –, 2002
Soudan	1994	x	x	x	x
Swaziland	2000	2003	x	Ville, 2000	x
Tanzanie	1997	2003	x	Ville, 1992	SSI, 2003?, ville – Afrobarometer, 2002
Togo	x	x	x	x	x
Tunisie	2002	2002	x	Ville, 1992	x
Ouganda	1997	2003	x	Ville, 2000	Afrobarometer, 2002
Zambie	2000	2001	x	Ville, 2000	Afrobarometer, 2002
Zimbabwe	2000	2001	x	Ville, 1996	x

Statistiques officielles peu fiables

On aurait pu penser que les statistiques sur la criminalité seraient aussi faciles à obtenir qu'un grand nombre d'autres indicateurs sociaux. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Même lorsqu'elles existent, ces statistiques ne peuvent être utilisées pour des comparaisons entre différents pays. Il en est ainsi parce que les définitions de la criminalité diffèrent d'un pays à l'autre. En outre, les taux de déclarations des délits à la police varient en fonction de plusieurs facteurs, notamment l'accès à la justice et l'attitude des populations vis-à-vis de la police. En Afrique, très peu de cas sont déclarés, comme on le verra ci-après.

On note de grandes différences entre les définitions de la criminalité qui sont données par les législations locales, même lorsque la terminologie utilisée est la même. Par exemple, un « cambriolage » peut nécessiter une entrée par la force ou la prise de biens dans certaines régions, mais dans d'autres, ces éléments peuvent ne pas être nécessaires. De même, le terme « viol » peut s'appliquer à différents types de conduite selon les juridictions. Certaines utiliseront d'autres termes pour décrire une agression sexuelle sans pénétration, des rapports sexuels avec des mineurs, le viol d'un homme et le viol d'un conjoint. Même si, grâce à des campagnes de sensibilisation sur les droits de l'homme, la communauté internationale s'accorde plus en plus sur les éléments constitutifs d'un crime, on peut s'attendre à ce que les pays en développement tardent à actualiser leurs propres définitions du crime, ne serait ce qu'en raison de la présence de sujets plus pressants à l'ordre du jour de leurs parlements.

Parfois, au sein d'un même système juridique, les statistiques de la police peuvent être très éloignées de la situation qui prévaut réellement dans le domaine de la criminalité. Et ce, parce qu'elles sont généralement basées sur les délits enregistrés par la police. Pour que les différents types de délits puissent être enregistrés, il faut d'abord qu'un membre du public établisse un rapport et qu'ensuite, la police estime qu'il peut être enregistré. Comme on le verra par la suite, les travaux de recherche montrent que seule une partie des crimes commis sont déclarés à la police par les victimes. Les taux de déclaration des délits commis varient énormément, selon le type de délit, le pays, et même la région, le groupe ethnique ou le sexe à l'intérieur d'un pays. Toute comparaison fondée sur les statistiques de la police serait inexacte, compte tenu du nombre des cas qui ne sont pas déclarés. En Afrique, le taux moyen des déclarations est inférieur à 50%, et dans de nombreux pays, ce taux est encore plus bas.

Ces taux sont aussi sujets à modification, à mesure que le climat politique change. Par exemple, le taux des cas de délits déclarés en Ouganda est passé d'un tiers en 1992, à moins d'un quart (23%) en 1996, et à moins d'un cinquième (17%) en 2000, selon les chiffres des Enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité (EIVC).. Il ne sert à rien de comparer les chiffres de la police sur la criminalité, entre plusieurs pays, en pareilles circonstances, notamment si les données portent sur des taux des délits enregistrés au cours d'une année différente de celle des chiffres relatifs au délit visé. Il n'est également pas possible de calculer les données relatives aux tendances de l'Afrique sur la base des taux de criminalité enregistrés, parce que même si la moitié des pays ont déclaré à un moment donné les cas de délits, très peu donnent des informations détaillées au fur et à mesure. L'Afrique du Sud est une exception digne d'être mentionnée, mais le caractère particulier de la situation politique de ce pays, qui s'est manifesté par la libération de près 90% de la population pendant la dernière décennie, ne permet pas de se prononcer sur les tendances réelles de la criminalité dans ce pays.

Les populations hésitent à déclarer leur victimisation pour diverses raisons. Ceux qui pensent que le système de la justice pénale n'est pas en mesure d'obtenir des résultats positifs peuvent décider de ne rien faire. Parmi les raisons de ce manque de confiance, on peut citer : l'inefficacité supposée de la police ou des tribunaux ; la corruption toujours supposée de ces derniers ; le sentiment que le système ne tient pas compte des intérêts des membres du groupe ethnique, du sexe ou de la région de la victime ; la peur d'être « à nouveau victime » du

système de la justice pénale ; et la crainte que le système ne sera pas en mesure d'assurer la protection des victimes contre les représailles des criminels concernés. Le recours à la justice peut également poser un autre problème. Ceux qui n'ont pas accès aux moyens de transport ou aux technologies de communication peuvent trouver qu'il est trop difficile d'aller déclarer leur victimisation. Il en est de même, pour ceux dont les responsabilités familiales ou professionnelles ne leur permettent pas de prendre le temps d'aller suivre les procédures de justice pénale.

Un certain nombre de mesures incitatives contradictoires, relatives aux déclarations, peuvent nuire à la véracité des statistiques de la police. Par exemple, assurer les biens peut encourager beaucoup de gens à déclarer qu'ils ont été victimes du vol de leur voiture, qu'ils ont été cambriolés ou même qu'ils ont fait l'objet de vol à main armée. En outre, certains pays riches peuvent se permettre de fournir une série complète de services aux victimes de délits, notamment des soins de santé et même une compensation financière, qui incitent fortement à déclarer les cas d'agressions. Les données de l'EIVC montrent que les taux de déclaration dans les pays en développement sont plus faibles que ceux des pays développés, et que l'Afrique a l'un des taux de déclaration les plus faibles du monde.

Aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre eux, on note des différences au niveau des taux de déclaration selon les types de délits. Dans la plupart des pays par exemple, les vols de véhicules sont presque toujours déclarés, soit parce que les plaignants espèrent récupérer une pièce aussi importante de leurs biens, soit parce que la déclaration est requise pour les réclamations au niveau de l'assurance. Par ailleurs, les délits sexuels et certains types d'agressions (tels que la violence domestique et les mauvais traitements infligés aux enfants) ne sont presque jamais déclarés. Toutefois, ceci mérite d'être nuancé, car reposant sur les pratiques culturelles et juridiques liées à ces problèmes, de même que la capacité de l'Etat à veiller à ce que les plaignants soient bien traités.

En outre, c'est presque toujours l'agent de police qui fait la déclaration pour certains types de délits, à savoir : les délits de corruption, les délits liés à l'usage de la drogue, la prostitution, certains délits liés aux armes à feu et les délits dans le domaine de l'immigration. Les niveaux de déclaration de ces délits dépendent des priorités de la police. Par exemple, les niveaux de déclaration des délits liés à la drogue en Colombie, un pays qui, de toute évidence, joue un rôle important dans le commerce de la drogue, sont faibles par rapport à ceux d'un pays où la priorité est donnée à la répression, comme la Suisse par exemple. Ainsi donc, ces chiffres sur la criminalité sont davantage le reflet de la capacité et des priorités en matière de répression que de la situation qui prévaut réellement.

Finalement, le pouvoir discrétionnaire de la police de décider si et comment un crime doit être enregistré a une influence non négligeable sur les statistiques de la police. Celle-ci ne servirait pas l'intérêt général, si elle enregistrerait tous les délits tel qu'ils sont présentés par les plaignants. Le classement d'un incident est fonction d'un certain nombre de facteurs, tels que les pressions exercées par les hommes politiques afin que les taux de criminalité déclarés ne soient pas trop élevés. Le niveau d'enregistrement par la police des délits déclarés varie d'une région à une autre.

Pour ces raisons, les chiffres de la police sur la criminalité ne devraient pas être utilisés tout seuls, pour effectuer des comparaisons entre les pays, et c'est tout particulièrement vrai dans le contexte des pays en développement. Etant donné la capacité institutionnelle plus faible des systèmes de justice pénale des pays en développement pour l'enregistrement des crimes, la police sera plus tentée de ne pas comptabiliser l'intégralité du nombre des délits commis. Il s'agira de toute évidence, des délits qui ne peuvent être décelés que par la police tels que les délits de drogues. Une faible capacité peut également amener les victimes à renoncer à faire une déclaration, parce qu'ils ne peuvent pas s'attendre aux mêmes niveaux de protection de leurs droits que ceux dont bénéficient les populations des pays plus riches. En outre, les membres du public dans ces régions ne disposent peut être pas du temps ni des technologies nécessaires pour déclarer les délits. Par ailleurs, puisqu'un grand nombre des pays en

développement partagent un même passé de domination par des régimes coloniaux et autoritaires, il existe peut-être des raisons historiques pour lesquelles certaines couches de la population ne font pas confiance à la police dans certains pays. Enfin, le fait que les populations pensent que le système de justice pénale est corrompu est peut être lié à des problèmes de gouvernance, ce qui peut également affaiblir la confiance dans le système.

Les avantages des enquêtes menées sur les victimes

Probablement le meilleur complément aux chiffres de la criminalité donnés par la police sont les enquêtes menées sur les victimes. Elles prennent souvent la forme de sondages réalisés auprès d'un échantillon représentatif de la population, à domicile, sur leurs connaissances relatives à la criminalité. Elles étudient également les taux des délits qui n'ont pas été déclarés et les raisons qui les sous-tendent. Ce qui permet d'interpréter plus intelligemment les statistiques de la police sur la criminalité. Les enquêtes sur les victimes permettent également de normaliser les définitions de la criminalité, afin de pouvoir établir des comparaisons au niveau international, ce qui serait impossible autrement.

Même si elles représentent un complément essentiel pour les statistiques de la police, les enquêtes sur les victimes coûtent cher, quand elles sont menées convenablement, en particulier à un niveau de représentation nationale. Pour cette raison, les enquêtes sur les victimes sont rarement effectuées dans les pays en développement, et celles menées dans le cadre de l'EIVC ont souvent porté sur une seule zone urbaine, plutôt que sur l'ensemble du pays. Etant donné qu'il y a habituellement davantage de criminalité dans les zones urbaines que dans les zones rurales d'un pays, il est difficile d'élargir les résultats à l'ensemble du pays, sur la base de ces informations, mais des comparaisons sérieuses peuvent être effectuées entre zones urbaines au niveau international.

ANNEXE D: CONVENTIONS RELATIVES A LA DROGUE ET A LA CRIMINALITE

<i>Pays</i>	<i>Convention unique sur les stupéfiants, 1961*</i>	<i>Convention sur les substances psychotropes, 1971</i>	<i>Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 1988</i>	<i>Convention contre la corruption</i>	<i>Convention contre la criminalité transnationale organisée</i>
Afrique du Sud	*	*	*	*	*
Algérie	*	*	*	*	*
Angola					
Bénin	*	*	*	*	*
Botswana	*	*	*		*
Burkina Faso	*	*	*		*
Burundi	*	*	*		
Cameroun	*	*	*		
Cap-Vert	*	*	*		*
Comores	*	*	*		*(a)
Congo	*	*	*		
Côte d'Ivoire	*	*	*		
Djibouti	*	*	*		
Égypte	*	*	*	*	*
Érythrée	*	*	*		
Éthiopie	*	*	*		
Gabon	*	*			
Gambie	*	*	*		*
Ghana	*	*	*		
Guinée	*	*	*		*(a)
Guinée-Bissau	*	*	*		
Guinée équatoriale					*
Jamahiriya arabe libyenne	*	*	*		*
Kenya	*	*	*	*	*(a)
Lesotho	*	*	*		*
Libéria	*				*(a)
Madagascar	*	*	*	*	
Malawi	*	*	*		
Mali	*	*	*		*
Maroc	*	*	*		*
Maurice	*	*	*	*	*

<i>Pays</i>	<i>Convention unique sur les stupéfiants, 1961*</i>	<i>Convention sur les substances psychotropes, 1971</i>	<i>Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 1988</i>	<i>Convention contre la corruption</i>	<i>Convention contre la criminalité transnationale organisée</i>
Mauritanie	*	*	*		
Mozambique	*	*	*		
Namibie	*	*		*	*
Niger	*	*	*		*
Nigeria	*	*	*	*	*
Ouganda	*	*	*	*	*
République centrafricaine	*	*	*		*(a)
République démocratique du Congo	*	*			
République-Unie de Tanzanie	*	*	*		
Rwanda	*	*	*		*
Sao Tomé-et-Principe	*	*	*		
Sénégal	*	*	*		*
Seychelles	*	*	*		*
Sierra Leone	*	*	*	*	
Somalie	*	*			
Soudan	*	*	*		
Swaziland	*	*	*		
Tchad	*	*	*		
Togo	*	*	*		*
Tunisie	*	*	*		*
Zambie	*	*	*		*
Zimbabwe	*	*	*		

* *États parties à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, ou à la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972.*

(a) = adhésion

REFERENCES:

- 1 Allocution prononcée lors de la Business Initiative Against Crime, Kempton Park, 15 août 1995.
- 2 Publiée lors du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, Bangkok, avril 2005, et reproduite en tant qu'annexe C du présent rapport.
- 3 Fajnzylber, P., Lederman, D, et Loayza, N. (2001) 'Inequality and violent crime' publié dans *The Journal of Law and Economics*, disponible à l'adresse: www.worldbank.org, p. 18.
- 4 Réponse du Président Thabo Mbeki lors du débat suivant le discours sur la situation de la nation, Assemblée nationale, Le Cap, 15 février 2001.
- 5 Fajnzylber, et al, op cit.
- 6 Neumayer, E., 'Inequality and violent crime: Evidence from data on robbery and violent theft.' *Journal of Peace Research*, Vol 42, No. 1, 2005, pp 101-112.
- 7 Fajnzylber, et al., op cit ; p : 2-3.
- 8 Allocution prononcée par le Président de la République-Unie de Tanzanie et co-Président de la Commission mondiale sur les dimensions sociales de la mondialisation, S. E. M. Benjamin William Mkapa, lors de la Séance spéciale de la 92e Conférence internationale du travail pour la présentation du rapport de la Commission, Palais des Nations, Genève, 7 juin 2004. 9. Neumayer, op cit.
- 9 Fajnzylber, et al., op cit ; p : 2-3.
- 10 Allocution prononcée par le Président de la République-Unie de Tanzanie et co-Président de la Commission mondiale sur les dimensions sociales de la mondialisation, S. E. M. Benjamin William Mkapa, lors de la Séance spéciale de la 92e Conférence internationale du travail pour la présentation du rapport de la Commission, Palais des Nations, Genève, 7 juin 2004.
- 11 Neumayer, op cit.
- 12 Smith, D. Youth crime and conduct disorders, in Rutter, M., and Smith, D (eds), *Psychological disorders in young people: Time trends and their correlates*, New York, Wiley, 1995, p 395.
- 13 Ellis, L., and Walsh, A. *Criminology: A global perspective*. Boston: Allyn and Bacon, 2000, pp. 107-110.
- 14 United Nations Department of Economic and Social Affairs Population Division, 'World population prospects: The 2004 revision. Highlights.' pp. 59-63.
- 15 Ellis and Walsh, op cit, p. 161.
- 16 United Nations Population Division, ' World urbanisation prospects : The 2001 revision'.
- 17 Burton, P., du Plessis, A., Leggett, T., Louw, A., Mistry, D., et van Vuuren, H., 'National victims of crime survey: South Africa 2003', Pretoria: Institute for Security Studies.
- 18 Ellis and Walsh, op cit, pp. 147-148.
- 19 For an analysis of gangsterism and housing, see Leggett, T., 'Terugskiet (returning fire): Growing up on the street corners of Manenberg, South Africa. In Dowdney, L., 'Neither war nor peace: International comparisons of children and youth in organised armed violence. Rio de Janeiro, Viva Rio, 2005.
- 20 Leggett, T., 'Safe shack living: Criminal vulnerability in shacks and government housing.' Midrand: Nedbank Crime Index Vol. 5, No. 5, 2001.
- 21 Farrell, G. and Clark, K., "What does the world spend on criminal justice?" HEUNI Paper No. 20, 2004.
- 22 For a sceptical perspective on the efficacy of routine policing, see the works of David Bayley.
- 23 Données des enquêtes sur les tendances de la criminalité, 2000 ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.
- 24 African Commission on Human and People's Rights 'Mali prisons revisited: Report of the Special Rapporteur on Prisons and Conditions of Detention in Africa. Series IV, No 4, p 16.

- 25 African Commission on Human and People's Rights 'Prisons in Mozambique: Report of the Special Rapporteur on Prisons and Conditions of Detention in Africa. Series IV, No 3, p 26.
- 26 Leggett, T (2003) The sieve effect: South Africa's conviction rates in perspective. *South Africa Crime Quarterly*, Issue 5, p. 14. <http://www.iss.co.za/pubs/CrimeQ/No.5/3SA.pdf>. L'Article note que, pour d'autres catégories des délits, le système sud_africain de justice pénale fonctionne en fait de façon surprenante en comparaison des pays développés.
- 27 Schärf, W. Non-State Justice Systems in Southern Africa: How Should Governments Respond. Institut de criminologie, Université du Cap, mimeographié, 2003.
- 28 Lock, P. (1999) 'Africa, military downsizing and the growth of private security' in Cilliers, J. & Mason, P. (eds) *Peace, Profit or Plunder?: The Privatisation of Security in War-Torn African Societies* (Pretoria, Institute for Security Studies), p. 23
- 29 Hodess, R. and Wolkers, M., 'Report of the Transparency International Global Corruption Barometer 2004.' Berlin: TI, 9 December 2004.
- 30 CIETinternational, Uganda National Integrity Study 1998. New York: CIETinternational, 1998.
- 31 CIETinternational, Service Delivery Survey: Corruption in the Police, Judiciary, Revenue and Lands Services. Presidential Commission On Corruption. Gouvernement de Tanzanie/CIETinternational, Dar Es Salaam, Juillet 1996.
- 32 Bratton, M., Logan, C., Cho, W., and Bauer, P., ' Afrobarometer Round Two: Compendium of Comparative Results from a 15-Country Survey. Le Cap, Accra et East Lansing: IDASA, CDD-Ghana, et Michigan State University., 2004.
- 33 Toutefois, il n' en a pas toujours été ainsi. Dans certaines régions de la Tanzanie, les groupes des « forces des polices communautaires » Sungusungu étaient officiellement parrainés par le gouvernement pour faire face à une vague de banditismes et de vol de bétail qui seraient perpétrés par des soldats démobilisés et qui permettaient la corruption de la police. Certains de ces groupes pratiquaient des rituels de magi et ciblaient les sorcières et les voleurs. Quels que soient les excès qu'ils auraient pu commettre, ces groupes semblent bénéficier du soutien populaire et viennent d'être intégrés dans les structures publiques. Voir Heald, S 'Domesticating Leviathan: Sungusungu groups in Tanzania.' London School of Economics Development Studies Institute Crisis States Programme Working Paper Series No.1, 2002.
- 34 Small Arms Survey, Small Arms Survey 2004 :Rights at risk (Oxford University Press: Oxford), p 175.
- 35 Ibid.
- 36 Ibid, p. 179.
- 37 Commission de l'Union africaine, « Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine », mai 2004, p.15.
- 38 Elbadawi, I. and Sambanis, N. 'Why Are There So Many Civil Wars in Africa? Understanding and Preventing Violent Conflict.' *Journal of African Economies*, December 2000.
- 39 Banque mondiale, Can Africa Claim the 21st Century? (Banque mondiale: Washington DC), 2000, p. 57
- 40 Organisation mondiale de la santé, rapport mondial sur la violence et la santé (OMS, Genève), 2002.
- 41 Institute for Security Studies, 'Fact File: Burundi', disponible à l'adresse: <http://www.iss.org.za/AF/profiles/burundi/burundi1.html>
- 42 Institute for Security Studies, 'Fact File: DRC', available at: <http://www.iss.org.za/AF/profiles/drcongo/drcongo1.html>
- 43 Eriksson, M. and Wallensteen, P., 'Armed Conflict, 1989–2003.' *Journal of Peace Research*, Vol. 41, No. 5, 2004, p. 625-636.
- 44 Kaldor, M., 'New and Old Wars: organized Violence in a Global Era.' Cambridge: Polity, 1998.
- 45 Op cit, p. 8.
- 46 Kaldor, M., 'Cosmopolitanism and organized violence.' Paper prepared for the Conference on Conceiving Cosmopolitanism. Warwick, 27-28 avril, 2000.
- 47 Makarenko, T., op cit.
- 48 Klare, M, 'Resource wars: The new landscape of global conflict. New York, Henry Holt, p. 210-211.
- 49 Collier. P. and Hoeffler, A., 'On the incidence of civil war in Africa.' *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 46, No. 1, février 2002.
- 50 Collier, P and Hoeffler, A., 'Greed and grievance in civil war.' Policy research working paper 2355, Banque mondiale, 2000.

- 51 Humphries, M, 'Natural resources, conflict, and conflict resolution: Uncovering the mechanisms.', *Journal of Conflict Resolution*, août 2005 (à paraître).
- 52 For example, Ross, M, 'How does natural resource wealth influence civil war? Evidence from 13 case studies.' Unpublished paper, July 2002. Sanin, F. 'Criminal rebels: A discussion of war and criminality from the Columbian experience.' London School of Economics Development Research Centre Crisis States Programme, Working Paper Series No. 27.
- 53 Ross, M., 'Natural resources and civil war: An overview.' Paper submitted to the World Bank Research Observer, août 2003.
- 54 Commission de l'Union africaine, 'Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine.' mai 2004, p.14.
- 55 Banque mondiale, 'Post-Conflict Recovery in Africa: An Agenda for the Africa Region.'. Africa Region Working Paper Series No. 30, avril 2002, p. 5.
- 56 Par exemple en Côte d'Ivoire, l'un des responsables du Mouvement des Forces Nouvelles (FN) aurait organisé le cabriolage d'une banque à Bouaké, une ville sous le contrôle des FN. De même, à Abijan en 2002, une autre banque a été cambriolée, probablement par un futur responsable de l'insurrection. Voir le rapport de l'ONUDC à paraître sur la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest.
- 57 Ross, M., op.cit.
- 58 Commission de l'Union africaine, 'Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine.' mai 2004, p.14.
- 59 Banque mondiale, 'Rapport sur le développement dans le monde 2005', p.41.
- 60 <http://www.transparency.org/cpi/2004/cpi2004.en.html>
- 61 Collier, P., 'Rebellion as a quasi-criminal activity.' *Journal of Conflict Resolution*. Vol. 44, No. 6, décembre 2000, p. 840.
- 62 Collier, P and Hoeffler, A., 'Murder by numbers: Socio-economic determinants of homicide and civil war.' Oxford Centre for the Study of African Economies Working Paper Series 2004-10.
- 63 ONUDC, 'La criminalité transnationale organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest.' A paraître.
- 64 Special Court for Sierra Leone, Indictment of Charles Ghankay Taylor, Case No. SCSL-03-1, 3 mars 2003.
- 65 ONUDC, 'La criminalité transnationale organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest.' à paraître.
- 66 According to the UN Panel of Experts on Sierra Leone, "Between 1992 and 1996, average annual exports were less than 200,000 carats and the per carat value was significantly less than the country's known run-of-mine average."
- 67 Report on the United Nations Panel of Experts on Sierra Leone, section 67.
- 68 Ibid, section 80.
- 69 See, for example, van Niekerk, P., 'Making a killing: The business of war.' Centre for Public Integrity.
- 70 See numerous articles and documents of Douglas Farah: <http://www.douglasfarah.com/materials.shtml>
- 71 Il existe également des preuves selon lesquelles les diamants de la Sierra Leone ont joué un rôle important dans la politique arabe par le biais de la communauté libanaise influente dans le pays. En 1980, le principal négociants en diamants de la Sierra Leone, Jamil Said Mohammed, qui était lui-même un metis libanais, a crée des liens étroits au Liban et en Iran. On pense donc que les diamants de la Sierra Leone ont été une importante source de financement de la guerre civile au Liban. Voir le rapport de l'ONUDC à paraître sur la criminalité transnationale organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest.
- 72 ONUDC, « Criminalité transnationale organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest ». À paraître.
- 73 Ibid.
- 74 Résolution 1295 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 18 avril, 2000.
- 75 Déclaration de la 18ème Conférence au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté de développement de Afrique australe (SADC) tenue à Maurice, le 14 septembre 1998.
- 76 Conseil de sécurité S/2002/1119.
- 77 French, H. 'From old files, a new story of U.S. role in Angolan war.' New York Times, 31 mars, 2002
- 78 Conseil de sécurité "2000/1225.

- 79 Mécanisme de suivi des sanctions prises contre UNITA, Rapport complémentaire, S/2001/966, 12 octobre 2001.
- 80 Dynes, M., 'The oil flows but Angola's people live on hand outs.' London Times, 24 février 2003.
- 81 Jane's Sentinel Security Assessment – Southern Africa, Angola: External Affairs, 19 août 2004.
- 82 Organisation des Nations Unies, 2001 et 2002
- 83 INCB, Report 2003, E/INCB/2003/1, p. 39.
- 84 Naylor, R., 'The underworld of ivory.' Document disponible à l'adresse: <http://www.iucn.org/themes/ssc/susg/UNDERIVORY.doc>
- 85 Aning, K., 'Regulating illicit trade in natural resources: The role of regional actors in West Africa.' Review of African Political Economy No. 95. 2003, p. 100.
- 86 Kaldor, op cit., p. 5.
- 87 Banque mondiale, 'Post-Conflict Peace Building in Africa: The Challenges of Socio-Economic Recovery and Development.' Africa Region Working Paper Series No. 73., octobre 2004.
- 88 Collier, P. & Hoeffler, A., 'Murder by Numbers: Comparisons and Inter-Relationships between Homicide and War', 2004, mémographie disponible sur <http://www.csae.ox.ac.uk>
- 89 Rogers, D. 'Dying for it: Gangs, violence, and social change in urban Nicaragua.' London School of Economics Development Research Centre Crisis States Programme, Working Paper Series.
- 90 Rapport des Nations Unies sur l'impact des conflits armés sur les enfants, 1996.
- 91 The seminal study in this regard is S.L.A. Marshall's work on WWII firing rates (summarised in his book 'Men Against Fire'), which concluded that only 15% to 20% of riflemen in the European theatre ever fired their weapon at an enemy soldier. While controversial, Marshall's work has been supported by numerous other studies applying a range of methodologies.
- 92 Gray, J., 'The end of innocence: Child soldiers in Africa and international assistance.' Master's thesis, Victoria University of Wellington, available at: <http://www.dev-zone.net/downloads/devnetabstract368.pdf>, p.36.
- 93 <http://www.child-soldiers.org/childsoldiers/some-facts>
- 94 Gray, op cit., p.34.
- 95 Sisk, T., 'Peacemaking in Civil Wars: Obstacles, Options, and Opportunities.' Kroc Institute Occasional Paper 20 mars 2001
- 96 Banque mondiale, 'Post-conflict peace building in Africa: The challenges of socio-economic recovery and development.' Africa Region Working Paper No. 76, octobre 2004, p. 12.
- 97 Human Rights Watch, 'Youth, poverty, and blood: The lethal legacy of West Africa's regional warriors.' Human Rights Watch Vol. 17, No. 5 (A), mars 2005.
- 98 Human Rights Watch, 'The Warri crisis: Fuelling violence.' Human Rights Watch, Vol 15, No.18(a)
- 99 WAC Global Services, 'Peace and Security in the Niger Delta.' Rapport de décembre 2003.
- 100 Ibid.
- 101 ONUDC, 'La criminalité transnationale organisée dans la région de l'Afrique l'Ouest', à paraître.
- 102 Human Rights Watch, 'Violence in Nigeria's oil-rich Rivers State in 2004' Human Rights Watch Briefing Paper, February 2005.
- 103 Human Rights Watch, 'The Warri crisis: Fuelling violence.' Human Rights Watch, Vol 15, No.18(a).
- 104 Ibid.
- 105 ONUDC, 'La criminalité transnationale organisée dans la région de l'Afrique l'Ouest', à paraître
- 106 Shaw, M., 'Democracy's Disorder? Crime, Police and Citizen Responses in Transitional Societies.' Johannesburg: South African Institute of International Affairs.
- 107 Lacina, B., and Gleditsch, N., 'Monitoring trends in global combat: A new dataset of battle deaths. European Journal of Population, 2005.
- 108 IRC, 'Mortality in the Democratic Republic of the Congo: Results of a nationwide survey.' As quoted in Lacina, and Gleditsch, op cit.

- 109 OMS, 'Violence et catastrophe.' Fiche d'information de l'OMS, disponible à l'adresse:
http://www.who.int/violence_injury_prevention/publications/violence/en/violence_disasters.pdf
- 110 FAO, 'La situation des forêts dans le monde 2005', p 119.
- 111 Costa, A., Keynote address delivered at the International Scientific and Advisory Council of the United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Programme International Conference on organized Crime and Humanitarian Disasters, Courmayeur Mont Blanc, 3-5 décembre 2004.
- 112 Wölte, S., 'Armed conflict and trafficking in women: A desk study.' GTZ, Sector Project against Trafficking in Women, janvier, 2004, as cited by Costa, op cit.
- 113 Costa, op cit.
- 114 UNHCR, 'Protracted refugee situations.' Paper presented to the Executive Committee of the High Commissioner's Programme Standing Committee, 30th Session, EC/54/SC/CRP.14, 10 juin 2004.
- 115 Banque mondiale, 'Post conflict recovery in Africa: An Agenda for the African Region.' World Bank Africa Region Working Paper Series No. 30, p.7.
- 116 Ibid, p.6.
- 117 Jacobsen, K. 'The forgotten solution: local integration for refugees in developing countries.' United Nations High Commission on Refugees New Issues in Refugee Research Working Paper No. 45, p. 14.
- 118 Collier, C., Elliott, L., Hegre, H., Hoeffler, H., Reynal-Querol, M., and Sambanis, N., 'Breaking the conflict trap: Civil war and development policy.' World Bank Policy Research Report, Oxford: Oxford University Press, p. 2.
- 119 Michailhof, S., Kostner, M., Devictor, X., 'Post-conflict recovery in Africa: An agenda for the African region. Africa Region Working Paper Series No. 30, avril 2002.
- 120 IRIN, 1 septembre 2003, quoting President Benjamin Mkapa, , Dar Es Salaam.
- 121 Michailhof, S., Kostner, M., Devictor, X., 'Post-conflict recovery in Africa: An agenda for the African region. Africa Region Working Paper Series No. 30, avril 2002, p.6.
- 122 Banque mondiale, 'Post-conflict peace building in Africa: The challenges of socio-economic recovery and development.' Africa Region Working Paper No. 76, octobre 2004, p. 13.
- 123 Ibid.
- 124 Shaw, op cit.
- 125 L'Angola, le Congo et la Guinée équatoriale sont les seuls d'Afrique qui n'ont encore adhéré à aucun des traités internationaux de lutte contre la drogue. Le Libéria n'a pas encore adhéré la Convention de 1971 sur les substances psychotropes Le Gabon, le Libéria, La Namibie et la République démocratique du Congo et la Somalie n'ont pas encore adhéré à la Convention de 1988 (Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes(1988) INCB 2003, p. 39.
- 126 Une 'unité équivalente' est une unité type de consommation pour ces types de drogues en particulier, équivalent à une « dose », equivalent to a 'dose'.1
- 127 Veseley, M., 'Cocaine kings target Kenya.' African Business February 2005. pp 24-25.
- 128 INCB, 2003: 45
- 129 Nkwane, M, Rocha-Silva. L, Saxena, S, Mbatia, J, Ndubani, P, and Weir-Smith, G (2004) Psychoactive drug use among young people: findings of a multi-centre study in three African countries. Contemporary Drug Problems 31: 329-356.
- 130 Leggett, T., 'Intravenous drug use in South Africa.' In Karim, S. 'Aids in South Africa'. Cape Town: Cambridge University Press, 2005.
- 131 Données provenant du Réseau communautaire sur l'épidémiologie de l'abus de drogues de l'Afrique du Sud (SACENDU).
- 132 Alinéa (a) de l'Article 3 du Protocole relatif à la prévention, à la repression et à punition de la traité des personnes, spécialement des femmes et d'enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre criminalité transnationale organisée.
- 133 UNICEF (2003) Trafficking in Human Beings, Especially Women and Children, in Africa. Florence: UNICEF Innocenti Research Centre

- 134 Ibid.
- 135 Fitzgibbon, K., 'Modern day slavery?: The scope of trafficking of persons in Africa' in *African Security Review* Vol. 12, No. 1, 2003
- 136 OIT, 2000:
- 137 Ibid.
- 138 Fitzgibbon, op cit
- 139 Gamba, V., and Chachiu, M., 'Small Arms Proliferation in Southern Africa: an Overview.' ISS Monograph 38, Pretoria: Institute for Security Studies.
- 140 Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires – réseaux intégrés d'information régionales 23 Sep 2003.
- 141 Ibid.
- 142 Gilson, D., 'Ukraine: Cashing in on Illegal Arms' Frontline, 'Gunrunners' mai 2002, disponible à l'adresse: <http://www.pbs.org/frontlineworld/stories/sierraleone/context.html>
- 143 Misol, L., 'Small Arms and Conflict in West Africa.' Témoignage devant le Groupe de défense des droits de l'homme du Congrès des Etats-Unis, 20 mai, 2004
- 144 All Party Parliamentary Group on the Great Lakes Region, 'Arms flows in the Eastern DR Congo'. London: APPG, décembre 2004.
- 145 Institute for Democracy in South Africa (IDASA), 'The recovery and destruction of firearms in South Africa.' Document non publié paper, août 2003, disponible à l'adresse: <http://www.smallarmsnet.org/issues/regions/saarmsidasa.pdf>
- 146 Small Arms Survey, *Small Arms Survey 2003 : Development denied* (Oxford University Press: Oxford), p. 160.
- 147 Human Rights Watch, 'The Warri crisis: Fuelling violence.' Human Rights Watch, Vol 15, No.18(a)
- 148 WAC Global Services, 'Peace and Security in the Niger Delta.' Report dated décembre 2003.
- 149 Ibid.
- 150 ONUDC, 'La criminalité transnationale organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest ». A paraître.
- 151 Born Free Foundation, 'Zimbabwe Loses Over 500 Elephants this Year Amid Renewed Slaughter: French Nationals Implicated in Demand for Ivory.' <http://www.bornfree.org.uk/elefriends/CITES.htm>.
- 152 Courouble, M., Hurst, F., Milliken, T., 'More ivory than elephants: Domestic ivory markets in three West African countries.' TRAFFIC Online Report Series No 8, Cambridge: TRAFFIC International, décembre 2003.
- 153 Born Free Foundation, op cit.
- 154 Ibid.
- 155 Environmental Investigation Agency, 'Back in business: Elephant poaching and the ivory black markets of Asia.' 2002. <http://www.eia-international.org>.
- 156 World Conservation Union, 'Africa's Last Northern White Rhinos Decimated By Poaching Crisis In Garamba World Heritage Site: 50% Slaughtered In Last 14 Months.' 6 août 2004
- 157 Gastrow, P., 'Triad Societies and Chinese organized Crime in South Africa' Institute for Security Studies Occasional Paper No 48, 2001
- 158 Marshall, L. 'Poaching, Smuggling Threaten Abalone Colonies in South Africa.' National Geographic News, April 3, 2002. Burgener, M., 'South African abalone: A CITES Appendix III candidate?' TRAFFIC Bulletin Vol. 20, No. 2, 2005, pp.48-49.
- 159 Gastrow, op cit.
- 160 Les 14 Etats membres de la SADC sont : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, Maurice, Le Mozambique, la Namibie, la Rép. dém. Du Congo, les Seychelles, le Swaziland, la Rép. Unie de Tanzanie, la Zambie et Zimbabwe.
- 161 Jing Xiang, S. 'The US—Financial war on terrorism versus the international financial system,' *Journal of Contemporary Chinese International Relations*, Beijing: China Institute of Contemporary International Studies, July 2002, p 21, as quoted by Bagenda, P., 'Combating Money Laundering in the SADC Sub-Region: The Case of Tanzania' in Goredema, C (ed.) 'Profiling Money Laundering in Eastern and Southern Africa', ISS Monograph Series No. 90, Pretoria: Institute for Security Studies, 2003.

- 162 Commission des communautés européennes 'Communication de la Commission au Conseil : le dialogue UE-Afrique' disponible à l'adresse : http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/cnc/2003/com2003_0316en01.pdf, cité dans Commission pour l'Afrique « notre intérêt commun : rapport de la Commission pour l'Afrique » mars2005, p. 144.
- 163 Goredema, C., 'Money laundering in Southern Africa: Incidence, magnitude and prospects for its control.' Institute for Security Studies Occasional Paper 92, octobre 2004.
- 164 Le commentaire qui suit est basé sur une publication de l'ONUDC intitulé criminalité transnationale organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest à paraître et sert de référence à ce document et sauf indication contraire.
- 165 Interpol News Update, 27 août 2004, page 8.
- 166 Interpol Report on Intellectual Property Pirated Goods, mai 2004, pages 35-37.
- 167 Présentation à 30 pays africains de la Stratégie de la réduction de la pauvreté de la Banque mondiale en septembre 2002 in Dakar, Sénégal.
- 168 Levy, B. 'Patterns of governance in Africa.' Banque mondiale, région Afrique Working Paper Series No. 36, septembre 2002.
- 169 CPI 2004 (<http://www.icgg.org>). L'indice de corruption apparente publié chaque mois par Transparency International classe les pays selon le degré apparent de corruption évalué sur la base de différents sondages d'opinion et enquêtes réalisées par différentes organisations. Cet indice peut ne pas refléter l'étendue réelle de la corruption..
- 170 Sachs, JD., McArthur, JW., Schmidt-Traub, G., Kruk, M., Bahadur, C., Faye, M., & McCord, G. (2004) Ending Africa's Poverty Trap. Mimographié disponible à l'adresse : www.unmillenniumproject.org, p. 3-4.
- 171 Enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et les activités des systèmes de justice pénale recommandées par la résolution 1984/48 de l'ECOSOC du 25 mai 1984 sur la prévention du crime et la justice pénale dans le cadre du développement.
- 172 Ce sont l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Egypte, le Lesotho, le Mozambique, la Namibia, le Nigeria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Swaziland, la Tunisie, Zambie et le Zimbabwe.
- 173 UNICRI and UNDP, Republic of Mozambique – Strategic Plan of the Police of the Republic of Mozambique – Results of surveys on victimisation and police performance, avril 2003.
- 174 Les données de ce tableau portent sur les 38 pays qui ont répondu aux Enquêtes sur les tendances de la criminalité et ont aussi pris part aux enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité (EIVC 2000) (5 pays d'Afrique, 4 des Amériques, 4 d'Asie, 24 d'Europe et 1 de l'Océanie). Dans les tableaux suivants, les compositions au niveau régional des données enregistrées par la police et des enquêtes peuvent varier étant donné que certains pays n'ont pris part à aucun des deux enquêtes
- 175 Plan Limited, 'Universal birth registration: A universal responsibility.' Woking: Plan Limited., février 2005.
- 176 Andersson, N., Ho-Foster, A., Matthis, J., Marokoane, N., Mashiane, V., Mhatre, S., Mitchell, S., Mokoena, T., Monasta, L., Ngxowa, N., Salcedo, M., Sonnekus, H., 'National cross sectional study of views on sexual violence and risk of HIV infection and AIDS among South African school pupils.' British Medical Journal, 329:952, 2004
- 177 Leggett, T. 'Rainbow tenement: Crime and policing in inner Johannesburg. Pretoria: Institute for Security Studies Monograph No. 78.
- 178 Les données figurant dans le tableau comparatif portent sur les 36 pays qui ont répondu aux enquêtes sur les tendances de la criminalité et ont aussi pris part aux enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité (EIVC 2000) (5 pays d'Afrique, 4 des Amériques, 4 d'Asie, 24 d'Europe et 1 de l'Océanie)..
- 179 Données des enquêtes sur les tendances de la criminalité, 2000 ou l'année la plus récente pour laquelle les données sont disponibles.
- 180 <http://www1.worldbank.org/prem/poverty/scapital>.
- 181 Knack, S. and Keefer, P., "Does Social Capital Have an Economic Payoff? A Cross-Country Investigation" Quarterly Journal of Economics, 1997, Vol. 112, pp. 1251-88.
- 182 Moser, C. and Holland, J., 'Urban Poverty and Violence in Jamaica.' Latin American and Caribbean Studies Series. Washington, D.C.: Banque mondiale. 1997.
- 183 Davis, K and Tebilcock, M. 'What role do legal institutions play in development' Draft prepared for the International Monetary Fund's Conference on Second Generation Reforms. 1999. p 71. Quoting Londono, J., 'Violence, Psyche, and Social Capital.' Paper prepared for the Second Annual World Bank Conference on Development in Latin America and the Caribbean, Bogota, juillet 1996, p2.
- 184 Ibid.

- 185 Waters, H., Rajkotia, Y., Basu, S., Rehwinkel, J., Butchart, A., 'The economic dimensions of interpersonal violence.' Geneva: Department of Injuries and Violence Prevention, Organisation mondiale de la santé, 2004.
- 186 OMS, 2004, op cit. p. 6.
- 187 OMS, 2004, op cit. p. 14.
- 188 Organisation internationale du travail « l'insécurité aggrave la pauvreté », op cit
- 189 Small Arms Survey 2003, op cit, p. 132
- 190 Violence and Injury Surveillance System (2000) Rapid assessment of trauma facilities at state hospitals in South Africa. <http://www.sahealthinfo.org.za/violence/violence.htm>
- 191 Personal communication, Brett Bowman, University of South Africa.
- 192 <http://www.sahealthinfo.org.za/violence/nimssannual2002.htm>
- 193 <http://www.sahealthinfo.org.za/violence/gfjppilotstudy.pdf>; <http://www.sahealthinfo.org.za/violence/kehpilotstudy.pdf>.
- 194 London, J, C Mock, F Abantanga, R Quansah, and K Boateng (2002) Using mortuary statistics in the development of an injury surveillance system in Ghana. Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé, 80: 357-364.
- 195 Alvazzi del Frate, A., Bule, J., van Kesteren, J. & Patrignani, A. (2003) Strategic Plan of the Police of the Republic of Mozambique: Results of Surveys on Victimization and Police Performance (Turin :UNICRI) , 2004, p. .8
- 196 Collier, P. & Gunning, JW., Explaining African Economic Performance. 1998. Mimographie disponible à l'adresse : www.csaes.ox.ac.uk, p.16.
- 197 Pelsler, E, Burton, P. & Gondwe, L., Crimes of Need: Results of the Malawi National Crime Victims Survey (ISS: Pretoria).
- 198 Stavrou, A. & O'Riordan, J., Victimization in Tanzania: Surveys of Crime in Arusha, Dar es Salaam and Mtwara (ISS: Pretoria), 2004, p. 61.
- 199 Moser, C. and Holland, J., 'Urban poverty and violence in Jamaica'. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- 200 Downey, L., 'Children of the drug trade.' Rio de Janeiro; 7 Letras, 2003.
- 201 Human Rights Watch, 'Scared at school: Sexual violence against girls at South African schools. New York: Human Rights Watch, 2001.
- 202 Moser, C and Holland, J., 'Household responses to poverty and vulnerability Vol. 4: Confronting crisis in Chawama, Lusaka, Zambia'. Urban management programme policy paper. 1997
- 203 EIVC
- 204 Fonds monétaire international, "Malawi: Poverty Reduction Strategy Paper." Washington, D.C.: FMI, 2002.
- 205 Banque mondiale, 'South Africa: Constraints to growth and employment: Evidence of the small, medium, and micro enterprise firm survey. Report No. 24330-ZA, août 2000, pp.48-51
- 206 Mfaume, R. and Leonard, W. "Small business entrepreneurship in Dar es Salaam – Tanzania: Exploring problems and prospects for future development.' Paper presented at the Conference on African Development and Poverty Reduction: The Macro-Micro Linkage, Somerset West, South Africa, 13-15 octobre 2004.
- 207 Burton, P., du Plessis, A., Leggett, T., Louw, A., Mistry, D., and van Vuuren, H., 'National victims of crime survey: South Africa 2003,' Pretoria: Institute for Security Studies.
- 208 Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1999/2000. Washington, D.C.: Banque mondiale, p. 38.
- 209 CEA, Rapport économique sur l'Afrique 2000, p. 28.
- 210 Organisation internationale pour les migrations, les migration dans le monde 2003, p. 218.
- 211 EIU rapport des pays, Albanie., février 2005.
- 212 OIM op cit . 232-236.
- 213 Lancet, 'Medical migration and inequity of health care'. Lancet Vol. 356, 2000.
- 214 Pang, T., Lansang, M, Haines, A. 'Brain drain and health professionals' British Medical Journal Vol. 324, 2 mars 2002, pp 499-500.

- 215 Southern African Migration Project (2001) Counting Brains: Measuring Emigration from South Africa. Migration Policy Brief No 5.
- 216 Organisation internationale pour les migrations, les migration dans le monde 2003.
- 217 Weiner, R., Mitchell, G., Price, M., 'Wits medical graduates: Where are they now? South African Journal of Science 1998, Vol. 94, pp 59-63.
- 218 Financial Times, 'South Africa Industry: Banks fear effects of brain drain.' 18 juillet 2001
- 219 Kaplan, D. Meyer, J, Brown, M., 'Brain drain: New data, new options.' Trade and Industry Monitor, Vol. 11, septembre 1999.
- 220 Southern African Migration Project, 'Thinking about the brain drain in Southern Africa.' Migration Policy Brief No. 8.
- 221 Financial Times, 'Africa Economy: Brain Drain 'hits growth'', 2 août, 2001.
- 222 Pang et al op cit.
- 223 EIU Viewswire, 'Swaziland economy: Concern over skills shortage. Country Briefing, 26 Septembre, 2002.
- 224 Pang et al op cit.
- 225 Hatton, T. and Williamson, J., 'Demographic and economic pressure on emigration out of Africa.' Paper presented at the conference 'Population Dynamics and the Macro Economy' Harvard University, Septembre 2000.
- 226 Organisation internationale pour les migrations, les migration dans le monde 2003.
- 227 Financial Times, 'South Africa Economy: Shortage of skills will curb growth.' 5 Novembre 2001.
- 228 Daily Dispatch, 'Brain drain worsening: Survey' mardi, March 17 mars, 1998.
- 229 Bhattacharya, A., Montiel, P., and Sharma, S., 'How can Sub-Saharan Africa attract more private capital inflows?' Finance and Development, Vol. 32, No. 2 (1997)
- 230 World Economic Forum Knowledge Navigator, 'FDI: Why not Africa?' 4 juin 2004.
- 231 Collier, P., Hoefler, A., and Pattillo, C., 'Flight capital as a portfolio choice.' World Bank Economic Review, Vol. 15, No. 1, (2001) p. 59.
- 232 Ibid, p. 60.
- 233 Collier, P et al. op cit.
- 234 Ibid, p. 76.
- 235 Bhattacharya, op cit.
- 236 La Banque mondiale classe les pays en fonction de six indicateurs de bonne gouvernance : possibilité de s'exprimer et responsabilité ; stabilité politique ; efficacité de l'administration ; qualité de la réglementation ; état de droit et lutte contre la corruption. Voir Kaufmann, D., Kraay, A. & Mastruzzi, M. (2004) Governance Matters III: Governance Indicators for 1996-2002 (Banque mondiale: Washington DC.)
- 237 Kaufmann, op cit.
- 238 CEA, 'Obstacles au développement de l'Afrique' rapport économique sur l'Afrique 2000.
- 239 Mission diplomatique des Etats-Unis au Nigeria, Discours de l'Ambassadeur John Cambell devant la chambre de commerce de Lagos, 1 décembre 2004.
- 240 Economist Intelligence Unit (2005) Riskwire: 1 février 2005. <http://riskwire.eiu.com/>
- 241 bid.
- 242 Economist Intelligence Unit (2005) Country briefing: South Africa.
- 243 CEA, 'Obstacles au développement de l'Afrique' rapport économique sur l'Afrique 2000., p.26.
- 244 Banque mondiale, 'rapport sur le développement dans le monde 2005', p. 90.
- 245 De Waard, J 'The Private Security Industry in International Perspective' European Journal on Criminal Policy and Research, Vol. 7, No. 2, 1999.
- 246 Kruger, F (2004) South Africa's growing private army. BBC News.
- 247 World Bank, Can Africa Claim the 21st Century?, op cit.

- 248 Banque mondiale, 'Zambia: An Assessment of the Investment Climate.' Report No. 29741 ZM. mai 2004.
- 249 Banque mondiale, World Development Report: Doing Business in 2005 . Washington DC : Banque mondiale, p.89.
- 250 Brunetti, A., Kisunko, G., Weder, B., 'Institutional obstacles to doing business: Region by region results from a worldwide survey of the private sector. Policy Research Working Paper No. 1759. Washington, DC: World Bank.
- 251 ONUDC Business Survey on Corruption Research Report, unpublished report, rapport inedit 24 juin 2002.
- 252 PNUD, 'Corruption and Good Governance.' New York :PNUD.
- 253 <http://www1.worldbank.org/publicsector/anticorrupt/index.cfm>
- 254 Brunetti, A., Kisunko, G., Weder, B., 'Institutional obstacles to doing business: Region by region results from a worldwide survey of the private sector.' Policy Research Working Paper No. 1759. Washington, DC: Banque mondiale.
- 255 Mauro, P., 'The persistence of corruption and slow economic growth.' IMF Staff Papers, Vol. 51, No. 1, 2004.
- 256 Fonds monétaire international, "Kenya: Poverty Reduction Strategy Paper." IMF Country Report No. 05/11. Washington, D.C.: FMI
- 257 Banque mondiale, 'Corruption and development.' PREM Notes No.4, May 1998.
- 258 Ibid.
- 259 Banque mondiale, 'Rapport sur le développement dans le monde 2005', p.39.
- 260 ONUDC, 'Assessment of Justice System Integrity and Capacity in three Nigerian States.' Rapport inedit, mai 2004.
- 261 Banque mondiale, Can Africa Claim the 21st Century? op cit.
- 262 Banque mondiale, 'Rapport sur le développement dans le monde 2005', op cit.
- 263 ONUDC Business Survey on Corruption Research Report, unpublished report, 24 juin 2002.
- 264 Banque mondiale, 'Rapport sur le développement dans le monde 2005', op cit
- 265 Svensson, J., 'The cost of doing business: Firms' experience with corruption in Uganda.' Banque mondiale, juin 2000.
- 266 ONUDC Business Survey on Corruption Research Report, rapport indit, 24 juin 2002.
- 267 PriceWaterhouseCoopers, 'Counting the cost: An economic crime survey in Zambia, Tanzania, and Kenya.'
- 268 World Travel and Tourism Council. 'Regional report: Sun-Saharan Africa.' disponible à l'adresse:
<http://www.wttc.org/2004tsa/frameset2a.htm>
- 269 World Market Analysis Research Centre, 'Unlocking the tourism potential in Africa.' 2002. disponible à l'adresse:
http://www.worldmarketsanalysis.com/InFocus2002/articles/africa_tourism.html
- 270 World Travel and Tourism Council, 'Sub-Saharan Africa: Travel and tourism forging ahead'. London, WTTC, 2004.
- 271 As quoted in Christie, I and Crompton, D. 'Tourism in Africa'. Banque mondiale Région Afrique Working Paper Series No 12, 2000.
- 272 Ibid.
- 273 <http://www.oecd.org/dataoecd/24/25/32430158.pdf>
- 274 Rogerson, C., 'Tourism sector analysis.' Unpublished paper prepared for the Presidency of South Africa.
- 275 Vieta, F. 'Ecotourism propels development' Africa Recovery On-Line: A United Nations Publication. Vol. 13. No. 1.
- 276 See the NEPAD source document, page 51.
- 277 Schiebler, S., Crotts, J. and Hollinger, R. 'Florida tourists vulnerability to crime.' In Pizam, A., and Mansfeld, Y. (eds) Tourism, Crime, and Security Issues. New York: Wiley, 1996
- 278 Ferreira, S. amd Harmse, A., 'Crime and tourism in South Africa: International tourist perception and risk.' South African Geographic Journal Vol. 82, No. 2. 2000, p. 80-85.
- 279 As quoted in the Cape Times 7 mai 1997, page 5.
- 280 World Markets Research Centre, 2002, op cit

- 281 Economist Intelligence Unit, 'Cameroon: Tourism' 28 octobre, 2004.
- 282 <http://allafrica.com/stories/200501101273.html>
- 283 Gottshalk, K., Vigilantism versus the state: A case study of the rise and fall of Pagad, 1996-2000. Institute for Security Studies Occasional Paper 99, février 2005.
- 284 Ibid.
- 285 Human Rights Watch, 'The Bakassi Boys: The legitimization of murder and torture.' Human Rights Watch Vol. 14, No. 5 (A), mai 2002.
- 286 Heald, S 'Domesticating Leviathan: Sungusungu groups in Tanzania.' London School of Economics Development Studies Institute Crisis States Programme Working Paper Series No.1, 2002.
- 287 President Thabo Mbeki addressing the Second National Anti-Corruption Forum, 22 mars 2005.
- 288 Transparency International Kenya, 'The Kenya Urban Bribery Index' Nairobi, Transparency International, 2001.
- 289 Tumwesigye, J., 'Measuring corruption at the village level' Forum on Crime and Society. Vol. 2, No. 1, p 126. CIETinternational, Uganda National Integrity Study 1998. New York: CIETinternational, 1998.
- 290 Centre for Democracy and Development Ghana, 'Ghana Governance and Corruption Survey: Evidence from Households, Enterprises, and Public Officials.' Washington: Banque mondiale, 2000.
- 291 Banque mondiale, 'Cambodia, Governance and Corruption Diagnostic: Evidence from Citizen, Enterprise and Public Officials Survey.' Washington, DC: Banque mondiale, 2000.
- 292 Banque mondiale, 'World Development Report 2005', p.41.
- 293 Coolidge, J. and Rose-Ackerman, S. 'High-level Rent Seeking and Corruption in African Regimes.' World Bank Research Policy Working Paper 1780 (juin 1997).
- 294 Nestman, T. and Weder, B. 'The effectiveness of international aid and debt relief: A selective review of the literature.' Paper prepared for the Fifth Limburg Seminar on Financing and Development, janvier 2002.
- 295 Ibid.
- 296 Banque mondiale, 'Assessing Aid: What works, what doesn't, and why. Washington, D.C., Banque mondiale, 1998.
- 297 Ibid.
- 298 Alesina, A and Weder, B., 'Do corrupt governments receive less foreign aid?' American Economic Review, Vol 92, No. 4 septembre 2002, pp. 1126-1136.
- 299 Svensson, J., 'Foreign Aid and Rent-Seeking.' Journal of International Economics Vol. 51 No. 2, pp. 461, 2000.
- 300 <http://www.transparency.org/cpi/2004/cpi2004.en.html>
- 301 ONUDC Business Survey on Corruption Research Report, rapport inedit, 24 juin 2002.
- 302 Transparency International Maroc, 'Enquête Nationale d'Intégrité 2001.' Berlin: Transparency International, 2001.
- 303 Banque mondiale, 'Zambia: An Assessment of the Investment Climate.' Op cit.
- 304 Gupta, S.;Davoodi, H.;Alonso-Terme, R., Does Corruption Affect Income Inequality and Poverty? Wahington D.C., Fonds monétaire international.
- 305 FMI, 'Kenya: Poverty Reduction Strategy Paper.' IMF Country Report 05/11, janvier 2005.
- 306 Coolidge, J. and Ackerman, S. High level rent seeking and corruption in African regimes: Theory and cases. World Bank Policy Research Working Paper 1780.
- 307 Par exemple, « les comptes illégaux appartenant aux amis et aux familles de Abacha (ancien Président du Nigeria ont été découverts et gelés en Suisse (\$750 millions), au Liechtenstein (\$100 millions), au Luxembourg (\$630 millions) outre les milliards de dollars qui a été volontairement remis par la famille et les associés de Abacha les enquêteurs continuent de penser qu'il reste encore d'normes sommes d'argent à découvrir dans des comptes détenus au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, les îles Anglo-Normandes, les îles vierges britanniques, en France et en Allemagne entre autres.» <http://www.clickafrique.com/0700rpt/politics1707.asp>

- 308 For an extensive discussion of “personalised” politics in Africa, see Chabal, P. and Daloz, J. ‘Africa Works: Disorder as a political instrument.’ Oxford: James Currey.
- 309 Rose-Ackerman, S., ‘The challenge of pro-poor governance and corruption’ Paper prepared for the Copenhagen Consensus 2004 conference, 30 avril 2004.
- 310 Gupta, S., Davoodi, H., & Alonso-Terme, R. (1998) ‘Does corruption affect income inequality and poverty?’ Working Paper of the International Monetary Fund, p. 26 available at www.imf.org
- 311 Fajnzylber, P., Lederman, D., & Loayza, N. (2001) ‘Inequality and violent crime’ in *The Journal of Law and Economics* et disponible à l’adresse www.worldbank.org, p. 18.
- 312 This is true, at least, for asset inequality. See Lopez, J., ‘Pro-poor growth: a review of what we know (and of what we don’t)’ *La Banque mondiale (PRMPR)*, Septembre, 2004.
- 313 PNUD, ‘Corruption and Good Governance.’ UNDP: New York.
- 314 Schneider, F., *The Size of the Shadow Economies of 145 Countries all over the World: First Results over the Period 1999 to 2003.* IZA Discussion Paper 1431, décembre 2004.
- 315 Johnson, S., Kaufmann, D., McMillan, J., and Woodruff, C., ‘Why do firms hide? Bribes and unofficial activity after communism.’ Paper dated 22 juin 1999.
- 316 Rose-Ackerman, S., ‘The challenge of pro-poor governance and corruption’ Paper prepared for the Copenhagen Consensus 2004 conference, 30 avril 2004.
- 317 Le Secrétaire général des Nations Unies, Koffi Annan, dans sa déclaration sur l’adoption par l’Assemblée générale de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la corruption
- 318 Le taux d’homicide cette donnée statistique précise enregistrée par les services de police a nettement diminué :de 68 pour 100,000 en 1995-1996 il est tombé à 43 pour 100,000 en 2003-2004. L’homicide étant simplement une forme extrême d’agression, cette tendance reflète vraisemblablement le niveau général de criminalité violente. Les vols de véhicules eux aussi régulièrement signalés ont également chuté à un peu plus de 88.000 en 2003-2004, par rapport au niveau record de plus de 107000 en 1998-1999. Bien que d’autres tendances soient moins spectaculaires, au qu’au moins une forme de criminalité, le cambriolage, ne cessent d’augmenter, il est impossible de déterminer si ces résultats reflètent les tendances de l’incidence réel ou les tendances de notification à la police. Le Gouvernement sud-africain a déployé des efforts importants pour réconcilier la population et la police, et si ces efforts ont abouti, il faudrait s’attendre à une augmentation du taux de notification. En d’autres termes, il est impossible de déterminer si ce sont les cambriolages qui sont plus nombreux ou les notifications à la police. En outre, les enquêtes nationales sur les victimes (menées par le gouvernement) en 1998 et en 2003 indiquent aussi une stabilisation du taux de criminalité. Il reste un long chemin à parcourir pour parvenir à des chiffres acceptables, mais la tendance est positive et l’infrastructure adaptée se met en place.
- 319 La Commission pour l’Afrique ‘Notre intérêt commun : rapport de la Commission pour l’Afrique.’ mars 2005, p. 155.
- 320 Sen, A. ‘Development as Freedom.’ Garden City: Anchor, 2000.
- 321 Se sont : l’Afrique du Sud, le Botswana, l’Egypte, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, , l’Ouganda , le Swaziland, la République-Unie deTanzanie, la Tunisie, la Zambia et le Zimbabwe.
- 322 These cities were usually the capitals, although in the case of South Africa, the survey was run in Johannesburg, not Pretoria, the capital.
- 323 The Institute for Security Studies is a non-profit think-yank dedicated to African security issues. Based in Pretoria, South Africa, the ISS maintains programmes on African security monitoring, arms management, peacekeeping, defence transformation, and crime and justice issues. See their website at <http://www.iss.org>.
- 324 UN Habitat – Safer Cities Programme, documentation on Internet at <http://www.unhabitat.org/programmes/safercities/>
- 325 Afrobarometer round 2: Compendium of comparative results from a15-country survey. Working paper No. 34, mars 2004. disponible sur l’Internet :<http://www.afrobarometer.org/abseries.html>